This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1196

Soc 20485 e 97
11

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Laon. — Éd. Fleury, impr.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Revereere gloriam veterum et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épît. XIV.

TOME ONZIÈME.

ON SOUSCRIT :

SOISSONS,
au Secrétariat
DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,
à la librairie archéologique
VICTOR DIDRON,
Rue St-Dominique-St-Germain, 28.

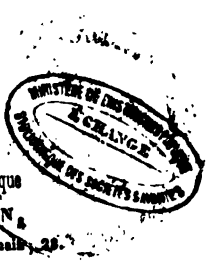

MDCCCLVII.

1196

Soc 20485 e 97
11

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Lyon. — Éd. Fleury, impr.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

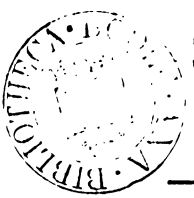

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épît. XIV.

TOME ONZIÈME.

ON SOUSCRIT :

SOISSONS,
au Secrétariat
DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,
à la librairie archéologique
VICTOR DIDRON,
Rue St-Dominique-St-Germain, 25.

MDCCCLVII.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Lundi 5 Janvier 1857.

Présidence de M. de Laprairie.

M. le Président rappelle à la Société qu'aux termes du réglement il va être procédé au renouvellement du bureau pour l'année 1857.

Deux scrutins ont lieu : l'un pour la nomination du président, du secrétaire et du trésorier, l'autre pour la nomination du vice-président et du vice secrétaire.

Sont nommés :

MM. de Laprairie, président ;
Williot, vice-président ;
l'abbé Pécheur, secrétaire ;
Decamp, vice-secrétaire ;
Suin, trésorier.

M. Suin présente son rapport annuel sur les recettes et les dépenses de la Société.

M. le Président prend ensuite la parole pour rendre

compte des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler :

Messieurs,

Tous les ans à pareille époque, nous nous faisons une loi de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'année qui vient de finir. Nous voulons vérifier si nous avons à nous applaudir de ce que nous avons publié, ou si, au contraire, nous avons à nous reprocher d'avoir peu fait pour l'histoire et les monuments du pays. Toutefois, lorsqu'une Société comme la nôtre a laissé écouler un temps même assez long, sans produire de travaux importants, ce n'est pas là un motif de découragement. Les Sociétés de petites villes ne sont pas, comme à Paris, composées seulement d'hommes de lettres et d'hommes de science, elles en possèdent souvent, il est vrai ; mais, ce que l'on peut dire et ce qui est exact, c'est qu'elles sont surtout la réunion d'hommes du monde ayant leurs occupations et leurs professions particulières. Chacun de nous travaille donc à son heure et à sa convenance ; et si une année n'a pas été heureuse, celle qui suivra vaudra peut-être mieux.

On nous a quelquefois reproché de donner une trop large place, dans notre Bulletin, à l'archéologie proprement dite. Je ne pense pas que nous devions accepter ce reproche. La science est une belle chose, mais les monuments qui couvrent le pays présentent un intérêt plus réel et surtout plus pressant encore.

Jetons un regard autour de nous et il nous sera facile de constater que, si des églises ont été construites dans un style véritablement religieux, si d'autres ont été réparées et ornées avec beaucoup de goût, ces heureux résultats sont dûs en grande partie à l'influence de la Société archéologique. Par nos publications, par nos

excursions, par nos relations avec un grand nombre de membres du clergé, nous avons répandu des idées plus justes sur la valeur et sur le mérite des monuments du Moyen-Age, si longtemps méconnus. En les faisant admirer et aimer plus qu'ils ne l'étaient, nous les avons fait respecter davantage ; aussi, de prétendus embellissements, en dehors du style des édifices, deviennent de jour en jour plus rares. Mgr l'Evêque de Soissons, en faisant entrer deux membres de la Société dans le conseil qu'il a institué pour l'examen de tous les projets de constructions et de réparations des églises de son diocèse, a montré, par cet acte bienveillant, qu'il appréciait les services que nous avions rendus.

L'utilité des Sociétés archéologiques est donc incontestable à ce point de vue ; mais les dix volumes de notre Bulletin, tout entiers consacrés au pays, et la publication du Rituel de Nivelon sont encore des titres à l'estime des hommes, aujourd'hui nombreux, qui accordent une véritable importance à tous les faits se rattachant à l'histoire de chaque partie de la France.

L'aperçu que je vais vous donner, du contenu de notre dernier volume, vous montrera que l'année 1856 n'a pas été plus stérile que les autres, et que la Société continue à marcher dans la voie qu'elle s'est tracée dès sa création.

Les cartulaires des cathédrales et des abbayes étaient enfouis, depuis plusieurs siècles, dans les bibliothèques où personne n'allait plus les consulter, lorsqu'il y a quelques années on s'est remis à les étudier avec beaucoup de soin ; le gouvernement lui-même, qui en a compris l'importance, a fait imprimer ceux de Notre-Dame de Paris, de Saint-Bertin, de Savigny, de Saint-Père de Chartres et de Saint-Victor de Marseille, comme présentant un intérêt général. C'est, en effet, une mine où l'on rencontre une foule d'indications et de faits

qui ne se trouvent pas ailleurs. M. l'abbé Daras, qui nous avait déjà parlé des cartulaires du diocèse, nous a donné de nouvelles notes sur celui de Prémontré et nous a appris qu'il existait à Rome dans la bibliothèque du Vatican, et, en Angleterre, des titres nombreux appartenant aux anciens diocèses de Laon et de Soissons; et il nous a donné un aperçu de toutes les richesses de ce genre que contiennent les diverses bibliothèques de Paris, en y joignant une analyse des manuscrits de Dom Grenier. Toutes les indications de sources où l'on peut puiser se compléteront avec le temps et, dans quelques années, en parcourant les volumes de notre Bulletin, on saura où l'on doit aller chercher des documents qu'aujourd'hui on ne sait où trouver.

M. l'abbé Daras n'a pas borné là sa part dans les travaux de l'année qui vient de finir : d'abord il a donné une description intéressante des salles capitulaires de l'ancienne abbaye de Prémontré ; ensuite il a rendu compte d'une excursion archéologique qu'il a faite dans les environs de Vailly, où il a visité plusieurs églises remarquables : celles de Soupir, de Moussy et de Verneuil. Enfin, il a fourni la description d'un grand nombre de monnaies, découvertes récemment à Verneuil-Courtonne.

Notre département est si riche en monuments du Moyen-Age que l'on ne peut faire la plus petite course sans qu'une église remarquable se présente aux regards. M. Clouet a eu l'occasion de voir celle de Chaudardes, et ce qu'il nous en a dit a fait désirer à ceux qui ne la connaissent pas de pouvoir l'admirer à leur tour.

La Société se rappelle la brochure que M. Peigné Delacourt a publiée sur la position depuis longtemps discutée du *Noviodunum Suessionum*. Il faut bien le dire, cette question, toute importante qu'elle soit, est un peu usée. Peut-elle recevoir une solution qui empêche

de la discuter à l'avenir? Je ne le pense pas, attendu qu'elle n'a pour point de départ aucune donnée certaine, le récit de César, dans les Commentaires, ne précisant rien et étant le seul cependant où il soit parlé de *Noviodunum*. M. Peigné, après des recherches infinies et après avoir étudié les lieux avec un soin extrême, est parvenu, pourquoi ne le dirions-nous pas, à faire un tour de force, c'est-à-dire à placer *Noviodunum*, le principal oppide des Suessons, à huit ou dix kilomètres au-delà de Noyon! A défaut de la Société, qui n'a pas, comme elle se le proposait, fait une réponse collective au mémoire de M. Peigné, M. Clouet a présenté de nombreuses objections au système adopté par le savant archéologue. Mais le travail de ce confrère n'étant pas l'expression complète de la pensée de la Société, il sera nécessaire que cette éternelle question de la position de *Noviodunum* soit reprise un jour.

Lorsqu'une ville a disparu et qu'il n'en reste plus de vestiges, le champ des suppositions est illimité. Lorsqu'un grand monument ne laisse plus, pour constater son existence, que des substructions dont la découverte est due au hasard, l'incertitude n'est plus absolue, mais elle est encore assez grande pour que des opinions bien diverses puissent être émises. C'est ce qui est arrivé pour l'édifice romain de Soissons qui a gardé le nom de Château d'Albâtre. Notre collègue, M. Clouet, a combattu quelques passages de mon travail sur ce monument; je lui ai répondu; et, de son côté, M. Laurendeau nous a communiqué tout ce que les observations, au moment des fouilles du génie militaire, lui avaient appris sur la situation exacte et sur la nature de cet immense édifice. S'il existe encore une sorte d'incertitude sur sa destination, nous avons du moins rassemblé tous les renseignements qu'il était possible de recueillir. En agissant ainsi, nous avons rempli nos devoirs de membres d'une

Société archéologique. Si quelque jour de nouvelles découvertes ont lieu, nos successeurs se serviront des détails que nous leur aurons conservés.

J'ai eu, Messieurs, la satisfaction de vous annoncer, dans le courant de l'année, que l'impression du Rituel de Nivelon était enfin terminée; ce magnifique volume est maintenant entre les mains de nous tous. J'ai reçu, à ce sujet, des éloges dans plusieurs ministères de Paris; nous devons les reporter en grande partie à l'imprimeur, notre collègue, M. Ed. Fleury. Mais nous devons aussi des remercîments à M. l'abbé Poquet, qui a consacré un temps considérable à la copie du manuscrit et à la correction des épreuves, travail qui réclamait tout le dévouement et les soins d'un véritable archéologue. M. l'abbé Poquet a complété son œuvre en adressant à la Société un rapport étendu sur la valeur du manuscrit à tous les points de vue; notre collègue a saisi l'occasion naturelle qui se présentait, de faire l'histoire de la liturgie soissonnaise. Cet important mémoire n'ayant pu être joint au Rituel a été imprimé dans notre Bulletin. Nous devons encore à M. l'abbé Poquet la biographie de M. Delattre, curé de Berny-Rivière pendant la Révolution, et le compte-rendu de l'excursion que la Société a faite, pendant le mois de juin, aux environs de Laon, pour visiter et étudier les églises d'Urcel, de Nouvion et de Bruyères. La réunion, sur cet espace si restreint, de ces trois belles et curieuses églises de l'époque romane a produit, sur la Société, un sentiment d'étonnement et d'admiration qui ne s'est pas effacé avec la journée qui l'avait fait naître.

La biographie des hommes remarquables, qui sont nés dans le pays, est un des sujets qui doivent occuper les Sociétés du genre de la nôtre; M. Prioux, notre nouveau collègue, a rendu hommage à notre programme

en nous envoyant celle de Matthieu Herbelin, religieux de Saint-Ived de Braine; la Société a accueilli avec plaisir ce travail intéressant, qui traite de nombreuses questions relatives à Braine et à ses environs. Herbelin était un de ces savants modestes, comme il s'en trouvait souvent dans les monastères au XVIe siècle. Son principal ouvrage, l'*Histoire de la Maison de Dreux et de Braine*, est resté manuscrit.

Je ne vous parlerai pas en détail, Messieurs, parce que ce serait trop long, d'un grand nombre de communications qui nous ont été faites par des membres de la Société et par MM. Fournaise et Chotin, instituteurs du département, sur des découvertes de médailles et sur d'autres sujets; je me bornerai à vous rappeler la lettre que S. E. le cardinal de Besançon a bien voulu nous adresser pour nous remercier de l'hommage que nous lui avions fait du Rituel de Nivelon, et dans laquelle il expose toute l'importance des études sur l'ancienne liturgie des divers diocèses de la France. Vous remarquerez que la Société a prévenu les désirs du cardinal, car elle s'est occupée, à plusieurs reprises, de la liturgie soissonnaise.

Je voudrais pouvoir vous annoncer, Messieurs, que notre Musée est définitivement organisé; un grand pas a été fait cette année, comme vous le savez, mais il reste à achever ce qui est commencé; espérons que l'administration municipale, après avoir adopté les projets que nous lui avons soumis, pourra leur donner une réalisation complète et doter ainsi la ville de Soissons d'un établissement que réclame son ancienne importance.

COMMUNICATIONS.

M. le docteur Billaudeau envoie sa démission de

membre de la Société, en exprimant le regret d'être entièrement absorbé par d'autres devoirs.

M. Ch. Gomart fait hommage à la Société d'un exemplaire de sa Notice sur le Camp romain de Vermand. En même temps, il met à la disposition de la Société le cliché d'une inscription du VIIIe siècle, trouvée dans les fouilles exécutées près des anciennes fortifications de Saint-Quentin. Cette inscription constate le passage dans cette ville de Chilpéric II se rendant à Soissons. Quoique cette inscription, accompagnée d'une Notice historique, ait été déjà publiée par M. Gomart, dans le *Magasin pittoresque* (année 1852, p^e 240), son offre est acceptée avec reconnaissance.

Un publiciste distingué, espagnol, M. Florentino Faner, écrit à M. le Président qu'il a cité avec éloge les Mémoires de la Société archéologique de Soissons dans le compte-rendu d'un *Voyage littéraire* qu'il vient de faire en France. Ce travail a été publié dans la *Gazette officielle de Madrid*.

M. Prioux fait hommage d'un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de faire paraître sous le titre de la *Villa Brennacum* (Braine).

M. le Président a reçu, pour la société :

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*.

Le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*.

Une Notice historique sur le culte de Saint-Médard, lue par M. l'abbé Corbelet au Congrès archéologique de Noyon.

M. l'abbé Daras offre, au nom de M. Deshayes, de Paris, un exemplaire d'une brochure contenant une

réclamation de priorité dans la découverte et la dénomination de plusieurs coquilles fossiles du département de l'Aisne.

M. Decamp lit, comme devant intéresser la Société, une très-courte Notice imprimée sur Poiteau, jardinier en chef du Jardin-des-Plantes de Paris et né à Ambleny.

M. l'abbé Poquet, à propos d'un albâtre que l'on voit dans l'église de Longpont, et qui représente l'arbre de Jessé, entre dans quelques détails sur ce sujet biblique :

§ I.

Egredietur virga de radice Jesse
et flos de radice ej us ascendet.
(Isaïe, ch. XI, v. 1.)

MESSIEURS,

Il existe dans nos livres saints une belle et touchante prophétie : celle d'Isaïe, le plus éloquent et le plus habile des hommes inspirés, au jugement de saint Jérôme. Cette prédiction, énoncée dans le premier verset du chapitre XI, est relative à la naissance temporelle du Messie, qu'elle annonce et représente comme descendant en ligne directe de Jessé, père du roi David.

Le fils d'Amos, on le sait, est le prophète des miséricordes du Seigneur par excellence, il parle presque continuellement du retour de la captivité de Babylone ; et, sous la figure de ce grand sujet, il décrit avec une rare magnificence d'idées la rédemption du monde par Jésus-Christ.

Toutefois, pour rendre cette annonce plus frappante, dans son langage pittoresque et figuratif, il dit : « *Egredietur virga de radice Jesse et flos de radice* » *ejus ascendet.* » Il sortira un rejeton de la racine de

Jessé et une fleur naîtra de sa racine. Ou, comme s'exprime l'hébreu : il sortira un rejeton du tronc ou de la souche de Jessé et une fleur ou une branche, un rejeton fructifiera ses racines.

Dans cette charmante allégorie, le prophète compare le royaume de Juda à un arbre affaibli et presque abattu, coupé jusqu'à la racine ; il n'en reste que le tronc et quelques fragments de racines. Mais ce tronc, si appauvri qu'il paraisse, poussera un rejeton vigoureux qui s'élèvera en étalant des rameaux nombreux, et sa tête s'épanouira sous la forme d'une fleur magnifique et radieuse.

§ II — SENS NATUREL DE CETTE PROPHÉTIE.

Il est aisé de voir que, sous ces gracieux emblêmes, le voyant du Seigneur donnait à comprendre que de Jessé, cet homme humble et juste, sortiraient des rois puissants en Israel ; mais que l'un d'eux grandirait plus haut qu'aucun monarque de la terre ; que Dieu, pour relever l'éclat obscurci de la maison de David, le comblerait de toutes ses bienveillances.

Cette annonce du bonheur futur de la race de David, en la naissance d'un prince qui relèvera les espérances de cette famille déchue de sa splendeur, contenait une promesse auguste et mystérieuse qu'il importe d'expliquer.

Cet arbre, du tronc et de la racine duquel devait sortir un rejeton qui était la ressource et la gloire de David, ne pouvait être que Jésus-Christ, le salut et le sauveur du monde, le fils unique du père, vrai Dieu et vrai Homme.

D'un autre côté, dans l'accomplissement littéral de la prophétie, la sainte Vierge était le rejeton naturel de Jessé, et la fleur qui naît de sa racine présageait la

naissance miraculeuse et virginale de Jésus. « *In die* » *illâ radix Jesus qui stat in signum populorum ipsum* » *gentes deprecabuntur.* » En ce jour, le rejeton de Jessé sera exposé comme un étendard devant tous les peuples ; les nations viendront lui offrir leurs prières. (1)

On comprend que ce grand évènement n'ait pas seulement été consigné dans le texte de nos livres saints, mais qu'il ait dû être très-fréquemment traduit et souvent d'une manière très-heureuse par nos artistes catholiques. Ce sujet, en effet, plein d'un gracieux symbolisme, a été très-affectionné de nos statuaires, de nos émailleurs, mais surtout de nos peintres verriers et de nos compositeurs d'albâtre.

§ III. — TRADUCTIONS DE CE VERSET PAR LES ARTISTES CATHOLIQUES.

Voici, au reste, comment ils interprétaient ordinairement ce verset prophétique :

Jessé était représenté couché à terre, comme un homme plongé dans le sommeil ou la réflexion ; sa poitrine (2) donne naissance à un arbre portant sur ses branches les divers personnages qui composent la généalogie du Sauveur dont la figure, entre les bras de sa mère, termine l'extrémité de l'arbre.

C'est à peu près ainsi qu'il est formulé dans le Guide de la peinture : « Le juste Jessé endormi ; de la partie » inférieure de sa poitrine sortent trois tiges : les deux » plus petites l'environnent, la troisième, plus grande, » s'élève directement en haut en entrelaçant les rois des

(1) Théodoret. S. Jérôme et les autres pères.

(2) Quelquefois, cependant, comme nous le dirons dans un instant, c'était la bouche (comme à Compiègne) ou même la tête, qui paraissait l'organe générateur ; et, alors, cette dérogation au principe ordinaire donne lieu à une interprétation plus élevée et plus mystérieuse.

» Hébreux depuis David jusqu'au Christ (1). Le premier » est David, il tient une harpe; puis vient Salomon, et, » après celui-ci, les autres rois, suivant leur ordre et » tenant des sceptres. Au sommet de la tige, la nati- » vité du Christ. De chaque côté, au milieu des branches, » sont les prophètes avec leurs prophéties : ils regardent » le Christ et le montrent. Au-dessous des prophètes, » les sages de la Grèce et le divin Balaam, tenant chacun » leurs sentences; ils ont les regards dirigés en haut » et indiquent de la main la nativité du Christ. »

§ IV. — EXEMPLES NOMBREUX ET VARIÉS.

Cette représentation est, du reste, ancienne dans l'Eglise, puisque nous lisons qu'en 1097, Guillaume de Tournay avait fait venir d'Orient un grand candélabre

(1) M. Didron remarque avec raison qu'ici la génération est toute matérielle, elle sort des entrailles et du ventre. Dans plusieurs de nos monuments, l'arbre dont Jessé est la racine part de la poitrine du patriarche; la génération s'épure et sort avec le souffle. A Reims, dans une bible historiale qui est à la Bibliothèque publique, l'arbre sort de la bouche de Jessé; un autre manuscrit, une bible latine, le fait sortir du crâne même du vieil ancêtre des ancêtres de la Vierge. Il s'agit donc là d'une génération intellectuelle plutôt que charnelle : c'est la tête, c'est la parole, c'est la pensée, et non l'estomac ou les intestins, qui mettent au monde Marie et Jésus. Jésus, en effet, c'est le verbe fait chair, c'est la pensée divine; Marie, comme son fils, est une pensée parlée plutôt qu'une forme matérielle. *(Guide de la Peinture*, p. 134.) M. Didron s'est heureusement inspiré de ces prescriptions pour composer son beau vitrail de l'Incarnation, où l'ancien et le nouveau Testament, les prophètes et les philosophes se sont donné rendez-vous. Il est bon d'observer, toutefois, qu'on n'a pas toujours été fixé sur le nombre des personnages à représenter, quoique le nombre hiératique fût de seize, y compris Jessé qui en est la souche, comme on le voit à Chartres. A Amiens et à Paris, il y en a vingt-neuf, trente à Donchester, vingt-cinq en peinture et surtout en sculpture.

d'airain, à plusieurs tiges, sur lesquelles était représentée la généalogie de Jésus-Christ, d'après Isaïe, chap. 45, et saint Paul, dans son épitre aux Romains, chap. 1. « *Candelabrum etiam magnum in choro æreum quod Jesse* » *vocatur, in partibus emit transmarinis.* » Ducange, t. III, p. 756. — Suger dit aussi, dans le traité de son administration, que dans les nouvelles verrières dont il avait orné l'église de Saint-Denis, on avait mis une belle variété, qu'on avait placé au chevet de la basilique, en première ligne, l'arbre de Jessé : « *Vitrearum* » *etiam novarum præclaram varietatem ab eâ primâ,* » *quæ incipit à stirpe Jesse, in capite Ecclesiæ, usque* » *ad eam, quæ super est principali portæ... depingi* » *fecimus.* » Ibid.

L'arbre de Jessé, avec sa généalogie de rois, est donc très-usité dans notre art à partir de cette époque. « On le voyait, ajoute M. Didron, dans les galeries et » les voussures, sur les parois et les tympans, sur » les rosaces et les fenêtres de nos églises, notamment » aux cathédrales de Chartres, d'Amiens, de Reims, de » Beauvais, à la Sainte-Chapelle et à Notre-Dame de » Paris. Une des trois verrières occidentales de la cathé- » drale de Chartres, et le sanctuaire de la Sainte-Chapelle » de Paris, en offrent de beaux modèles qui furent repro- » duits sur le magnifique psautier de saint Louis. Tout » le tympan du portail nord de Saint-Pierre de Beauvais » est rempli par cette immense composition, sculptée » au XVIe siècle. Malheureusement, on a renversé de cet » arbre tous les rois et les prophètes qui montaient de » branches en branches jusqu'à l'Enfant-Jésus tenu dans » les bras de sa mère. L'arbre est intact et c'est une » sculpture d'une incomparable beauté (1). »

Ce ne sont pas là les seuls exemples : les peintures

(1) *Guide de la Peinture*, p. 155.

murales, les gravures sur bois, les toiles historiées, les verrières des xve et xvie siècles se sont largement exercées à reproduire cette scène biblique. Nous la retrouverions en Angleterre aussi bien qu'en France; et, pour ne parler que de notre département, nous l'avons rencontrée dans les églises d'Oigny, de Bonneil, de Bucy, de Vigneux et de Longpont.

Dans les trois premières églises, ce sont de beaux vitraux du xvie siècle. Dans ces fenêtres, comme à celles de Saint-Antoine de Compiègne (Oise), au pied, à la racine du meneau central, est couché Jessé, duquel sont sortis les rois de Juda, les ancêtres de la Vierge et de Jésus-Christ, d'étages en étages, sur trois ou cinq lignes à la fois.

A Vigneux, sous l'arcade triomphale, existe une poutre sur laquelle est sculpté Jessé étendu et couché; des branches, qui paraissent des ceps de vigne, au lieu de s'élever verticalement, s'allongent horizontalement dans le sens de la poutre ; les ancêtres de la sainte Vierge sont assis sur les branches; au-dessus et superposés aux rois d'Israël, se tiennent debout les douze apôtres. Au milieu se dresse le Christ en croix, accompagné de Marie et de saint Jean. Le sang du Sauveur découle sur une tête décharnée et semble rendre la vie à tout ce groupe intéressant. Il n'y a plus aujourd'hui que huit apôtres; les quatre autres sont, dit-on, dans la maison d'un particulier qui les conserve, nous ignorons à quelle intention ; ces objets ne sont jamais mieux qu'à la place qu'ils devaient occuper.

L'albâtre dont nous donnons le dessin et qui est aujourd'hui dans l'église de Longpont mérite une mention honorable. Il a été recueilli, dans les environs de Crouy-sur-Ourcq, par M. le comte de Montesquiou, qui en a fait l'abandon à la chapelle après avoir assuré son existence par une intelligente restauration. On a observé,

avec raison, que les représentations de l'arbre de Jessé comprenaient un plus grand nombre de sujets les uns que les autres. Cette différence vient de ce que l'on a compté, dans la généalogie du Sauveur, des personnages qui y avaient un rapport plus ou moins direct; mais souvent on y a fait figurer non-seulement les ancêtres selon la chair ou les rois, mais encore les ancêtres selon l'esprit ou les prophètes qui ont annoncé la venue du Messie. Notre albâtre paraît appartenir à ce sujet complexe; quoiqu'il ne comprenne en tout que seize personnages, dont quatre seulement sont ceints du diadème royal, nous ne pensons pas qu'il faille attribuer cette absence d'un signe caractéristique à l'état un peu fruste dans lequel se trouve aujourd'hui ce petit monument et qui empêcherait de distinguer positivement les personnages qui y sont représentés. Mais le costume et l'attitude de plusieurs d'entre eux, qui semblent tenir des livres ou dérouler des parchemins, ne désigneraient-ils pas quelques-uns des prophètes qui ont annoncé cette heureuse naissance du Sauveur? (1)

Jessé est étendu au bas du tableau, la tête appuyée sur la main droite comme un homme endormi; de son cœur s'élance un tronc puissant auquel sont accolées deux branches communiquant à quatre personnages, deux de chaque côté. Au dessus et sur le milieu du tronc, David assis, le pied posé sur une branche, l'autre, recourbé pour soutenir son instrument, tient un psaltérion triangulaire. Sur le haut de l'arbre, Marie, la

(1) Cette opinion, si elle était partagée, tendrait à prouver que les verrières et les sculptures, comme celle du tympan à jour du portail nord de la cathédrale de Beauvais et les fenêtres de Donchester, ne seraient pas les seules pour représenter ce système. M. Didron doute qu'au XIIe siècle, surtout au XIIIe, cet âge de raison du gothique, on en ait fait l'essai, la peinture seule pouvant se prêter à l'exécution de semblables œuvres.

couronne sur la tête, porte sur son bras droit l'Enfant-Jésus tenant dans sa main le globe du monde. Huit personnages, étagés sur deux rangs, se groupent auprès de Marie, tous sont debout. Ces figures ont acquis avec le temps une teinte fauve et un peu bistrée qui les détache, sur un fond de feuillages verts qu'occupe la tige mystérieuse. Deux fenêtres ogivales trilobées, surmontées d'un quatre-feuille, formées par de légères armatures en fer, dans le genre du XIVe siècle, et encadrées par une baguette en bois, complètent ce tableau symbolique.

§ V. — AVIS ET ESPÉRANCE DE L'AVENIR.

On a essayé, dans le dernier siècle et de nos jours, de ressusciter ce sujet populaire, mais sans y réussir complètement, parce qu'on a trop négligé les accessoires qui animaient et vivifiaient cette antique composition. On s'est trop souvent contenté de représenter la sainte Vierge et son fils assis et comme enfermés dans la cime d'un petit arbre épanoui, avec cette légende : *Flores mei fructus honoris.* Ailleurs, le sujet principal, Jésus-Christ, apparaissait au milieu du calice d'une fleur, de ce lys éblouissant de blancheur, dont Marie tient presque toujours la tige à la main comme un emblême vivant de sa fécondité virginale ; nous n'approuvons qu'à demi ce style mesquin et maniéré, même pour les images ; nous préférons de beaucoup ce faire large et naturel de nos grands siècles catholiques dont il faut, quoi qu'on en pense, admirer l'art et surtout le sentiment religieux. C'est là ce qui nous manque aujourd'hui, sans quoi, avec les ressources que la science moderne a mis à notre disposition, nous ne tarderions pas à les égaler, peut-être même à les surpasser.

Le *labor improbus* du poëte latin ne suffit pas pour triompher de toutes les difficultés : il faut dans l'artiste,

avec le *pectus quod disertos facit*, l'amour, la charité chrétienne qui opère les prodiges dans la vie matérielle et artistique comme dans la vie spirituelle. *Ama et fac quod vis*, disait un des plus grands génies qu'ait produit le catholicisme. Nous le dirons aussi aux jeunes artistes de notre époque : « Ayez la foi, l'espérance et la charité des anciens jours et vous renouvellerez sous nos regards attendris leurs plus étonnantes merveilles et les chefs-d'œuvre de leur immortel génie. »

M. l'abbé Daras propose de faire, pour le Bulletin de la Société, un dépouillement des lettres autographes de Luc d'Achery, qui se composent de huit volumes et sont conservées à la bibliothèque impériale de Paris La Société accepte avec empressement cette proposition, les lettres de Luc d'Achery contenant nécessairement une foule de documents curieux sur l'histoire de notre pays.

INSCRIPTION DU VIIe SIÈCLE,

Communiquée à la Société par M. Ch. Gomart, de Saint-Quentin.

En fouillant un terrain sur l'emplacement des anciennes fortifications de la ville de Saint-Quentin, au bastion appelé *de Coulombié*, près la porte Saint-Martin, des ouvriers ont trouvé, en janvier 1826, et malheureusement brisée, une pierre de 0^m 42^c de hauteur sur 0^m 36^c de largeur, et 0^m 06^c d'épaisseur, portant l'inscription suivante :

ANNO : SEXTO : CENTN	En l'année six cents
POSITUS : FUIT : HOC :	fut posé ce
MONUMETUM : PER :	monument par
...USSU... : CLOTARIUS :	l'ordre de Clotaire
FRANCORUM : REX :	roi des Francs
CHILPERICI : FILIUS :	fils de Chilpéric
ITER : FACIES SUESIONEM	allant à Soissons
DIES : JANUARI : VISENTI.	le 20e jour de janvier.

Au bas de cette pierre, on remarque trois petites

plaques de plomb, coulées avec soin, à égale distance.

Cette inscription, qui a plus de douze siècles d'existence, est un monument très-curieux pour l'histoire du pays et pour l'époque la plus obscure de notre histoire nationale, car Grégoire de Tours, mort en 595, termina son ouvrage à la naissance de Clotaire II, et Frédégaire, son continuateur, n'a écrit que cent cinquante ans plus tard. Elle a pour objet de constater le passage de Clotaire II à St-Quentin, en l'année 600. On ne doit pas s'étonner de rencontrer dans l'inscription une latinité fort incorrecte, si l'on se rappelle la barbarie où les lettres étaient plongées au VIe et au VIIe siècles.

Nous donnons ici, avec ses fautes, ses lacunes, ses altérations et ses cassures, le dessin de cette inscription, intéressante autant pour l'histoire que pour la paléographie. Ceux qui voudront se reporter à la pierre elle-même pourront la consulter à la bibliothèque communale de Saint-Quentin où elle est déposée.

Plusieurs interprétations de ce monument ont été émises; une dissertation s'est élevée entre deux personnes de Saint-Quentin à l'occasion du premier mot de la quatrième ligne. La première personne y avait lu *percussus*, la seconde y lisait *per jussum*. Les motifs allégués de part et d'autre ont été exposés dans deux lettres publiées par la *Gazette de France*, le 6 février 1826, et par le *Journal de Saint-Quentin*, le 12 février 1826.

Un examen attentif de la pierre nous fait pencher en faveur de *per jussum* :

1° Parce que tous les mots de l'inscription étant séparés par trois points, les trois points qui sont à la suite du mot *per* qui termine la troisième ligne, indiquent que ce mot et celui qui le suit sont deux mots différents et ne peuvent pas former *percussus* d'un seul mot.

2° Parce que la première lettre de la quatrième ligne ne peut être un *C*, puisque l'on voit encore assez distinctement le jambage du *J* que la cassure a suivie; on voit de plus, en bas, le crochet de la queue du *J*.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 2 Février 1857.

Présidence de M. Williot, Vice-Président.

M. Flobert, du Thiolet, près Attichy (Oise), est nommé membre titulaire.

M. Décamp, vice-secrétaire, lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Laprairie, en date du 29 janvier par laquelle l'honorable membre, proclamé président à la dernière seance, à la majorité relative, l'informe qu il croit devoir donner sa démission, cette élection pouvant être, selon lui, » à la rigueur, contestable». La démission de M. de Laprairie ayant été acceptée, en présence de l'obscurité de l'article 6 du règlement ainsi conçu : « Tous les membres du bureau sont nommés pour un an, à la majorité des voix ; ils peuvent être réélus. » Une discussion s'est engagée sur ces deux points : Faut-il, pour être élu

membre du bureau, la majorité absolue ou la majorité relative? Combien de temps le scrutin doit-il rester ouvert? Il a été décidé qu'il faudrait, à l'avenir, au premier tour de scrutin, la majorité absolue, et, au second, la majorité relative; que le scrutin resterait ouvert pendant deux heures, après quoi le vote aurait lieu pour le second tour, le cas échéant.

Cette question vidée, M. le président lit une autre lettre par laquelle M. Poquet s'excuse de ne pouvoir se rendre à la réunion et envoie son bulletin de vote. Après une nouvelle discussion, cette manière de voter, pratiquée par plusieurs Sociétés savantes, mais qui n'a pas été jusqu'ici en usage dans celle de Soissons, est rejetée.

Conformément à ce qui vient d'être décidé, le scrutin pour l'élection du président reste ouvert pendant deux heures; le nombre des votants est de dix-huit. M. de Laprairie, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé président pour l'année 1857.

M. le président dépose un bon de la Société dunkerquoise, en échange duquel sera délivré le volume de Mémoires que cette Société vient de publier, ainsi qu'une brochure intitulée : *Note sur les murs gallo-romains de Dax*, par M. de Caumont, correspondant de l'Institut (extrait du *Bulletin monumental* publié à Caen, t. XXII); enfin, le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1856, n° 4.

M. Suin, trésorier, expose de nouveau la situation financière de la Société.

M. le président propose comme membre titulaire M. Gricourt, inspecteur des écoles primaires.

M. l'abbé Daras, après avoir entretenu la Société sur

l'importance de la correspondance de D. Luc d'Achery avec Baluze (bibliothèque de Sainte-Geneviève, 8 vol. in-folio), lit un préambule de travaux qu'il se propose de lui communiquer, dans le cours de cette année.

Etude sur les rapports administratifs et personnels de la Couronne avec le pays aujourd'hui compris dans le département de l'Aisne, aux différents siècles de l'histoire.

« Je me propose, dit M. Darras, dans le cours de cette année, de communiquer à la Société une série d'études courtes et sommaires, mais aussi complètes que possible, sur les rapports soit personnels, soit administratifs, qui ont existé entre la Couronne et l'ensemble des pays, autrefois distincts, quant aux limites géographiques et à la puissance féodale, aujourd'hui réunis dans une parfaite unité territoriale, sous le nom de département de l'Aisne.

» Je m'impose la loi de ne point dépasser, dans la lecture de chacune de ces études, le temps d'une demi-heure ; trop heureux mille fois si, à force de soins et de persévérantes recherches, je puis rendre ces communications un peu moins indignes de la bienveillance éclairée qui daigne les écouter.

» Les rapports entre la Couronne et le département de l'Aisne sont de deux natures : administratifs, quand les actes du prince se rapportent à l'autorité souveraine qui gouverne ; personnels, quand ces actes se rapportent à la personne même du monarque qui daigne manifester sa bienveillance à ses sujets, directement et sans intermédiaire. Or, nous prévenons d'avance qu'il convient de se placer à ce double point de vue, si l'on veut saisir parfaitement quelle a été, dans tous les siècles, l'influence de l'action souveraine sur les transformations

progressives de notre milieu social, et le développement continu de notre esprit public.

» Aujourd'hui, j'exposerai seulmeent, sous un seul coup-d'œil et comme en raccourci, le tableau général des Actes administratifs émanés du trône, en faveur desdits pays du département de l'Aisne, depuis le Ve jusqu'au XIXe siècle : depuis Clovis jusqu'à Napoléon III.

« Ces actes, dans l'esprit desquels se résume l'action gouvernementale de quatorze siècles, sont compris dans cinq collections aussi intéressantesque considérables :

» 1° La collection Bréquigny.
» 2° La collection Moreau.
» 3° La collection de Laurière.
» 4° La collection Dom Grenier.
» 5° La collection des Archives de l'Aisne.

» Un mot sur la nature et la valeur de chacun de ces grands dépôts ne pourra que nous éclairer utilement sur la marche que nous allons suivre dans cette étude.

» La première collection est appelée Bréquigny, du nom du savant qui, le premier, colligea laborieusement la série authentique des Ordonnances mérovingiennes.

» Cette collection, non moins précieuse par son importance intrinsèque que par la science critique qui a présidé à la discussion approfondie de tous les *instrumenta* qui la composent, ne comprend pas moins de trois énormes in-f° ; ils furent édités depuis 1765 jusqu'à 1780. Un de nos graves jurisconsultes, M. Pardessus, en a récemment donné une seconde édition illustrée, s'il est permis de le dire, de tout ce que la splendeur du talent, uni à la solidité des recherches, peut produire de plus parfait.

» C'est dans cette seconde édition que nous avons étudié les chartes et diplômes qui furent le gage de la faveur

de nos premiers rois à l'égard des populations gauloises, frankes et romaines, réunies et confondues sous leur sceptre dans la vieille Neustrie.

» Les actes administratifs de cette époque, qui concernent les localités du département, ont un caractère, un prix qui ne saurait échapper à personne. Depuis l'an 417 jusqu'en 751, il y a là, imprimées, une soixantaine de pièces, toutes plus directement relatives à notre histoire et qu'il nous importe d'étudier.

» Je me hâte de dire que ces titres ne sont pas les seuls des temps Mérovingiens dont la connaissance nous soit parvenue ; nos premières associations religieuses ont conservé le souvenir écrit de royales largesses dont la minute n'est pas toujours venue jusquà nous.

» La seconde collection est appelée, à Paris, le Fonds Moreau, du nom du conservateur zélé qui prit soin, pendant les vingt années qui précédèrent la Révolution de 93, d'en rassembler les éléments épars sur toute la surface de la France et de l'Europe. Notre département compte là, dans les 1,800 diplômes que contiennent les quatorze volumes manuscrits de la collection carlovingienne, un bon nombre de documents de premier ordre, tous relatifs aux phases exceptionnelles que subissait notre contrée à l'approche de cette grande époque de transition, qui devait bientôt renouveler, chez nous, comme dans le reste de la France, par la résurrection de la littérature des sciences et des arts, la face de notre ordre social.

» Nous dirons quelque jour par quels voyages littéraires, par quels sacrifices pénibles, et à quelles sources ont été rassemblés ces trésors inédits qui forment aujourd'hui le *Corpus diplomaticum* de l'époque carlovingienne. Aujourd'hui, nous constaterons seulement, en passant, qu'il existe de sérieuses lacunes dans ce vaste cartulaire national ; et que ce sont ces vides incom-

blés qui ont toujours empêché le gouvernement d'en ordonner, comme pour les deux autres dynasties, l'impression intégrale.

» La troisième collection est connue sous le nom d'Ordonnances de la troisième race. On sait que c'est l'un des plus colossals monuments de la science: commencé en 1723, sous la direction de Laurière qui, le premier, débrouilla le chaos de notre droit public du Moyen-Age et porta de la lumière dans la nuit profonde des coutumes particulières, ce recueil fut continué, en 1728, sous la direction du chancelier d'Aguesseau, par l'historien Secousse qui, jaloux d'être à la hauteur des vues de ce magistrat, se livra avec un travail trop opiniâtre à cette difficile étude, et perdit la vue après avoir publié depuis le deuxième jusqu'au neuvième volume inclusivement. Le conseiller de Villevaut reprit, en 1755, la publication de cette série qui fut poursuivie jusqu'au règne de Louis XII. Depuis un demi-siècle, l'Institut de France essaya plus d'une fois de mettre la main à ce monument pour l'achever; mais, jusqu'ici, la besogne a paru hors de proportion avec la puissance des moyens et l'aptitude des ouvriers dont on disposait. Dans ces dernières années, un suprême effort a été tenté pour reprendre la construction en sous-œuvre. Les proportions de l'édifice était devenues telles qu'on s'y perdait; le plan d'ensemble ne subsistait plus, et on en était venu au point de disputer sur la nature des matériaux historiques qui devaient entrer ou ne pas entrer dans l'appareil du monument. Afin de s'y reconnaître et de retrouver, dans ce labyrinthe, le fil libérateur, M. Pardessus fut chargé de dresser comme le bilan de situation de l'entreprise, et de coordonner les éléments d'un supplément comprenant toutes les pièces, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XII, qui avaient été oubliées; on sentait qu'avant d'aller

plus haut et plus loin, il fallait consolider la base fondamentale.

» Dans cette trentaine de volumes in-folios que comprennent maintenant les Ordonnances royales de la troisième race, on rencontre les instruments généraux qui servent de base à notre histoire locale moderne. Les premiers titres qui nous concernent sont relatifs à la constitution de notre affranchissement communal; les derniers actes ont trait aux grands jours de la baronnie de Coucy, aux lettres royales de sauve-garde données à l'abbaye de Nogent-l'Artaud, aux ordonnances contributives de la ville de Laon du 28 octobre 1513.

» Depuis cette année 1513 jusqu'aujourd'hui, les actes royaux, octroyés en faveur des localités du département de l'Aisne, se trouvent disséminés de toutes parts, et ce serait un laborieux travail que d'entreprendre d'en former la collection complète. Le fonds le plus considérable de cette cinquième section historique compose en partie ce que nous appelons aujourd'hui les Archives départementales de l'Aisne. Nous devons à la bienveillance éclairée de M. Matton d'avoir pu étudier, dans les originaux eux-mêmes et dans les travaux manuscrits que l'administration fait actuellement préparer pour le Gouvernement, la valeur historique que peuvent présenter ces archives pour le but spécial de cette étude. Les documents généraux de l'administration de nos provinces, depuis Louis XII, forment une collection susceptible de se diviser en huit titres distincts : 1° les Actes du Pouvoir souverain; 2° les Lettres patentes; 3° les Déclarations du Roi; 4° les Ordonnances du Roi; 5° les Arrêts du Conseil d'État; 6° les Arrêts de la Cour des Aides; 7° les Arrêts de la Cour des Monnaies; 8° les Arrêts du Parlement.

» Nous rattachons les quatre derniers titres aux actes

du pouvoir souverain, parce qu'ils émanent des offices de la Couronne et sont investis d'une valeur d'action égale à la volonté royale. Après cette courte et simple esquisse sur les cinq dépôts contenant les actes authentiques, et pour ainsi dire les minutes légales et notariées de notre histoire, depuis la conquête franke, esquisse qui nous servira de cadre et de base pour l'étude postérieure de ces monuments, et qui comprend l'histoire des rapports administratifs de la Couronne avec notre pays, il me reste à vous exposer parallèlement l'esquisse historique des rapports personnels entre le trône et notre province.

» Par là, Messieurs, j'entends que l'influence royale ne s'est pas toujours manifestée, pour le bonheur de notre pays, par des bienfaits écrits, par des actes extérieurs et administratifs; j'entends que la bonté souveraine s'est plus d'une fois exercée par des faveurs toutes personnelles, et, s'il est permis de le dire, par les pensées et les sentiments du cœur. Sans doute, Messieurs, vous jugerez que l'étude de ces rapports d'un autre genre ne doit pas être mise hors de l'histoire, car c'est, au contraire, souvent ce qui a donné à notre pays une importance et une célébrité que ne possèdent point nos voisins. Ce n'est point parce que nos vallées du Soissonnais et du Laonnois ne possèdent plus de nos jours ces villas *mérovingiennes*, ces palais de chasse *carolingiens*, que nous devons ensevelir dans l'oubli leurs souvenirs avec leurs ruines.

» Quand, au retour des Champs de Tolbiac, le fier Sicambre s'installait en vainqueur aux plaines de Soissons, et portait aux Césars un défi dans le principal boulevard de leur domination; quand le triomphateur d'Abderame, après avoir *martelé* les Barbares, à la sanglante plaine de Poitiers, venait chercher le repos à Quierzy; quand Charlemagne, au comble de sa puis-

sance, choisissait, pour recevoir le chef de la catholicit Léon III, son palais de Soissons; quand saint Louis venait *dîner* à Longpont et Philipp--Auguste coucher à Bruyères; quand enfin leurs successeurs venaient donner à nos villes ces marques de leur royale bienveillance, inscrites aux nombreuses pages de notre histoire; c'était là autant de rapports personnels entre le trône et le pays qui étaient souvent suivis des effets de la munificence des monarques.

» Et négliger ce côté de nos études, ce serait perdre la plus belle portion du cadre naturel que nous nous sommes tracé.

» D'une autre part, la Couronne a contracté des alliances avec plusieurs familles soit princières, soit simplement nobles du pays : ces unions, en resserrant les intérêts, ont donné lieu souvent à des correspondances élevées, d'une grande valeur historique. C'est ainsi que la correspondance complète du roi Henri IV et de plusieurs autres rois se trouve remplie de renseignements précieux sur les lieux qui nous avoisinent : où les armées étaient autrefois campées, où l'ennemi se voyait assiégé, où les généraux recevaient des ordres, où l'administration faisait exécuter des travaux.

» Nous irons donc puiser aux sources originales la vérité historique, et, sans autre rôle que celui d'amener les documents en votre présence, nous essaierons de les faire tous connaître. »

M. Suin commence, à son tour, la lecture d'un travail où il a réuni, par ordre chronologique, une multitude de faits concernant l'histoire du Soissonnais pendant la Ligue. Cette époque si intéressante est, en effet, stérile en documents dans nos historiens, tandis qu'ils abondent en d'autres pays où la *Sainte-Union* a été bien moins vivace. La collection entreprise par M. Suin aura l'avan-

tage de réunir, comme en une sorte de chronique, des renseignements précieux éparpillés dans de nombreux volumes de mémoires et dans des pièces originales qu'il serait trop difficile et trop long de consulter. La Société a pris le plus vif intérêt à cette lecture qui sera continuée dans les séances suivantes.

La séance est levée à cinq heures.

Le Vice-Président,

WILLIOT.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE

Lundi 2 Mars 1857.

Présidence de M. de Laporairie.

NOMINATIONS.

M. Gricourt, sous-inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement de Soissons, est nommé membre titulaire.

M. Tourneux, Joseph, directeur au collége de Vervins, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, t. Ier, juillet 1856.

Annuaire du département de l'Aisne.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1856, n° 3.

M. le président lit une lettre par laquelle M. l'abbé Jules Corblet adresse à la Société sa première livraison

de la *Revue de Art chrétien*; une autre lettre par laquelle M. Peigné Delacourt, membre correspondant de la Société, lui offre un exemplaire chromolithographique, représentant *une Chasse à la Haie* qui doit accompagner un mémoire que l'honorable archéologue se propose de publier. Ensuite, M. le président fait part à la réunion du *Programme des Concours ouverts pour l'année 1857*, par l'Académie de Reims; de l'ouverture du *Congrès des délégués des Sociétés savantes* qui doit avoir lieu, à Paris, le 13 avril, et de la souscription pour l'érection d'une statue à Geoffroy-Saint-Hilaire, votée par la ville d'Étampes.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. Rigaut offre à la Société une bulle de plomb du pape Paul III, et une médaille de Louis XIV, enfant. M. Decamp présente une médaille de Louis II, duc de Flandre.

M. de Laprairie lit une note sur les fouilles faites à Laffaux :

« La Société se rappelle qu'en 1855 elle fit quelques fouilles sur le terroir de Laffaux, dans un champ où des tombes en pierre avaient été découvertes. Un membre rendit compte alors du résultat de ces fouilles.

» Dans le courant de l'été de l'année dernière, M. Chauvain, maire de Laffaux et cultivateur, nous fit prévenir que de nouvelles tombes avaient été rencontrées, par le soc de la charrue, dans une pièce de terre située à une extrémité opposée du terroir de Laffaux. Il nous fit remettre en même temps divers objets recueillis par ses ouvriers, en nous engageant à aller sur les lieux pour continuer les fouilles.

» Une commission, composée de MM. Williot, Suin,

Decamp et moi, s'est rendue à l'invitation de M. le maire de Laffaux. Nous avons fait dégager et ouvrir cent vingt mètres de tombes, mais sans que notre travail ait amené de résultat. Nous n'avons trouvé aucun objet qui eût quelqu'intérêt Tous ces cercueils en pierre tendre, d'une seule pièce et semblables à ceux que l'on rencontre sur tant de points de notre pays, paraissaient avoir été déjà ouverts. On sait, au reste, que c'est ce que l'on constate souvent quand on fait des fouilles; et l'on se rappelle alors les lois qui furent si fréquemment portées, à diverses époques, contre les violateurs de sépultures. Je ne puis donc mettre sous les yeux de la Société que les objets envoyés et offerts par M. Chauvain.

» Ils consistent dans : 1° un vase en terre grise, de forme très-aplatie; quoique d'une poterie peu fine, il ne manque pas d'une certaine élégance. Il ne porte aucun dessin et a pour tout ornement six petits renflements sur la partie supérieure de la panse, qui ont été faits par le potier, lorsque la terre était encore molle, en appuyant le doigt dans l'intérieur du vase. La hauteur est de 0,10c. et la largeur de 0,13c.

» 2° Deux lames de couteaux en fer.

» 3° Quatre plaques de ceinturon, dont trois en fer ornées de cloux et cuivre et une en cuivre blanc avec la boucle; cette dernière, parfaitement conservée, est ornée de ciselures. Comme presque toutes les plaques du même genre, elle porte cinq gros clous sur les bords.

» 4° Les débris d'une chaîne en cuivre, en neuf morceaux, qui paraît avoir fait partie d'une armure ou du harnachement d'un cheval. Une petite plaque oblongue porte un crochet qui devait servir à la retenir à un autre crochet ou à un anneau. A une autre plaque triangulaire pendaient trois petites chaînes dont deux existent encore; l'une de ces petites chaînes se termine par

un cône dans lequel devait être placé un ornement de laine ou de crin. Cet objet a donc quelqu'analogie, on est tenté au moins de le supposer, avec les aiguillettes de nos soldats de cavalerie.

» Tous les objets que je viens de présenter à la Société sont absolument du même genre que ceux trouvés par M. l'abbé Cochet dans des sépultures qu'il regarde comme mérovingiennes. Or, le savant archéologue faisant maintenant autorité, nous devons placer nos sépultures de Laffaux entre le VIe siècle et le VIIIe. »

M. Suin instruit la Société que l'on a découvert, à Louâtre, des tombeaux en pierre qui porteraient des inscriptions. M. le maire se charge de prendre, sur les lieux-mêmes, des renseignements précis.

M. l'abbé Pécheur lit une lettre inédite de D. Jean Elie, religieux de Saint-Crépin-le-Grand, au R. P. D. Mabillon, qu'il fait précéder des réflexions suivantes :

« Dans notre dernière séance, M. l'abbé Daras nous entretenait de l'importance de la correspondance imprimée de D. Luc d'Achery et de Baluze. C'était peut-être ouvrir une voie nouvelle à nos recherches et procurer en même temps de véritables richesses à nos publications. Ces correspondances entre les maîtres de la science, outre l'intérêt qu'elles offrent par elles-mêmes, ont encore l'avantage bien plus précieux de nous mettre dans la confidence de leurs difficultés, de leurs discussions, de leurs rivalités scientifiques, de leur fraternité littéraire. C'est là qu'on voit de près le prix qu'ils attachaient aux nouvelles découvertes dans le champ inépuisable de l'histoire, le soin minutieux qu'ils apportaient à déchiffrer, à collationner les textes, à expliquer leurs obscurités, en un mot, l'amour ardent qu'ils avaient voué à l'étude de l'antiquité. Mais l'intérêt de ces correspondances redouble lorsqu'elles appartien-

nent à des hommes qui ont travaillé sur le même terrain que nous et qu'elles nous fournissent des renseignements intimes et inconnus sur la composition de ces ouvrages historiques que nous n'aimons tant que parce qu'ils regardent notre pays.

» Aussi, ces correspondances, ces lettres échappées comme par miracle à la destruction, ces feuilles légères souvent à demi rongées par le temps, trouvent-elles toujours leur place marquée d'avance dans les nombreux recueils destinés à sauver de l'oubli les débris du passé. C'est ainsi, pour n'en donner qu'un exemple qui nous touche, que la *Correspondance entre Jean le Laboureur et Armande-Henriette de Lorraine d'Harcourt*, relativement à l'*Histoire de Notre-Dame de Soissons*, a été admise, avec un article très-intéressant de M. de Fréville, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (3e série, t. 5, mai-juin 1854). Henriette était l'une des femmes les plus spirituelles et les plus lettrées de son temps, qui en comptait un si grand nombre. Celui qu'elle avait choisi pour composer l'histoire de son abbaye était le P. D. Mabillon, la gloire de la France et l'oracle de l'Europe savante. Cet homme illustre avait laissé des souvenirs dans notre pays, puisqu'il avait habité Nogent-sous-Coucy où il avait senti naître et se développer son goût pour l'antiquité, et qu'il avait été ordonné diacre à Soissons par Mgr de Bourlon. Mais Mabillon ne put répondre aux désirs de l'abbesse de Notre-Dame et dut céder la place à D. Michel Germain, son intime ami, son collaborateur, le compagnon de ses courses scientifiques. Aujourd'hui, ce n'est pas une correspondance, mais un débris de correspondance entre ce grand homme et un modeste savant soissonnais, une lettre de D. Jean Elie, religieux de Saint-Crépin le-Grand, à Mabillon, dont j'ai à vous donner communication :

» D. Jean Elie est auteur d'une histoire manuscrite de Saint-Crépin-le-Grand, en deux volumes in-4°, pleine de recherches consciencieuses et écrite au milieu des archives et des traditions de cette abbaye. On en conservait un exemplaire à Saint-Crépin-le-Grand et un autre à Saint-Germain-des-Prés (Lelong. Bibliothèque de France, t. 1, p. 768, n° 1287.) C'est cet exemplaire que possède la Bibliothèque impériale, avec la lettre en question. Cette histoire porte la date de 1689; et, en 1688, D. Elie écrivait à Mabillon pour lui proposer plusieurs difficultés concernant cet ouvrage. La lettre devant être ou ayant été envoyée sous enveloppe, ne porte point le nom du destinataire; mais il n'y a aucun doute qu'elle n'ait été adressée à Mabillon, puisque Elie lui parle de sa diplomatique. Les difficultés qu'il lui propose roulent principalement sur une charte du comte Eiric, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Crépin, sur une autre du comte Gauthier, qui fit une restitution au monastère; sur un diplôme de Carloman; sur la question de savoir s'il doit écrire son histoire en latin ou en français. D. Elie parle aussi dans sa lettre de plusieurs savants religieux des monastères soissonnais On y trouve en même temps diverses particularités intéressantes.

» *Pax Christi.*

» Mon Révérend Père,

» Je prends la liberté de vous écrire cette lettre pour m'éclaircir de plusieurs choses et pour communiquer à Votre Révérence mes conjectures sur la charte du comte Eiric, dont elle voulut avoir une copie lorsque je fus à Paris après la Diète. Par cette charte, ce comte donne plusieurs héritages, tant pour lui dire tous les jours une messe à l'autel du Sauveur que pour avoir des

ornements. Elle est datée : *Sub die VIII. Kl. novbs (novembris) anno secundo regnante Domno Imperatore.....* Ce mot qui manque est rongé, mais nous sommes demeurés d'accord qu'il devait y avoir *Karolo*, tant par le peu d'espace que par l'écriture de la charte. Elle est signée ainsy : « Signum Eirici comitis qui manu propriâ » hanc donationem firmavit, et viris magnificis firmare » rogavit. Signum Rodulfi filii sui. Signum Geroldi » nepotis..... » et ainsy des autres; et tout bas : Glorius notarius, etc. Je dis que ce comte Eiric, père de Rodulfe ou Raoul, étoit comte de Valois, car le Valois n'étoit alors qu'un comté qui est appelé, en latin, par les anciens auteurs : *Comitatus Vadensis*. Je fonde ma conjecture, premièrement : sur ce que ces héritages qui nous sont donnés par ce comte sont situez, pour la plus part, dans ce comté ou tout proche. Et, en second lieu, sur une autre charte d'un comte nommé Gaultier, qui restitua en présence d'Hugue Capet et de Robert, son fils, rois, et de plusieurs autres princes, évêques et abbez « Terras SSorû Dei martyrum Crispini » et Crispiniani quæ sunt sitæ *in comitatu Vadensi* » quasque *genitor meus Rodolfus* (c'est le comte Gaultier » qui parle) prædictis sanctis injustè abstulit, et ipse » post decessum ejusdem injustiùs sciens teneri, pro» remedio animæ meæ et vxoris ac Filiorum meorum » restituo, et reddo per consensum *natorum meorum* » *Rodulfi videlicet atque Gualterii* qui bona mea post » excursum vitæ hereditario jure sunt possessuri. » Ne vous semble-t-il pas plus que vraysemblable que ce *Rodulfe*, père de Gaultier, qui avoit usurpé nos terres, est le fils du comte Eiric qui avoit signé la charte par laquelle ce même comte Eiric, son père, nous avoit donné des revenus pour lui dire une messe tous les jours? Il n'y a rien qui ne favorise ce sentiment. Ce comte

Gaultier, père de Raoul et de Gaultier, est peut-être le même que Gaultier, comte d'Amiens et de Vexin vers l'an 965, qui étoit encore comte de Valois, comme l'on peut coiliger de ce qu'il restitue ces héritages qui sont dans le Valois et que son père avoit usurpés sur notre abbaie, et de ce que dit le père Muldrac, ancien prieur de Longpont, dans son *Valois royal*, page 3, des comtes de Crépy-en-Valois. Il faut toutefois remarquer que ce sçavant religieux dit : que Gautier Ier, père de Gautier II, etoit fils de Galeran, comte de Vexin-le-François, Pontois, etc., et non point de Raoul, et qu'il donne quatre fils à ce même Gautier, sçavoir : Gaultier II, Raoul, Geoffroy et Guy, évêque de Soissons, ce qui est contraire à la charte de Gautier qui n'en nomme que deux, sçavoir : Raoul et Gaultier, et qui dit que Gautier Ier avoit pour père Raoul, *Rodolfus*. Pour moi, je croirois que le père Muldrac se pourroit bien être trompé et qu'il vaudroit mieux s'arrêter à nos chartes. Mais, comme nous n'avons point de livres icy, je ne puis débrouiller ces difficultés. J'espère que Votre Révérence m'en fera donner l'éclaircissement; peut-être que nos deux chartes serviront à développer l'ancienne famille des comtes de Valois. 2de Le temps convient assez bien, car, depuis la donation faite par le comte Eiric jusques à la restitution faite par le comte Gaultier, il peut y avoir cent dix ans ou environ, et cet espace de temps, quelque long qu'il soit, peut avoir esté remply par les comtes Eiric, Raoul et Gautier, ce même que les règnes d'Henry IV, de Louis XIII et de Louis XIV font déjà un siècle, bien qu'Henry IV eût déjà de l'âge quand il arriva à la couronne, et que Louis-le-Grand puisse vivre encore longtemps. Les choses s'accordent aussi : ces biens, dont il est parlé dans ces chartes, sont situez dans le Valois, bien qu'il semble

que ceux qui sont restituez ne soient pas les mêmes que ceux qui avoient été donnez. Les noms, enfin, ont aussi du rapport. La charte d'Eiric est confirmée par son fils Raoul, et Gautier restitue par sa charte les biens que Raoul, son père, avoit usurpez, de sorte qu'il est vraysemblable que Raoul, fils d'Eiric, est le père de Gautier.

» Cette charte de Gautier est sans date; néanmoins, on peut l'apprendre par ceux qui l'ont signée. En voici les noms : « S. Gualterii, comitis. S. Rodulfi. S. Gualterii. S. Guidonis, epi. S. Fulconis, epi. S. Herivei, » epi. S. Rotbodi, epi. Signum Abbonis, abbatis. Signum » Odolei, abbatis. S. Guidonis, comitis. » Guy, évêque de Soissons, fils de Gautier Ier suivant le père Muldrac, mourut, si nous en croyons Dormay, en l'an 995, et partant cette charte est avant ce temps; de dire au juste l'année, Votre Révérence le peut faire par les autres noms de ceux qui ont signé : Nous croyons qu'Abbon était abbé de Saint-Crespin, et Odolée, abbé de Saint-Médard. Guy, comte, est celui qui a possédé le premier le comté de Soissons à titre d'héritage; je serois bien aise de sçavoir les noms des Evêchez de ces Evêques. Muldrac dit que Gaultier II eut un fils dit Foulque qui fut évêque d'Amiens; mais il devoit estre trop jeune alors pour être déjà évêque. Il y a un mot, dans la charte du comte Eiric, que j'ay peine à déchiffrer, c'est vers le milieu : « Proinde nunc etiam *sanctitate* ad partem. » Je ne sais s'il faut lire « sanctitate » ou autre chose; voyez, s'il vous plait, la copie que vous en avez faite ?

» Dom Paul Godefroy, de Longpont, m'a envoyé cette dissertation de M. de Launoy, pour la communiquer à Votre Révérence et en sçavoir son sentiment; elle m'obligera de me le mander en me la renvoiant; et, si elle sçavait quelque chose de particulier de ces Ste, de nous le faire sçavoir.

» Vaut-il mieux écrire l'histoire de notre monastère en françois qu'en latin, et quelle méthode Votre Révérence juge-t-elle la meilleure?

» Voyant que vous ne m'aviez point fait de réponse sur ce que je vous avois mandé qu'il étoit facile de prouver que les chanoines réguliers étoient moines, je me suis mis moy-même à y travailler. D'abord, j'ay fait un petit *factum* où je ne faisois qu'étendre le témoignage dont je vous avois envoyé une copie. Le Père Prieur de St-Médard l'ayant lu avec quelques autres et l'ayant trouvé assez bon, me témoigna, en me le renvoiant, qu'il auroit souhaitté d'en avoir une copie, mais qu'il ne l'avoit pas voulu faire faire sans mon aggrément. Là-dessus, je fis une seconde lettre pour la lui addresser, dans laquelle je feins un entretien qui a donné lieu à cette première pièce. J'ay taché d'y prouver que les Chanoines réguliers sont véritablement Moines. J'ay envoié ces deux pièces au R. P. assistant D. Claude Martin, pour les présenter au R. P. supérieur général. Comme je ne doute point qu'on ne les communique à Votre Révérence, elle m'obligera de m'en dire son sentiment. Je pourray, dans quelque temps, faire une réponse aux objections qu'on a faites et à celles que l'on me pourra encore faire où j'établirai par de nouvelles raisons et autoritez la question que j'ay traittée. Il y a dix jours que j'ay mis cet ouvrage à la poste et je ne sais point encore si D. Claude Martin l'a reçu; il est assez gros.

» Il y a déjà quelque temps que je proposay à Votre Révérence sur cette date d'une charte de Karloman : « *Datum IIII idus décembris anno sexto regnante* » *Karlomanno* gloriosissimo rege, indictione tertiâ. » Actum Andelei monasterium in Dei nomine feliciter. » Amen. Erifonnus jubente Gauslino hoc ambasciavit. » Voilà comme notre charte finit et non point de la ma-

nière que dit D. M. Germain dans son livre *des Palais*, p. 335. Je lui proposay, dis-je, quelque difficulté à laquelle il me satisfit en partie; mais sa réponse m'en a fait naître une autre. Elle me mandoit que Carloman n'a pas régné six ans, mais qu'il n'en a régné que deux et quelques mois avec son frère Louis et trois ans six jours après sa mort, de sorte que Louis étant mort le 3 des nones du mois d'août, Carloman doit être mort le 9 du même mois. Or, suivant notre charte, Carloman avait déjà six ans de règne dès le IV des ides de décembre. Je veux que ces six ans ne fussent pas accomplis, mais toujours ils étoient commencez et il pouvoit y avoir déjà quelques mois de la sixième année. Ces mois joints à huit qui sont depuis le IV des ides de décembre jusqu'au 9e jour d'août que mourut Carloman, suivant Votre Révérence, ne feront-ils pas bien une année entière? Et par conséquent, Carloman peut avoir régné six ans ou fort peu moins, ou plutost six ans quatre mois, en prenant le commencement de son règne du jour de la mort de Louis-le-Bègue qui arriva le 10e d'avril en 879; et en ce cas Louis et Carloman auroient régné ensemble trois ans, quatre mois, six jours de moins. J'espère que Votre Révérence me lèvera cette difficulté. Je ne sçay si elle ne sçait rien de particulier d'Erifonnus dont il est parlé cy dessus. Il y a encore une chose à remarquer dans cette charte dont Votre Révérence n'a rien dit dans sa diplomatique, si je ne me trompe : c'est que Norbert est notaire de Gauzlin, chancelier de Carloman. *Norbertus notarius ad vicem Gauzlini recognovit et sub.....*

» J'ay encore quelques difficultez sur trois ou quatre autres chartes, mais il ne faut pas lasser Votre Révérence tout d'un coup. Ce sera pour une autre fois. Je m'adresse volontiers à elle parce que je regarde toutes

ses décisions comme autant de véritez qui me mettent en repos et que je me persuade qu'elle le trouve bon. Je ne sçay si elle a bien voulu se charger de nous faire avoir quelque connoissance de la sainteté du bienheureux Bernered, abbé de St-Crépin, qui est mort au Mont-Cassin. Je suis de tout mon cœur,

» Mon Révérend Père,

» A S Crespin du 20 févr. 1688.

» Vre très humble et très affect. cf. et serviteur
F. Jean Elie.

» L'on m'a envoié deux de vos *factums* contre les chanoines réguliers ; à l'un d'iceux il y manque un feuillet entier, celui qui suit la page 55. N'y a-t-il pas moyen de l'avoir pour le donner à celui à qui on l'a présenté? Je serois bien aise d'en avoir encore un pour le présenter aux religieux de Longpont. Ces Révérends Pères en agissent si bien avec nous qu'ils nous communiquent volontiers tout ce qu'ils ont et de chartes et de mss. Il n'y a qu'à le donner à Robert le Grade, D. Jean Prou le payera. »

M. Suin continue la lecture de ses recherches sur la Ligue dans le Soissonnais.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
de Laprairie.

Le Secrétaire,
L'Abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Lundi 6 Avril 1857.

Présidence de M. Williot, Vice-Président.

M. le Président annonce, au début de la séance, la création définitive d'un *Musée soissonnais*. Plusieurs pièces de l'hôtel de la mairie ayant été concédées à cet effet, les divers objets qui se trouvaient déposés dans la bibliothèque de la ville, et notamment la collection des plâtres, y ont été transportés. Cette opération difficile a été confiée à un certain nombre de militaires de la garnison et s'est faite avec beaucoup de précision et d'ensemble, sous les yeux de MM. Deviolaine, maire, Fortin, adjoint, représentant la ville, et de MM. de Laprairie, Williot, Pécheur, Decamp, représentant la Société. La commission du Musée, nommée en 1855, est chargée de veiller au classement et à la conservation de toutes les pièces composant le nouveau Musée; et l'on décide qu'un appel sera fait dans les journaux, tant au nom de la ville qu'au nom de la Société, à la

générosité de tous les possesseurs d'objets d'art et d'antiquités.

M. l'abbé Pécheur, secrétaire, lit quelques courtes réflexions à propos de cet utile établissement :

« La création d'un Musée à Soissons a été, depuis plusieurs années, l'une des constantes préoccupations de la Société historique et archéologique de cette ville. Ce projet vient enfin d'être mis à exécution. Le Conseil municipal ayant accordé à cet effet plusieurs salles de l'Hôtel-de-Ville, la collection des plâtres donnée autrefois par le gouvernement, en échange du groupe antique dit du Pédagogue, y a été immédiatement transportée, le 23 mars 1857, ainsi que tous les objets d'art ou d'antiquité disséminés dans les diverses parties de la bibliothèque. C'est donc de ce jour que date la formation du Musée soissonnais.

» Sans doute, le nouveau Musée ne pourra pas, tout d'abord, rivaliser avec ceux de Laon, de Compiègne, d'Amiens, etc. Toutefois, on doit espérer qu'il ne tardera pas à s'enrichir d'une foule d'objets précieux maintenant entre les mains de divers particuliers, lesquels s'empresseront de les déposer dans un lieu où ils pourront désormais figurer avec honneur.

» Ce qui fait l'intérêt et l'utilité des collections de ce genre, c'est surtout leur connexion avec l'histoire et, par conséquent, la connaissance des lieux auxquels ils se rattachent par leur découverte ; aussi, l'indication de la provenance des objets figurera-t-elle toujours dans le Musée soissonnais avec les noms des donateurs ou inventeurs.

» Il est temps enfin de recueillir les derniers débris du passé de notre pays ; il est temps surtout de mettre un terme à cette concentration indéfinie qui accumule à Paris, au dépens des provinces, les richesses monu-

mentales de la France et nous enlève, avec nos titres de gloire, les témoins de notre histoire. C'est donc un appel sérieux que nous faisons aujourd'hui, en faveur du Musée de Soissons, à tous ceux qui ont à cœur l'honneur du pays natal. Le moment est arrivé, pour les villes historiques et intelligentes, de créer des centres et des moyens d'étude ; Soissons ne peut rester en retard. Déjà deux séminaires diocésains où les humanités, les sciences philosophiques et théologiques sont en pleine vigueur, un collége communal nombreux et florissant, y ouvrent leurs portes à la jeunesse studieuse, une bibliothèque intéressante et qui s'enrichit tous les jours des nouvelles productions de l'esprit humain, y offre ses trésors à tous ceux qui veulent y puiser. Il ne lui restait plus qu'à fonder un Musée historique, complément nécessaire de ces utiles établissements. La bibliothèque, le musée, c'est là que commencent à se rencontrer et que bientôt se chercheront tous ceux qui, dans notre province, ont conservé le goût des lettres et comptent pour quelque chose la culture de l'intelligence. »

M. Branche, prenant la parole, informe la Société qu'au mois de mars dernier il a été trouvé, sur le territoire de Lambercy (commune de Dagny, canton de Rozoy-sur-Serre) des pièces de monnaie de Henri II et de Charles IX, des demi-francs de Henri III, des quarts et des demi-quarts d'écus de Henri IV, de Charles X (cardinal de Bourbon, roi de la Ligue) et quelques pièces étrangères de Philippe d'Espagne, d'Albert et d'Elisabeth de Bourgogne ; enfin, un grand nombre de douzains et de liards de ces souverains. Leur valeur métallique montait à cinq cents grammes d'argent et cent grammes de liards. Neuf de ces pièces ont été conservées, dont une d'Albert et d'Elisabeth de Bour-

gogne; le reste a été vendu à un orfèvre de Vervins. Un membre observe qu'une semblable découverte de pièces du même genre et des mêmes souverains a été faite, vers la même époque, à une lieue de Dagny.

M. l'abbé Daras continue la lecture de son travail sur les collections historiques, et signale quelques lettres concernant Dom Grenier.

M. Branche de Flavigny lit, à son tour, l'interprétation d'une charte d'Enguerrand de Coucy, de 1343, concernant Nogent-sous-Coucy. On décide que ce travail et le texte même de la charte seront insérés dans le Bulletin, lorsque l'honorable membre aura terminé les notes qu'il se propose d'y joindre.

La séance est levée à cinq heures.

Le Vice-Président,

WILLIOT.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE

Lundi 4 Mai 1857.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1856, n° 24.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. Il contient les statuts et le programme de la Société nouvellement fondée. (1836.)

Essai sur les Déesses mères ou maires (Deœmairœ), par M. Th. Lorin, membre de la Société.

Essai sur la Fête Fiul ou Jul, par le même.

Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, n° 9, t. XXIII.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1857, n° 2.

Note sur les murs gallo-romains de Dax, par M. de Caumont. Extrait du *Bulletin monumental* publié à Caen.

M. le président dépose sur le bureau le programme des sujets proposés par la Société des antiquaires de la Morinie, pour le concours de l'année 1858.

M. Belcourt, photographe à Soissons, se met à la disposition de la Société pour tous les travaux de photographie qui pourraient lui être utiles. Les offres de M. Belcourt sont acceptées avec empressement, et sa bonne volonté et son talent seront mis à contribution pour l'excursion annuelle qui doit avoir lieu prochainement. Cette excursion, d'abord indiquée, selon l'usage établi, pour le second jeudi de juin, est renvoyée, sur la demande de quelques membres, au premier jeudi de juillet. Une discussion s'engage sur le choix des localités à visiter, et il est décidé que la Société se rendra, cette année, à Saint-Mard, Presles-et-Boves, Vieil-Arcy et autres communes de la rive gauche de l'Aisne.

M. Suin donne communication d'une pièce historique intéressante qu'il a découverte parmi les anciennes minutes de son étude dont il fait le dépouillement avec un zèle si louable. C'est une délibération des Célestins de Villeneuve, par laquelle ces religieux déclarent refuser positivement leur concours aux Ligueurs, et rejettent l'acte par lequel deux des leurs avaient cru pouvoir engager la corporation entière. Ce document confirme l'opinion de quelques historiens qui prétendent qu'en général les ordres religieux d'origine française

avaient moins favorisé qu'entravé les progrès de la Ligue. La Société décide l'impression dans son Bulletin du précieux document communiqué par M. Suin.

CONTRIBUTION DU CLERGÉ SOISSONNAIS A L'ENTRETIEN DE L'ARMÉE DE LA LIGUE.

« Furent présents en leurs personnes, Vénérables et religieuses personnes frères André Raisin, soubs prieux, Guillaume Damay, Paoul Leroux, Salmon Ventin, Jehan Pinart, Jehan Destoinssons, André Desjardins....., tous religieulx profès en l'église et monastère de la Sainte-Trinité de Villeneufve-lès-Soissons, congrégés et assemblés en leur chapp. au son de la cloche.

» En présence et autorisés de R^d^ père Pierre Audouyn, prieur provincial de l'Ordre des Célestins de la province.

» Les quels religieulx ainsi congrégés et assemblés ont fait, ordonné et constitué leurs procureurs généraulx et spéciaulx. »

(Les noms ne sont pas remplis, quatre lignes sont restées en blancs.)

« Aux quels les religieulx ainsi congrégés ont donné et donnent par ces présentes pouvoir, puissance et mandement spécial aux dits procureurs ou l'un d'eulx de révoquer, comme par ces présentes ils révoquent, certaine procuration faite et passée en l'Hostel Episcopal de Soissons, pardev^t^ Nicolas Raoullet et Anthoine Dupire, notaires royaulx audit Soissons, le vendredy 21 juillet 1589 après midi, par R. père en Dieu mess. Hierosme Hennequyn, évesque de Soissons, vénérables et discrettes personnes MM. Claude Morlet, prévost Zacarie Dutour, archidiacre, de la Rivière, Robert Huguet, chantres, chanoines de l'église cathédrale de Soissons et

depputez du clergé de Soissons, Anthoine Bouzezé, aussi chanoyne et trésorier d'icelle église, *scindicq* du clergé dudit diocèse ; Révérend père en Dieu mess. George de la Fontaine, abbé de l'abbaye Saint-Léger de Soissons, Me Jehan Masson, chanoine et dean de Ne-De-des-Vignes, Guillaume Petit, chanoine et trésorier de l'église St-Waast, Jehan Leclerc, chanoine et argentier de l'église St-Pierre-au-Parvis, Claude Guinet, chanoine et argentier de l'église St-Loys, frère Gaultier Follet, prieur, et Gervais Tournay, religieulx de l'abbaye St-Jehan-des-Vignes de Soissons, Alexandre *Salmon*, aulmosnier de St-Mard, Domp Jehan Dortu, prieur, et Abraham Padame, religieulx de St-Crespin-le-Grand, messire Nicole Bertrand, religieulx de St-Crespin-en-Chaye, frères Jehan Lescuier, soubs prieur, et Eloy Ducorroy, procureur du couvent des Célestins de Villeneufve-lès-Soissons, Me Hubert des Humbliers, curé de St-Martin, frère Jehan Molart, curé de St-Remy, frère Adrian Dupuis, curé de St-Jacques, Mrs Jehan Lesellier, curé de St-Pierre-le-Viel et Damier Simonnet, curé de St-Germain, tous faisant et représentant la plus grande et saine partie du clergé de la ville et banlieue de Soissons.

» Par la quelle procuration lesd. constituants dud. clergé auraient donné pouvoir et puissance, aux procureurs dénommez en icelle, de vendre et constituer, à telles personnes que bon leur sembleroient, la somme de cinq cents escus sols de rente annuelle et perpétuelle moiennant la somme de six mil escus sols que l'achepteur ou achepteurs seroient tenus payer et mettre ès-mains de monsieur Raoulland, thesorier gnal à Paris, des deniers des catholiques, pour et en leur acquit, et comme ils ont dit par lad. procuration, à cause de

pareille somme de six mil escus qu'ils ont dit estre accordée à Messieurs les gens tenant le conseil général de l'union catholique estably à Paris, pour aide et entretenement de l'armée catholique ; et d'assigner ladite rente sur tous les biens et revenuz temporels desdits constituants et dud. clergé, tant en général qu'en espécial.

» Pour passer la quelle procuration iceulx frères Jehan Lescuier et Eloy Ducorroy n'auroient esté jamais *advoués* ni eu charge desd. Religieulx, prieur et couvent desd. Célestins, encore moins pouvoir d'obliger générall^t tout le revenu de leur monastère au payement de ladite rente de cinq cents escus et au rachapt d'icelle, attendu qu'il leur est expressément deffendu par leurs statuts et ord^ces de leur Ordre.

» Et la dite procuration étant venue à la cognaissance des Religieulx Célestins dessus nommés depuis huit jours, à cause d'une saisie faite sur leurs biens et revenu, en vertu d'icelle procuration, ont revocqué et revocquent par ces présentes, comme dit est des avant iceulx Religieulx Célestins ce qui a esté fait ..... cy devant et que l'on pourrait faire cy après en vertu de la procuration dudit clergé ne leur pourra aucunement préjudicier en aucune manière que ce soit. Et en tant que besoing est ou serait, ont iceulx religieulx Célestins constituant, ainsy congrégés, désavoués et désavouent par ces présentes iceulx frères Jehan Lescuier et Eloy Ducorroy, dénommés en ladite procuration.

» Fait et passé au monastère desd. Célestins, en présence d'Antoine Tibault et Sébastien Maisnart, demeurant à Villeneufve, par devant moy notaire royal soubs signé, le dernier jour de septembre mil cinq cent quatre vingt douze, avant midy. »

Au bas de l'acte se trouvent toutes les signatures des religieux Célestins de Villeneuve, excepté celles de Lescuier et de Ducorroy.

Il nous paraît utile de copier, à la suite de l'acte qu'on vient de lire, le passage suivant de l'*Histoire du règne de Henri IV*, par M. Poirson. (Introduction, p. 7e) :

« Parmi les cent dix-huit archevêques ou évêques » que l'on comptait alors en France, cent embras- » sèrent le parti de Henri IV, dès le principe, plus de » trois ans avant sa conversion. Les Ordres religieux d'o- » rigine françaises, tels que les Bénédictins, les Géno- » véfains, les Célestins, suivirent la même conduite. »

M. de La Prairie lit une Notice biographique sur M. l'abbé Félix Lecomte, membre de la Société archéologique de Soissons :

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'ABBÉ FÉLIX LECOMTE,
par M. de Laprairie.

MESSIEURS,

Je regrette vivement que divers motifs impérieux m'aient empêché de rédiger plus tôt, ainsi que je m'y étais engagé, quelques notes nécrologiques sur M. l'abbé Lecomte, ce collègue aimé et regretté dont la mort est, je puis le dire, un malheur irréparable pour notre Société.

Si, jusqu'à présent, je n'ai pu remplir envers lui ce devoir imposé par notre règlement, il a fallu que je fusse absorbé par des préoccupations bien sérieuses ; ce travail n'avait rien de pénible pour moi, car, si la pensée d'être séparé à jamais des hommes qui nous étaient

chers a quelque chose de cruel, le souvenir de leurs qualités, de leurs vertus et de leur esprit est plein de charme. Etudier ce qu'ils ont fait, s'initier à leurs projets, à leurs vues, à toutes leurs pensées, n'est-ce pas se retrouver dans leur compagnie et les écouter encore parler ? Il se forme alors une espèce d'illusion et vous jouissez de nouveau de leur présence. L'abbé Lecomte était d'ailleurs l'homme qui avait le commerce le plus facile et le plus agréable. Son esprit vif et original n'avait jamais rien de mordant. Avec sa supériorité en beaucoup de choses, il aurait pu blesser souvent, il ne le fit jamais ; aussi n'avait-il que des amis, et sa mort laisse un deuil parmi toutes les personnes qui l'ont connu.

» L'abbé Félix Lecomte naquit à Bruyères-sous-Laon, le 15 mai 1816. A peine âgé de huit ans, il entra au Petit-Séminaire d'Oulchy-le-Château où son frère, aujourd'hui doyen de Braine, était professeur de cinquième. Il y commença ses humanités qu'il acheva à Liesse et à Laon. Il entra ensuite au Grand-Séminaire. Plein de foi, mais effrayé des fonctions redoutables du sacerdoce, il hésita longtemps avant de s'engager dans les ordres sacrés. Pour laisser le temps à sa vocation de se déterminer et à ses frayeurs de se dissiper, il alla professer au Petit-Séminaire de Liesse et au collége Saint-Charles de Chauny qui venait d'être fondé.

» Enfin, il se décida à rentrer au Grand-Séminaire. Ordonné sous-diacre le 10 juin 1843, il reçut la prêtrise le 1er juin 1844, à l'âge de vingt-huit ans. Il alla aussitôt occuper, près de son frère, le poste de vicaire de Braine et il fut chargé, en même temps, de desservir les paroisses de Limé et de Cerseuil. Le 9 août 1851, il fut nommé curé de Cuffies ; puis, le 6 novembre 1855, curé et chapelain de Prémontré, où il mourut le 10 septembre 1856.

» En 1852, tout en restant curé de Cuffies, il alla, pendant quelques mois, faire un cours d'archéologie aux élèves du Grand-Séminaire de Soissons

» Son goût pour l'étude des monuments du Moyen-Age, avait commencé à se développer pendant les années qu'il avait passées à l'institution Saint-Charles de Chauny. Déjà alors il cédait au besoin inné chez lui de prendre des notes sur ce qu'il voyait et d'analyser les livres qui lui présentaient de l'intérêt pour ses études de prédilection. Mais ce fut surtout pendant son séjour à Braine et à Cuffies que l'abbé Lecomte se livra avec une grande ardeur aux études archéologiques ; si son ministère, pour lequel il avait un plus grand zèle encore, n'en souffrit pas, on peut supposer avec regret que sa santé, naturellement délicate, en fut altérée. Les observations d'un frère tendrement aimé ne pouvaient le modérer ; il fallait absolument un aliment à l'activité de son esprit. Ce qu'il a amassé de notes et dessiné de monuments est prodigieux : huit albums en sont remplis.

» En les parcourant, on voit que l'abbé Lecomte voulait garder un souvenir et une impression de tous les monuments qu'il visitait. Ainsi, on trouve dans ces albums des croquis et des observations sur des édifices de Paris, de la Normandie, de la Belgique et des bords du Rhin ; mais ce qui donne à ces recueils une véritable importance, c'est qu'ils sont consacrés, en très-grande partie, aux églises du département de l'Aisne et particulièrement à celles de l'arrondissement de Soissons. Il en est un bien petit nombre qu'il n'ait pas étudié avec une extrême attention.

» En examinant, avec le soin le plus scrupuleux, le style de tous nos édifices religieux, en se rendant compte des divers systèmes de constructions, en notant dans les plus minutieux détails ce que chaque époque

avait de particulier et de caractéristique, l'abbé Lecomte ne se bornait pas à satisfaire son goût pour l'architecture du Moyen-Age, il avait une ambition plus grande, puisqu'il avait pour but de réunir les éléments d'un traité sur les églises du diocèse de Soissons. Avec le secours de cet ouvrage, s'il eût été réalisé, les réparations, l'achèvement ou même la reconstruction de nos églises, travail aujourd'hui si difficile, aurait été mis à la portée d'un maçon de village, dirigé par son curé. C'est dans ce sens que l'abbé Lecomte avait compris un cours d'archéologie dans les séminaires. Il est regrettable qu'il n'ait pu continuer celui qu'il avait commencé au Séminaire de Soissons (1). Notre jeune clergé, en apprenant à admirer le génie des constructeurs du Moyen-Age et à distinguer les différents styles d'architecture, y aurait puisé la connaissance des modifications qui peuvent être propres à notre province. Alors les réparations ou embellissements condamnés par le goût et la logique seraient devenus en quelque sorte comme impossibles.

» Espérons que le cours d'archéologie qui est professé au Grand-Séminaire, mais d'une manière plus générale, par un homme de mérite, produira ce résultat si désirable. Au reste, les notes de l'abbé Lecomte, ses dessins même tout imparfaits qu'ils sont, pourront être d'une grande utilité à celui qui l'a remplacé.

» L'abbé Lecomte n'avait pas appris à dessiner ; cependant, ses croquis rendent presque toujours très-bien l'objet qu'il a eu sous les yeux ; son intelligence d'archéologue passait dans son crayon. Si quelquefois le dessin n'est pas bien arrêté, jamais au moins il ne donne

(1) Il n'a rédigé et fait autographier que ce qui se rapporte à l'époque Gauloise et à l'époque Romaine, et c'est la partie la moins importante d'un cours d'archéologie dans notre pays.

une idée fausse du monument qu'il a voulu représenter.

» Membre et l'un des fondateurs de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, l'abbé Lecomte a fourni plusieurs travaux intéressants qui ont été imprimés dans le Bulletin de la Société.

» Le premier volume (année 1847), contient un article sur le *Vandalisme dans le Soissonnais*; c'est une vigoureuse protestation contre la destruction et la mutilation d'un grand nombre de monuments de notre pays. Dans le même volume, on trouve un autre article qui porte le titre de : *Monuments Gaulois dans le canton de Braine.* Ce travail est continué dans le second volume sous le titre de : *Epoque romaine dans le canton de Braine.* Si une semblable statistique était faite sur tous les cantons du département de l'Aisne, l'histoire si obscure encore de l'établissement des Gaulois et des Romains dans notre pays aurait sans doute avancé d'un grand pas.

» Une note, insérée dans le troisième volume de la Société, sur les vitraux de Parfondru, montre tout l'intérêt que l'abbé Lecomte portait à ce qui reste de l'art des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. Quoiqu'il eût étudié plus que tout autre les églises du diocèse de Soissons, il n'a donné qu'une seule monographie de monument religieux (quatrième volume) : c'est celle de l'église d'Andelain, édifice peu important. L'étonnement qu'on pourrait éprouver à cette observation cesse quand on sait qu'il se proposait de rédiger un inventaire général de tous les édifices religieux du pays.

» L'attrait qui l'entraînait vers les œuvres où les artistes du Moyen-Age avaient fait entrer le symbolisme chrétien, l'engagea à publier, dans les sixième et septième volume, une description des vitraux si remarquables de Notre-Dame de La Ferté-Milon. Ce travail,

rempli de science, présente un très grand intérêt. On pourrait cependant reprocher à l'abbé Lecomte d'avoir donné trop de développement à son sujet et trouver que les choses ne sont pas toujours parfaitement à leur place. Savoir se borner est une grande qualité de l'écrivain ; mais elle est d'autant plus difficile à acquérir qu'on a plus d'imagination, qu'on a plus appris et plus retenu ; et c'était le fait de l'abbé Lecomte. L'habitude qu'il avait contractée de très-bonne heure de prendre des notes sur tout ce qu'il voyait et sur tout ce qu'il lisait, avait comblé son esprit de connaissances très-variées, et lorsqu'on avait l'occasion de causer ou de discuter avec lui, on était étonné de la richesse de sa mémoire; c'étaient l'ordre et la sobriété qui lui manquaient. Mais il était facile de remarquer que son goût allait en s'épurant et qu'il serait arrivé bientôt à régler l'originalité de son esprit. Ce progrès, dans ce qui fait l'homme complet, rend sa perte encore plus regrettable.

» L'abbé Lecomte a laissé inachevé le dernier travail qu'il avait entrepris, auquel il attachait beaucoup d'importance et qui avait pour sujet *l'Orientation des Eglises*. L'étude qu'il avait faite de la liturgie et l'examen attentif auquel il s'était livré sur un si grand nombre de monuments du nord de la France, l'avaient convaincu que l'orientation des églises avait toujours été et devait continuer à rester une règle absolue pour les édifices destinés au culte catholique. Dans la seule partie de son travail publiée dans le neuvième volume de la Société, et qu'il a intitulée : *Orientation prouvée par les pères*, il analyse les œuvres des plus grands docteurs et écrivains de l'église qui, à partir du IIe siècle, forment une liste non-interrompue de défenseurs de l'orientation. On comprend les recherches sans nombre auxquelles l'abbé Lecomte dut se livrer pour réunir

cette masse de preuves à l'appui du principe qu'il défendait. Dans un moment où il se construit de tous côtés de nouvelles églises, la question de leur orientation présente un grand intérêt. Quoique dans l'état où sont les esprits il eût peu de chances de faire triompher la thèse qu'il soutenait, il faut le dire, avec talent, on doit regretter que le temps lui ait manqué pour achever son travail. Au point de vue théorique et historique seulement, la question de l'orientation a droit d'exciter la curiosité et un vif intérêt.

Après avoir parlé des ouvrages que l'abbé Lecomte a publiés, il semble que je devrais faire connaître ce qu'il a laissé en manuscrits ; les bornes que je dois donner à cette notice ne me le permettant pas, je me contenterai de dire que son frère, M. le doyen de Braine, a dans les mains une masse énorme de notes de tout genre, des plans d'ouvrages ou d'articles sur une multitude de sujets. S'il n'avait pas été arrêté prématurément dans sa carrière, tous ces matériaux auraient fini par être utilisés.

Vous trouveriez, Messieurs, ma tâche incomplète si, vous ayant parlé de l'archéologue, je ne vous disais pas, au moins en quelques mots, ce qu'a été le prêtre.

L'abbé Lecomte portait dans les fonctions sacerdotales un zèle ardent et un dévoûment de tous les instants. Vicaire de son frère à Braine et chargé en même temps de la paroisse de Limé, il quitta cette position si douce et si agréable, et ce qui lui fit prendre cette résolution qui, cependant, lui coûtait, c'est qu'habitant à quelque distance de ses paroissiens, il ne pouvait être sans cesse au milieu d'eux, s'occuper d'eux, se donner tout entier à eux. L'activité et la chaleur qu'il mettait dans ses études d'histoire et d'archéologie, il la portait encore plus grande dans l'exercice du saint ministère. Son passage dans la commune de Cuffies a montré ce qu'en

quatre ans il est possible de faire de bien lorsqu'on dispose d'un esprit éclairé, d'un zèle, d'une charité et d'un dévoûment sans bornes. Quoiqu'il n'ait pas exécuté les projets d'agrandissement et d'embellissement qu'il avait formés pour son église, cette paroisse lui devra d'avoir pu les réaliser après sa mort, puisqu'elle y consacrera une somme considérable qu'il était parvenu à réunir par ses démarches et ses sollicitations. Nommé, en 1855, curé-chapelain de Prémontré, il y fut ce qu'il avait été à Cuffies.

» L'abbé Lecomte écrivait aussi sur les matières religieuses. Ses analyses, ses plans d'instructions, ses annotations des sermonaires et des Saints Pères, ses préparations de catéchisme, ses projets de divers ouvrages, tels que l'*Histoire de N.-D. de Liesse*, montrent combien il était préoccupé des intérêts de la religion. Si l'on fait attention à la manière dont il dirigeait ses études archéologiques, on reconnaîtra qu'il était encore guidé par le même principe, puisque son but, dans ses recherches, était toujours de trouver des données ou des règles pour la construction et l'ornementation de nos églises.

» La constitution de l'abbé Lecomte s'usa vite avec cette activité parfois immodérée. Il était à peine depuis quelques mois à Prémontré qu'il se manifesta chez lui une maladie dont le germe s'était montré à diverses époques; mais il vit arriver la mort avec la tranquillité d'un chrétien.

» Un jour, qu'il semblait regretter de quitter la vie encore dans la force de l'âge et de toutes les facultés, l'ami qui lui donnait de tendres soins lui dit : « Pourquoi vous plaindre d'être enlevé de la terre dans ce moment, rien ne vous trouble, rien ne doit vous faire redouter le jugement que vous allez subir, vous êtes prêt à paraître sans crainte devant le Souverain juge ;

qui pourrait vous promettre que, dans un temps plus ou moins éloigné, vous auriez la même tranquillité et la même confiance ? Acceptez donc avec résignation et avec amour le sacrifice qui vous est demandé maintenant. » — « Vous avez raison, » répondit-il simplement. Et, à partir de ce jour, aucune plainte ne sortit de sa bouche, et, plein de foi et de confiance, il s'endormit bientôt dans le Seigneur. »

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE

Lundi 2 Juin 1857.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS & DÉPOSÉS.

1° *Revue des Sociétés savantes*, t. Ier (10e 11e et 12e livraisons).

2° *Bulletin de la Société d'études de Draguignan*, janvier 1857.

3° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 3e et 4e trimestres de 1856.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1857, n° 1er.

5° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. 4e.

6 *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, science et arts du département de la Marne*, 1855-1856.

7° *Archives de l'Art français*, 7e année, (2e et 3e livraisons).

8° *Le Cabinet historique*, 3e année (1re et 2e livraisons de 1857).

9° *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. 27, 28 et 29.

10° *Revue de l'Art français.*

11° *Recherches sur l'inscription du vieux Poitiers*, par M. Protas.

12° *Notice sur Mathieu Herbelin*, par M. Prioux.

CORRESPONDANCE.

1° Lettre, en date du 2 juin 1857, par laquelle Son Excellence le Ministre d'État et de la maison de l'Empereur fait savoir que, conformément aux lettres du 5 novembre 1856 et 13 janvier 1857, à lui adressées par le Président au nom de la Société, il a autorisé la souscription à trois exemplaires, pour les Bibliothèques de la couronne, du *Rituale seu Mandatum insignis ecclesiæ Suessionensis.*

2° Lettre du 22 mai 1857, par laquelle Son Excellence le Ministre des cultes annonce que, par décision du 8 de ce mois, il alloue, à titre d'encouragement, une somme de 300 francs à la Société historique et archéologique de Soissons.

3° Lettre du 30 avril 1857, par laquelle le secrétaire-général de la Société des antiquaires de Morinie (à Saint-Omer) adresse, à M. le Président, le programme des sujets proposés par cette Société pour le concours de 1858.

4° Lettre datée de Soissons, 5 mai 1857, par laquelle MM. Demesse et Belcour demandent à la Société l'autorisation de lui dédier un album des principales vues de Soissons, composé de vingt à vingt-cinq photographies, et se mettent à sa disposition pour tous les travaux de ce genre qui pourraient lui être utiles. La Société agrée cette proposition et donne son approbation à un travail aussi intéressant qu'utile pour le pays.

Après la lecture de cette correspondance, un membre

met sous les yeux de la Société une bague en cuivre trouvée dans des tombeaux à Aizy-Jouy. Elle porte le monogramme du Christ.

M. l'abbé Daras signale, comme digne d'intérêt, l'église de Vregny, dont la nef est romane et où l'on remarque des peintures murales.

M. l'abbé Lefèvre s'élève contre la lenteur qu'on met à entreprendre des travaux dès longtemps arrêtés dans l'église d'Epagny, quoiqu'une souscription ait fourni, depuis plusieurs années, les fonds nécessaires à cet objet, et quoique la Société ait été appelée à émettre son avis sur les restaurations projetées. La Société se joint à lui pour renvoyer le blâme à qui de droit.

M. le Président met à l'ordre du jour l'excursion annuelle dans une des localités du département et propose de visiter une partie des cantons de Vailly et de Braine L'excursion est fixée au 2 juillet. Il est question, entre plusieurs membres, de Raoul de. Presles et de son tombeau qu'on voyait autrefois dans l'église de Presles-la-Commune où la Société devra se rendre.

Lecture, par M. Laurendeau, d'une note sur la démolition d'une porte de l'ancienne abbaye de Saint-Crépin-le-Grand qui voit ainsi disparaître ses derniers vestiges :

« La dernière semaine du mois de mai 1857 a vu disparaître la baie de l'une des portes d'entrée de l'ancienne abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. Cette porte extérieure, dont le cintre était en anse de panier, comme celle qui existe encore du côté des prairies, n'avait rien de remarquable. Située sur la route de

Reims, vis-à-vis la rue de Pampelune, elle avait perdu, après la Révolution de 1793, ses deux ventaux, devenus inutiles depuis la suppression de l'abbaye dont les bâtiments, les jardins et les prairies furent alors divisés et vendus par l'Etat. Le chemin qu'anciennement elle fermait est devenu, depuis lors, une voie publique à laquelle l'administration municipale, qui vient de faire disparaître ce dernier vestige de la clôture de cet antique couvent, a donné, en 1855, par l'apposition d'un écriteau, le nom de *Rue de Saint-Crépin-le-Grand.* Dans cette rue conduisant aux prairies est située la porte qui servait d'entrée à l'abbaye ; elle est composée d'une grande porte à deux ventaux, cintrée en anse de panier, ayant à côté une petite porte ou guichet dont on voit encore l'ancien plein-cintre auquel on a substitué une plate-bande. Elle n'a de remarquable que le seuil du guichet : c'est une meule d'un mètre environ de diamètre, que les religieux de Saint-Crépin se plaisaient encore, au siècle dernier, à faire passer pour l'une de celles qui servirent au supplice des saints martyrs lorsque, selon la légende (1), « ils furent jetés à la rivière avec des » meules pendues au col, soit pour les y faire mourir de » froid, dit Dormay, ou pour les noyer.... Mais le far- » deau des meules devint léger et ne les empêcha point » de passer à l'autre rivage. » Retrouvée, disait on, dans l'une des prairies qui bordent la rivière d'Aisne, cette meule avait été recueillie et placée là par les religieux de ce monastère, sans doute pour édifier les visiteurs et inspirer un saint respect à tous ceux qui mettaient le pied sur le seuil miraculeux. »

M. Suin, sur les demandes réitérées de la Société, consent à ce que ses intéressants travaux sur la Ligue

(1) Dormay, *Histoire de Soissons*, tome 1er, page 102.

solent insérés dans le Bulletin par portions successives.

Renseignements sur l'Histoire de Soissons pendant la Ligue, le règne de Henri IV et le commencement du règne de Louis XIII.

(Voir l'Introduction à ce travail dans le tome 9e du Bulletin.)

Ce travail sur la Ligue, lu dans diverses séances de la Société, était beaucoup plus développé, mais la compagnie ayant exprimé le vœu qu'il fût imprimé, et les limites du Bulletin ne permettant pas de l'insérer dans son entier, M. Suin a bien voulu le réduire en une simple nomenclature des faits qui en rendit l'insertion facile. Cette nomenclature, du reste, suffit au but qu'il se proposait : de prouver l'importance de Soissons de 1580 à 1620, et de donner plus d'intérêt aux recherches qu'il a faites sur la ville pendant cette période, recherches dont il se promet d'enrichir, plus tard, les publications de la Société.

PREMIÈRE PARTIE. — DE 1576 A 1596.

Les concessions faites par Henri III aux protestants, d'après *la Paix de Monsieur*, signée le 6 mai 1576, soulevèrent contre le roi tous les fervents catholiques du royaume, et l'Union, la Sainte-Ligue prit naissance d'abord en Picardie, puis à Paris. Le premier organisateur de la Ligue, à Paris, fut le président au Parlement Hennequin.

Aux Etats généraux réunis à Blois à la fin de l'année 1576, Bodin, député du Vermandois, ayant émis des opinions très-modérées contre les réformés, irrita vivement les Ligueurs; l'Assemblée du Tiers reçut une députation envoyée par les villes de Soissons, Reims et Châlons, pour désavouer Bodin.

François, duc d'Anjou, frère unique du roi, résidait souvent à Château-Thierry et à Fère-en-Tardenois. Sully parle d'un séjour qu'il fit, en 1581, auprès du duc, à Fère-en-Tardenois, « où chascun estrilla bien Messieurs » les dains du parc »

Le duc d'Anjou étant mort à Château-Thierry, le 10 juin 1584, les droits de plus proche héritier de la couronne de France passaient au roi de Navarre, chef des Réformés. La Ligue, dont les progrès avaient été bornés jusque là, en fit tout-à-coup d'immenses.

La ville de Soissons était sous l'influence toute puissante du duc de Guise et l'une des places de sûreté (la seule dans l'Ile de France) donnée aux princes lorrains, ou plutôt au cardinal de Bourbon, par le traité de Nemours du 7 juillet 1585. On conçoit que la Ligue dut compter un très-grand nombre d'adhérents dans Soissons, où elle fut prêchée par Mathieu de Launoy, chanoine de Soissons, « le petit Launoy, mangeur de » grands bréviaires, » comme l'appelle la Satyre Ménippée, signalé, en 1584, comme l'un des principaux meneurs de la Ligue à Paris.

La première démonstration hostile de l'Union eut lieu en 1585. Plusieurs provinces et plusieurs villes, dont Soissons fesait partie, se soulevèrent au nom du cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre.

(Voir les *Mémoires de la Ligue*, t. 1er, p. 56 et suivantes.)

En 1586 et 1587, le Soissonnais fut frappé de fortes contributions pour la guerre. Il y eut une grande stérilité pendant ces deux années et le blé tripla de valeur. « Le peuple é ait rongé jusqu'aux os. Tout était permis » en ce temps, hors bien dire et bien faire. »

Au mois de février 1588, les princes lorrains, qui étaient à Nancy, se rendent à Soissons qu'ils choisissent comme base de leurs opérations.

Avril 1588. Le roi d'Espagne, Philippe II, ne voulut pas que l'invincible Armada quittât la rade de Lisbonne avant que le duc de Guise et les Ligueurs eussent pris les armes contre Henri III, afin d'empêcher toute diversion de la France en faveur d'Elisabeth. Le commandeur Morco se rendit, de la part du roi d'Espagne, dans les premiers jours d'avril, à Soissons, auprès du duc de Guise. Il offrit au duc de Guise, dès qu'il aurait rompu avec Henri III, 300,000 escus, 6,000 lansquenets et 1,200 lances. Le traité fut conclu à Soissons, à ces conditions : Philippe devait retirer son ambassadeur de la cour de France et l'accréditer auprès du parti catholique.

(Voir l'*Histoire de Marie Stuart*, par Mignet, t. 2, p. 437, d'après les archives de Simancas.)

Une très-vive agitation régnait dans Paris en avril 1588. Les Ligueurs voulaient s'emparer du roi et le conduire de force à Soissons.

Henri III avait chargé d'abord M. de la Guiche et puis M. de Bellièvre d'aller négocier avec les princes ligués, l'archevêque de Lyon, d'Espignac, qu'on appelait l'intellect et l'âme de la Ligue, le duc d'Elbœuf et les cardinaux de Vendosme, de Bourbon et de Guise, tous réunis à Soissons. M. de Bellièvre fit défense au duc de Guise, d'après l'ordre du roi, de venir à Paris ; mais les Ligueurs lui avaient dépêché l'avocat Brigard, le courrier de la Ligue. Henri de Guise, écoutant bien plus l'avocat Brigard que M. de Bellièvre, part de Soissons le dimanche 8 mai, vers neuf heures du soir, suivi de quelques gentilshommes, et le lendemain, à midi, il entre dans Paris aux cris de : Vive Guise ! Vive le Pilier de l'Eglise !

On sait que la popularité du duc Henri de Guise était immense. Tous les contemporains sont d'accord sur la séduction inouïe qu'il exerçait. « Les Huguenots étaient

de la Ligue quand ils regardaient M. de Guise. » Les princes lorrains avaient si bonne mine qu'auprès d'eux les « autres princes paraissaient peuple. »

L'évêque de Soissons, Jérôme Hennequin, avait embrassé le parti de la Ligue. Il appartenait à la famille très nombreuse, à la grande *maingnée* des Hennequin de Paris. Ils avaient envahi tous les emplois.

Les Hennequin possédaient des propriétés dans le Soissonnais. L'un était seigneur d'Assy, un autre seigneur de Sermoise. Ils étaient tous ligueurs très-zélés.

L'évêque de Soissons était fils de Drause Hennequin, seigneur d'Assy, président en la Chambre des Comptes, et de Rénée Nicolaï.

L'Estoile parle d'un président Hennequin, homme très-incapable et qu'on appelait *Anitus quintus*. On prononçait sans doute Hannequin.

(Voir, sur la famille Hennequin, l'Estoile, t. Ier, du règne de Henri IV, p. 88 et 105).

Parmi les députés du clergé aux Etats de Blois de 1588, figure Aimar Hennequin, évêque de Rennes, membre de la riche et fanatique famille des Hennequin de Paris. (H. Martin.)

Dans le traité fait peu de temps après les Barricades, la possession de Soissons, pendant plusieurs années, fut confirmée aux Guise.

Par suite de l'assassinat du duc Henri de Guise aux Etats de Blois de décembre 1588 (il existe de nombreuses relations de cet assassinat dans les collections de mémoires pour l'*Histoire de France.*) Charles de Lorraine, duc de Mayenne, son frère, né en 1554, second fils du grand-duc François de Guise, devint le chef de la Ligue.

(Voir, sur les habitudes violentes du duc de Mayenne, l'Estoile, t. Ier, p. 25)

En 1576, le 6 août selon l'Estoile, et le 23 juillet suivant le père Anselme, Charles de Lorraine avait épousé

Henrie de Savoie, veuve du seigneur de Montpuezat. Elle était très-riche, et, comme elle était plus âgée que le duc, on prétendit alors que « ce jeune, beau et gaillard sei- » gneur fut attruit à ce mariage par le moïen de 100,000 » livres de deniers clairs et comptants qu'elle lui donna. »

C'est à tort que plusieurs historiens appellent la duchesse de Mayenne Marie, elle signait *Hensie.*

Mayenne avait commandé plusieurs armées contre les Huguenots. La cour affectait de le préférer à son frère aîné.

En 1577, Mayenne avait organisé la Ligue dans la Bourgogne dont il était gouverneur. Lors de l'assassinat de son frère aîné, le duc Henri de Guise, aux Etats de Blois, Mayenne était à Lyon et s'apprêtait à combattre, pour Henri III, en Dauphiné. Il sut qu'il y « avait entreprise sur sa personne, » partit pour son gouvernement de Bourgogne et s'empara de Dijon et autres places fortes avant de venir à Paris.

Aussitôt après la mort de Henri III (août 1589), le cardinal de Bourbon fut reconnu roi à Soissons, sous le nom de Charles X, et l'on priait pour lui au canon de la messe.

En mars 1590, après la bataille d'Ivry, Mayenee n'osa pas rentrer dans Paris. Il se rendit à Saint-Denis et de là à Soissons où il attendit des renforts.

Une députation de Parisiens étant venu trouver le duc à Saint-Denis, il leur dit qu'il se rendait à Soissons pour y reformer son armée et attendre les Espagnols, et qu'il laissait à la garde des Parisiens sa femme, ses enfants, sa mère et sa sœur. Arrivé à Soissons, Mayenne envoya des agents à Rome, en Espagne, en Flandre, en Lorraine et en Savoie.

Le sieur de Heuqueville et puis après Ponsenac, furent gouverneurs de Soissons sous l'autorité du duc. Le sieur

Fedeau, fut préposé à la recepte des biens des hérétiques et des politiques. On appelait politiques les catholiques fidèles à Henri IV.

Mayenne accorda des récompenses au sieur de Richemont, qui avait le plus contribué à conserver Soissons à la Ligue et repris Vic-sur-Aisne sur les ennemis.

L'entrée des Espagnols à Soissons, en 1590, fut magnifique; les discours furent très-affables, les divertissements et festins très-beaux; mais quand on parla sérieusement, quand on parla d'affaires, on en vint presque aux injures.

En cette même année 1590, Villeroy et Zamet vinrent trouver Mayenne à Soissons. Ils engagèrent vivement le duc à traiter avec Henri IV, si ce dernier paraissait disposé à donner contentement aux catholiques sur le fait de la religion.

On redoutait beaucoup « la royauté d'Henri IV, non catholique, » à cause de la facilité avec laquelle Henri VIII d'Angleterre et les princes allemands, devenus protestants, avaient fait changer leurs peuples de religion.

Dans son histoire de la Ligue, imprimée en 1685 et dédiée à Louis XIV, le jésuite Maimbourg dit positivement qu'à la bataille de Dreux, le grand-duc François de Guise sauva la religion qui dépendait du succès de cette bataille. (Voir, à la fin de cette histoire, un passage curieux sur D. Héricart, religieux de Saint-Nicolas-aux-Bois, près Laon)

Notre président, M. de Laprairie, ne me paraît pas avoir compris toute l'importance de la famille de Guise, dans l'*Histoire du XVIe siècle*, d'après l'analyse qu'il a faite de l'*Histoire de la ville de Guise*, par M. l'abbé Pécheur. (Voir le septième volume du *Bulletin de la Société archéologique.*) Je rappelle ici les réserves que

j'ai faites contre une partie du travail de notre honorable président.

Villeroy avait déjà vu Duplessis-Mornay, l'un des principaux partisans du roi. Ils avaient reconnu que la paix était possible. (Voir les Mémoires de Villeroy.)

L'Estoille dit que Villeroy fut le véritable agent de la ruine et division de la Ligue. Cheverny, dans ses Mémoires, appelle Zamet le confident de Mayenne et dit qu'il contribua beaucoup à la paix.

Le duc accueillit bien Zamet et Villeroy, et consentit à ce que ce dernier continuât en secret les négociations.

Un peu plus tard et dans cette même année 1590, Villeroy revint à Soissons où il trouva Mayenne moins favorable à la paix.

Nouveau voyage de Villeroy peu de temps après, mais à Laon où se trouvait Mayenne; ce dernier avait reçu des renforts d'Espagne et ne voulait plus entendre parler de traité avec Henri IV.

L'armée espagnole, conduite par Alexandre Farnèse, duc de Parme, neveu du roi d'Espagne, fait lever le siége de Paris. Le duc de Parme retourne en Belgique, escorté par Mayenne. Ils traversent le Soissonnais et le Laonnois.

Henri IV harcèle l'ennemi. Il vient à Cœuvres et se rend ensuite à Saint-Quentin, ville contraire à la Ligue.

A la fin de cette année 1590, Mayenne revient séjourner à Soissons. Villeroy vient encore l'y trouver la veille du jour de Noël. M. de Nemours, M. de Videville et le président Jeannin étaient auprès du duc.

Le président Jeannin quitte Soissons et se rend en Espagne, comme ambassadeur auprès de Philippe II. Jeannin, mécontent de ce qu'il avait vu en Espagne, revint à Soissons avec le désir de la paix et ne cessa de presser Mayenne de négocier avec Henri.

Fontenay-Mareuil appelle Jeannin et Villeroy les plus grands personnages de leur siècle.

Dans les premiers jours du mois de décembre 1591, Mayenne reçut à Soissons don Diego de Ivara, envoyé du roi d'Espagne.

Le duc de Parme était alors à Landrecy, où Ivara alla le joindre après son séjour à Soissons.

En janvier 1592, le duc de Mayenne était encore à Soissons. Il *ordonnait* son armée *pour le secours* de la ville de Rouen. Le duc de Parme était sur la frontière, attendant 800 chevaux. Les deux armées devaient se joindre à Saint-Quentin.

Les Etats généraux de la Ligue devaient se tenir à Soissons le 15 mai 1592, mais comme le duc de Parme devait y venir avec ses soldats, on craignit qu'il se rendît maître de Soissons, et l'on ne voulut pas compromettre une place aussi importante.

Après plusieurs ajournements, les Etats s'ouvrirent à Paris, le 17 janvier 1593. (Voir la fameuse Satyre Ménippée.)

L'ambassadeur d'Espagne, duc de Feria, chargé de proposer la royauté de l'Infante qu'on aurait mariée au jeune duc de Guise, passa quinze jours à Soissons avec Mayenne, avant de se rendre aux ats généraux.

Les Espagnols demandaient toujours qu'on leur livrât diverses places fortes comme places de dépôt, entr'autres Soissons.

L'archiduc Ernest pressait vivement M. de Mayenne de mettre de suite Soissons entre les mains du roi d'Espagne qui le restituerait après l'élection d'un roi. Le duc de Mayenne répondait qu'il ne pouvait quitter ledit Soissons, n'ayant pas d'autre lieu de sûreté.

L'ambassadeur Feria était à Soissons avec un docteur en droit, chargé de démontrer les droits de l'In-

fante, et avec D. R. de Taxis, intendant-général de l'armée des Pays-Bas, le seul vrai diplomate parmi tous les agents de Philippe alors à Soissons.

Le député de Soissons, aux Etats généraux de 1593, était Me François Pepin, avocat, bailli de la juridiction temporelle de l'Evêque. Mgr Jérôme Hennequin était aussi député aux Etats de la Ligue.

Dans la Satyre Ménippée, les principaux ligueurs de Paris menacent d'exiler à Soissons les *maheutres* et hérétiques.

Le 28 février 1593, Mayenne quitte Paris et les Etats généraux, et vient à Soissons pour y recevoir des renforts que lui amenait Charles de Mansfeld. Il laissait à Paris son second fils Charles-Emmanuel de Lorraine, comte de Sommerive. Le fils aîné de Mayenne était Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon.

En mai 1593, Mayenne était encore à Soissons. Les derniers Mémoires que les Seize lui firent présenter furent apportés alors à Soissons par un cordelier.

14 juin 1593. Orage terrible à Soissons. Grands désastres. Les récoltes furent perdues.

1er août 1593. Trève entre Henri IV et Mayenne. Ils traitèrent d'égal à égal et comme chefs des deux partis; leurs secrétaires d'État contre-signèrent.

Le duc exerçait tous les pouvoirs de la royauté et créa même des maréchaux.

Janvier 1594. Nouvelle trève pour l'Ile de France, excepté Paris, Beauvais et Soissons.

Curieux jetons frappés par Mayenne. *Vacante lilio, dux me regit optimus.*

Les troupes de Mayenne sont forcées de lever le siége de La Ferté-Milon.

Le 6 février 1594. Curieux sermon, à Paris, de Guarinus, sur la levée de ce siége. (Voir l'Estoille, p. 202.)

1594, le 27 février. Sacre de Henri IV, dans la cathé-

drale de Chartres. Le 6 mars, le duc de Mayenne quitte Paris et se rend, avec la duchesse et ses enfants, dans la ville de Soissons. Il laisse le commandement de Paris à Brissac. Il avait assemblé les capitaines et colonels et le prévôt des marchands ; il leur avait recommandé la ville de Paris et leur avait annoncé qu'il allait à Soissons pour communiquer avec ceux de sa maison.

Le mardi 22 mars, Paris est rendu, ou plutôt vendu, par Brissac à Henri IV.

Aussitôt, les plus déterminés ligueurs se retirent à Soissons. Henri IV envoie au cardinal de Plaisance, légat du Pape, et au cardinal de Pelvé, ses plus grands ennemis, et aux chefs espagnols, napolitains et wallons, toutes les sûretés qu'ils désiraient pour se retirer à Soissons.

Sully est envoyé à Rouen qui se rend au roi. Les députés de la Ligue à Rouen, parmi lesquels était La Chapelle-Marteau, obtiennent des sûretés pour se retirer à Soissons.

Tous les prisonniers faits par les ligueurs étaient enfermés dans cette dernière ville.

Depuis l'entrée de Henri IV dans Paris, curieuse attitude des Soissonnais et des Parisiens retirés à Soissons, contre Paris et ses environs. Courses fréquentes, à main armée, pour enlever des partisans du roi.

Les coureurs de la Ligue, de la garnison de Soissons, prennent le conseiller de Moucy, qui se promenait au bout du faubourg Saint-Honoré de Paris.

Parmi les plus hardis de ces coureurs se distinguait un apothicaire parisien, réfugié à Soissons. Il eut l'audace de s'embusquer, avec quelques compagnons, dans la forêt de Saint-Germain, pour enlever le roi pendant une chasse et l'emmener à Soissons Ils furent tous pris au contraire dans la forêt et conduits devant le roi qui dit à leur chef : « Eh ! monsieur l'apotiquaire, guettés-

» vous les passans pour leur donner des clistaires? »

Comme c'était à Soissons que le duc de Mayenne était le plus fort, le roi se rend auprès de cette ville; mais il n'ose l'attaquer et va assiéger Laon.

2 août 1594. Entrée de Henri IV dans la ville de Laon. Cette ville fut défendue par Sommerive, le deuxième fils de Mayenne, et par le fameux capitaine Dubourg, qui commandait au nom du duc. Le président Jeannin s'y trouvait aussi.

Sommerive quitte Laon avec la garnison et vient à Soissons.

A la fin de l'année 1594, Mayenne laisse à Soissons une forte garnison et va en Bourgogne, *afin d'y faire mieux*.

Les Espagnols, maîtres de La Fère, insistent de nouveau pour qu'on leur livre Soissons; le duc de Mayenne refuse.

15 février 1595. La garnison de Soissons, commandée par le baron de Conan et le capitaine Bellefont, fait une sortie. Elle est défaite par les troupes du roi dans la plaine de Villers-Cotterêts. La petite armée royale était composée de gentils-hommes de Picardie, serviteurs du roi. (Voir, pour toutes les circonstances de ce combat, le sixième et dernier volume des *Mémoires de la Ligue*.)

D'après une lettre d'un habitant de Crépy, lettre insérée dans les *Mémoires de la Ligue*, l'armée royale venait de quitter Crépy-en-Valois et se rendait à Velly-en-Laonnois qui tenait pour le roi.

Tentatives sérieuses d'accommodement entre le roi et le duc. Dans une lettre du mois d'octobre 1595, Mayenne motive ses meilleures intentions envers le roi sur l'absolution que le pape venait de donner à Henri IV.

Janvier 1593. Traité de Folembray. (Voir le sixième volume du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, page 123.)

Il est évident, d'après tous les mémoires et écrits du temps, qu'il n'y eut aucune entrevue ni à Soissons, ni à Vauxbuin. La première entrevue eut lieu à Monceaux, chez Gabrielle d'Estrées. (Voir Sully, L'Estoille, Cheverny, etc.... Voir aussi, sur une partie des faits ci-dessus, la *Nouvelle colection des lettres de Henri IV*, par M. Berger de Xivrey.)

Avantages stipulés dans le traité de Folembray, au profit de la ville de Soissons.

Le dimanche 11 février 1596, le roi se trouvant à Folembray, Mayenne vint l'y trouver et lui fit présent d'un fort beau cheval estimé plus de 1,000 écus.

Au mois de mars suivant, sont établis à Soissons un bureau de recette générale des finances et un bailliage provincial et siége présidial.

La séance est levée à cinq heures.

Le Vice-Président,

WILLIOT.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Juillet & Août 1857.

Présidence de M. Laurendeau, comme président d'âge.

OUVRAGES OFFERTS & DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de la Société d'études de Draguignan*, avril 1857.

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, n° 2.

3° *Revue des Sociétés savantes*, troisième livraison, mars 1857.

4° *Le Cabinet historique*, sixième livraison (juin).

5° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, sixième année, 21e et 22e livraisons (1857).

6° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 26, premier trimestre de 1857.

7° *Société d'agriculture, commerce, etc. de la Marne*; rapport sur les travaux du congrès des délégués des Sociétés savantes de France, tenu à Paris, le 13 avril 1857.

CORRESPONDANCE.

1° Lettre circulaire par laquelle le secrétaire perpétuel de la Société dunkerquoise adresse à M. le président le programme des sujets que cette Société met au concours pour les années 1858 et 1859.

2° Lettre en date du 22 juillet 1857, par laquelle M. le recteur de l'Académie de Douai, au nom de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, engage la Société à contribuer, par l'envoi de ses travaux, à la rédaction de la *Revue des Sociétés savantes* que M. Rouland vient de constituer sur de nouvelles bases.

3° Lettre datée d'Ourscamp, 9 juin 1857, par laquelle M. Peigné Delacourt, membre correspondant, signale à la Société l'emplacement d'un camp ou station de l'époque gallo-romaine, sur le terroir de Berneuil, dont on suit parfaitement les contours et où l'on trouve de nombreux débris de tuiles et de poteries de cette époque. M. Peigné signale surtout un fragment curieux de poterie rouge et un sarcophage trouvés en ce lieu par M. le Féron d'Esterpigny.

M. l'abbé Pécheur, secrétaire, rend compte, en ces termes, de l'excursion archéologique du 2 juillet 1857, laquelle a tenu lieu de la séance ordinaire de ce mois :

« Le but des excursions annuelles de la Société n'est pas tant d'étudier les monuments et les ruines que de les signaler d'une manière en quelque sorte solennelle aux yeux des populations, d'attirer sur eux l'attention publique et d'en recommander l'entretien et la conservation aux hommes de goût et aux personnes influentes des localités auxquelles elles appartiennent. Ces excursions, en effet, sont trop rapides et trop étendues pour qu'on puisse s'y livrer à des recherches et à des

observations qui demanderaient une étude approfondie et le recueillement du silence. Aussi, ne doit-on pas attendre de moi de longues histoires, faites après coup, sur les lieux qui ont été parcourus cette année par la Société, et dont plusieurs pourront être l'objet d'études particulières que ne manqueront pas de faire, tôt ou tard, quelques-uns de nos collègues. Trop heureux de pouvoir ainsi leur laisser tout-à-fait libre un champ qui ne demande qu'à être exploité pour produire les plus beaux résultats scientifiques !

» Conformément à son programme arrêté dans la séance de juin, la Société a visité Vailly, Presles, Cys, Saint-Mard, Pontarcy et Vieil-Arcy, bourgs et villages qui ont eu leur histoire au Moyen-Age, Vailly fut honoré par la retraite de saint Précord, sorti de l'école pieuse de saint Remy, de Reims, l'apôtre des Francs. Cette petite ville, placée dans un site charmant, forma, avec Condé, Celles, Chavonnes, Pargny et Filain, une commune dont Philippe-Auguste confirma, en 1185, les coutumes accordées par Louis-le-Gros. On vit les sergents d'armes de la commune de Vailly combattre à la bataille de Bouvines et ramener douze prisonniers dont un de la famille impériale d'Allemagne. Elle eut, aux XIIIe et XIVe siècles, ses petites guerres, ses différends, ses invasions sur les seigneuries ecclésiastiques, ses voisines, jusqu'à ce qu'elle tombât, avec sa seigneurie, au pouvoir des archevêques de Reims, par échange avec Charles V contre Pont-à-Mousson et Beaumont-en-Argonne. Vailly avait un prieuré de Saint-Précord, un couvent de Jacobins et un de Picpus : tout à disparu ; mais il lui reste sa belle église paroissiale, aujourd'hui sa gloire et qui, sauf quelques superfétations du XVe siècle, est regardée comme l'un des monuments les plus précieux qu'ait laissés en ce pays l'époque romane de transition. Son abside et son portail surtout, ses cha-

piteaux si vigoureusement ouvragés ont fixé longtemps l'intérêt de la Société. Je n'ajouterai rien à ce qui a été dit sur cette église dans une notice de M. le doyen de Vailly, insérée dans le tome quatrième du Bulletin, non plus qu'aux observations qui lui ont été adressées sur les dates qu'il attribue au monument. Je signalerai seulement en passant quelques sculptures d'une maison en bois du XVIe siècle, qui fait presque face à l'église, représentant des saints et des chevaliers.

» Presles, Cys Saint-Mard, Rhû formèrent, comme Vailly, Chavonnes, Celles, etc., une commune, érigée en 1191 par Thibaut V, comte de Champagne, et qui était encore, dans les derniers siècles, continuée par Louis XIV et Louis XV, après l'avoir été par le roi Jean. Ne pourrait-on pas faire des études et de nouvelles recherches sur ces communes rurales qui se formèrent dans le Soissonnais, à l'origine même des révolutions d'où sortirent celles des villes? L'église de Presles, bien qu'à demi-détruite, mériterait de figurer dans un travail spécial sur la commune de ce village. Sa nef, romane dans sa partie inférieure, accuse le XIIIe siècle dans sa partie supérieure; elle a même un porche latéral du XIVe siècle. C'est peut-être ce porche qui donnait entrée dans la chapelle de Raoul de Presles dont le nom seul suffirait pour sauver de l'oubli ce petit village. Le grand sarcophage gothique de ce personnage aussi pieux que libéral, a été détruit; mais on en a sauvé des débris qui ne peuvent laisser de doutes sur son existence. On voit, dans un coin du transept gauche, deux statues en pierre, ayant des coussins sous leurs têtes et des chiens à leurs pieds, avec des fragments provenant de la partie supérieure, ou dais, qui recouvrait ces statues couchées. Ce sont celles de Raoul et de sa femme Jeanne de Chastel; le visage en est tout à fait

mutilé. Outre ces débris historiques, l'église de Presles possède, entr'autres tableaux, une décollation de saint Jean-Baptiste et un martyre de saint Quirin d'une exécution extrêmement remarquable, du peintre Berthélemy de Laon, et portant la date de 1779.

» Au contraire de l'église de Presles, celle de Saint-Mard, du commencement du XIIIe siècle, paraît avoir été bâtie d'un seul jet; elle peut passer pour l'un de ces types complets d'églises de village que nos architectes feraient bien d'imiter et même de reproduire, à la place de leurs constructions trop souvent sans caractères, parce qu'elles sont sans inspiration. Abside remarquable, nef, bas côtés, transept, rien ne manque à ce petit édifice religieux. La sculpture elle-même y trouverait de beaux sujets d'imitation et de symbolisme. Les chapiteaux des colonnes sont généralement ornés de plantes fluviales. Les nervures de la voûte du sanctuaire retombent sur des figures pleines d'expression. D'un côté, c'est un groupe de trois têtes dont l'une, rongée par le serpent de l'envie, offre un caractère énergique de douleur et de souffrance. De l'autre côté, c'est un masque, de la bouche duquel sortent deux branches qui vont soutenir les deux nervures secondaires de la voûte. Sur un petit portail qui donne dans le bas-côté droit, on voit une légende très-endommagée où l'on croit distinguer un évêque et trois enfants dans une cuve baptismale, une conjuration de l'esprit malin, une consécration d'autel et une apparition de Jésus à la Magdelaine. Les seules mutilations qu'ait éprouvées l'église de Saint-Mard sont celles qui l'ont privée des deux petites absides qui accompagnaient l'abside principale et formaient deux chapelles. Dans ce qui reste à l'extérieur de celle de gauche, on voit une figure royale et des fleurs de lys peintes.

» Si les églises de Pontarcy et de Vieil-Arcy n'offrent rien de remarquable, si ce n'est peut-être l'abside romane de celle de Vieil-Arcy, en revanche Pontarcy ne manque pas de souvenirs historiques : ce village, ainsi que son nom l'indique, doit être d'origine romaine. C'est là, selon quelques auteurs, que se serait effectué le passage de l'Aisne par l'armée de César. Pontarcy était fortifié au xve siècle : il y a encore des traces de ses fossés, de ses murailles, et sa porte principale donnant au midi existe presqu'entière. Le village n'a-t-il pas succédé à un camp romain? on pourrait le soutenir sans trop d'invraisemblance. On y passait la rivière d'Aisne sur un pont défendu nord au par un château et une tour aujourd'hui démantelée, qu'on a dit faussement d'origine romaine. Pontarcy fut pris, en 1411, par le bailli de Vermandois, sur le comte de Roucy. Son château, emporté en 1568 par le seigneur d'Erlon, tomba, en 1590, au pouvoir du duc de Mayenne.

» Telles sont les données historiques et archéologiques recueillies à la hâte, d'après les observations des membres de la Société qui ont pris part à cette excursion, laquelle, comme toutes celles entreprises jusqu'ici, laissera dans nos esprits et surtout dans nos cœurs un de ces souvenirs heureux sur lesquels le temps n'a point de prise. »

M. le Secrétaire lit ensuite une courte notice sur Raoul de Presles, qui a été communiquée par M. Prioux. Cette notice, que l'honorable membre espère compléter plus tard, se fait surtout remarquer par un document inédit concernant les écoles de Presles et de Cys :

RAOUL DE PRESLES, par M. Prioux.

Raoul de Presles est un des plus grands noms du

Moyen-Age qui a survécu jusqu'à l'époque de la Révolution dans une institution célèbre de Paris. Mais plusieurs personnages qu'on a longtemps confondu l'ont porté et illustré tour à tour. Celui dont nous nous proposons de parler aujourd'hui est le premier du nom, le fondateur du collége où son compatriote Ramus se distingua par sa vie non moins que par sa mort deux siècles et demi plus tard, celui enfin dont la tombe se retrouve encore aujourd'hui dans l'église de Presles, avec celle de Jeanne, sa femme.

Le second, que plusieurs chartes appellent son neveu, *nepos*, ou du moins, dans le langage du temps, son parent à un degré assez rapproché, habita comme lui le manoir de Presles, fut aussi seigneur de Lizy (sur Ourcq) et probablement son successeur dans ses biens.

Mais le véritable héritier de sa gloire, de son talent et de son amour pour les lettres fut son fils naturel, Raoul III, qui se rendit célèbre par de nombreux ouvrages parmi lesquels on cite un poëme latin intitulé, *Musa romana*, un traité politique de l'Oriflamme de 1369, et surtout la traduction de la Cité de Dieu de saint Augustin, commencée en 1371 et achevée en 1375, à la demande de Charles V dont il était le secrétaire. Ce roi libéral le récompensa par une pension annuelle de quatre cents livres d'or.

Outre ses poésies que l'on rencontre très-souvent dans les recueils du Moyen-Age, on pourrait aussi nommer une traduction de la Bible, pour montrer qu'à cette époque et lorsque le protestantisme n'avait pas encore, par d'inexactes versions, rendu l'étude des livres saints dangereuse en langue vulgaire, l'église était loin de n'en autoriser que le texte latin, comme on s'est plu si souvent et si faussement à le répéter.

Lancelot, dans les *Mémoires de l'ancienne Académie*

des Inscriptions et Belles-Lettres (1) dit, au sujet de ce savant jurisconsulte : « Le premier de ce nom qui se » soit fait connaître est Raoul de Presles (dit aussi » Paul de Prayères) sire de Lizy. Il était du diocèse de » Laon et demeurait dans cette ville avant qu'il fût » venu s'établir à Paris. C'est ce qu'il nous apprend luy- » même, dans la déposition qu'on a de luy au sujet des » Templiers, le samedy 11 avril 1309, avant le dimanche » des Rameaux. Il y prend la qualité de jurisconsulte » et d'avocat dans la cour du roy, *advocatus in curia* » *regis*; et se dit âgé de 40 ans ou environ. » Nous pouvons donc placer sa naissance, d'après son propre témoignage, vers l'an 1268 ou 1269. Il avait épousé en seconde nôces Jeanne de Chastel, dame de Monglat, dont il n'eut pas d'enfants. « En considération de ses » loyaux services et de ses bons *consauls* ou conseils, » Enguerran et Jean de Guines, héritiers de leur oncle » Enguerran IV, sire de Coucy, lui donnèrent la terre et » seigneurie de Lizy, par lettres datées de Soissons, » du mardy après les octaves de la sainte Paques, en » 1311 ; et cette donnation fut confirmée par le même » Jean de Guines, au mois de may suivant, pour les » bontés et les courtoisies que le dit maistre Raoul » lui avait faites. » A dater de cette époque, Raoul de Presles prit et conserva toujours le titre de seigneur de Lizy qu'il transmit à ses héritiers, tandis qu'il consacra tous ses autres biens, de concert avec sa femme, soit à des œuvres pieuses, comme les dons qu'il fit aux églises de Laon, de Presles, de Prémontré et de Saint-Ived de Braine, etc. ; soit à l'établissement du collège de Presles qu'il fonda à Paris, en 1313, dans le Clos-Brunel. Ce collège, qui porta toujours son nom, était surtout des-

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIII, édition in-4°, p. 607 et suivantes.

tiné aux enfants de la commune ; mais Raoul ordonna qu'à défaut de sujets capables de remplir les places, elles seraient accordées à des jeunes gens des lieux voisins situés au diocèse de Soissons.

Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, nous dit que « Gui de Laon, chanoine de l'église de Laon et trésorier » de la Sainte-Chapelle de Paris, et Raoul de Prelles, » secrétaire de Philippe-le-Bel, y établirent un collège » au bas du Mont-Saint-Hilaire, l'an 1313, pour les » pauvres étudians de Laon et de Soissons. Mais peu de » temps après, quelques différends s'émurent entre les » boursiers qui contraignirent les fondateurs à se par- » tager en deux; de sorte qu'à ceux du diocèse de » Laon, échurent les corps d'hôtel qui regardaient la » rue du Clos-Bruneau, dite maintenant de Bauvais, » où fut ordonné l'ancien collège de Laon ; et ceux du » diocèse de Soissons eurent les maisons assises du » côté de la rue des Carmes, appelées le collège de » Prelles, auquel lieu Raoul de Prelles, sire de Lizy, » et Jeanne du Chastel, sa femme, instituèrent de » plus deux chapelainies, l'an 1324. Puis Gérard de » Montaigue, avocat du roi en sa cour du Parlement, » chanoine des églises de Paris et de Reims, ayant légué » aux boursiers du collège de Laon sa propre maison, » nommée Hôtel du Lion-d'Or, aboutissant d'une part » au Mont-Sainte-Geneviève et de l'autre à la rue des » Carmes, ils y allèrent établir leur demeure l'an 1304 » Ce dernier collège est celui qui a retenu le surnom de » Laon jusqu'à présent (1). »

Crevier, dans son *Histoire de l'Université de Paris*, rapporte aussi qu'en « 1314 fut fondé un collège qui » s'est depuis partagé en deux : celui de Prêles et » celui de Laon. Les fondateurs furent Gui de Laon,

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 374. Paris 1724.

» chanoine de l'église de Laon et trésorier de la Sainte-
» Chapelle de Paris, et Raoul de Prêles, clerc du
» roi. Ils se réunirent pour fonder un collège et des
» bourses en faveur des étudians de leurs diocèses
» respectifs, Laon et Soissons. Prêles est un bourg du
» Soissonnais. Ces boursiers devaient avoir une habita-
» tion commune : mais leurs biens et leurs revenus
» étaient distingués. Une telle association ne pouvait
» que difficilement subsister. Elle se rompit bientôt.
» Dès l'an 1323, les boursiers de Prêles et de Laon se
» séparèrent en deux collèges, qui ne se sont plus
» rejoints jusqu'aujourd'hui. La fondation de ce collège
» double est munie de l'autorité royale par un diplôme
» de Philippe-le-Bel. Je ne dois pas omettre de remarquer
» que les bourses de Laon admettent l'étude de la méde-
» cine avec celle de la théologie et des arts (1). »

L'historien de Paris ajoute encore, d'après des mémoires manuscrits du collège de Presles et de Laon, qu'on y étudiait aussi le droit.

Lorsque Philippe-le-Bel mourut, en 1314, d'une courte maladie inconnue aux médecins, Pierre de Latilly (Pierre de Laon), évêque de Châlons, fut accusé de l'avoir empoisonné, et Raoul de Presles, son ami, se trouva impliqué dans cette malheureuse affaire. « En cest
» an même, » disent les chroniques de Saint-Denis,
» Raoul de Prayères, lequel était aussi comme *principal*
» *advocat* du roy en parlement, fut mis à Sainte-Gene-
» viève tant comme coupable et souspeçonné de la mort
» devant dicte. Mais après moult de peines qu'il eut
» soufferts, on ne put rien oncques de sa bouche
» savoir fers que bien. » Raoul de Presles montra en cette circonstance le courage que donne la vertu et la fermeté de l'innocence. Ses amis présentèrent alors

(1) Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. II, p. 238.

au roi Louis-le-Hutin une requête tendant à ce que la procédure « fut déclarée nulle, comme ayant esté faite contre raison. » Par délibération de son grand conseil, le roi le déclara pur et innocent, mit à néant « tout ce » qui avoit esté fait. » Cette sentence fut publiée en parlement au mois de décembre 1315. En décembre suivant, Louis-le-Hutin ordonna à tous ses justiciers, de lui rendre l'entière jouissance de ses biens, ce que Philippe-le-Long ratifia en janvier 1316. De plus, en dédommagement des pertes qu'il avait éprouvées, on lui accorda la confiscation de Jean Chevreau, viguier à Toulouse, probablement l'un de ses accusateurs. Devenu régent du royaume, Philippe-le-Long confirma cette confiscation par lettres des 20 juillet et 12 septembre 1316, et de juin 1317, après son avènement à la couronne. Enfin, pour attester d'une manière plus éclatante encore l'innocence de Raoul de Presles, il l'annoblit, lui et toute sa postérité, en septembre 1317.

C'est vers le même temps que ses grandes connaissances en droit public le firent nommer gardien des bulles et autres lettres émanées du Pape, fonctions qu'on lui voit remplir en septembre 1316, lorsque Philippe-le-Long, alors régent du royaume, alla à Lyon pour presser l'élection du pape. Trois ans plus tard, en 1319, le roi mit le comble aux faveurs de son protégé, en lui donnant la charge de conseiller au Parlement.

Lancelot, qui nous fournit la plupart de ces détails et qui a éclairé beaucoup d'obscurités qui régnaient avant lui sur ce sujet, fait mourir Raoul de Presles vers l'année 1331, et sa femme après 1337, époque à laquelle elle fait un échange avec les religieux de Saint-Remy de Reims, sous le nom de « demoiselle Jehanne, femme » jadis feu maistre Raoul de Presles. » La première date de 1331 nous est fournie par l'*Histoire de l'Université de Paris* où l'on trouve, à cette date, plusieurs transactions

passées entre le second Raoul de Presles, seigneur de Lizy, et les écoliers institués à Paris, par Raoul de Presles son oncle.

Celui-ci, comme nous l'avons déjà dit, n'eut point d'enfants de sa femme Jehanne de Chastel ; mais pendant sa captivité, c'est-à-dire vers 1314 ou 1315, il eut de Marie Desportes un fils naturel, qui devint aussi fameux que son père et laissa, comme nous l'avons dit, de nombreux ouvrages. Cette naissance illégitime ne paraît pas avoir troublé la bonne harmonie de son union, et nous le voyons constamment d'accord avec Jeanne de Chastel, sa femme, pour fonder ou développer ses bonnes œuvres. Ainsi, c'est de moitié avec elle qu'il affranchit, en 1319, ses hommes de Vailly, de Cys, de Presles et de Condé-sur-Aisne, et qu'il augmente, en 1324, les fonds du collège de Presles pour deux chapelles, deux chapelains et quinze boursiers du diocèse de Soissons. On trouve, soit dans les histoires civiles ou religieuses, soit dans les nombreux recueils de documents historiques, beaucoup de lettres, chartes et autres actes authentiques qui émanent de lui. En traçant aujourd'hui cette rapide esquisse de sa vie, nous avons seulement voulu rappeler le souvenir de ce savant jurisconsulte dont le nom sera toujours estimé et vénéré.

Nous croyons qu'après avoir lu ce qui précède, on attachera quelqu'intérêt au document manuscrit et inédit qui suit, et qui a pour objet la fondation ou plutôt le rétablissement des écoles de Cys et de Presles, la donation d'une maison près de l'église de Presles et de revenus en faveur des maîtres de ces écoles. Le document étant en latin, nous donnons la traduction :

« Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de » Navarre, savoir faisons à tous présents et futurs » que nous, considérant le désir que notre aîné et féal » clerc maître Raoul de Prelles est dit avoir de rétablir

» les écoles qui furent jadis dans les villes de Cys et
» de Prelles, et dont en raison de notre comté de Cham-
» pagne, la nomination appartient, comme on sait, à nous
» et à nos successeurs, ayant pour la commodité d'icelles
» le dit maître Raoul par certains motifs qui sont plus
» amplement indiqués dans les lettres faites sur cette
» donation, donné en pure et perpétuelle aumône, au
» directeur des dites écoles et à ses successeurs une
» sienne maison sise près de l'église de Prelles avec
» quelques autres revenus, nous accordons par les
» présentes audit maître Raoul que les maîtres des
» dites écoles puissent tenir à perpétuité la dite maison
» avec les revenus susdits, valant dit-on environ dix
» livres par an, pour habiter et établir les dites écoles
» dans la dite ville de Prelles, en paix et tranquillité,
» sans être contraints de vendre ou mettre hors leur
» main ou de payer pour eux, à nous ou à nos
» successeurs une redevance quelconque; retenant
» toutefois pour nous et nos successeurs la justice
» que nous avions sur les dites choses. Et pour que
» le dit maître Raoul soit mieux disposé à améliorer les
» dites écoles, nous voulons, et par ces présentes lui
» concédons que lui-même, pour nous et en notre nom,
» puisse tant qu'il vivra en ce monde conférer à per-
» sonne capable, à temps ou à vie, les dites écoles et
» leurs appartements, à condition toutefois que la per-
» sonne à qui la direction des dites écoles sera conférée,
» jurera qu'elle fera dans les dites écoles, tant qu'elle
» les tiendra, résidence personnelle et que les écoliers,
» autant qu'elle le pourra, n'y manqueront d'une sage
» et diligente direction. Et lorsque le maître Raoul sera
» enlevé de ce monde, le droit de conférer ledit pri-
» vilège dans la forme et la mesure où il est concédé,
» fera librement retour à nous et à nos successeurs. Et
» pour que ce soit ferme et stable, etc.....

» Fait et à Moissy-l'Evêque, l'an du seigneur 1314,
» au mois de février.

» *Par le seigneur roi*, PERELLES. »

Ce qui nous frappe le plus dans ce curieux document, c'est de voir qu'il existait, antérieurement à 1315, des écoles, dans les villes ou villages de Cys et de Presles, assez importantes pour que le roi s'y intéressât, ce qu'on aurait peine à croire si le témoignage que nous venons de produire n'était positif à ce sujet. On remarquera que c'est Louis-le-Hutin qui oblige les directeurs desdites écoles à y faire résidence personnelle, afin que les écoliers n'y manquent jamais d'une sage direction. Enfin, pour que le fondateur soit mieux disposé à améliorer ces écoles et pour mieux lui témoigner sa confiance, il lui laisse le soin d'en concéder la direction, à temps ou à vie, à des personnes capables. Nous ne désespérons point de retrouver quelque jour les lettres où sont plus amplement indiqués les motifs de ces pieuses et libérales institutions.

A propos d'un document concernant Napoléon, lors de son passage à Soissons, en 1814, M. Laurendeau donne quelques détails sur l'état de la ville le 12 mars de cette année :

« Messieurs, permettez-moi de mettre sous vos yeux un document peut-être d'une date trop récente pour pouvoir entrer dans le domaine de l'archéologie.

» L'époque qu'il rappelle nous est, en effet, contemporaine; mais la première moitié du siècle où nous vivons a été tellement remplie d'évènements mémorables, les règnes et les gouvernements différents s'y sont succédés avec tant de rapidité, que les faits accomplis pendant les quinze premières années du XIXe siècle semblent, par rapport à ceux qui leur sont postérieurs,

déjà trop loin de nous pour être considérés comme étant encore de notre temps.

» Cependant, le cours de ces trois lustres est une époque si célèbre, qu'elle devra survivre à de plus modernes. Les moindres particularités conserveront toujours une sorte d'actualité : ce serait donc en vain que nous attendrions qu'elle vieillît pour en recueillir ce qui est resté jusqu'à présent inédit.

» Déjà l'histoire a rempli ses annales des actions glorieuses et des funestes revers du héros à qui cette époque doit son illustration ; mais que de faits intéressants l'histoire générale n'a pu raconter et qui, pour cette raison, appartiennent plus spécialement aux histoires locales ! Que de monuments resteront longtemps encore, comme de saintes reliques, ensevelis dans le sein des familles et qu'il appartient à l'archéologie de rechercher ! Quel est l'archéologue qui, dans l'avenir, ne recueillera pas avec avidité les moindres parcelles historiques du règne de Napoléon Ier ? Ne serait-ce donc pas une honte pour nous, archéologues soissonnais, que de rejeter comme trop récent un document de 1814, année si funeste pour Soissons ? Après les désastres de 1793, y en a-t-il un plus grand, pour notre histoire locale, que la perte des archives de notre ville, brûlées dans la nuit du 5 au 6 mars 1814 ? Le document dont je réclame aujourd'hui l'insertion dans le Bulletin de notre Société est de quelques jours seulement postérieur à cette date. Il n'y en a guère, dans nos archives municipales, de plus anciens que lui. Voici son contenu :

« Soissons, le 12 mars 1814.

» Fourni, pour la maison de Sa Majesté l'Empereur,
» par Roze-Blin, les vins ci-après, savoir :

» 60 bouteilles vin de Champagne, à 1 fr. 75 c.,

» ci.	105 fr.	» c.
» 30 bouteilles vin de Beaune, à 2 f. 25 c., ci	67	50
» 10 bouteilles vin de Médoc, à 3 f., » ci.	30	»
	202	50

» Reçu comptant la somme de deux cent deux francs » cinquante centimes pour acquit du présent mémoire.

» Soissons, le 12 mars 1814.

» Fs Roze-Blin. »

» Ce mémoire a été recueilli par M. Carpette, père, tonnelier et marchand de vins en gros à Soissons, chargé d'en toucher le montant, et appartient actuellement à son fils qui a bien voulu me le confier.

» Ce document constate deux faits : l'un, enregistré par l'histoire, est connu de tout le monde : c'est la présence de l'Empereur à Soissons le 12 mars 1814; l'autre, ignoré du plus grand nombre, se rattache spécialement à sa personne. Ce jour là, Napoléon manquait du nécessaire, puisque le sommelier de sa maison fut obligé d'acheter à Soissons un panier de 100 bouteilles de vin, trop heureux de trouver cette faible ressource dans une ville qui venait de subir trois jours de pillage.

» Napoléon manquant du nécessaire au sein de la France, à vingt-cinq lieues de sa capitale ! Ce fait, quoique vrai, paraitrait incroyable s'il n'était attesté par un document authentique.

» Mais si le 12 mars 1814 le chef de l'armée manquait de choses nécessaires à la vie, quelle devait être la détresse du soldat? On ne peut se la figurer à moins d'en avoir été, comme nous, les témoins oculaires. Habitant, dans le faubourg Saint-Waast, une maison de la rue du Pont, notre famille, restée dans ses

foyers lorsque tant d'autres avaient fui les leurs, put en juger mieux que beaucoup d'autres. Quoiqu'alors âgé seulement de onze ans, le souvenir m'en est toujours resté dans la mémoire.

» Qu'on énumère les marches forcées que, depuis un mois seulement, la grande armée française avait faites et les coups terribles qu'elle venait de porter à l'ennemi le 10 février à Champ-Aubert, le 11 à Montmirail, le 17 à Montbrin, le 7 mars à Craonne et enfin, le 9, à la malheureuse attaque de Laon d'où elle fut repoussée et poursuivie jusqu'à Crouy, on aura une faible idée de la fatigue et des besoins d'une armée qui, après avoir chassé l'ennemi d'un terrain que celui-ci avait déjà dévasté, revenait en désordre, manquant de vivres depuis trois jours.

» Il n'est guère possible de voir quelque chose de plus affreux que cette fatale déroute de Laon, sur laquelle les journaux de l'époque ont gardé le silence. Quel sombre tableau offrit le faubourg Saint-Waast le 10 mars 1814 ! Infanterie, cavalerie, artillerie, équipages, blessés, mourants, tout arrivait à la fois pêle-mêle et en encombrait les rues, les maisons et le rempart. Tous voulaient en même temps y trouver un refuge ou passer le pont trop étroit pour une foule si compacte et si empressée. Notre maison, quoique spacieuse, regorgeait de soldats de toutes armes; hommes et chevaux bivouaquaient jusque dans les cours et dans le jardin. Tandis que des charrettes chargées de blessés stationnaient devant notre porte, ne pouvant avancer, des mourants qu'on portait sur des brancards jetaient les cris lamentables : Entrez là ! entrez là !!!

» Dès les premiers instants de cette horrible débâcle, une mère de famille voyant des soldats affamés ramasser, sur les fenêtres et dans les boues de la rue des croûtes de pain noir et dur que les ennemis y avaient jetées, et

les dévorer avec avidité, n'avait pu résister à cet affligeant spectacle. Ne consultant que son cœur, elle était allée prendre, dans son buffet, un de ces gros pains blancs de ménage cuits de la veille, si précieux dans la gêne momentanée où l'on se trouvait ; puis, armée d'un couteau, elle s'était placée sur le seuil de sa porte pour en distribuer à tous ceux qui lui en demanderaient. Dans la crainte de les étouffer et pour en soulager un plus grand nombre, elle avait le soin de ne leur pas faire les morceaux trop gros. — « Ne mangez pas tout en une seule fois, » leur recommandait-elle dans sa sollicitude, « con » servez-en un peu pour plus tard. » La distribution, à son grand regret, fut bientôt terminée ; ses faibles ressources la forcèrent de rentrer chez elle, le cœur serré de son impuissance.

» Pour arrêter le désordre et pour rallier l'armée, on fut obligé de fermer la porte de Laon et de placer un corps de la vieille garde dans la plaine de Crouy, ce qui n'empêcha pas un grand nombre de fuyards de passer la rivière à la nage.

» Le onze, le reste de l'armée étant rallié défila en ordre et alla bivouaquer dans les plaines à l'ouest de la ville. L'Empereur arriva la nuit suivante à Soissons où il établit, jusqu'au 13, son quartier-général.

» Le 12, le rempart de Saint-Waast, que j'ai parcouru dans la matinée, présentait un aspect formidable. Il était hérissé, dans tout son pourtour, d'une centaine, au moins, de pièces de canon. Je me rappelle en avoir compté vingt-quatre en batterie sur la seule courtine qui sépare le bastion de Saint-Waast de celui de la porte de Crouy.

» Ce jour là, l'Empereur promit aux Soissonnais qu'ils ne reverraient plus l'ennemi chez eux ; il tint sa parole, mais il ne put les soustraire aux angoisses d'un siège de dix jours, suivi de quinze autres jours de blocus. »

Deuxième partie du travail de M. Suin sur la Ligue.

DE 1603 A 1618.

Dans les premiers jours de juillet 1603, le roi Henri IV vient à Soissons.

Henri IV était déjà venu à Soissons, en 1573, avec Charles IX et Catherine de Médicis. Il était alors traité comme un prisonnier. Nul ne présageait sa grandeur future. C'était encore « ce petit roitelet du Béarn que » chacun galopait de brocards et qui avait plus de nez » que de royaume. »

Le 12 juillet 1603, Henri IV était à Villers-Cotterêts. Il y reçut le duc de Sully qui revenait d'Angleterre.

Dans l'une de ses ambassades à Londres, Sully avait, parmi les seigneurs de sa suite, M. de Blérancourt, fils du secrétaire d'Etat Pothier de Gesvres.

En juillet 1606, le roi vint de nouveau à Villers-Cotterêts. Il y attendait la duchesse de Mantoue, sœur de Marie de Médicis, qui devait être marraine d'un fils du roi.

Au commencement de l'année 1608, le comte de Sommerive, deuxième fils de Mayenne, tente d'assassiner un nommé Laborde.

Henri IV, écrivant à ce sujet au duc de Sully, lui dit, en parlant de Sommerive : « Je vous diray que le plus » homme de bien de la race n'en vaut guères. » Il estime que MM. de Mayenne et d'Aiguillon doivent envoyer de suite Sommerive à Soissons, comme indigne de se présenter devant le roi.

La dernière lettre, sur cette affaire, est du roi, datée de Fontainebleau, du 26 avril 1608.

L'année 1608 fut très-malheureuse en l'Ile-de-France; tout était fort cher et il y eut beaucoup de maladies.

22 mars 1609, miracle arrivé en l'abbaye Notre-Dame

de Soissons; on en vendit la relation à Paris et L'Estoile dit qu'il l'acheta; mais il ne dit pas quel était ce miracle.

Octobre 1609, on apprend à Soissons la mort du comte de Sommerive. Il mourut à Naples.

Dans les premiers jours du mois de mai 1610, Mayenne était à Paris. Il avait été choisi par Henri IV pour faire partie du Conseil de régence qui devait gouverner pendant la guerre d'Allemagne.

Le 14 mai 1610, Henri IV est assassiné, vers quatre heures du soir, rue de la Ferronnerie, en face la maison du notaire Poutrain. Le soir même, l'on fit partir en poste ceux des gouverneurs des villes et places fortes qui étaient à Paris, et l'on adressa aux autres des lettres, « le tout ayant pour but de maintenir le bon ordre en » toutes choses. » On écrivit sans doute à Soissons, comme dans toutes les villes les plus importantes; mais la lettre que notre honorable collègue, M. Matton, a bien voulu nous communiquer, ne doit pas être considérée, à mon avis, comme spéciale à Soissons et comme dictée par un sentiment de méfiance tout particulier contre l'ancienne place forte des Guise et de la Ligue. (Voir le huitième volume du *Bull. de la Soc. Arch. de Soissons,)*

Au lit de justice, tenu le 15 mai 1610 par Louis XIII enfant, le duc de Mayenne était au milieu du parquet, sur une chaise, impotent et perclus. Il n'avait pu monter jusqu'aux degrés du trône, où, comme grand chambellan, il devait être placé.

Mayenne resta longtemps à Paris. Il assistait à tous les grands conseils.

Octobre 1611, mort du duc et de la duchesse de Mayenne. (Voir le t. IIe de l'*Histoire de Soissons*, par Dormay.)

Le duc d'Aiguillon, devenu duc de Mayenne ou du Mayne, par suite de la mort de son père, est envoyé

en Espagne, comme ambassadeur, pour conclure le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, et peut-être aussi pour fonder une nouvelle alliance contre les hérétiques. Il partit, suivi de cinquante-deux pages et de deux cent dix-sept gentilshommes.

1613. Fondation du couvent des Capucins à Soissons. Le duc du Mayne en pose la première pierre.

Mars 1614. Rupture des princes avec la cour. Les princes se retirent à Soissons.

MM. de Ventadour, de Boissise et de Bullion, les présidents de Thou et Jeannin, viennent à Soissons envoyés par la régente. Ils sont très-bien reçus des princes.

Faculté est accordée aux princes de mettre garnison dans Soissons et de réunir, dans le Soissonnais, quatre ou cinq mille hommes d'infanterie et cinq ou six cents chevaux.

Le Soissonnais, et ensuite plusieurs autres provinces, se déclarent pour les princes. Tout le mois d'avril 1614 se passe en allées et venues de Soissons à Paris.

Le prince de Condé, le principal agitateur, craint d'être surpris dans Soissons. Il se rend à Vitry et ensuite à Sainte-Menehould. MM. du Mayne et de Bouillon restent à Soissons.

Le traité est conclu à Sainte-Menehould. Il portait, entr'autres conditions, que l'on paierait deux cents hommes d'extraordinaire dans Soissons jusqu'après la tenue des Etats à Sens. (Voir les *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, p. 75 et 76.)

Richelieu, dans ses Mémoires, parle longuement des conférences tenues à Soissons en 1614.

Laon était alors au marquis de Cœuvres, La Fère à M. de Vendôme, Soissons, avec Pierrefond et Noyon, à M. du Mayne. Les garnisons de ces dernières places faisaient des excursions à mains armées jusqu'aux

portes de Paris, comme la garnison de Soissons au temps de la Ligue.

1615. Après les Etats, tenus à Paris et non à Sens, le prince de Condé rompt de nouveau avec la cour. Il assemble des troupes à Noyon et les amène à Soissons.

M. du Mayne prend parti pour le prince de Condé. Il avait quitté la cour le 20 mai. Le duc de Nevers vient le trouver à Soissons et essaie de le réconcilier avec le cour.

Le mois de juin se passe en négociations.

En juillet, les princes se réunissent à Coucy. La cour y envoie Villeroy, puis Pontchartrain. La conférence n'eut aucun résultat.

Le roi, ou plutôt la régente, ayant voulu que Mme de Longueville fût conviée aux conférences qui allaient se tenir à Loudun, on vint l'en prévenir à Soissons où elle se trouvait.

Traité de Loudun.

1616. Au commencement de cette année, les villes de Soissons, Chauny, Coucy, Noyon, Château-Thierry tenaient pour le duc du Mayne.

Août et septembre 1616. Le prince de Condé ayant été arrêté à Paris, le maréchal de Bouillon, MM. de la Trimouille et du Mayne s'enfuient à Soissons. M. de Vendôme se réfugie à La Fère. Un grand nombre de seigneurs va les joindre à La Fère ou à Soissons. Ils se réunissent d'abord à Coucy et à La Fère, et ensuite plusieurs fois à Soissons.

MM. de Boissise, de Chauvallon et de Villars viennent à Soissons, envoyés par la cour, pour tenter un accommodement.

D'après Richelieu, M. du Mayne arriva à Soissons le 2 septembre. MM. de Guise et de Chevreuse étaient arrivés les premiers devant la ville. Le sieur de Fresne,

gouverneur de Soissons sous M. du Mayne, leur refusa l'entrée de la place jusqu'à l'arrivée du duc.

Le cardinal de Guise arriva à Soissons le 3; y vinrent aussi le président Lejay, M. de Guise, M. de Joinville....

La cour fit entamer la négociation avec M. de Guise. Ce dernier et le prince de Joinville s'ennuyaient si fort à Soissons, loin de la cour leur élément, que l'ennui les rendit plus faciles.

M. de Longueville obtint le gouvernement de Ham, et M. de Blérancourt acheta celui de Péronne pour mettre tout à fait le maréchal d'Ancre hors de la Picardie.

(Voir, sur la réunion des seigneurs à Soissons, en 1616, les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 2e série, t. 1er.)

SIÈGE DE SOISSONS EN 1617.

Pour toutes les opérations du siège, consulter les Mémoires de Fontenay-Mareuil.

Pour tout ce qui se passa dans l'intérieur de la ville, voir Dormay, t. IIe.

Nouvelle rupture des princes avec la cour. Le chef des mécontents était M. de Nevers.

MM. de Bouillon, de Nevers, de Vendôme, marquis de Cœuvres, président Lejay, du Mayne et autres, ont une conférence à Soissons le 2 février 1617. Ils y dressent « des remontrances pour justifier M. de Nevers. »

La régente les déclare rebelles et criminels de lèse-majesté si, dans quinze jours, ils ne viennent rendre l'obéissance qu'ils doivent.

M. du Mayne prétendit qu'un homme avait voulu l'assassiner dans Soissons. Il s'en plaignit à la régente, et Richelieu lui répondit qu'il devait envoyer à Paris

cet homme qui serait jugé à Paris, sous les yeux de M. du Mayne.

Ce prévenu fut retenu prisonnier à Soissons.

Une armée est envoyée contre Soissons. C'était, dit Richelieu, la place la plus forte et celle qui incommodait le plus Paris; les autres villes, au-delà de la rivière d'Aisne, devaient se rendre nécessairement si Soissons était pris.

L'armée était commandée par le comte d'Auvergne. Il avait sous lui MM. de Rohan, de la Rochefoucauld, de Saint-Luc. Cette armée était considérable. (En voir le dénombrement dans les Mémoires de Fontenay-Mareuil.)

On prend Pierrefond et on le démolit en partie.

Brillant exploit de M. du Mayne, qui va attaquer la cavalerie de ses ennemis près de Villers-Cotterêts; il se retire vainqueur.

Soissons est investi. La réputation de la place et celle de M. du Mayne faisaient tenir l'entreprise pour difficile.

L'attaque est contrariée par des pluies continuelles.

Richelieu et Fontenay rendent justice « au grand cœur » de M. du Mayne.

Le 25 avril 1617, Fontenay ouvre la tranchée du côté de Saint-Médard. A minuit, un homme paraît à la pointe du bastion Saint-Waast; il crie : — « Messieurs, retirez-vous, la guerre est finie; le maréchal » d'Ancre, votre maître, est mort; le roi, notre maître, » l'a fait tuer. »

La nouvelle de la mort de Concini fut connue plus tôt dans la ville que dans le camp. Cette nouvelle fut apportée à Soissons le lundi soir (jour même de l'assassinat de Concici), par un sieur Martin. Il passa à travers l'armée du comte d'Auvergne, sous prétexte de chercher un sien frère qui avait été blessé. Quand on le vit s'approcher de la ville, ceux de l'armée lui

tirèrent force arquebusades, ceux de la place firent sortir quelques hommes pour le recevoir. Il alla droit chez M. du Mayne et sauta sur une table pour faire mieux son récit.

M. du Mayne fit faire une salve de tous ses canons et mousquets. On alluma des feux de joie sur tous les remparts. Les violons jouaient parmi les soldats. La ville retentissait d'acclamations joyeuses. Les assiégeants n'y comprenaient rien.

Le siège de Soissons préoccupait toute la France. A la cour, c'était l'affaire importante du moment. Concini devait être tué quelques jours plus tôt. D'après le premier projet, le roi devait l'attirer dans son cabinet, sous prétexte de lui montrer un plan de Soissons, ville dont on parlait alors beaucoup, et le faire arrêter.

Le 26 avril, M. du Mayne fit *démurer* les portes. Les deux armées fraternisèrent. Les chefs se réunirent dans un banquet.

Le comte de Suze partit immédiatement de Soissons pour Paris. Il remit au roi les clés de Soissons et des lettres qui contenaient les offres de toutes les places de M. du Mayne et de sa personne même.

Mai 1618, M. du Mayne est nommé gouverneur de Guyenne. Il quitte Soissons et remet à Luynes le gouvernement de l'Ile-de-France.

Plusieurs années après 1617, on disait encore : L'année du siège de Soissons.

Septembre 1618, le roi Louis XIII séjourne à Villers-Cotterêts. Le 1er octobre, Louis XIII arrive à Soissons, il y reste quelques jours, puis visite Laon, Notre-Dame-de-Liesse, La Fère, Coucy ; il revient à Soissons où il mande le chancelier et tout le conseil. M. de Guise, revenant de Provence, vient trouver le roi à Soissons.

On sait que le duc du Mayne fut tué au siège de Montauban, le 17 septembre 1621. Richelieu fait le plus

grand éloge des qualités militaires du duc du Mayne : — « Il était le plus grand capitaine que la France eût » porté pourvu qu'il vieillît. Il n'avait pas observé le » commandement que son père lui donna en mourant, » sous sa malédiction, de rester toujours sous l'obéis- » sance du roi. »

A la nouvelle de la mort du duc du Mayne, la douleur fut grande dans l'armée et dans toutes les villes catholiques, surtout à Paris. Les fureurs de la Ligue semblèrent s'y rallumer. Des malédictions éclatèrent avec force contre les Huguenots. Le 26 septembre, la populace se rua sur le chemin de Charenton et se précipita sur ceux qui revenaient du Prêche. On alla ensuite incendier leur temple.

L'émeute causée à Paris par la mort du fils de Mayenne, vingt-sept ans après la réduction de Paris par Henri IV, montre bien quelle devait être la fureur religieuse de cette ville au temps de la Ligue, et que les descendants du grand-duc François de Guise étaient toujours regardés comme les vrais champions de la foi catholique.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

LAURENDEAU.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Octobre 1857.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. VI.

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, dix-neuvième et vingtième livraisons.

3° *Archives de l'Art français*, quatrième livraison de 1857.

4° *Cabinet historique*, jusqu'à la septième livraison inclusivement.

5° *Revue des Sociétés savantes*, t. III.

6° *Congrès scientifique de France*, vingt-deuxième session, t. I et II.

COMMUNICATIONS & TRAVAUX.

M. le Président informe la Société que le Conseil général de l'Aisne lui a alloué une somme de 600 fr. La Société vote des remerciements unanimes au Conseil général et espère que ses travaux continueront de lui concilier ses sympathies.

Il lit ensuite une lettre de M. Lebeau, en date du 3 mai dernier, par lequel notre honorable collègue lui envoie un extrait du registre de l'assemblée municipale de la paroisse de Berny-Rivière, concernant M. Delettre, curé de cette paroisse, député à l'Assemblée constituante. C'est un renseignement nouveau et curieux à ajouter à ceux que M. Lebeau a déjà fournis sur ce vénérable ecclésiastique :

« Cejourd'hui dimanche, six du mois de février mil sept cent quatre-vingt-onze.

» Messieurs composant le Conseil municipal, et le conseil général de la commune, étant assemblés, M. Delettre, curé de ladite paroisse de Berny-Rivière, a demandé la parole à M. le Maire, et a dit qu'il avait reçu un avertissement de M. le procureur syndic du district de Soissons, en date du 14 janvier présente année, ainsi conçu : « Monsieur, le Directoire qui a » vérifié la formule du serment que vous avez prêté, ne » l'ayant pas trouvée conforme aux termes de la loi, » me charge de vous le mander, et de vous prier, » comme fonctionnaire public, de prêter de nouveau » ce serment sans restriction, augmentation ou omission » d'aucun des mots qui en constituent l'essence et la » forme. Le procureur syndic du district de Soissons,

» Signé : FIQUET. »

» Cette lecture finie, M. le curé a communiqué à l'assemblée la réponse qu'il avait faite à M. Fiquet, en ces termes : « Monsieur, j'ai reçu l'avertissement en » date du 14 de ce mois, que vous m'avez fait passer ; » il montre le désir dont Messieurs sont animés de » ne trouver aucun curé en opposition avec la loi ; j'ai » l'honneur de vous remercier de cette attention. Mais » permettez-moi de vous faire observer 1° que je me » suis servi mot pour mot de la formule de serment qui

» nous a été indiquée ; 2° que ce qui précède cette for-
» mule, ainsi que la fin de mon petit discours, est une
» instruction à mes paroissiens, dont je crois la doctrine
» exacte; 3° que ce qui la suit immédiatement est une
» preuve que je n'ai rien voulu excepter de tout ce que
» la puissance temporelle a et aura jamais droit de me
» commander ; 4° que le reste est un hommage rendu à
» la religion qui, loin d'affaiblir mon serment civique,
» doit être regardé comme le gage le plus certain que
» je pouvais donner de ma parfaite et constante fidélité
» à l'observer. J'espère, monsieur, que d'après cet
» exposé, vous ne désapprouverez pas que je m'en
» tienne au serment que j'ai fait, tel qu'il vous a été
» présenté, et que vous voudrez bien me rendre la jus-
» tice de croire que je ne suis pas moins attaché à ma
» patrie que dévoué à la religion ; et qu'avec la grâce
» de Dieu je consentirais à tout perdre et la vie même
» plutôt que de m'écarter en rien de ce que je dois à
» l'une et à l'autre. » J'ai l'honneur, etc. »

» M. le curé a ensuite ajouté que M. Roguin, l'un de MM. les administrateurs du district de Soissons, lui avait fait dire par deux personnes différentes que, d'après ladite lettre, son serment avait été reçu; nouvelle dont toute l'assemblée a témoigné la plus vive satisfaction à M. le curé qui, de son côté, a exprimé à l'assemblée combien il était sensible à la marque d'attachement qu'elle voulait bien lui donner.

» Messieurs composant le Conseil municipal et le Conseil général de la commune se sont ensuite retirés après avoir signé.

» *Signé au registre* : P. Lambin, maire; Déjardin, offir; Louis Pinet, offir; Alexis Venon; J.-F. Lévêque; Gabriel Lepage; Gervais Pinet; Alexis Nodot; L.-J. Lepage; Théodre Poulle; Delettre, curé, etc. »

(DU 13 MARS 1791.)

« Aujourd'hui treize mars mil sept cent quatre-vingt-onze, en vertu de la délibération de MM. les administrateurs du département de l'Aisne, et de la lettre pastorale de M. l'Evêque dudit département reçue hier, les maire et officiers composant l'assemblée municipale de la paroisse de Berny-Rivière, se sont réunis dans la sacristie avant la messe paroissiale, pour demander à M. Delettre, curé de ladite paroisse, s'il voulait faire la lecture de ladite lettre pastorale, lequel a répondu 1° qu'après avoir examiné la question, réfléchi et consulté avec toute la diligence et toute l'impartialité dont il est capable, il ne pouvait se persuader que M. de Bourdeilles ne fût plus son seul et véritable évêque ; qu'en conséquence il ne pouvait se prêter à faire la lecture dont il s'agissait ; 2° que d'ailleurs, exempt de toute passion dans une affaire aussi sérieuse et n'ayant en vue que le vrai, il serait toujours disposé à reconnaître M. Marolle pour son supérieur légitime dans le cas et du moment que par la réponse favorable de N. S. P. le Pape, ou par tel autre moyen non équivoque, il lui apparaîtrait, du consentement de l'Eglise, l'institution de mondit sieur Marolle comme évêque du département de l'Aisne ; 3° que ce qui affligeait plus sensiblement son cœur dans la circonstance actuelle, était d'être obligé de se refuser au vœu de la puissance civile; mais qu'il espérait de sa justice qu'elle voudrait bien croire qu'il a fallu pour l'y déterminer tout l'empire de la conscience avec laquelle on ne compose pas.

» En conséquence de cette déclaration de mondit sieur curé, la lecture de ladite lettre pastorale a été faite par notre secrétaire-greffier, en présence de tous les habitants de ladite paroisse qui, reconnaissant l'effet que cela pourrait produire et les services sans nombre

et en toutes circonstances qu'ils ont reçus dudit sieur curé, ainsi que la très-grande exactitude à s'acquitter de toutes ses fonctions, n'ont pu s'empêcher de dire, presque unanimement et avec larmes, qu'en quittant il emportera leur estime et leur laissera le très-grand regret de le perdre.

» Messieurs, après avoir rédigé le présent procès-verbal, se sont retirés après lecture, l'an et jour susdits.

Signé au registre : P. Lambin, maire ; Déjardin, offlr ; Louis Pinet, offlr ; Alexis Venon ; J.-B. Venon ; J.-F. Lévêque ; Gervais Pinet ; Alexis Pinet ; J.-B. Coquet ; Moutonnet, secrétaire. »

M. Lemaire dit avoir eu entre les mains un ouvrage de M. Delettre sur l'histoire naturelle, destiné à l'enseignement des séminaires.

M. l'abbé Lambert, membre de la Société géologique de France et professeur de géologie au Collège Saint-Charles de Chauny, lit une note sur la découverte d'une tête de cerf gigantesque-fossile à Viry-Noureuil :

« Depuis longtemps les cerfs sont connus à l'état fossile ; on les rencontre fréquemment dans les alluvions anciennes et les cavernes à ossements. Laurillard compte environ cinquante espèces de cerfs fossiles décrits ou mentionnés ; mais parmi ces espèces si nombreuses, la plus intéressante est celle qui est connue sous le nom de Cerf à bois gigantesques (*Cervus giganteus*, Goldf. *Cervus megaceros* hart.) appelée aussi Elan fossile d'Islande. Cette espèce semble intermédiaire entre les *Alces* et les *Cervus* ; elle tient des seconds par ses proportions générales et par la forme de son crâne, et des premiers par sa taille peut-être plus considérable et par ses bois. Toutefois, les palmes presque horizontales de ceux-ci diffèrent des Elans par des andouillers de leur

bord postérieur, par le moindre nombre et l'extrême grandeur de leurs andouillers antérieurs et par leur élargissement progressif. Ces bois ont dans le fossile une envergure de plus de trois mètres, leur merrain est cylindrique, et immédiatement au-dessus de la couronne naît un andouiller quelquefois bifurqué qui se porte en avant et en haut.

» C'est la première fois que nous rencontrons cette espèce dans le département de l'Aisne ; elle a été découverte dans les gravières de Viry-Noureuil, dans un terrain diluvien et de transport ; elle se trouve mélangée en cet endroit avec de nombreux ossements d'éléphants, de rhinocéros, d'hippopotame et de bœufs aux proportions gigantesques.

» La tête que nous possédons est presque entière; il n'y manque que l'extrémité du muffle et des nazeaux. La machoire supérieure contient toute son armature, moins les deux dernières dents du côté gauche. Les os des orbites ont été brisés, mais il en reste un fragment assez considérable qui permet de reconstruire l'un des deux qui manque.

» Voici les principales dimensions de cette tête qui suffiront pour en donner une idée précise. Les bois sont tronqués brusquement, mais ce qu'il en reste permet de supposer l'étendue énorme qu'ils devaient avoir :

» Longueur de la tête, depuis la crête occipitale jusqu'aux premières molaires les plus rapprochées du muffle. 0,32

» Distance d'un orbite à l'autre, à l'intérieur. 0,13

» Distance de la racine des deux bois par leur partie postérieure. 0,24

» Distance de la racine des bois par leur partie intérieure 0,09

» Longueur du bois droit tronqué 0,48

» Circonférence des bois à la racine . . . 0,34

» Circonférence du bois droit tronqué à l'expansion du deuxième andouiller 0,52
» Surface de l'andouiller tronqué. . . . 0,18
» Longueur du bois gauche tronqué. . . 0,53
» Expansion tronquée du deuxième andouiller gauche. 0,37
» Surface de cet andouiller tronqué près de son extrémité 0,13
» Envergure des bois à l'endroit de leur troncature 1,04

» Cette tête est déposée dans les galeries d'histoire naturelle de l'institution Saint-Charles de Chauny (Aisne).»

Cette lecture est suivie de celle d'un mémoire très-détaillé de M. Laurendeau, sur les traces qui apparaissent, en été, dans les plaines du faubourg Saint-Christophe, du Château d'albâtre et de Saint-Crépin-en-Chaye, duquel il résulte qu'en dehors de la zône militaire, limitée par les bornes numérotées 17 à 36 inclusivement, c'est-à-dire du rond-point du Mail jusqu'à la demi-lune du Marché aux Chevaux (route de Compiègne), sur une longueur de onze cents mètres et une largeur moyenne d'environ quatre cents mètres, il a constaté l'existence, au nord et au nord-ouest de la ville de Soissons, de vingt traces distinctes d'anciennes rues ou voies accompagnées de traces d'habitations, dont neuf dirigées de l'est à l'ouest et neuf du sud au nord, forment un réseau en prolongation des rues de la ville, lequel est coupé diagonalement par la trace d'une voie de sept mètres de largeur se dirigeant directement de l'emplacement du Château d'albâtre sur le bac de Pasly.

Ce Mémoire a été remis, par M. Laurendeau, entre les mains de M. le président, pour être déposé aux Archives de la Société.

En même temps, le même membre offre à la Société,

au nom de M. Carpette, le document concernant Napoléon dont il avait été question dans la dernière séance, et, au nom de M. Barbier, commissaire-priseur à Soissons, un arpentage sur parchemin, de la cense de la Malmaison (commune de Jouy) qui appartenait aux religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. Cet arpentage a été dressé à la diligence de l'abbesse, en exécution d'un arrêt du 7 septembre 1641, à l'occasion d'un procès entre l'abbaye et un sieur Henri Cousin, relativement à une pièce de terre en litige. La Société charge M. Laurendeau de remerciements pour MM. Barbier et Carpette.

Plusieurs membres déposent et font passer sous les yeux de la Société divers objets d'antiquités; M. Decamp: une hachette en bronze trouvée sur l'emplacement de l'ancien camp romain de Condé-sur-Suippe et donnée par M. Fournaise, instituteur à Roucy; M. Pécheur : une clef, un fer de flèche provenant de l'ancien cimetière d'Osly-Courtil, un cachet trouvé dans le jardin du presbytère de Fontenoy et dont les lettres gothiques n'ont pu encore recevoir d'explication ; M. Poquet : des *fac-simile* et copies de divers tombeaux de l'abbaye de Longpont, provenant de la collection Gaignières et qui se trouvent aujourd'hui dans la bibliothèque d'Oxfort. Elles ont été relevées par M. Prioux, avec celles de Braine. Ces tombeaux et pierres sépulcrales sont ceux de Josselin de Vierzy, évêque de Soissons, l'un des fondateurs de Longpont, d'Ancoul de Pierrefonds, de Jean de Montmirail, de Marie de Coucy, fille de ce dernier, d'Enguerrand de Coucy, son mari, de Milon de Razoches, d'Hervé de Cherisy, de Guillaume Malgenest, veneur du roi de France, de Grégoire de Plaisance, d'Adèle, femme de Raoul le chansonnier, comte de Soissons. M. Poquet fait surtout remarquer un tombeau anonyme bâti en marbre et briques.

M. le secrétaire lit quelques mots sur l'église de Vezaponin que lui communique M. l'abbé Daras. Cette église n'a rien de remarquable dans son ensemble qui accuse le XIIIe siècle, si ce n'est les chapiteaux des colonnes de la nef dont les sculptures variées méritent d'attirer l'attention des amateurs. M. Daras signale aussi la cuve baptismale décorée extérieurement de rinceaux de vignes chargés d'énormes grappes de raisin, et la croix de pierre du cimetière. Cette croix, placée derrière l'absidede l'église, est du XIIe siècle; elle est dégradée et cachée sous une épaisse couche de lierre. On remarque sur la hampe la statue en relief de saint Laurent, patron de la paroisse, tenant de la main droite le gril, instrument de son martyre et, de la gauche, le livre des évangiles, attribut des diacres; la tête a été brisée. Un ange soutenait cette figure tenant un phylactère dans ses mains. Les bras de la croix sont terminés par un trilobe. On y voit représentés, à droite, le sauveur du monde, à gauche la mère de Dieu, en haut, l'agneau immolé portant l'étendard de la croix. Au côté opposé, la croix romane de Vezaponin représente les quatre figures symboliques des Evangélistes, au sommet, l'aigle éployé, à droite, le bœuf, à gauche, le lion, et, sur la hampe, un jeune homme (saint Matthieu). Malgré l'affreux état de mutilation où se trouve cette croix antique, ajoute M. Daras, il ne serait pas impossible de la sauver d'une destruction totale qui est imminente.

M. Suin, prenant la parole, signale dans le *Bulletin historique* (août 1857) l'indication de nombreux documents sur Coucy et Saint-Quentin. Ensuite il demande l'avis de la Société relativement à l'achat pour la bibliothèque communale d'une histoire manuscrite de Saint-Crépin-le-Grand et d'un autre manuscrit de D. Lespaulard, religieux de la même abbaye, qui sont entre les

mains de M. Duplessis, docteur en médecine à Anizy-le-Château. La Société pense que l'histoire de Saint-Crépin ne peut être qu'une copie de celle de D. Hélie qui existe à la Bibliothèque impériale, ainsi que le manuscrit de Lespaulard, et elle déclare que leur acquisition n'en sera pas moins précieuse pour la bibliothèque de Soissons. M. Suin entretient ensuite la Société de la mort regrettable de M. Théodore Lorin, l'un de ses membres correspondants et l'un des derniers représentants de la littérature classique du XVIIIe siècle. Il indique dans un recueil, formé par lui, d'auteurs du Moyen-Age et faisant partie du legs qu'il a fait à la bibliothèque de Soissons, un extrait du roman de Raoul, comte de Cambrai, du XIIe siècle, concernant l'incendie de l'abbaye d'Origny, évènement signalé par Colliette dans ses Mémoires sur le Vermandois.

M. Decamp lit quelques notes qu'il a recueillies sur l'église de Billy-sur-Aisne et ensuite un travail plus complet sur les anciennes cloches de cette église dont l'une, de 1750, existe encore. A cette occasion, M. Laurendeau fait remarquer qu'il y a aussi, dans l'église de Billy, un tableau représentant l'Assomption, de Lahire, peintre qui n'est pas sans réputation. Ce tableau qui provient, à ce qu'on croit, de la collection de l'Ecole centrale de Soissons, a été gâté par un prétendu restaurateur. Il paraît que lors de la suppression de cette école un certain nombre de tableaux ont été ainsi distribués aux églises voisines.

M. l'abbé Pécheur donne lecture de la notice suivante sur M. Théodore Lorin, mort au mois d'août à Vauxbuin :

« Théodore-Quentin Lorin naquit à Saint-Quentin (Aisne) le 12 octobre 1775. Son père, n'ayant point trouvé la fortune dans le commerce qu'il exerçait, s'en alla à

Paris où il emmena son fils encore en bas-âge. Quoique dans une position assez peu aisée, il ne négligea rien pour donner à cet enfant une éducation soignée. Théodore Lorin fut mis successivement aux collèges d'Harcourt et de Lisieux où il fit de bonnes études. Il eut pour condisciples, dans ces deux établissements, plusieurs jeunes gens qui se firent depuis un nom dans les Lettres, entre autres les célèbres hellénistes Burnouf et Lécluse, avec lesquels il entretint, toute sa vie, des relations d'amitié; il fut aussi en correspondance avec le fameux orientaliste Eugène Burnouf, fils de son ami de collège. Outre le grec et le latin qui faisaient la base de l'enseignement des Universités, il étudia l'hébreu, le syriaque et un peu d'arabe, sous le savant et modeste Audran, qui remplit avec honneur la chaire d'hébreu au Collège de France pendant tout le cours de la Révolution.

» Ainsi nourri d'études solides et variées, Théodore Lorin forma le projet de se vouer à l'instruction publique; mais la suppression de l'Université, en 1793, l'obligea de choisir une autre carrière. Il professa la sténographie au Lycée des Arts, et bientôt il trouva une autre position également conforme à ses goûts, en devenant le secrétaire intime du chevalier de Pougens. Il demeura quarante ans, en cette qualité, près de l'aimable littérateur dont il fut l'élève et l'ami, et dont il n'est pas inutile de rappeler ici la vie artistique et littéraire.

Charles Pougens, comme on sait, était né à Paris en 1755. Dès l'âge de sept ans, il apprenait la musique et bientôt après le dessin. Il reçut des leçons de peinture de Greuze et de Bachelier, et, dans un voyage qu'il fit à Rome en 1776, il se perfectionna tellement dans cet art qu'il fut reçu membre de l'Académie italienne de peinture, sur un dessin intitulé : *le Marchand d'Esclaves*. Ce fut aussi à Rome qu'il commença son *Trésor des Origines et Dictionnaire raisonné de la Langue française*, à l'aide

des matériaux immenses qu'il avait trouvés au Vatican; mais ayant été privé de la vue à la suite de la petite vérole, il dut, sans abandonner cet ouvrage, perdre l'espoir de le mettre au jour. La Révolution lui ayant enlevé sa fortune, Charles Pougens eut recours aux Lettres, son unique ressource, et ensuite à un commerce de librairie dans lequel il essuya des pertes considérables. Aussi, ayant épousé, en 1805, une anglaise, Miss Sayer, il réalisa ce qu'il possédait, quitta les affaires et, en 1808, se retira dans la vallée de Vauxbuin, près Soissons, avec son secrétaire et des amis qui n'avaient pas voulu le quitter. Si l'on s'en rapporte à ce qu'il raconte dans un de ses ouvrages, Charles Pougens aurait connu le joli village de Vauxbuin par suite d'une aventure assez simple. Revenant d'Italie par la Suisse, l'Allemagne, la Belgique pour rentrer en France, sa chaise de poste se brisa à deux milles de Soissons, sur la route de Paris, vers l'endroit où elle domine la fraîche et délicieuse vallée de Vauxbuin. Les particularités qu'il apprit à cette occasion sur le châtelain, le curé, les habitants de Vauxbuin et un officier supérieur qui s'y était retiré, demeurèrent fixées dans son souvenir et l'engagèrent sans doute dans la suite à venir lui-même s'y établir.

» Une fois retirés dans la solitude de Vauxbuin, Charles Pougens et son secrétaire appartiennent par leur vie au Soissonnais. Lorin avait appris, sous la direction de celui qui le regardait comme son fils et qui avait perfectionné son éducation, quelques langues vivantes, et avait été initié par lui à la connaissance des anciens idiomes septentrionaux dont l'illustre académicien avait fait une étude approfondie. Bientôt même, il fut en état de le seconder activement dans ses recherches étymologiques, et Charles Pougens put lui confier, en mourant, la continuation du *Trésor des Origines* qu'il ne put terminer. Indépendamment du premier volume spécimen

de cet immense travail, Charles Pougens publia un grand nombre d'ouvrages, dans sa retraite de Vauxbuin, auxquels Lorin ne dut pas être étranger, un entr'autres qu'il intitula : *Contes du vieil Ermite de la Vallée de Vauxbuin*. Lorin resta près de M. de Pougens jusqu à sa mort arrivée en décembre 1833, et ne quitta pas sa veuve qui ne mourut qu'en 1850.

» Du reste, rien de plus philosophique et de plus littéraire que la vie qu'on menait dans la paisible vallée de Vauxbuin. Charles Pougens, par le charme et la facilité de son commerce, avait réuni autour de lui une société choisie, qui partageait son temps entre l'étude, l'exercice des goûts champêtres et les œuvres de bienfaisance ; mais l'étude y avait la principale part. Tout ce que Soissons avait alors d'hommes lettrés se rattachait, en quelque sorte, à cette espèce d'académie dont Charles Pougens, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) et correspondant littéraire de l'Impératrice douairière de Russie, et, dans les derniers temps, du grand-duc Constantin, était l'âme. Toutefois, parmi le grand nombre de publications qui en sortirent, la plupart étaient légères et fugitives. On en peut juger par celles de Théodore Lorin, de l'abbé Daux, curé de Vauxbuin, et de Charles Pougens lui-même. Le curé de Vauxbuin, de forte petite taille, composa, à l'aide de ses amis, un livre intitulé : *les Petits Grands-Hommes*, qu'il dédia à Charles Pougens et pour lequel Lorin fit une pièce de vers. L'abbé Daux ne manquait ni d'érudition, ni de littérature. Pougens écrivait de lui, en effet, que c'était « un homme d'esprit, » qui n'était prêtre qu'à l'église, empressé à prévenir » les besoins du pauvre et toujours prêt à administrer » des consolations aux malades ; qu'en un mot, il ne » s'introduisait point dans les familles sans y être » appelé. » Cette appréciation voltairienne suffit pour

donner une idée du ton frondeur qui dominait dans la société de Charles Pougens et ne doit point surprendre dans l'ami de d'Alembert, dans celui qui avait eu des liaisons intimes avec tout le camp philosophique et qui faisait ses dieux de l'auteur de *la Pucelle d'Orléans* et de celui des *Confessions*.

» Quoi qu'il en soit, Théodore Lorin, occupé de ses fonctions près de Charles Pougens et de ses propres travaux, paraît avoir subi quelque peu l'influence malfaisante de cette philosophie du XVIIIe siècle dont son maître avait conservé les traditions jusqu'au milieu du XIXe; du moins quelques traits à la Voltaire, lancés dans plus d'une de ses pièces, autorisent à le penser. En revanche, il avait puisé près de lui ce bon goût, cette exquise pureté de style qui avait fait la gloire de la littérature française.

» Théodore Lorin se fit connaître dans le monde savant par ses travaux historiques, mais surtout par ses poésies. Le genre d'étude auquel il se livrait naturellement par suite de ses fonctions, était celui des recherches étymologiques, et ce n'était que dans les rares moments de loisir qu'elles lui laissaient et dans ses promenades solitaires, au milieu d'une nature pleine de fraîcheur, qu'il cultivait les muses. C'est ainsi qu'il devint poëte et fabuliste. Après la mort de son protecteur et de son ami, et la dissolution de la Société qui avait fait le bonheur de sa vie, il continua de se livrer à ces goûts nobles et purs, s'occupant toujours de philologie et de poësies légères. On jugera de l'aptitude de Théodore Lorin pour le travail, par les ouvrages qu'il a publiés et ceux qu'il a laissés manuscrits :

OUVRAGES PUBLIÉS.

» 1° *Sur les avantages que l'on pourrait tirer de l'étude de nos anciens Ecrivains français;* Paris, 1811, in-8°.

— *Idem*, seconde édition augmentée; Cambrai, 1839, in-8°.

» 2° *Notice sur les Ouvrages de feu M. Charles de Pougens*; Valenciennes, 1834, in-8°.

» 3° *Epitres, Fables et Poësies fugitives;* Soissons, 1839, in-8°.

» 4° *Essai sur l'origine des noms de Polichinelle et Arlequin*, suivi d'un *Essai sur le personnage de Jocrisse*; Soissons, 1844, in-12.

» 5° *Fables*; Paris, 1850, in-18.

» 6° *Essai sur quelques Proverbes contestés et contestables;* Soissons, 1850, in-8°.

» 7° *Vocabulaire pour les Œuvres de La Fontaine;* Paris, 1852.

» 8° *Essai sur les locutions Faire la barbe et Je veux être tondu*; Anvers, 1852, in-8°.

» 9° *Elans vers Dieu, bonheur de l'homme vertueux*; Soissons, 1854, in-32.

» 10° *Etrennes à mes petits amis et petites amies*; Soissons, 1854, in 32.

» 11° *Quelques observations sur l'Amphitryon de Molière*; Soissons, 1855, in-8°.

» 12° *Remarques sur l'Avare de Molière*; Soissons, 1856, in-8°.

OUVRAGES MANUSCRITS.

» 1° *Notes étymologiques sur les Racines hébraïques du P. Houbigant*; in-8° de 200 pages, déposé à la bibliothèque de l'Institut.

» 2° *Notes étymologiques sur le Dictionnaire historique de Noël*; in-8° d'environ 500 pages, déposé à la bibliothèque de l'Institut.

» 3° *Notes sur les étymologies françaises, grecques et latines*; 12 vol. in-f°, déposés à la même bibliothèque.

» 4° *Notes sur le Dictionnaire Rouchi-Français*, de

M. Hécart, de Valenciennes ; in-8° d'environ 150 pages.

» 5° *Notes philologiques sur le Dictionnaire de l'Académie;* édition de 1798, déposé à la bibliothèque de l'Institut.

» 6° *Quelques Fables*, *Poësies fugitives*, *etc.*, déposé à la bibliothèque de Soissons.

» 7° Plusieurs mémoires envoyés à la Société phylo echnique, à la Société des Antiquaires de France, etc., etc., sur la fête *Jul* ou *Hiul* des anciens septentrionaux ; — sur les *Duses* ou *Dusiens* des anciens Gaulois ; — sur la déesse *Vesta*; — sur les déesses *mères* ou *maires* ; — sur le conte de la *Matrone d'Ephèse;* — sur la *Farce de Pathelin ;* — sur les mystifications nommées *Poisson d'Avril*; — sur le sobriquet de *Cornard* ; — sur les noms de *Jean* , *Jeannin* , et sur quelques autres noms et surnoms injurieux ; — sur le nom d'*Arnolphe* donné aux maris trompés par leurs femmes; — sur les *Œufs de Pâques* ; — sur le *Dindon de la Saint-Martin* ; — sur quelques locutions : *Faire la Figue; — Bâtir des Châteaux en Espagne*, etc. Plusieurs de ces opuscules ont été imprimés dans les Mémoires des Sociétés savantes auxquelles ils avaient été adressés. Les minutes ou brouillons ont été déposés à la bibliothèque de Soissons, avec trois cartons de notes à l'état d'ébauches, sur Molière, Boileau, Racine et La Fontaine.

» Il était difficile qu'avec des titres aussi nombreux, Théodore Lorin ne fût pas recherché des Sociétés savantes dont plusieurs, en effet, s'empressèrent de l'admettre dans leur sein. Il fut membre correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France, de la Société phylotechnique de Paris, de l'Académie impériale de Reims, de la Société philosophique américaine de Livourne, de la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, de l'Académie des

arts et métiers de Paris, de l'Académie belge d'histoire (Anvers).

» Nous n'entreprendrons pas de faire la critique des ouvrages de Théodore Lorin, de ses travaux scientifiques, de ses œuvres d'érudition; nous nous bornons seulement à rappeler ses succès dans un genre de littérature qui l'a fait connaître et aimer surtout du public Soissonnais, dans lequel son nom est devenu justement populaire, le genre ingénieux et charmant de l'apologue.

» Les journaux de Laon, de Soissons, l'*Impartial du Nord*, la *Gazette de Flandres et d'Artois*, l'*Observateur d'Avesnes, de Cambrai* et *de Valenciennes*, l'*Impartial de Cambrai*, l'*Emancipateur*, la *Revue littéraire*, ont parlé des poësies de Théodore Lorin à peu près dans les mêmes termes. Tous s'accordent à y trouver la facilité, le naturel et la grâce du style joints le plus souvent à une morale pleine de sagesse et de simplicité.

» Théodore Lorin mourut le 21 août 1857, dans les sentiments de la piété la plus vive, regretté de ses amis et surtout des pauvres qui l'avaient surnommé leur grenier d'abondance. Par son testament, il avait légué à la bibliothèque de Soissons un certain nombre de livres, la plupart couverts de notes de sa main, et des manuscrits, ainsi qu'un portrait de Charles Pougens, un d'Erasme et un de Mallebranche. Ces deux derniers avaient été légués par d'Alembert à Charles Pougens. Ils avaient appartenu à l'académicien Duclos et avaient été apportés à Pougens en 1783 peu de jours après la mort de d'Alembert, par Watelet, ami de ce dernier. »

M. Suin, membre de la Société historique et archéologique de Soissons, prononça, au nom de cette Société et des administrateurs de la Bibliothèque communale, un discours sur la tombe de M. Lorin Ce discours est

reproduit à la suite de cette notice parce que, tout en payant un juste tribut d'éloges à l'homme de lettres, M Suin a fait surtout regretter l'homme de bien, le père des pauvres, l'ami des malheureux :

« Messieurs,

» De bien anciennes et de bien douces relations avec M. Théodore Lorin ne m'autoriseraient pas à vous arrêter au bord de cette tombe, pour exprimer une douleur que vous ressentez tous, si je prenais la parole en mon nom ; mais je remplis un devoir en venant, au nom de la Société archéologique de Soissons, qui perd aujourd'hui le plus distingué de ses membres, au nom des administrateurs de notre Bibliothèque communale que M. Th. Lorin a traitée généreusement dans ses dispositions dernières, payer à cet homme de bien un juste tribut d'éloges et de regrets ; et, comme celui que nous pleurons n'était pas seulement un littérateur élégant, un érudit profond et infatigable, comme il était aussi le plus bienveillant et le meilleur des hommes, je suis sûr de ne pas trouver un seul indifférent quand je viens au milieu de vous saluer sa mémoire d'un long et douloureux adieu.

» Je n'essaeirai pas de parler ici des savants travaux de M. Lorin, de ses œuvres d'érudition, d'en faire apprécier tout le mérite, d'en signaler les parties peut-être incomplètes ; tout cela ne pourra se dire que dans un autre temps et dans un autre lieu. Je puis seulement rappeler en peu de mots les succès de notre vénérable ami dans un genre de littérature qu'il cultivait avec passion, où tout le monde pouvait le suivre et le comprendre, et qui a rendu son nom justement populaire dans nos contrées. Dans le genre ingénieux et charmant de l'apologue, il a su donner d'excellents conseils et

faire plus d'une leçon de bonne et saine morale. Comme fabuliste, M. Th. Lorin n'a pas imité ses confrères d'aujourd'hui qui, sous le nom de fables, écrivent de véritables satires; son bon cœur s'y serait refusé. Il n'a pas cherché à imiter La Fontaine, et il a eu cent fois raison puisque La Fontaine est inimitable, et cependant il a su tirer des choses exquises de son propre fonds. Il n'a pas la naïveté, l'élévation, la richesse de poësie, l'humeur enjouée, le vieux sel gaulois du maître; mais il a tout l'esprit, toute la finesse, tout le bon sens, toute la malice d'un penseur aimable et qui connaît les hommes. Sa manière de conter est vive et accorte, son expression toujours élégante. Il composait, entraîné par son cœur autant que par son esprit; on eût dit qu'il ne pouvait rien écrire d'inutile, même un bon mot, car chacune de ses œuvres légères touchait à la moralité et à l'amendement du cœur humain.

» Mais si l'on regrette en M. Lorin le savant et l'écrivain habile, on regrette bien plus en lui le type de l'homme de bien, le parent et l'ami tout dévoué, le bienfaiteur, le père des pauvres, celui qu'on avait surnommé leur grenier d'abondance. Dieu sait tout le bien qu'il a fait avec une fortune modeste. Pour nous, qui partageons ses goûts littéraires, sans avoir l'ombre de son talent, il est doux de penser que M. Lorin devait au culte sacré qu'il professait pour la poësie et les belles-lettres la précieuse faveur d'avoir conservé un cœur toujours jeune et une âme toujours généreuse. Il avait admirablement profité des bons exemples que lui avaient donnés ses parents d'adoption, M. et Mme de Pougens, dont les noms doivent être à jamais vénérés dans cette commune, où pendant tant d'années la Providence s'est déchargée sur eux du soin des pauvres et des orphelins. M. Lorin a marché, autant qu'il le pouvait,

dans la route que lui avaient tracée ceux qu'il appelait ses parents bien aimés. C'était, avant tout, un homme agréable et sûr, sérieux et bienveillant, obligeant par instinct et par besoin du cœur. Que de services il a rendus dans cette commune, surtout pour l'instruction des enfants dont il aimait tant à se voir entouré et qui lui rendaient si tendrement toute l'affection qu'il leur portait! Que de malheureux il a sauvés du désespoir! Que de misères il a secourues! Quel empressement sympathique à soulager toutes les souffrances, à se montrer le premier dès qu'il s'agissait d'une bonne action! Aussi, lorsque la maladie grave dont il était accablé fesait pressentir sa fin prochaine, c'était un deuil universel, et chacun s'écriait : Quelle perte immense pour les pauvres de Vauxbuin!

» Cette exclamation sortie de toutes les poitrines, ce cri de la conscience publique n'est-il pas le plus bel hommage rendu à la mémoire de notre ami! Pendant que la crainte de la fin prochaine de M. Lorin remplissait de douleur cette vallée tout entière, lui ne s'abusait pas sur le peu de jours qui lui étaient réservés. Il a vu la mort non sans regret, mais sans trouble. Quand il était seul, il passait son temps en prières ou bien à relire l'*Imitation de Jésus-Christ*; mais aux nombreux amis qui venaient le voir, il aimait encore à parler de ses études littéraires. Puis il commentait ses auteurs favoris, les grands poëtes du XVIIe siècle. Il en récitait les plus beaux vers et semblait se ranimer à ces accents harmonieux, comme s'il avait vu luire un dernier rayon du soleil. Tout à coup une sérénité profonde, un calme qui n'avait plus rien de la terre, se sont répandus sur ses traits, il était au soir d'un beau jour Il est mort plein de confiance en la bonté de Dieu. Cet homme de cœur était un sage. La bienveillance sous laquelle il se

communiquait au monde et qui manque aujourd'hui si cruellement aux pauvres, à sa famille et à tous ses amis, couvrait le fond d'une âme solide, profondément religieuse, et de la conscience la plus honnête et la plus pure. »

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

NOGENT-LE-ROTROU.

NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 9 Novembre 1857.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS & DÉPOSÉS.

1° *Annuaire de l'Athénée des Arts, Sciences, etc., de Paris*, année 1857.

2° *Archives de l'Art français*, 7e année, 5e livraison 15 septembre.

3° *L'Abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte*, par Charles Gomart. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*.)

Tombeau de Pierre d'Estourmel, par le même.

4° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 2e trimestre de 1857, n° 27.

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1857, n° 3

6° *Revue des Sociétés savantes*, t° 3 2e livraison, août 1857.

CORRESPONDANCE.

M. le président lit une lettre de M. Edouard Barthélemy, concernant une revue mensuelle de Champagne et de Brie, par M. Carnaudet, pour laquelle on réclame le concours et l'appui de la Société archéologique de Soissons; une autre lettre de M. Prioux, membre correspondant qui envoie une note sur l'ancienne Académie de Soissons et sur la Société d'agriculture de la même ville. Cette note est extraite d'un *Almanach historique et géographique de Picardie*, ouvrage qui parut pour la première fois en 1753.

En 1757, l'Académie de Soissons était ainsi composée :

PROTECTEURS.

Mgr le maréchal de Belle-Isle.

MM. l'abbé Aubert, directeur.

Carrier, lieutenant-général, chancelier.

De Beyne, président au Présidial, secrétaire perpétuel.

ACADÉMICIENS.

MM. Le Picart, directeur vétéran des Fermes à Amiens.

l'abbé de Sassenage, abbé de Saint-Jean-des-Vignes.

Danré d'Armancy, procureur du roi au bureau des finances.

Berterand, trésorier de France, à Soissons.

Berterand de Longprez, trésorier de France à Paris.

Carrier, lieutenant-général.

de Rosay, doyen de la cathédrale.

Vernier, procureur du roi au Présidial.

Lescellier, conseiller au Parlement de Metz.

MM. de Beyne, officier chez le Roi.
le duc de Fitz-James, évêque de Soissons.
Desmonceaux, avocat du Roi.
de Montazet, évêque d'Autun. (1)
Godart de Clamecy, écuyer.
Charpentier, aîné, avocat.
Aubert, chanoine de la cathédrale.

« Une place vacante par la mort de M. l'abbé de » Pompone, à laquelle on n'a pas encore nommé. »

Cinq ans plus tard, en 1762, on voit figurer, dans l'*Almanach de Picardie*, les noms de Carrier, le Picard et Berterand de Longprez qui sont remplacés, ainsi que celui de l'abbé de Pompone, par Petit, médecin, Charpentier, maître des eaux et forêts, l'abbé de Breteuil, grand-vicaire, et Biel, abbé de Saint-Léger. (2)

Le bureau était ainsi modifié. Le nom du protecteur et celui du chancelier sont en blanc. L'abbé de Sassenage est directeur et M de Beyne, secrétaire perpétuel.

L'almanach de 1762 donne aussi les noms des membres de la société d'agriculture de Soissons.

Ce sont :

MM. Gameau, chanoine de la cathédrale.
Breton, chan. rég. et prieur de Saint-Jacques.
le P. Bocquet, de l'Oratoire.
Lebœuf, ancien avocat du roi honoraire, au bureau des finances.
Leduc, trésorier de France honor., directeur.
Labouret, président au Présidial.
Calais, assesseur criminel.
Petit, docteur en médecine.
Petit, procureur du roi de la Police.
Chollet, lieutenant de l'Election.

(1) M. de Montazet avait été chanoine de Soissons.
(2) Le Tonnelier de Breteuil devint évêque de Montauban.

MM. Adam Elie.
Godard de Rivocet, écuyer.
Charpentier l'aîné, avocat et sub-délégué.
Chaperon, avocat.
Menesson, avocat.
Lebrasseur, bourgeois, ancien fermier.
Brayer-Pinton, échevin et ancien négociant.
Lebœuf, ancien échevin.
Hardy, secrétaire perpétuel.

On voit entr'autres renseignements curieux, dans le même almanach, que la Picardie, en 1757, comprenait l'Amiénois, le Noyonnais, le Vermandois, la Thiérache, le Laonnois, le Soissonnais, le Valois, le comté de Senlis, le Beauvaisis, le Vimeu, le Ponthieu, le Boulonnais et le pays reconquis, et que cette province n'a jamais été aliénée de la couronne. Le chapitre relatif à Saint-Quentin nous apprend que le Carrosse, de cette ville à Paris, mettait trois jours pour faire le trajet, en passant par Ham, Noyon, Compiègne, Verberie, Senlis et Louvre.

M. Decamp donne à la Société, au nom de M. Belcourt, des épreuves photographiques prises dans la dernière excursion de la Société. Elles comprennent l'église de Vailly, le portail de Saint-Mard et le portail latéral de Presles-lès-Boves.

Le même membre relit le travail qu'il avait donné à la dernière séance sur Billy-sur-Aisne, auquel il a fait des additions importantes. Il y joint une note sur l'inscription de la cloche de Vierzy, et signale une découverte de médailles faite récemment :

BILLY-SUR-AISNE.

Le village de Billy-sur-Aisne, situé à six kilomètres de Soissons, sur la route de Reims, n'offre rien de bien remarquable au point de vue des études archéologiques.

Nous avons cru cependant devoir consigner les observations suivantes :

L'église appartient en grande partie à l'architecture romane. La nef, composée de deux travées seulement, s'ouvre sur les bas-côtés par des arcades à plein-cintre, reposant sur des piliers massifs, de forme carrée, avec ou sans corniche et sans aucun ornement. La tour carrée qui s'élève au centre de la croisée est recouverte d'un toit à double pente ; chacune des faces est percée d'une large baie géminée, accompagnée, de chaque côté, d'une colonne offrant à son chapiteau des feuilles d'eau d'une grande simplicité, et surmontée d'une arcade, aussi à plein-cintre, et ornée de boudins et d'étoiles à quatre pointes. Dans chaque angle de la tour, on remarque une colonne engagée, présentant les mêmes caractères.

Le chœur et les transepts ne remontent qu'au XVIe siècle. Cette partie de l'église est voûtée; les nervures de la voûte sont prismatiques et viennent se perdre, sans chapiteaux, dans les piliers qui les soutiennent.

La cuve des fonts baptismaux présente la forme d'un gros chapiteau roman, dont les angles sont ornés d'une large feuille d'eau.

Nous avons encore remarqué, dans la fenêtre qui surmonte le portail, un petit vitrail, en forme de médaillon, qui nous a paru d'un excellent travail. Il représente saint Hubert, prosterné devant le cerf crucifère dont l'apparition mystérieuse détermina sa conversion.

L'église de Billy possède actuellement trois cloches, dont deux très-modernes. La troisième, d'une grande dimension, est de l'année 1750. En voici l'inscription qui rappelle des noms importants au point de vue de l'histoire ecclésiastique du Soissonnais :

« L'an 1750, j'ai été nommée Françoise par l'illustris-
» sime et révérendissime père en Dieu Mgr. François
» duc de Fitz-James, pair de France, évêque de Soissons,
» doyen et premier suffragant de la province de Reims,
» et par très-haute et très-puissante dame Madame
» Françoise-Marguerite de Roye de La Rochefoucault,
» dame abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de
» Soissons. »

Les armoiries qui accompagnaient cette inscription ont été brisées à l'époque de la Révolution.

Deux autres cloches, qui ont disparu à la même époque, avaient été baptisées l'une en 1766, l'autre en 1654. Elles avaient aussi pour marraines des abbesses de Notre-Dame de Soissons qui possédait autrefois des biens importants dans l'étendue de cette paroisse, comme l'indiquent encore certains lieuxdits dont l'usage s'est gardé jusqu'aujourd'hui.

Une note manuscrite, retrouvée dans les archives de la commune, a conservé le procès-verbal de la bénédiction de ces cloches et de quelques autres encore qui ont disparu depuis longtemps. Nous en avons extrait ce qui suit :

« La cloche de 1654 avait été nommée Henriette par
» très-haut et très-puissant prince Henri de Lorraine,
» et par sa nièce, abbesse de Notre-Dame de Soissons.
» Elle avait, dit la note, dix pieds sept pouces de tour
» en bas. »

Deux autres cloches remontaient à l'année 1689. L'une avait été nommée Gabrielle par très-haute et très-puissante dame Madame Gabrielle de La Rochefoucault, abbesse de l'abbaye de Notre Dame de Soissons, vicomtesse de (Celier?). L'autre, nommée Marie-Elisabeth par Messire Jean Duclot, chevalier-seigneur de Viffort, et partie de Cervenais.

Le procès-verbal signale ensuite la cloche de 1750;

c'est celle qui existe encore aujourd'hui et dont l'inscription est reproduite plus haut dans tout son entier.

Enfin, une dernière cloche appartenait à l'année 1766; elle avait reçu les noms de Elisabeth-Charlotte, de Mesdames Elisabeth et Charlotte de Roye de La Rochefoucault, dames religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons et de M. Nicolas-Charles Hébert, écuyer, seigneur de Viffort et Grand-Maison, président-trésorier de France et grand-voyer en la généralité de Soissons, etc.

Le jour du baptême de ces cloches, ajoute le manuscrit dont nous extrayons ces détails, les dames abbesses avaient fait de beaux et riches présents à l'église de Billy, tant en ornements sacerdotaux qu'en vases sacrés. Inutile d'ajouter que rien de tout cela n'existe aujourd'hui.

Les principaux lieuxdits du terroir de Billy-sur-Aisne sont : la Croix de Saint-Marcoul, la Croix de Lahors, les Bombes, les Bois-Madame, la Mère-Dieu, etc.

Ce qu'on appelle le Château de Billy est une simple maison de campagne d'une construction récente. Elle est habitée par M. le marquis de Goulet, ancien colonel de cavalerie, et allié à la famille d'Ecquevilliers de Chaville.

INSCRIPTION DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE DE VIERZY.

L'antiquaire qui visite une église, devrait apporter un soin tout spécial à l'examen des cloches. Les inscriptions qu'on y rencontre présentent un intérêt particulier, en ce sens qu'à une date certaine se rattachent les noms des personnages les plus importants du pays. A défaut d'archives, qu'on a détruites presque partout, et surtout dans les campagnes, ce n'est guère que sur les cloches et sur quelque fragment, à demi-effacé, de pierres tombales, qu'il est possible de retrouver le souvenir des générations éteintes. Tels sont les motifs qui m'ont

engagé et qui doivent engager également tous nos collègues à recueillir avec soin les inscriptions des cloches, que le hasard peut offrir à nos observations. Voici ce que j'ai lu, ces jours-ci, sur la cloche de l'église de Vierzy, canton d'Oulchy-le-Château :

« *Venite ad nos et Deus à fulgure et tempestatibus* » *libera vos.*

» L'an 1727, j'ay été bénite par maître Jean- Isaac » Ducarme, prêtre, curé de cette paroisse, et nommée » Charlotte Nicole par sieur Charles Guilleaume Cham- » pion, receveur-général du duchez d'Estrées et mar » quisat de Cœuvres, et par dame Nicole Hutin, veuve » de .... Deville, fermière des Tournelles.

» Nous avons été faites toutes troix par François » Chanez. »

La dernière phrase de cette inscription fait connaître que l'église de Vierzy possédait autrefois trois cloches; aujourd'hui, il n'y en a plus qu'une seule.

Le domaine des Tournelles, dont il est ici question, existe encore à l'état de ferme.

L'église de Vierzy est, du reste, remarquable à plus d'un titre et plus particulièrement par les nombreuses pierres tumulaires et par les curieuses peintures qu'elle renferme; mais notre regrettable collègue, M. l'abbé Lecomte, les a déjà signalées à l'attention de la Société. Je crois toutefois devoir consigner ici le titre de *baronie* donné à la terre de Vierzy dans un fragment d'inscription que nous avons trouvé dans un coin, détaché de la place qu'il occupait et menacé d'une prochaine destruction. On y lit :

« Catherine de Vendôme, baronnesse de Vierzy en 1538. »

DÉCOUVERTE DE MÉDAILLES.

Une importante découverte de médailles romaines

a été faite récemment, par un cultivateur, sur le terroir d'Urvillers, arrondissement de Saint-Quentin. Ces médailles sont au nombre de mille environ ; elles sont presque toutes à l'effigie d'Auguste et portent au revers l'inscription très-connue de *Lætitia Augusti.*

M. Laurendeau donne de nouveaux renseignements sur la maison en bois de la rue Saint-Christophe de Soissons, dite la *Maison des Attaches*, et sur d'autres points curieux concernant la cathédrale :

La notice sur une maison de bois du xve siècle, située rue Saint-Chistophe à Soissons, rédigée par M. de Vuitefroy et publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, année 1854, contient le passage suivant :

(1) « Quoi qu'il en soit donc de la première destination » de la maison qui nous occupe, des actes positifs cons- » tatent qu'elle fut, en 1763, louée pour le commerce, » sous le nom des *Attaches*, nom qui lui est conservé » dans l'acte d'adjudication nationale; et depuis lors » elle a constamment été occupée, ainsi que la maison » de récente construction qui la remplace, par des » marchands tenant boutique sur la rue. Quant à ce nom » des *Attaches*, nous ne pouvons en rendre raison, et » nous n'osons hasarder aucune conjecture (2) ».

(1) *Bull. de la Société archéol. de Soissons*, t^o viiie, page 284

(2) « *Attache*, *Lettres d'Attaches*, sont une permission par » écrit des officiers ou juges des lieux, à l'effet d'autoriser, dans » l'étendue de leur ressort, l'exécution d'actes, lettres ou juge- » ments émanés d'ailleurs. » (Toussaint, *Encyclopédie*, in-f°. 1751.) Voir aussi le *Dictionnaire de l'Académie française*.

Ce terme, aujourd'hui inusité, était encore employé à Soissons dans la seconde moitié du xviie siècle. Ainsi, dans un jugement d'adjudication d'une maison sise à Soissons, rue Saint-Christophe, dont nous avons la grosse, rendu au baillage provincial de Soissons le 17 juin 1659, on lit ce passage répété trois fois : « De payer les frais de jugement, » affiches, *attaches*, publications, adjudication, etc. »

Nous avons entre les mains des titres authentiques attestant que, 150 ans avant l'époque rappelée par M. de Vuillefroy, la maison des *Attaches* était déjà désignée sous ce nom et qu'elle appartenait alors à Nicolas Hourdé, vinaigrier, qui l'habitait.

Le premier, à la date du 21 août 1613, est un contrat contenant accord et obligation passé devant Wallot et Péringier, notaires à Soissons, entre Adam Letellier, marchand bonnetier demeurant à Soissons, d'une part, et Nicolas Hannot, maître cordonnier, et Antoinette Montico sa femme, demeurant audit Soissons, d'autre part, duquel nous extrayons ce passage :

« Une maison, court au milieu, corps-de-logis » derrière avecq aisance à une aultre court commune » derrière lesd. corps-de-logis.... séant audit Soissons, » en la rue Sainct-Crystofle, en laquelle lesdicts Nicolas » Hannot et sa femme sont a présent demeurant, tenant » d'un lez à Olivier Cucquelet, d'aultre à la *Maison des* » *Attaches*, par devant à la rue, par derriere à la dicte » court commune. »

Le second, du 14 mai 1616, est un contrat de constitution de rente passé devant Boullye et Gosset, pour Nicolas Hourdé, marchand vinaigrier demeurant à Soissons, contre Nicolas Hannot et sa femme où se trouve la désignation de la même maison, ainsi conçue : « Une » maison de fond en comble, court, fournil, aultre » court commune derrière.... assize audict Soissons, » rue Sainct-Chrystofle où les reconnaissans sont a présent » demeurans, tenant d'ung costé à Olivier Cucquelet » d'aultre audit acceptant; par derrière à MM. du » chappitre et par devant à la dicte rue, etc. »

Le troisième est aussi un contrat de constitution de rente passé devant Péringier et Wallot, le 9 mai 1618, pour Pierre Voieu, contrôleur au domaine du comté dudit Soissons, y demeurant, entre les mêmes Nicolas

Hannot et sa femme, sur leur maison « assize audiet » Soissons, en la rue de Sainct-Cristophle, en laquelle » ils demeurent et où pend pour enseigne *le Barbeau*, » tenant d'ung lez à Olivier Cucquelet d'aultre a la » Maison des Attaches, par devant à la dicte rue, par » derrière à une ruelle commune à la dicte maison et » aultres. »

A la suite de ce contrat est transcrit l'acte de nantissement où dans la désignation de la maison on lit ce passage : « Tenant d'ung lez à Olivier Cucquelet, » d'aultre à la Maison des Attaches appartenant à » Nicolas Hourdé, par devant à la rue. »

Dans d'autres actes de l'année 1622, contenant tous la désignation de la même maison, se trouve ce passage: « tenant d'ung lez à Olivier Cucquelet et d'aultre à » Nicolas Hourdé. »

RENSEIGNEMENTS SUR UNE ANCIENNE CHAPELLE DE LA CATHÉDRALE, par M. Laurendeau.

De tous les édifices religieux dont la ville de Soissons était si amplement pourvue lorsqu'éclata la révolution de 1789, la cathédrale est le seul, parmi tous les autres, qui resta à peu près intact. Nous disons à peu près, car personne n'ignore qu'à cette époque il existait, à l'extrémité de son transept du nord et formant le coin de la rue de Jaulzy, qui n'était alors qu'une ruelle, une chapelle dont la porte de communication avec l'intérieur de l'église est aujourd'hui masquée par l'autel dit du Nord.

Elle fut démolie, à la suite de la révolution, pour l'élargissement de la rue de Jaulzy, et il s'éleva sur le reste de son emplacement une maison particulière, au-dessus des toits de laquelle on aperçoit encore les trois arcades qui formaient l'un de ses côtés.

Cette chapelle qu'on appelait, dans les derniers temps

de son existence, (1) la Chapelle du Saint-Sépulchre, paraît, si nous ne nous trompons, avoir été désignée, dans des temps plus reculés, sous un autre nom, et avoir été spécialement consacrée, sous l'invocation de Notre-Dame du Beau-Pignon, aux cérémonies d'une confrérie particulière qui, au moyen de sur-cens, y entretenait un chapelain. Cette opinion est fondée sur plusieurs actes de vente d'une maison sise rue Saint-Christophe, l'un passé devant Athenas, notaire à Soissons, le 9 juin 1622; un autre devant Petit, le 6 novembre 1631; un troisième jugement d'adjudication par licitation, au présidial de Soissons, le 17 juin 1659; un quatrième devant Delaclef, le 17 septembre 1666; enfin, un cinquième devant Lecompte, le 9 mars 1734, contenant tous cette clause : « A la charge de payer les cens tels » qu'ils sont dus envers Messieurs du chapitre de » l'église cathédrale de Soissons et de soixante sols » de sur-cens que ladite maison et lieux sont chargés » envers le chapelain de la chapelle Notre-Dame du » Beau-Pignon fondée en ladite église cathédrale de » Soissons, etc. »

La chapelle Notre-Dame du Beau-Pignon n'a dû recevoir cette dénomination que de sa situation : or, celle du Saint-Sépulchre qui était adossée au pignon du transept nord de la cathédrale, lequel non-seulement en est le plus beau, mais encore en est le seul, puisque les autres branches, à l'exception du portail, sont terminées en rotonde, il en résulte que l'une et l'autre ne devaient être qu'une seule et même chapelle ; et que le sur-cens de soixante sols de rente envers son chapelain, grevant une maison particulière de la ville, n'a dû être créé que par suite d'une fondation commune à plusieurs habitants réunis en confrérie qui, tous,

(1) Martin et Lacroix, *Hist. de Soissons*, t. II, appendice, p. 40.

auront aussi affecté une propriété pour le service de cette rente, à moins que, suivant le sentiment de Leroux (1), la chapelle du Beau-Pignon, que cet historien place au dehors de l'église sans en désigner la position, n'ait été, comme il le dit, fondée au XIIIe siècle avec cinq autres : l'une de la Trinité, située au coude de la rue de ce nom, les deux de l'Hôtel-Dieu et les deux du collège Saint-Nicolas, par les chanoines de Saint-Gervais. Dans ce dernier cas, la maison de la rue Saint-Christophe, dans les titres de laquelle nous avons puisé le passage rapporté plus haut, aurait appartenu, à cette époque reculée, ce qui est très-possible, à l'un de ces chanoines qui l'aurait ainsi grevée d'un sur-cens de soixante sols envers le chapelain de cette chapelle.

La séance est levée à cinq heures.

(1) Leroux, *Hist. de Soissons*, t. 1er, p. 454.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Décembre 1857.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS & DÉPOSÉS.

1° *Revue de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 23e et 24e livraisons.

2° *Revue des Sociétés savantes*, t. IIIe, 3e livraison, septembre 1857.

CORRESPONDANCE.

1° Lettre du 30 novembre par laquelle M. de Barthélemy, membre correspondant, envoie à la Société un dossier en parchemin, concernant le Soissonnais.

2° Lettre par laquelle M. l'abbé Lambert adresse à la société son travail sur *les Terrains tertiaires du Bassin de Paris.*

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, M. le président lit deux lettres

de Henri III, adressées au lieutenant-colonel gouverneur de Soissons en 1585. Elles ont été communiquées par M. l'abbé Darras, au nom de M. de Boulaincourt, lieutenant-colonel du 32e de ligne, qui les tient de son frère, possesseur des originaux :

Lettre du roi Henri III à Artus de La Fontaine, capitaine de Crépy, — grand-maître des cérémonies sous Henri II, François II, Charles IX et Henri III, — ambassadeur aux cours de Constantinople et de Vienne, — lieutenant-général de l'Ile-de-France, — gouverneur des villes et châteaux de Laon et Soissons, — premier maître d'hostel.

« Monsr d'Oignon,

» J'ai veu le bon ordre que vous et le Sr Thomassin » avés donné à tout ce qui estoit nécessaire pour la » conservation de ma ville de Soissons, qui me fait » croire quelle sera préservée de surprise, et que quand » bien les troupes de mon cousin le duc d'Aumalle » retourneraient de ce côté là pour y entreprendre; » elles perdraient leur temps, d'autant que les habi- » tants et les CXXX soldats qui y sont seront suffisants » pour la garder. — J'ai aussi reçu l'advis que vous me » donnés de ce que les dites troupes sont ès environs » de Laon, ayant à l'instant pourvu à y envoyer des » forces pour secourir ladite ville par le moyen des- » quelles j'espère quelle sera préservée. — Et n'y a » rien qui soit tant à craindre que la division des » habitants, lesquels vous ferez advertir de s'unir » ensemblement s'ils aiment leur conservation, et pour- » veirez à tout ce que congnetriez être nécessaire par » delà pour le bien de mon service le mieux qu'il vous » sera possible selon votre soing et accoutumée vigi-

» Prient Diev, mons^r d'Oignon, qu'il vous ayt en sa » s^te garde.

» Escript de Paris le premier jovr de jvin 1585.

» BRULART. » HENRY. »

Au revers était écrit :

« A Monsr d'Oignon, ch^er de mon ordre, mon con- » seiller et maître d'hôtel ordinaire, et mon lieutenant » au gouvernement de l'Ile-de-France. »

SECONDE LETTRE DE HENRY III,

AU GOUVERNEUR DE SOISSONS.

« Monsr d'Oignon,

» Comme Blondeau estoit jà despéché, ce porteur est » arrivé, qui ma baillé votre lettre du dernier du passé » — avec celles qui vous ont été escriptes de Laon — » estant infiniment ayse que ceux de la ville ayent fait » si bon devoir à résister aux gens de mon cousin » d'Aumalle, qui se sont présentés devant pour essayer » de faire quelque sur prise par l'intelligence qu'ils » pensaient être dedans. — Je pense que maintenant » toutes les dites forces se sont écoulées du côté de » Reims et d'Espernay. — Je vous ay envoyé ce moys » pour le payement des CXXX hommes du capp. » Thomassin — et espère tout de votre bon devoir » — et de celluy de tous les habitants, que ma ville » de Soissons sera conservée en toute sécurité.

» A quoy je vous prie employer avec tous soing et » vigilence, suppliant le créateur, Monsr d'Oignon, » qu'il vous ayt en sa sainte garde.

» Escript à Paris le deuxême jovr de juing 1585.

» BRULART. » HENRY. »

« Monsr, nous avons sceu que Mons. d'Aumalle

» devait être hier à Espernay, et que les troupes » s'avancent du coté de Reims — de sorte que vous » en serez garenty pour ce coup. — Me recommande » à vos bonnes grâces.

» C'est au deux juing 1585.

» *V. bien humble serviteur*, BRULART. »

Sur la demande de la Société, M. Fossé-Darcosse veut bien se charger de faire un rapport sur le dossier envoyé par M. Barthélemy.

M. Willot donne lecture du préambule du travail de M. l'abbé Lambert sur *les Terrains tertiaires du Bassin de Paris*. Ce travail paraît à la Société d'une importance capitale et il est décidé, à l'unanimité, qu'il sera inséré en entier dans son Bulletin.

ÉTUDE GÉOLOGIQUE SUR LE TERRAIN TERTIAIRE AU NORD DU BASSIN DE PARIS.

Entre toutes les sciences, la géologie se recommande par l'attrait qu'elle exerce sur un esprit sérieux et observateur. Quoique les éléments de cette science ne soient autres que les premiers faits de la création, elle est demeurée cependant fort longtemps à l'état d'enfance. Ce n'est guère que depuis cinquante ans environ qu'elle a pris l'essor, qu'elle a pu coordonner les nombreux matériaux qui étaient à sa disposition, et s'asseoir sur des bases que j'oserai dire inébranlables.

Vouloir insister sur l'utilité de la géologie, sur sa nécessité et sur les avantages qu'elle nous présente, serait inutile. Qu'il nous suffise de rapporter les paroles d'un homme dont le nom fait autorité dans la science. M. Hébert, à l'ouverture de son cours de géologie à la Sorbonne le 25 mars 1857, parlait ainsi : « Est-il besoin d'insister sur les avantages des études géologiques?

Par leur nature elles sont accessibles à tous ; non-seulement il est donné à tout le monde de comprendre les faits naturels qui conduisent aux vérités les plus élevées de la science ; mais le champ qu'elles ouvrent aux investigations est si vaste, si varié, si approprié aux aptitudes les plus diverses, que tous peuvent espérer y faire des découvertes.

» Non-seulement la géologie est abordable à tous, mais elle est utile, je dirai presque indispensable à tout le monde. Nos plus grands maîtres l'ont montré avec la dernière évidence. De la constitution du sol dépendent en grande partie les habitudes des peuples : errants et sauvages, dans les plaines sablonneuses où le sol uniformément étendu recèle, à des profondeurs inaccessibles, les richesses minérales ; adonnés à tous les arts de la civilisation, dans les contrées privilégiées où le sol découpé de vallées laisse au contraire apercevoir toutes ses richesses en affleurement sur le versant des coteaux. »

N'est-ce pas en effet la géologie qui, chaque jour, par la seule inspection du sol, nous découvre les richesses minérales qu'il contient à des profondeurs diverses ? Quels bienfaits n'apporte-t-elle pas à l'agriculture, à une époque surtout où cette science a fait tant de progrès ! Ne lui est-elle pas pour ainsi dire indispensable, en lui apprenant que le succès de la culture ne dépend pas seulement de la perfection du labour, de l'abondance des engrais et de la connaissance du terrain que l'on cultive, mais qu'un sol, méprisé jusque là comme stérile, peut devenir, par le mélange d'engrais minéraux presque toujours placés à portée, une source de richesses et de production.

Et si nous voulions arrêter notre esprit à des considérations d'un ordre plus élevé, quelle jouissance pour l'intelligence quand elle devine l'origine de la terre, et

les différentes phases de sa formation ; lorsqu'elle peut reconstruire chacun des êtres qui ont vécu à des époques incommensurablement éloignées de nous !

Quelle jouissance aussi pour l'âme ! Elle l'élève jusqu'à Dieu infini dans ses œuvres, la fait assister à chacun des jours de la création, et soulève les feuillets du livre divin par excellence, écrit sous la dictée de Dieu.

D'abord, à la parole divine, les plantes paraissent ; puis les animaux d'un ordre inférieur, les poissons, les reptiles, les oiseaux, les mammifères ; et enfin le dernier de tous, quand le palais est prêt pour le recevoir, l'homme, roi de la nature, chef-d'œuvre des mains du Créateur, vient prendre possession de son domaine. Voilà ce que la géologie, sondant les entrailles de la terre, nous révèle et nous fait toucher au doigt. Or, je le demande, quelle jouissance pour l'intelligence en découvrant cet accord constant de la science et de la foi.

Que l'on nous pardonne ces paroles, elles étaient nécessaires pour bien expliquer notre but. Depuis plus de dix années que nous nous occupons de géologie, nous avons dû rencontrer quelques personnes qui, ne rendant pas justice à cette science, nous objectaient le peu d'antiquité de la géologie, l'appelaient science nouvelle, stérile et purement hypothétique.

Nous aimons à espérer que de semblables préventions disparaîtront peu à peu et que bientôt il ne sera plus contesté qu'une science appelée à rendre des services si réels, qui ne s'avance que du connu à l'inconnu, ne saurait être une science stérile et inutile.

Mais nous avons eu aussi le bonheur de rencontrer des personnes instruites qui nous ont fait l'honneur de se joindre aux élèves de notre collége, d'assister à nos leçons et de nous accompagner dans nos excursions géologiques, témoignant ainsi de tout l'intérêt que leur inspiraient ces connaissances.

C'est pour les hommes amis de telles recherches, c'est principalement dans l'intérêt de la jeunesse livrée à l'étude des sciences, pour nos élèves de Saint-Charles en particulier, que nous nous sommes résolu à entreprendre cet ouvrage, bien imparfait sans doute : mais une dernière réflexion nous y a déterminé. Il est de la plus haute importance, pour les progrès de la géologie, que tous ceux qui se livrent à cette étude s'occupent spécialement de la région dans laquelle ils se trouvent. Ces travaux particuliers, incomplets par eux-mêmes, deviendraient de précieux matériaux entre les mains des hommes à qui il appartient réellement d'élever l'édifice de la science. Qu'il me soit donc permis de présenter ici le modeste résultat de mes recherches dans le pays que j'habite.

Mon but est d'essayer de donner, sur la constitution du nord du bassin de Paris, des notions claires et exactes, à l'aide desquelles chacun puisse reconnaître facilement les formations nombreuses qui caractérisent le sol tertiaire. En d'autres termes, j'entreprends une étude complète du terrain tertiaire au nord du bassin de Paris.

Nous considérerons la constitution géologique du terrain tertiaire, l'ordre de formation des couches, les débris organiques que l'on y rencontre, et nous dirons aussi quelques mots de son emploi pour l'industrie et l'agriculture.

Evidemment, je n'ai pas dû travailler uniquement d'après mes observations personnelles, mais bien plutôt recourir, aussi souvent qu'il était nécessaire, aux nombreux ouvrages publiés sur cette matière, que j'indique toujours avec soin. Qu'il me soit permis surtout de placer en tête de ces pages le nom de deux hommes, maîtres dans la science, MM. Deshayes et Hébert qui, depuis longues années, m'ont honoré d'une si bienveil-

lante amitié et ont bien voulu se faire eux-mêmes mes premiers guides dans la science géologique. J'oserai placer cette étude sous leurs auspices, ce sera pour eux le témoignage respectueux de ma reconnaissance et de mon attachement. J'offre également à mes honorables collègues, MM. les Membres de la Société archéologique et scientifique de Soissons, ce travail qui fera tout d'abord partie de leurs annales, et par là-même se recommandera de leur approbation éclairée.

INTRODUCTION.

Première apparition des mammifères. — Succession des créations. — Formation des couches sédimentaires. — Utilité de la Paléontologie pour la classification de ces couches. — Division du terrain tertiaire.

Le terrain tertiaire comprend l'ensemble de tous les terrains qui se sont déposés entre l'étage crayeux et les terrains modernes ou de formation plus récente. Il a été appelé par quelques géologues, *groupe supercrétacé*, ou période paléothérienne.

Pendant les périodes précédentes, des plantes, des mollusques, des poissons, des reptiles aux proportions gigantesques, des sauriens dont les dimensions effrayantes étonnent l'imagination, avaient seuls vécu sur la terre. Alors ils ont disparu, mais leurs débris survivent pour attester leur passage. Pour la première fois à l'époque de la formation tertiaire, apparaissent les mammifères et, chose remarquable, plus les terrains sont d'origine ancienne, moins l'on rencontre, parmi les fossiles, d'espèces analogues à celles qui vivent de nos jours ; à mesure au contraire que l'on se rapproche des

formations récentes, les rapports augmentent proportionnellement entre les espèces fossiles et celles qui vivent actuellement.

A l'époque tertiaire, les animaux se sont bien souvent renouvelés ; mais le caractère le plus tranché de cette période est sans contredit l'apparition et le développement extraordinaire des vertébrés. En effet, alors parurent ces mammifères si remarquables par leurs proportions ou leurs caractères, les *Anthracotherium*, les *Coryphodons*, les *Palæotherium*, les *Dinotherium*, les *Megatherium*, les *Megalonyx*, etc ; ces oiseaux réellement géants même à côté de nos autruches, le *Gastornis Parisiensis* découvert récemment par M. Hébert ; ces *Salamandres* aussi grandes que nos crocodiles.

» Depuis le commencement des terrains tertiaires jusqu'à nos jours, dit M. Deshayes, (1) la création des êtres ne s'est point arrêtée, de nouvelles formes ont été ajoutées aux anciennes et le nombre des espèces appartenant à cette période l'emporte de beaucoup sur celui de toutes les périodes qui l'ont précédée ; et si l'on veut prendre la nature actuelle pour la séparer des terrains tertiaires, on y observe un bien plus grand nombre d'êtres que dans aucun des terrains connus.

» Ainsi se manifeste d'une manière évidente la progression contenue dans la création des êtres organisés. Peu abondant relativement dans les couches inférieures, leur nombre s'accroît dans ces couches à mesure qu'elles deviennent plus récentes, et à une organisation relativement plus simple, s'ajoutent des types organiques de plus en plus compliqués jusqu'à l'homme qui est l'un des derniers venus sur cette terre.

» Il est un fait d'une grande importance qui se montre aux yeux de l'observateur lorsqu'il examine cette admi-

(1) *Description des animaux sans vertèbres découverts dans le bassin de Paris*. Introduction, page 39.

rable succession des êtres dans l'espace et dans le temps. Les premières formes créées n'ont point subsisté depuis leur apparition jusqu'à nos jours, elles se sont rapidement éteintes pour ne reparaître jamais; elles ont vu se mélanger à elles des êtres nouveaux qui, remontant dans les couches plus récentes, ont été à leur tour témoins d'une nouvelle création. De sorte qu'après une certaine durée toutes les premières espèces ont disparu et ont été remplacées par d'autres parfaitement distinctes des premières..... C'est ainsi que de proche en proche se rattachent les unes aux autres, les couches d'une même grande période dont on reconnaît l'ensemble par la nature même des êtres qui ont été créés pendant sa durée. »

Pendant l'époque tertiaire, la moitié à peu près de la surface actuelle des continents était sous les eaux. Depuis l'origine du terrain tertiaire, l'étendue des terres émergées s'est graduellement accrue et le domaine des eaux a successivement diminué. Les mers, dans leurs agitations le long des côtes, érodaient les rivages et, en se brisant contre les falaises, enlevaient une grande abondance de sédiments. Les courants sous-marins, joignant leurs efforts, amenaient aussi les matières tenues en dissolution dans leurs eaux; tous ces sédiments se déposaient au fond des mers et contribuaient à former les couches dans lesquelles on ne rencontre que des fossiles marins.

Souvent une période de tranquillité plus ou moins longue était interrompue par des oscillations du sol, par un exhaussement ou par un soulèvement de montagnes dont le contre-coup, refoulant au loin les mers, faisait disparaître toute une création d'êtres ensevelis brusquement sous des masses de sédiments et formait de nouvelles couches. Les parties émergées à leur tour, comme autant d'îlots, se couvraient de plantes qui y

végétaient, étaient peuplées par des animaux terrestres, possédaient des lacs ou des courants d'eau douce, et les choses persistaient dans cet état jusqu'à ce qu'une nouvelle oscillation du sol venant rendre à la mer son ancien domaine, de nouvelles formations marines se superposaient sur ces formations fluviatiles et terrestres. Ainsi se trouve expliquée cette alternance si fréquente dans le bassin de Paris de couches déposées dans les eaux marines et dans les eaux douces.

En effet, chaque formation est parfaitement caractérisée par la présence des fossiles que l'on y rencontre. Ce sont ou tous fossiles marins dans une couche, ou des fossiles uniquement fluviatiles et terrestres dans une autre qui lui sera superposée, et jamais l'on ne rencontre de mélange complet entre les espèces marines et celles d'eau douce, si ce n'est par quelques traces sur certains points; alors ce sera un mélange purement accidentel, soit par le contact de deux formations, soit par une cause spéciale ou locale, comme nous l'expliquerons plus loin quand nous parlerons de Sinceny.

Le terrain tertiaire comprend donc la succession non interrompue de couches, les unes fluviatiles et terrestres, les autres marines, et dans certains cas fluvio-marines, toutes parfaitement caractérisées par la présence des fossiles. C'est en cela que la Paléontologie seule a pu aider à arriver à la parfaite connaissance de l'âge de la formation de ces terrains. Vouloir étudier et classer les couches d'après leur composition minéralogique et chimique, serait entreprendre une œuvre impossible qui nous conduirait aux plus graves erreurs, surtout dans l'étude des terrains tertiaires. En effet, un grand nombre de couches ont entièrement ou à peu près la même composition minéralogique et chimique. Comment alors en préciser l'âge d'une manière exacte et certaine ? Il a donc fallu recourir à d'autres moyens

plus sûrs et plus infaillibles. La Paléontologie est venue nous apprendre que telle espèce de fossiles ne peut vivre que dans des mers profondes, ou près des rivages; que telle autre n'a pu exister que dans des eaux douces, ou sur les terres émergées. Il fut dès lors facile de reconnaître chacune des révolutions que le globe a subies, de décrire même avec précision les contours des mers, leur profondeur, leur altitude, leurs rivages, et la durée de leur envahissement.

Vouloir donner une chronologie exacte du nombre des années qu'a mises chaque couche à se former serait illusoire, on le comprend facilement; il est évident qu'il a fallu un temps très-considérable, des millions d'années peut-être pour que la formation fût complète. Mais pourquoi nous arrêter à cette question? Le temps n'est rien pour le Créateur; le temps n'existe que pour l'homme, être borné, habitué à mesurer la durée de sa courte existence au nombre des révolutions que la terre fait autour du soleil. Qu'il nous suffise de savoir qu'en raison de la puissance des couches, il a fallu une période de temps considérable; mais n'oublions pas qu'à cette époque l'homme n'existait pas encore, et que la terre se formait pour le recevoir et lui préparer une habitation digne de lui.

Nous partagerons, d'après les géologues français, la période tertiaire en trois divisions principales : *Terrain tertiaire inférieur*, *moyen* et *supérieur*. Le bassin de Paris appartient aux deux premières divisions; la formation supérieure comprenant des couches qui ne sont point représentées dans nos terrains, nous n'avons pas à nous en occuper; nous nous bornerons seulement à les mentionner. Ces formations sont subdivisées à leur tour en étages, comme il est facile de le voir dans le tableau suivant que nous donnons comme vue d'ensemble et comme indication de l'ordre que nous suivrons dans cette étude.

TABLEAU

de la succession des couches tertiaires dans le bassin de Paris.

PERIODE TERTIAIRE,
Groupe supercrétacé, Période paléothérienne.

TERTIAIRE INFÉRIEUR.

1. Sables blancs de Rilly et marnes à *Physa gigantea*.
2. Sables du Soissonnais . . . . { Sables marins inférieurs. Argiles à lignites. Sables marins supérieurs.
3. Calcaires grossiers.
4. Calcaires fragiles.
5. Sables et grés de Beauchamp.
6. Travertin inférieur.
7. Marnes inférieures au gypse.
8. Gypse.

TERTIAIRE MOYEN.

9. Marnes supérieures au gypse.
10. Travertin moyen.
11. Sables et grés de Fontainebleau.
12. Travertin supérieur.
13. Faluns . . . . . { Ce terrain manque dans le bassin de Paris.

TERT. SUP.

Crag. . . . . { Ces terrains manquent dans le bassin de Paris.
Terrain subapennin. {

CHAPITRE Ier

SABLES BLANCS DE RILLY ET MARNES A PHYSA GIGANTEA.

Caractères minéralogiques. — Fossiles. — Configuration et étendue du lac.

Caractères minéralogiques — Fossiles. — Cet étage très peu connu dans le principe, n'a été parfaitement caractérisé et classé dans sa position naturelle qu'après les nombreuses et persévérantes recherches de M. Hébert. Il repose immédiatement sur le terrain crétacé et se compose : 1° D'un sable quartzeux très-pur et très-blanc, surtout à sa partie inferieure ; il varie d'épaisseur suivant les localités : à Rilly-la-Montagne (Marne), il peut avoir de 4 à 5 mètres ; auprès de Dormans (Marne), il dépasse 15 mètres. Vers le nord du lac, à Sinceny (Aisne), il atteint près de 10 mètres.

Quelquefois, à la partie supérieure, ces sables sont souillés par des infiltrations ferrugineuses qui souvent forment des nodules ferrugineux (Sinceny).

L'accumulation considérable de la matière ferrugineuse est telle en certains points qu'elle a converti en grès ferrugineux les couches supérieures du sable blanc.

L'origine de cette substance est due aux eaux qui ont traversé les marnes et ont laissé après elles des dépôts d'oxide de fer.

Ces sables blancs, lorsqu'ils sont dans leur pureté comme à Rilly, Dormans, Chenay (Marne), etc., offrent un très-grand intérêt pour la fabrication des cristaux et des glaces.

2° La seconde couche de cet étage est celle qui constitue les marnes (1) à *Physa gigantea* avec ou sans fossiles. Quelques fois ces marnes sont friables, et renferment des blocs endurcis de la même nature et de la même composition ; dans d'autres cas, elles passent à l'état de calcaires marneux, et forment une couche continue. A Rilly-la-Montagne et dans quelques localités, l'on y rencontre des fossiles d'eau douce et des fossiles terrestres très caractéristiques, parmi lesquels nous citerons les suivants : *Physa gigantea*, *Mich.*, dont l'abondance a fait donner le nom à la couche, *Paludina aspersa*, *Mich.*, *Helix hemispherica*, *Mich.*, etc. M. Boissy a figuré 39 espèces de ces mollusques ; ce sont les espèces terrestres qui dominent. On y compte en effet 11 espèces d'eau douce et 28 espèces terrestres, dont plusieurs sont représentées par de très-nombreux individus. A Sézanne (Marne), M. Hébert a trouvé un grand nombre de plantes appartenant à la même époque, et formant une flore dont aucune espèce ne se rencontre dans les lignites.

Vers le nord du lac, les fossiles ont disparu entièrement, et malgré les recherches les plus assidues à Sinceny (Aisne), Guiscard et Sempigny (Oise), nous

(1) La *marne calcaire* est une roche peu consistante, à structure feuilletée blanche ou blanc jaunâtre, poreuse, absorbant facilement l'humidité, happant à la langue, dégageant l'odeur argileuse par l'insufflation, se délitant à l'air, faisant entendre dans l'eau un léger sifflement d'absorption et dégageant des bulles d'air ; elle fait effervescence avec les acides.

n'avons pu découvrir aucune trace d'êtres organisés.

Quant à leur composition chimique, ces marnes sont presque identiquement les mêmes, et reposent toujours sur le sable ; elles offrent les mêmes éléments dans les proportions suivantes :

Rognons calcaires de Rilly, analysés dans le laboratoire de l'Ecole normale supérieure.

APRÈS CALCINATION.

Chaux	82,9		
Argile	17,1	Silice	11.5
		Alumine.	5,1
		Sesqui oxide de fer	0,6
Traces de magnésie .	» »		17,1
	100,»		

Rognons calcaires de Guiscard et de Sinceny, analysés dans le laboratoire de l'institution St-Charles de Chauny, par M. Burgue, professeur de chimie.

SINCENY.		GUISCARD.	
Chaux et traces de fer. .	64	Chaux	71,80
Silice	25	Silice.	12
Alumine.	2	Alumine	6
Eau et acide carbonique	9	Eau et acide carbonique	10.20
	100		100,00

Mâchemont (Analyse de M. Fouqué).

PARTIE SUPÉRIEURE DE LA COUCHE.		PARTIE INFÉRIEURE.	
Carbonate de chaux . .	97,89	Carbonate de chaux . .	98,87
Silice.	»,71	Silice.	»,48
Oxide de fer et alumine	»,60	Alumine	» 32
Eau.	»,80	Eau	»,33
		Traces de fer	»
	100,00		100,00

Quant à la comparaison des marnes de Rilly avec celles de la partie nord du lac, il existe entr'elles le plus grand rapport dans la composition ; la différence consiste pour celles-ci dans la plus grande quantité de silice qui les rend impropres à la fabrication de la chaux hydraulique (1).

Configuration et étendue du lac. — Ces dépôts aussi caractérisés se sont effectués, dit M. Hébert (2), dans une vaste dépression, s'étendant de Sézanne (Marne) à Compiègne (Oise) et de Reims (Marne) à Guiscard (Oise). Vers la partie orientale, le lac avait pour limites : Rilly-la-Montagne, Dormans, Châlons-sur-Vesle, Reims, Monchenot, Toussicourt (Marne) ; au nord, il s'étendait jusqu'à Sinceny (Aisne), Guiscard, Mâchemont, Melicoq, Sempigny (Oise).

Le bassin de Paris qui avait été antérieurement couvert par la mer crétacée, était alors complètement hors des eaux ; le mouvement qui avait produit cette immersion, avait relevé la partie orientale du bassin beaucoup plus que le bord occidental, et par suite d'une dénudation très-profonde dans la première région, les eaux du

(1) La chaux hydraulique doit posséder 15 pour 100 d'argile. Lorsqu'elle arrive à 30 pour 100 d'argile, elle est éminemment hydraulique. Lorsque la proportion d'argile augmente et qu'elle est accompagnée d'une certaine proportion d'oxide de fer, la chaux hydraulique se solidifie immédiatement, elle prend le nom de plâtre-ciment ; c'est à cette variété qu'appartient le ciment romain. Ces deux chaux hydrauliques sont composées de :

	PLATRE CIMENT.	CIMENT ROMAIN.
Chaux.	54 »	56 »
Argile.	31 »	36 »
Oxide de fer .	15 »	8 »
	100 00	100 »

(2 *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. X, p. 436 et suivantes, t. XI, p. 617 et suivantes.

lac de Rilly, où se déposaient les marnes calcaires à *Physa gigantea*, étaient à 70 ou 80 mètres au-dessous des collines qui l'environnaient, et dont le sommet était formé sur une épaisseur de 20 à 30 mètres par le calcaire pisolitique.

A l'ouest, au contraire, les rivages du lac étaient peu élevés, et il y avait peu de différence de niveau entre le calcaire pisolitique et les sédiments lacustres. De l'est à l'ouest, le lac occupait une surface peu différente de celle du calcaire pisolitique ; sa profondeur allait en augmentant dans la partie moyenne. La limite nord nous est encore peu connue. Au sud-ouest, il n'atteignait certainement pas Paris, tandis que l'on sait que le calcaire pisolitique allait jusqu'au delà de Montereau.

L'invasion de la mer tertiaire est venue du nord-est ; elle a suivi les parties les plus basses, et tout naturellement le lac a été dès l'abord atteint et détruit.

Il n'est pas possible de le nier d'après l'examen des couches : premièrement, la mer n'a jamais eu d'accès dans les dépressions où ce terrain s'est déposé ; elle y aurait laissé des traces de sa présence, et dans ce sable si recherché, exploité depuis si longtemps, aucune trace de cette nature n'a été constatée. Secondement, aucun affluent n'y apportait ses eaux : car de la vase résultant du lavage de la craie et des silex se seraient mêlés au sable ; or rien de tout cela n'existe.

Pendant le dépôt des sables, aucun être vivant n'existait dans ces eaux. Plus tard, des cours d'eau apportant de la vase, forment à la partie supérieure des sables un sol habitable aux mollusques d'eau douce. Ces affluents ont en outre entraîné dans le lac de nombreux mollusques terrestres, et les coquilles de tous ces animaux plus abondants dans les points où les eaux étaient plus chargées de calcaire, ont été cimentées ensemble par la vase qui se déposait dans le lac. De là les marnes à

Physa gigantea, produit d'une époque qui, eu égard à leur épaisseur et à l'énorme quantité de mollusques dont elles renferment les débris, a pu être d'une durée très-longue.

CHAPITRE II.

SABLES DU SOISSONNAIS.

Les sables du soissonnais ou *sables inférieurs* des auteurs, se divisent naturellement en trois sous-étages, d'après leur origine; ils se composent de deux couches de sables marins entre lesquelles se sont déposées les argiles à lignites dans une formation d'eau douce. Ces trois sous-étages sont donc ainsi nommés :

1° Sables marins inférieurs du Soissonnais;
2° Argiles à lignites;
3° Sables marins supérieurs du Soissonnais.

§ 1er. — SABLES INFÉRIEURS DU SOISSONNAIS.

Aspect de ce terrain dans le département de l'Oise. — de l'Aisne, — de la Marne. — Son origine et sa formation.

Aspect du terrain dans les départements de l'Oise et de l'Aisne. — Nous réunissons sous le nom de sables marins inférieurs du Soissonnais, les couches que les géologues appellent *Sables de Bracheux*, *Glauconie inférieure*.

Dans le département de l'Oise où il est parfaitement caractérisé aux environs de Bracheux, Noailles, Abbécourt, le sable présente à peu près partout la même apparence;

il est composé de grains grossiers d'un blanc grisâtre, mêlés de particules verdâtres; mais ces couleurs normales sont altérées souvent par des nuances ferrugineuses diverses. Il contient des veines irrégulières de fer hydroxidé et souvent des nids ou des filets d'argile grossière et impure.

Ces sables présentant à peu près les mêmes caractères, se retrouvent à l'extrémité opposée de la mer dans laquelle ils se sont déposés. Ainsi à Laon (Aisne), dans une sablière ouverte au pied de la montagne, on les voit d'une couleur un peu ocracée; ils y sont légèrement argileux, surtout vers le haut de la couche, et cet aspect est peut-être dû au contact des argiles à lignites dont le dépôt, qui n'a pu s'effectuer dans des conditions favorables, est représenté par une succession de lits argileux bleuâtres, sans fossiles, avec quelques petits amas de lignites noirs, qui indiquent évidemment un des points où les lagunes des lignites venaient s'arrêter contre les rivages sablonneux qui les entouraient.

Les fossiles que l'on rencontre dans ces couches sont identiquement les mêmes dans les deux points opposés du dépôt; à Laon ils sont écrasés, aplatis et décomposés par la pression; ce n'est guère qu'à Bracheux, Noailles et Abbécourt (Oise), qu'on les trouve dans un assez bel état de conservation.

A La Fère et dans les environs, ces sables ont un tout autre aspect et se présentent sous la forme d'un sable friable, ou d'un grès très-peu dur, ayant la même composition minéralogique que le sable. Ces sables et ces grès se sont déposés immédiatement sur la craie, et leur épaisseur moyenne est d'environ 3 à 4 mètres. La roche est d'un gris bleuâtre plus ou moins souillé de fer hydraté; elle est micacée, toujours à grains très-fins et composée de sable siliceux avec points verts, de carbonate de fer et d'une petite quantité de matière argileuse, ou cal-

caire, suivant les localités. Il est à remarquer que ce n'est que lorsque la roche est à l'état de grès que l'on y rencontre des fossiles, comme à Danizy, près La Fère, à l'état de moules intérieurs. Ces grès sont très-riches en ossements de tortues ; j'y ai recueilli quelques empreintes de poissons, et beaucoup d'impressions de feuilles de plantes marines qu'il me sera donné peut-être de faire connaître un jour.

J'y ai trouvé la *Cyprina scutellaria*, *Desh.* en abondance, deux espèces de Pholadomyes, *Pholadomya cuneata*, *Sow. Pholad. Konyncki*, *Nyst.*, un débris ressemblant assez à une natice, et un autre qui se rapproche beaucoup d'un fuseau. Malheureusement ces échantillons ne sont pas dans un assez bon état de conservation pour être déterminés facilement. M. P. de Berville a trouvé dans cette même localité un magnifique échantillon de *Rostellaire* nouvelle espèce.

La roche est en outre traversée en beaucoup d'endroits par une multitude de Tarets; au milieu de ces Tarets, M. Hébert a découvert un corps singulier qu'il a communiqué à M. Deshayes. Ce corps, dit ce célèbre auteur, a la forme générale d'une Térédine; il est de la grosseur du doigt, cylindracé conique, irrégulièrement contourné à la manière des Tarets. Nous avons trouvé nous-même ce corps bien des fois, et d'après l'examen que nous en avons fait, il ne nous reste presque plus aucun doute sur sa véritable origine. M. Deshayes propose de l'appeler *Teredina Heberti*, *Desh.*; ce serait une des espèces caractéristiques de la contrée.

Ces sables, soit qu'ils se présentent à l'état de roche compacte, soit que nous les trouvions à l'état de sable friable, se rencontrent souvent dans le département de l'Aisne; on les voit aux environs de Chauny, à Frières-Faillouël, où ils sont exploités, dans les environs de

St-Quentin, au nord d'Homblières, au bois d'Holnon, entre Fresnoy-le-Grand et Seboncourt, autour de Bohain jusque vers Guise; ils reviennent par Marle rejoindre les sables de Laon entre Ardon et Bruyères, forment la base des buttes de Prouvais, par Neufchâtel, et arrivent aux buttes de Villers-Franqueux où ils prennent un nouvel aspect.

Aspect du terrain dans le département de la Marne. — Le sable de Châlons-sur-Vesle, exploré par M. Melleville, constitue son premier étage (1). Il est généralement blanc à grains fins, peu micacé, encore moins argileux. Quelquefois, dans la masse supérieure, il est un peu souillé d'oxide de fer; sa puissance est d'environ de 30 à 35 mètres, selon M. Melleville. Il est très fossilifère aux environs de Villers-Franqueux et de Châlons-sur-Vesle, mais les fossiles sont très fragiles et ce n'est qu'avec les plus grands soins que l'on peut les recueillir. L'on doit à M. de Saint-Marceaux la connaissance d'une assez grande quantité de coquilles recueillies à Jonchery, parmi lesquelles se trouvent beaucoup d'espèces nouvelles. Ces espèces sont les mêmes que dans les sables de Bracheux, et leur position stratigraphique ne permet pas de les séparer de cet étage.

Liste des fossiles qui caractérisent ce terrain.

Bulla angystoma, Desh.
Melania hordeacea, Lamk.
Melanopsis buccinoidea, Fer.
Turritella imbricataria, Lamk.
Natica glaucinoides, Desh.
Trochus fragilis, Desh.
Solarium marginatum, Desh.
Voluta depressa, Lamk.

(1 *Mémoire sur les Sables tertiaires inférieurs du bassin de Paris*, p. 8.

Fusus bulbiformis, Lamk.
costellifer, Desh.
Pleurotoma, cancellata, Desh.
plicatilis, Desh.
Buccinum fissuratum, Desh.
semicostatum, Desh.
Cerithium Defrancii, Desh.
gibbosum Defr.
turbinatum, Desh.
variabile, Desh.
Calyptrœa trochiformis, Lamk.
Fissurella costaria, Desh.
Dentalium incertum, Lamk.
pseudoentalis, Lamk.
sulcatum, Lamk.
Teredina Oweni, Desh.
Pholas tripartita, Desh.
xylophagina, Desh.
Panopœa Remensis, Desh.
Corbula regulbiensis, Morris.
obliquata, Desh.
biangulata, Desh.
Lyonsia plicata, Desh.
Thracia Prestwichi, Desh.
Edwardsi, Desh.
Pholadomya Cuneata, Sow.
Konincki, Nyst.
virgulosa, Sow.
Tellina pseudo-donacialis, D'Orb.
Brimonti, Desh.
Edwardsi, Desh.
Psammobia Edwardsi, Morris.
consobrina, Desh.
debilis, Desh.
Cucullœa crassatina, Lamk.
Cardita pectuncularis, Lamk.
Venericardia multicostata, Lamk.
Lucina scalaris, Desh.
Crassatella sulcata, Lamk.
Cyprina scutellaria, Desh.

Pecten breviauritus, Desh.
Ostræa heteroclita, Def.

Les sables marins inférieurs du Soissonnais se sont déposés dans une petite mer dont les contours nous sont parfaitement connus, de Reims à Bracheux. Cette invasion de la mer a fait disparaître le lac dans lequel se déposaient les marnes à *Physa gigantea*; mais ce changement a pu être produit par un mouvement du sol très-faible en raison du voisinage et du niveau peu différent de cette mer, tandis que l'origine du lac avait été le résultat d'un exhaussement considérable du bassin, produit selon toute probabilité par une oscillation lente et de longue durée, pendant laquelle des érosions puissantes avaient raviné le sol jusqu'à une profondeur de 100 mètres, enlevé la plus grande partie du calcaire pisolitique et fortement entamé la craie sous-jacente.

§ 2. Argiles a lignites.

Age des argiles à lignites. — Conglomérat de Meudon, ses fossiles — Poudingues de Nemours. — Argile plastique. — Lignite. — Argiles à *Cyrena cuneiformis*. — Lit d'*Ostræa bellovacina*. — Grès à poudingues. — Coupes de terrains. — Etendue et configuration du lac. — Origine des différentes couches. — Température. — Emploi pour l'industrie.

Age des argiles à lignites. — Le terrain d'argiles à lignites repose sur les sables marins inférieurs du Soissonnais. Dans les endroits où ces sables et les marnes de Rilly ont disparu, il repose immédiatement sur la craie : cela se rencontre fréquemment dans les départements de l'Aisne et de l'Oise.

Conglomérat de Meudon. — A Meudon et Bougival, il forme par son contact avec la craie un conglomérat décrit par M. Charles d'Orbigny, composé de rognons de craie et de calcaire pisolitique souvent assez volumineux, plus ou moins cimentés par de l'argile ou par de la

marne mêlée de végétaux. Ce conglomérat renferme des mollusques d'eau douce *(Anodonte, Paludine, Cyclade, etc.)*; des débris de crocodiles *(Crocodilus depressifrons, Blainv)*, de tortues, de mammifères. Parmi ces derniers le genre le plus important et le seul dont la détermination soit sûre, est le *Coryphodon Oweni, Héb.*, découvert par M. Hébert près de Meudon. Dans les argiles à lignites de Guny, près de Coucy-le-Château (Aisne), M. de Courval a découvert des ossements et des dents du même *Coryphodon*; ce fait à lui seul suffirait pour prouver la contemporanéité du conglomérat de Meudon et des argiles à lignites du Soissonnais.

En mars 1855, M. Hébert présentait à l'Académie des sciences le tibia d'un oiseau gigantesque, le *Gastornis parisiensis* trouvé dans la couche supérieure argileuse de ce conglomérat de Meudon. Au mois de juin suivant, il eut le bonheur de retrouver dans la même couche un fémur du même oiseau qu'il présenta également à l'Académie. La forme générale de ces os et leurs caractères les plus saillants ne permettent de rapprochements qu'avec deux ordres des oiseaux, les Echassiers et les Palmipèdes ; mais ils ont moins d'analogie avec les autres familles des Palmipèdes qu'avec les Lamellirostres.

Par son tibia plus raccourci, quoique plus volumineux et plus robuste, et par le grand développement de son fémur, le *Gastornis* devait être plus pesant que l'autruche; et, il est probable, d'après l'examen et la comparaison de ces ossements, qu'il était aussi peu disposé pour le vol.

Ce que nous avons dit sur les couches de ce conglomérat ossifère, la découverte de ces ossements mélangés avec ceux du *Coryphodon*, et des coquilles fluviatiles et terrestres qui n'appartiennent qu'aux argiles, est plus que suffisant pour prouver que ce conglomérat appartient à l'époque tertiaire et qu'il est comme une transi-

tion entre le terrain crétacé et les argiles à lignites, pour les environs de Paris, où les sables de Rilly et ceux de Bracheux n'ont pu se déposer, en raison d'une oscillation ou d'un léger soulèvement du sol à cette époque, soulèvement qui a été moins sensible pour les environs de Reims, Epernay, Laon et Bracheux. Il y avait donc à cette époque et par suite des oscillations et des mouvements du sol, des espèces d'îlots qui se peuplèrent de plantes et au milieu desquels vivaient les premiers mammifères. Sur ces plages existaient naturellement des eaux douces, soit à l'état de lacs, comme nous le verrons plus loin, soit à l'état de courants.

Poudingues de Nemours. — Une autre particularité tout-à-fait accidentelle et locale se présente à Nemours (Seine-et-Marne), et à Bougival (Seine-et-Oise); nous voulons parler des poudingues (1). M. d'Archiac les avait considérés comme l'équivalent du calcaire grossier : M. Raulin, comme l'équivalent à la fois des sables du Soissonnais, du calcaire grossier et des sables de Beauchamp. M. de Roys, après avoir cru d'abord que les poudingues de Nemours étaient supérieurs à l'argile plastique, reconnut que l'inverse avait lieu dans le plus grand nombre de cas, et aujourd'hui il admet que toujours les argiles sont supérieures à ces poudingues; il les regarde comme faisant partie d'une même formation clysmienne, résultat d'une grande inondation qui a sillonné le terrain crétacé avant le dépôt des sédiments tertiaires.

Et, en effet, ce qui sert à confirmer que la masse principale des poudingues est antérieure à la masse principale des argiles plastiques, c'est qu'il n'est pas rare de remarquer de très-grandes inégalités dans la

(1) Les poudingues sont un conglomérat ou roche composée de fragments arrondis réunis par un ciment siliceux.

surface des cailloux et poudingues, inégalités comblées postérieurement par le dépôt de l'argile.

Les poudingues de Nemours sont représentés à Sezanne par un amas puissant de silex roulés de la craie, renfermant à la base des fragments de calcaire à *Physa gigantea*. Cette assise est dans cette contrée le produit de la dénudation des terrains préexistant au dépôt des autres produits tertiaires, exactement comme le conglomérat de Bougival.

« Il est impossible, dit M. Hébert, d'attribuer la manière dont la dénudation du calcaire pisolitique et de la craie s'est opérée, à un phénomène de courte durée. Pour arrondir sur place d'énormes blocs de calcaire pisolitique, pour creuser en dessus et en dessous de nombreuses gouttières dans ces blocs si compactes, il a fallu une action longtemps prolongée; or, nous sommes ramenés à cette idée d'un rivage battu par les flots de la mer, idée inspirée à Alexandre Brongniart par la vue des poudingues de Nemours. Aussi est-ce sans hésitation que nous regardons les poudingues comme contemporains des conglomérats de Meudon et de Bougival, tant à cause de leur origine évidemment la même, qu'en raison de leur position commune au-dessous de l'argile plastique toujours si pure, toujours si identique avec elle même de Meudon, Nemours, Montereau, Bougival, etc., et qui ne saurait être attribuée à la même cause. »

Argiles à lignites. — Nous arrivons à un terrain dont les caractères sont parfaitement uniformes et la superposition des couches la même dans tous les endroits où il s'est déposé. Il est surtout développé dans les départements de l'Aisne et de l'Oise. Mais avant de donner la théorie de sa formation, nous allons décrire l'ordre de succession des couches. Pour ne pas allonger notre œuvre, nous renvoyons, pour les détails, à un premier travail sur les terrains d'argiles à lignites du département

de l'Aisne (1), dans lequel nous avons publié le résultat de plusieurs années de recherches.

Argile plastique. — La première couche de cette formation est l'argile plastique proprement dite. Elle se rencontre parfaitement pure dans les environs de Paris, Meudon, Montereau, etc.

L'argile plastique, dit Brongniart, est ainsi nommée parce qu'elle prend aisément et conserve toutes les formes qu'on lui imprime. Elle est onctueuse, tenace, généralement composée d'alumine, de silice et d'eau; elle ne renferme que des traces de chaux ou de fer, au moins dans le plus grand nombre de cas, et ne fait aucune effervescence avec les acides. Elle est absolument infusible au feu de porcelaine, lorsqu'elle ne contient pas une trop grande quantité de fer pyriteux disséminé. Jamais les nombreuses exploitations d'argile plastique pure n'ont fourni ni coquilles, ni ossements, ni végétaux.

Il est assez rare de rencontrer dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, l'argile plastique proprement dite avec les caractères que lui attribue Brongniart; sur quelques points cependant il y a, au-dessous des argiles coquillières et lignitifères, des assises argileuses plus pures qui se rapprocheraient, par leurs caractères, de l'argile plastique; c'est ce qui a lieu à la base de la plupart des cendrières; nous citerons Sinceny comme offrant un type de cette argile.

Lignite. — Au-dessus de cette couche d'argile sont les lignites proprement dits.

Le lignite est ainsi nommé parce qu'il provient de végétaux ligneux et que fréquemment il présente dans sa structure des traces de son organisation

(1) Note sur les terrains d'argiles à lignites du département de l'Aisne, par E Lambert, *Bulletin de la Société scientifique de Soissons, 1855.*

primitive. C'est une matière noire ou brune qui s'allume et brûle avec facilité, sans boursoufflement; avec flamme noire et odeur bitumineuse (1).

Il manque généralement dans la partie méridionale du bassin de Paris; mais dans le nord, il se montre d'une manière continue et constante, sinon en bancs compactes, au moins par des traces charbonneuses au milieu des argiles, comme je l'ai observé bien des fois.

Le lignite forme plusieurs bancs séparés par des lits d'argile charbonneuse ou lignite impur, d'argile gris-bleuâtre pyriteuse avec ou sans cristaux de sulfate de chaux (gypse); ces bancs sont au nombre de deux, trois, quatre et quelquefois d'avantage. L'épaisseur qu'ils présentent varie de 20 centim. à 40 centim.; mais elle peut aussi atteindre trois ou quatre mètres dans quelques localités exceptionnelles.

Très-souvent l'on rencontre dans ces bancs et surtout dans les cendrières les plus importantes, des fragments assez volumineux de bois silicifié. M. de Courval a trouvé

(1) Quelques personnes étrangères à la science géologique, croyant trouver de l'analogie entre le lignite et la houille, ont prétendu rencontrer des mines de houille très-riches, à une profondeur minime. Des sondages ont été essayés près d'une ville du département de l'Aisne; nous étions à cette époque dans cette ville, l'on s'est moqué de nos conseils et de nos avis sur l'inutilité de ces recherches; qu'est-il arrivé? Les sondages ont été opérés à une très-grande profondeur, des sommes considérables y ont été englouties, mais de houille point!

De pareilles recherches ont été faites dernièrement dans le département de l'Oise dans le même but, et elles ont été couronnées aussi du même succès. L'on n'avait oublié qu'un point, c'était de tenir compte de l'épaisseur énorme de la formation crétacée, et de l'épaisseur plus considérable encore de la formation jurassique et triasique qu'il fallait traverser avant d'arriver au bassin houiller, à supposer même que l'on dût le rencontrer. Quelques notions de la géologie la plus élémentaire auraient épargné bien du temps et surtout bien de l'argent.

dans la cendrière de Guny (Aisne), deux troncs de palmiers silicifiés, d'une longueur de plusieurs mètres.

Il est à remarquer aussi que dans chaque cendrière il y a un banc principal, c'est ordinairement le banc inférieur; le lignite y est plus pur, plus abondant et en plus bel état de conservation.

On distingue plusieurs variétés de lignites: *Le lignite compacte piciforme*, d'un beau luisant et d'un aspect de poix ou de résine (c'est à cette variété qu'appartient le jayet ou le jais que l'on trouve quelquefois dans les environs de Soissons.)

Le lignite compacte terne, noir ou brun, sans aucune apparence de tissu organique.

Le lignite fibreux ou xyloïde, brun ou noirâtre, laissant voir la forme extérieure des tiges ou branches ligneuses et le tissu intérieur des arbres Dicotylédones et Monocotylédones.

Enfin, *le lignite terreux* en masse grenue et friable, d'un brun-noirâtre, souillé quelquefois par des sables ou des matières terreuses et très-souvent chargé de pyrites: c'est l'état sous lequel il se présente le plus souvent, pour ne pas dire toujours, les autres variétés ne se trouvant qu'accidentellement.

Calcaire lacustre et argiles à Cyrena cuneiformis. — Au-dessus des lignites et souvent entre les bancs de lignite impur, et les argiles à *Cyrena cuneiformis* qui leur sont supérieures, dans quelques cendrières comme Soissons, Ressons-le-Long, Muiranconrt, etc., l'on voit un calcaire marneux gris-noirâtre en plaques réniformes, non continu, quelquefois siliceux et présentant à l'intérieur des cristaux de quartz, d'une odeur fétide et bitumineuse au frottement.

La partie supérieure du dépôt est formée de bancs d'argiles à *Cyrena cuneiformis* très-fossilifères, d'argiles impures jaunâtres, bleuâtres, ou noirâtres, alternant

avec des sables argileux de même couleur. Dans ces couches à Muirancourt, l'on trouve un *Bulime*, nouvelle espèce très-grosse et mélangée avec d'autres coquilles caractéristiques de ces terrains que l'on retrouve dans un grand nombre de localités, surtout aux environs de Soissons.

Liste de quelques espèces que l'on découvre dans ces terrains.

Cyrena antiqua, Fer.
cuneiformis, Fer.
Unio Deshayesi, Wat.
Cordieri, Desh.
Pectunculus terebratularis, Lamk.
Arca modioliformis, Desh.
Ostrœa Bellovacina, Lamk.
Planorbis lœvigatus, Desh. (calc. lacustre).
Melania inquinata. Defr.
triticea, Fer. (calc. lacustre).
Melanopsis buccinoidea, Fer.
Paludina lenta, Desh.
Desnoyersi, Desh. (calc. lac.)
pusilla, Desh. (cal. lac.).
Neritina globulus, Defr.
consobrina, Fer.
pisiformis, Fer.
Cerithium variabile, Desh.
turris, Desh.
turbinatum, Desh.
perforatum, Desh.
polygiratum, Wat.
Fusus minax, Lamk.
Buccinum ambiguum, Desh.
semicostatum, Desh.

Parmi les végétaux :

Palmiers, bois, faisceaux de fibres, empreintes de feuilles.

Equisetum stellare.

Le fer sulfuré est disséminé dans toutes les couches des argiles à lignites en plus ou moins grande quantité; on le trouve aussi quelquefois en plaques ou en ramifications dendritiques.

Au-dessus de ces couches se trouve ordinairement, pour ne pas dire toujours, un lit d'*Ostræa Bellovacina, Lamk*; ces huîtres sont entassées les unes sur les autres; et pour compléter le système, viennent les grès et poudingues qui séparent dans quelques localités seulement, comme aux environs de Versigny, Cuise-la-Motte, les argiles des sables supérieurs du Soissonnais.

Grès et poudingues. — Les grès et poudingues se divisent en bancs de 0m 20 à 0m 50c d'épaisseur. Quelquefois ils ne forment qu'une seule couche, ils sont souvent remplis de moules et d'empreintes de *Cyrena cuneiformis, Cerithium turbinatum*, etc. (1).

Ces grès et poudingues ne doivent pas être confondus avec ceux de Nemours, ils occupent toujours la partie supérieure des argiles à lignites et sont caractérisés par les mêmes espèces que les argiles à *Cyrena cuneiformis* qu'ils surmontent, tandis que, nous l'avons vu, les grès et poudingues de Nemours sont accidentels à une localité et se trouvent à la base de l'argile plastique, formés par la trituration et l'érosion de couches précédentes sur lesquelles ils reposent.

Voici quel serait l'ordre de superposition des couches si la succession était complète :

1. Conglomérat de Meudon, et grès et poudingues de Nemours.
2. Argile plastique proprement dite.

(1) Parallèlement à ces grès, dans quelques localités, comme à Mont-Bernou, Aï, Sezanne (Marne), se trouve une couche de sable grossier à gros grains et à galets avec *Teredina personata, Unio, Cerithium, Melania inquinata, Melanopsis buccinoidea*, débris de poissons, de reptiles, et de mammifères, etc.

3. Lignites purs alternant avec des lits d'argile et de sables argileux.
4. Calcaire lacustre.
5. Alternances d'argiles à *Cyrena cuneiformis* et d'argiles impures.
6. Lit d'*Ostræa Bellovacina*.
7. Grès et poudingues.

Il est à remarquer que dans quelqu'endroit que l'on ouvre une cendrière, on trouvera ces couches dans un ordre constant de superposition, et quand bien même quelques-unes viendraient à manquer, les autres se rencontrent dans le même ordre; comme preuve de ce que nous avançons, nous allons donner quatre coupes de terrain prises dans des localités différentes et opposées; il sera facile de tirer les conclusions et de les appliquer à toutes les localités que l'on examinera.

CENDRIÈRE DE FISMES (MARNE).

Coupe prise de haut en bas.

Sable glauconieux	0m 80c
Sables supérieurs du Soissonnais	1 50
Argiles jaunâtres et rougeâtres avec coquilles.	0 75
Argiles grises et rougeâtres	0 75
1er Banc de lignite impur et d'argiles noirâtres	0 90
2e Banc de lignite	0 15
Argile plastique grise et argile impure	0 07
3e Banc de lignite	0 07
Argile gris-noirâtre	0 35
Argile noire, feuilletée	0 15
Lit coquillier peu abondant	0 25
4e Banc de lignite	0 25

Le reste n'est plus à découvert.

LIMÉ, PRÈS BRAISNE (AISNE).

Terre végétale.

Sable ferrugineux		0m15c
Argiles	brunes	0 85
	rougeâtres	
	jaunes	
Argiles de diverses couleurs, mais plus foncées		0 27
Argiles noirâtres		0 40
Banc de lignite impur		0 30
Argiles brunes		0 70
Banc de calcaire lacustre		0 06
Lignite impur		0 10
Lits coquilliers argileux		1 »
Lits alternants de lignites et d'argiles sans coquilles		? ?

VERSIGNY (AISNE.)

Coupe de M. d'Archiac.

1. Grès siliceux et poudingues	1m » c
2. Lit mince de *Cyrènes* et de *Cérites* disséminés dans une glaise jaune sableuse.	2 »
3. Banc d'*Ostræa Bellovacina*	0 20
4. Marne argilo-sableuse avec *Cérites* et *Cyrènes*	0 50
5. Lignite brun-impur	0 25
6. Banc de lignite alternant avec des glaises sèches noires et grises	4 »
7. Sable blanc ou jaunâtre avec une veine de fer sulfuré en plaques discontinues.	2 »
8. Glauconie inférieure	12 »
9. Craie blanche	? ?

MUIRANCOURT (OISE).

Coupe de M. Graves.

Sables argileux.	2m20c
Argile sableuse avec Paludines et Cyrènes .	0 70
Lignite impur mêlé à des argiles impures pétries de Mélanopsides, Anodontes, Cyrènes, Cérites, etc.	0 90
Lignite impur terreux.	0 15
Argiles fossilifères contenant des coquilles lacustres et des végétaux à l'état pyriteux avec ossements.	1 30
Banc de lignite alternant avec des argiles impures.	2 30
Argiles brunes avec ossements de Lophiodons, Crocodiles, etc.	0 50
Grès noir très-dur avec empreintes végétales	0 20
Argile bleue avec veines de sable gris, pyriteux.	8 »
Sable argileux ocracé.	5 »
Sable fin jaune-verdâtre..	1 »
Craie blanche	? ? ?

Etendue et configuration du lac. — Il est facile de se former une idée de la carte géognostique de ce terrain si important et si utile. Il formait primitivement un lac dont les bords allaient de Paris à Sézanne (Marne), pour la partie méridionale, en passant par Château-Thierry le long de la vallée de la Marne ; car nous retrouvons les lignites avec tous leurs caractères près de cette même ville, avec cette différence que la partie Est du terrain se trouvant beaucoup plus relevée, les végétaux purent y croître et s'y développer, tandis que dans la partie qui avoisine Paris, en raison d'une oscillation du sol, on ne rencontre que l'argile plastique sans

lignite, comme nous l'avons déjà indiqué. Pour la partie Nord, le dépôt commence à quelques lieues au-delà de Noyon (Oise), revient vers Compiègne ou Pierrefonds, et parcourt tout le Soissonnais pour se diriger vers Reims. Aux environs de Chauny, La Fère et Montescourt, le lignite est très développé et se continue jusque vers Laon (Aisne) et comprend les arrondissements de Laon et Soissons jusque Fismes. On peut en conclure qu'une grande partie du département de l'Aisne, tout l'arrondissement de Compiègne et quelques portions limitrophes de la Marne, depuis Reims jusqu'à Epernay et Sézanne, formaient les limites d'un grand lac d'eau douce ou d'eau saumâtre, dans lequel le terrain d'argiles à lignites s'est déposé. Les cendrières que l'on exploite formaient autant d'îlots comme l'indiquent ces monticules qui en signalent l'existence, et ce qui ajoute encore à cette preuve, c'est la présence d'argiles à *Cyrena cuneiformis* qui les séparent et qui ne renferment aucun débris ligneux.

Origine des argiles et des lignites. — Pour l'argile plastique pure, base du terrain, la question est difficile à éclaircir. L'argile a-t-elle été formée par voie de dénudation des terrains inférieurs, des argiles du Gault par exemple, ou bien est-elle arrivée à la surface du sol à la manière des gypses par voie d'éjaculation, mode de formation qui s'appuie sur l'autorité de M. d'Omalius d'Halloy, et que rien dans le cas actuel ne rend inadmissible ? Nous n'oserions nous prononcer.

Quant à l'origine des fausses glaises et des lignites, avec des modifications purement accidentelles, il ne peut y avoir d'incertitude dans l'esprit. Il semble qu'un examen attentif de la succession des assises doit inspirer à tous les mêmes idées. Laissons parler M. Hébert (*Bulletin géologique*, tome XI, page 437). « Les particularités qui nous frappent le plus dans les lignites, dit le

savant géologue, sont déjà consacrées par le temps, car elles ont été exprimées vers 1800 par Poiret, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de l'Aisne, avec une précision bien remarquable pour cette époque. Ce sont des lits presque exclusivement formés de matières charbonneuses, provenant de la décomposition de végétaux, des coquilles disséminées dans des lits de marne ou d'argile, les unes à la partie inférieure exclusivement fluviatiles ou lacustres, les autres à la partie supérieure exclusivement marines; Poiret en conclut : 1° Que la contrée a été occupée par un lac au sein duquel des rivières ou des torrents apportaient des sédiments vaseux; 2° Que des végétaux qui croissaient sur les lieux avaient produit des lits de charbon comme aujourd'hui se produit la tourbe ; 3° Que les eaux salées avaient recouvert le tout et avaient permis la formation de ces lits de coquilles marines qu'on observe au-dessus. Il n'est pas possible de rendre mieux compte de l'assise à *Paludina lenta* d'une part, et de l'autre du lit à *Ostræa Bellovacina*. Pour que la pensée de Poiret devienne identique avec la nôtre, il nous suffira de lui donner un développement qui n'est nullement incompatible avec les expressions dont il s'est servi. Nous dirons que les lacs ou les marais dont il parle, étaient plutôt de vastes lagunes s'étendant de Paris à Reading (Hampshire), à Londres et à Bruxelles, en partie sur les sables marins inférieurs du pays de Reims, en partie directement sur la craie. Au milieu de ces lagunes habitées par des coquilles d'eau saumâtre se sont formées, dans des portions plus ou moins étendues, de véritables lacs d'eau douce.

Les fausses glaises des environs de Paris formaient les rivages de ces lagunes; la rareté des fossiles d'eau saumâtre s'explique par le plus grand éloignement de la mer; l'absence de coquilles d'eau douce et des lits charbonneux produits à la manière de la tourbe,

semble indiquer qu'à cette époque les eaux douces ne pénétraient pas dans la lagune de ce côté. » Au contraire elles arrivaient par l'est où les dépôts d'argiles à lignites et d'argiles coquillières attestent leur passage dans les départements de l'Aisne et de l'Oise.

Température. — La végétation qui a correspondu au dépôt d'argiles à lignites a été extrêmement différente de celle qui l'a précédée. A cette époque, les *Fougères arborescentes* avaient cessé d'exister sous nos latitudes, puisqu'on n'en trouve pas de fossiles dans ces dépôts. Des *Equisetacées* de petite dimension, analogues sous ce rapport aux Prèles de notre époque, ont succédé aux *Calamites gigantesques* de nos houillères.

Il en est de même des Fougères, elles ont pris de plus petites dimensions, et le nombre en a singulièrement diminué. Ces plantes ainsi réduites égalent au plus en grandeur les fougères qui croissent sur la limite méridionale des pays tempérés. Si les Cryptogames ont pour ainsi dire végété à cette époque, puisque les espèces ont diminué en nombre et en taille, les Phanérogames s'y sont montrées plus nombreuses que dans les époques précédentes. Les espèces de végétaux Monocotylédones et Gymnospermes (Palmiers et Conifères) sont les plus nombreuses, et elles ont été accompagnées par un assez grand nombre de Dicotylédones. Ainsi la présence de ces végétaux annonce que la température des régions où ils croissaient devait être élevée, et signale un climat rapproché de celui des côtes méridionales de la France. Il devait être même un peu plus chaud et peut-être analogue à celui des régions tropicales.

Un autre point peut nous servir à déterminer d'une manière à peu près précise la température, c'est la présence de nombreux débris de Crocodiles et de Lophiodons. La température était donc assez élevée pour que ces êtres pussent y prospérer. Comme les Palmiers et les

Crocodiles prospèrent en Egypte et que les Cicadées et les Fougères arborescentes ne s'y trouvent point, on est fondé à conclure qu'à cette époque la température devait avoir de grands rapports avec celle d'Egypte, c'est-à-dire 25° à 30°, si ce n'est plus.

Utilité de ce terrain. — Un mot seulement en terminant sur l'utilité pratique de ce terrain. Les argiles pures sont employées pour la poterie et les briques réfractaires. A Sinceny, mélangées avec l'argile de Rouez, elles sont exploitées en grand pour la faïence. Employées seules, ces argiles de Sinceny pourraient servir à faire de la grosse poterie, des tuyaux de drainage, tuiles, briques, etc.

Ces argiles, contenant une extrême quantité d'alumine, peuvent servir pour former l'*Aluminium* dont la découverte récente est due à M. Sainte-Claire Deville.

L'emploi des lignites est assez connu ; les variétés pyriteuses par leur exposition à l'air libre, s'effleurissent, s'enflamment et donnent naissance à des sulfates de fer et d'alumine que l'on enlève par des lessives et différentes préparations. On en obtient le vitriol, l'alun, la couperose, etc. Le lignite terreux, friable, appelé *cendre noire*, est employé avec succès soit après calcination, soit à l'état naturel, à l'amendement des terres. Le lignite proprement dit peut s'employer comme combustible dans le cas où l'on a pas besoin d'une température un peu élevée.

Dans le lignite on rencontre encore le succin (résine fossile) ou ambre, et le jayet ou le jais employé en bijouterie.

§ 3. SABLES MARINS SUPÉRIEURS DU SOISSONNAIS.

Terrain de Sinceny. — Formation. — Fossiles. — Recherches sur les sables marins supérieurs. — Formation. — Division. — 1er Etage siliceux. — 2e Etage coquillier. — Horizon fossilifère d'Aizy. — Horizon fossilifère de Mercin. — 3e Etage glauconieux. — Appendice, origine et formation du ravin de Mercin. — Succession des couches.

Terrain de Sinceny. — Ici vient naturellement se placer comme transition entre les argiles à lignites et les sables marins supérieurs du Soissonnais, le singulièr terrain que j'ai découvert à Sinceny (Aisne).

Formation. — C'est un amas de coquilles brisées ou entières, roulées, formant un banc d'une épaisseur de 6 mètres environ. Vers la partie inférieure, l'on voit une couche de sable grisâtre très-fin, rempli de coquilles parfaitement conservées. Les Cérites surtout y sont en abondance et dans un état admirable de conservation. Ce lit s'étend sur une surface de 150 mètres à peu près de longueur et 200 mètres de largeur, adossé aux argiles à lignites. Après un examen assez approfondi, je crus y reconnaître l'embouchure d'un fleuve ou d'une rivière dans une mer ; peut-être même la formation eut-elle lieu lors de l'invasion des eaux marines qui ont formé la couche d'*Ostrea Bellovacina*, car j'ai rencontré plusieurs de ces huîtres mélangées aux autres coquilles. Je fus porté à admettre cette opinion par l'examen de la couche fossilifère. C'est un sable glauconieux, grisâtre, pétri de galets, de coquilles d'eau douce et de coquilles marines, toutes caractéristiques, les unes des sables supérieurs du Soissonnais (Cuise-la-Motte, Mercin), les autres des argiles à lignites ; avec vertèbres de Sauriens, de Poissons, coprolites nombreuses, dents de Squales, fragments de carapaces de Tortues, etc. Le courant

arrachait aux sables leurs coquilles et les entraînait dans cette petite anse ou golfe; d'un autre côté, les flots, venant battre le rivage, enlevaient les coquilles des argiles à lignites et, les mélangeant avec celles des sables, formèrent cette espèce de falun si riche et si extraordinaire par le mélange des espèces.

Ce dépôt coquillier de Sinceny est postérieur aux lignites puisqu'il contient les fossiles de Cuise :

Pholas Levesquei, Wat.
Arca obliquaria, Desh.
Ostrœa flabellula, Lamk.
cyathula, Desh.
Calyptrœa trochiformis, Lamk.
Cerithium acuminatum, Desh.
involutum, Lamk.
acutum, Desh.
Murex plicatilis, Desh.
Rostellaria macroptera, Lamk., etc., etc.

Il n'est pas plus récent, puisqu'il ne renferme pas de fossiles plus modernes. Ces fossiles ont donc été déposés dans une vallée creusée à travers les argiles à lignites, car l'on y retrouve la plupart des espèces particulières aux argiles.

Cyrena cuneiformis, Fer.
antiqua, Fer.
Pectunculus terebratularis, Lamk.
Ostrœa Bellovacina, Lamk.
Melania inquinata, Defr.
Melanopsis buccinoidea, Fer.
Paludina lenta, Desh.
Neritina consobrina, Fer.
globulus, Defr.
pisiformis, Defr.
Cerithium turris, Desh.
turbinatum. Desh.
Buccinum semicostatum, Desh.

On y trouve aussi un très grand nombre de coquilles

nouvelles, propres à la localité, et dont M. Deshayes n'a encore déterminé que quelques espèces. Nous citerons :

Pholas proxima, Desh.
Corbulomya seminulum, Desh.
Corbula spectabilis, Desh.
Mactra Lamberti, Desh.
Cytherea Sincenyensis, Desh.
Lamberti, Desh.

Et une multitude d'autres espèces nouvelles qui seront toutes déterminées dans l'ouvrage de M. Deshayes. *(Description des animaux sans vertèbres découverts dans le bassin de Paris).*

Les espèces que nous avons citées ne suffisent-elles pas pour constater que si le falun de Sinceny s'est formé au détriment des sables supérieurs et des argiles à lignites, il a eu aussi sa faune particulière; et ne peut-on pas conclure sans trop de témérité qu'il serait une transition entre ces deux formations. M. Deshayes a retrouvé quelques-unes de ces coquilles dans les couches supérieures des cendrières de Bazoches et de Paars près Fismes. Cette découverte semblerait confirmer l'idée d'un terrain intermédiaire entre les sables supérieurs et les argiles à lignites. C'est notre avis, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes viennent le classer d'une manière définitive dans l'une ou dans l'autre de ces deux formations. C'est un point que nous signalons à l'attention des géologues, et nous serons heureux de leur fournir tous les renseignements nécessaires à cet égard.

SABLES MARINS SUPÉRIEURS DU SOISSONNAIS.

Auteurs qui ont écrit sur ce terrain. — A l'époque où les immortels auteurs de la description du bassin géologique de Paris écrivaient, les sables du Soissonnais étaient

peu connus ; aussi les avaient-ils rangés parmi les calcaires grossiers, comme une dépendance qui leur était subordonnée.

Depuis, des études nombreuses ont été faites, par M. d'Archiac d'abord, dans son ouvrage sur la géologie du département de l'Aisne. Cet ouvrage, fait avec un soin extrême, est encore peut-être ce qui a été publié de plus exact sur ces terrains. Il est précieux surtout par la multitude des recherches et des indications locales ; nous en profiterons autant que nous le pourrons, sauf à y introduire quelques légers changements, que nos observations personnelles nous obligent à faire. M. d'Archiac réunit les sables du Soissonnais aux argiles à lignites, sous le nom de sables inférieurs, et il en forme six étages différents ; nous avons fait des sables de Bracheux et des argiles à lignites deux formations à part, fondé sur cette raison que les sables du Soissonnais, inférieurs et supérieurs, se sont déposés pendant une période marine ; tandis que, nous l'avons prouvé, les argiles à lignites qui sont intercalées entre ces deux étages, ont été formées dans des eaux douces, ainsi que l'attestent les fossiles fluviatiles et terrestres que l'on y rencontre, et la formation en a été brusquement interrompue par l'invasion de la mer, qui a formé le lit d'*Ostræa Bellovacina*. Ce qui a pu déterminer M. d'Archiac à ranger dans une même formation les sables et les argiles, c'est qu'il admet l'opipinion de Constant Prévost, qui considère les lignites comme ayant été formés d'une manière accidentelle par voie de transport des végétaux par les courants au milieu de la mer. Comme l'on voit de nos jours les grands fleuves américains entraîner de grands arbres et une multitude de débris organiques, les déposer près de leur embouchure, et barrer ainsi le passage aux autres matériaux de même nature qui viennent après eux ; les substances minérales qu'amènent les eaux cimentent

grossièrement et maintiennent quelque temps ces sortes de radeaux d'une longueur démésurée, que l'on voit descendre le fleuve pour aller s'attérir et se déposer dans la mer. Nous n'avons pu admettre cette théorie quoique très-belle et présentant au premier aspect quelque chose de très-satisfaisant; car nous ne pouvons avec elle expliquer cette multitude de dépôts de lignites, qui s'étendent d'une manière continue et souvent sans aucune interruption.

Nous ne pouvons non plus expliquer avec cette théorie la parfaite conservation des fossiles que l'on rencontre dans ces couches, ces petites coquilles d'une ténuité extrême, ces empreintes de feuilles trouvées en abondance dans les argiles d'Osly près Soissons, ces insectes avec leurs élytres et leurs ailes, et ces mammifères dont les débris sont si nombreux; s'ils ont été entraînés avec les débris de végétaux que les fleuves roulaient dans leur cours, dans ce long trajet que l'on suppose, n'auraient-ils pas été altérés, décomposés et brisés, surtout les coprolites que l'on trouve en abondance dans les lignites.

Toutes ces remarques nous ont semblé avoir de la valeur, et nous ont porté à admettre l'opinion contraire, c'est-à-dire l'ensevelissement des végétaux sur place, opinion que nous avons rapportée plus haut et qui est surtout défendue par M. Hébert. Nous avons dû conclure que le terrain d'argile à lignites était, non pas un accident au milieu des sables, comme l'admet M. d'Archiac, mais bien une formation à part ayant ses caractères minéralogiques bien tranchés et sa faune fossilifère essentiellement distincte. En suivant cette théorie qui nous semble la plus fondée en raison, nous avons donc été conduit forcément à ne pas admettre la division de M. d'Archiac, mais à partager les sables du Soissonnais en deux groupes distincts entre eux par leurs fossiles,

et séparés par les argiles à lignites qui se sont déposées pendant une période complètement différente.

M. Melleville a présenté une classification des sables du Soissonnais dans un mémoire lu à la Société géologique de France le 7 décembre 1840. Les recherches multipliées auxquelles l'auteur s'est livré, fournissent de précieux renseignements sur la nature et la position des couches qui composent tout le groupe. On y trouve aussi de bonnes indications sur les gisements de fossiles dans les environs de Laon. Quoique nous ne partagions peut-être pas entièrement la manière de voir de l'auteur sur la division de ces sables, cependant nous serons heureux de profiter, pour notre propre travail, de toutes les découvertes qu'il a faites.

M. Graves, dans son ouvrage intitulé *Essai sur la Topographie géognostique du département de l'Oise*, décrit tous les sables supérieurs du Soissonnais sous le nom de *Glauconie moyenne*. L'étude de ces terrains ne nous semble pas présenter peut-être assez de clarté; cependant c'est un livre précieux pour la science par les nombreuses et savantes recherches de son auteur.

Notre savant ami, M. Watelet, s'occupe de l'étude des sables tertiaires avec une persévérance couronnée chaque jour des plus beaux succès. On lui doit la publication d'un catalogue des fossiles de ces sables, qui contient plus de 400 espèces. On lui doit aussi la découverte d'un nouvel horizon fossilifère à Aizy (Aisne).

Dans un travail récent, M. Watelet a publié l'état de la science sur ces terrains; il a comparé ensemble toutes les notions recueillies par les auteurs, et il se propose de traiter d'une manière complète ce point important; nous le désirons vivement, car M. Watelet peut le faire avec plus de droit que tout autre, ses nombreuses recherches lui donnent toute l'autorité nécessaire.

Aidé de ces travaux et de ces renseignements, il nous

sera facile d'en coordonner les points essentiels, en essayant de résumer et de distribuer avec clarté ces nombreux matériaux.

Formation du terrain. — Dans les environs de Paris on ne voit, comme appartenant aux sables supérieurs du Soissonnais, que des lambeaux ou couches très-minces, des sables quartzeux blancs ou un peu glauconieux ; quelquefois sous la forme d'un grès friable ou solide, avec des empreintes de végétaux et quelques fossiles. Ces sables sont au contraire parfaitement caractérisés dans le Soissonnais où se présente d'une manière uniforme et constante la succession des bancs, depuis Compiègne jusqu'à Laon, ce qui leur a fait donner le nom de sables du Soissonnais.

Dans le département de l'Oise plusieurs couches manquent ; ainsi, vers Noyon en revenant sur Chauny, les fossiles ne se montrent nulle part ; tandis qu'ils sont abondants aux environs de Laon, Septvaux, Coucy, Vailly, Soissons, Retheuil, Cuise-la-Motte et Creil, limite extrême où ils se rencontrent.

Il est facile de reconnaître que ces sables ont tous une même origine, car ils ne renferment que des fossiles marins. Le sable, substance minérale pulvérulente en grains apparents, sensibles au toucher, paraît être en général le produit de la désagrégation de roches cristallisées, et surtout de roches granitiques, feldspathiques et micacées. En effet, le granite se compose comme on sait, de quartz, de mica et de feldspath (le quartz dominant) ; or le quartz n'est qu'une transformation de la silice, le feldspath et le mica eux-mêmes contiennent une très-grande proportion de silice ; la désagrégation des roches par les agents destructeurs l'air et l'eau, a dû fournir une quantité énorme de silice; si à cela l'on joint la destruction des grès et des couches sableuses des périodes précédentes, qu'ont dû nécessairement atta-

quer et détruire les eaux dans lesquelles se sont déposés les sables du Soissonnais, on pourra se former une idée de la quantité de silice qu'elles devaient contenir, et l'on pourra ainsi comprendre et expliquer l'origine et la formation de tout le groupe.

Un exhaussement du sol a dû avoir lieu vers la partie Ouest du bassin, ce qui n'a pas permis aux fossiles de se déposer; tandis que vers le milieu et la partie Est, l'oscillation étant moins forte, ils furent ensevelis dans des couches d'une épaisseur très-grande. Leur altitude peut atteindre 100 mètres, et l'on conçoit qu'il a dû s'écouler un laps de temps considérable pendant leur formation.

Utilité. — Les sables supérieurs du Soissonnais sont employés à de nombreux usages dans les arts. Ils servent, à Vauxrot et à Folembray, à la fabrication de la verrerie, comme les grès qui leur sont subordonnés sont exploités pour le pavage (1). Ces sables servent encore partout à la confection des mortiers, etc.

Division. — Nous diviserons les sables supérieurs du Soissonnais en trois groupes, dans lesquels nous comprendrons les deux étages supérieurs de M. Melleville, le premier étant rapporté aux sables de Bracheux, ou sables inférieurs.

1° Sous-étage inférieur ou siliceux;
2° Sous-étage moyen ou coquillier;
3° Sous-étage supérieur ou glauconieux.

Nous avons admis ces divisions en raison de la comparaison des couches et de leur position, car il nous a semblé que dans l'étage inférieur la silice est plus répandue et plus pure. Ces sables sont en général plus micacés, plus blancs; ce n'est pas à dire pour cela qu'il

(1) A Belleu près Soissons, M. Watelet a découvert dans les grès subordonnés aux sables supérieurs du Soissonnais, toute une flore d'espèces nouvelles de plantes et de fruits fossiles qu'il doit publier prochainement.

n'y ait aucune exception : mais ces exceptions sont peu de chose comparativement à la règle générale, fournie par une observation attentive et une comparaison rigoureuse de toutes les couches.

Le second étage trouvait naturellement son nom en raison des fossiles qu'il renferme, et de sa position constante entre les deux autres étages.

Quant au sous-étage supérieur ou glauconieux, nous avons cru devoir lui donner ce nom, parce qu'en général ces sables ont une apparence verdâtre ou glauconieuse ; nous nous sommes appuyé, du reste, sur l'autorité de M. d'Archiac qui leur donne aussi ce nom.

1. SOUS-ÉTAGE SILICEUX.

Sous-étage siliceux. — Sable généralement un peu blanchâtre à grains fins, peu micacé, très-peu argileux, quelquefois souillé d'oxide de fer, ce qui lui donne une couleur jaunâtre, d'autres fois légèrement glauconieux. Souvent toutes les couches de cet étage sont superposées l'une à l'autre, comme à Mercin près Soissons, où nous avons reconnu la succession complète du terrain ; d'autres fois l'on ne rencontre que quelques couches séparées, ce qui en rend la détermination très-difficile (1).

C'est à cet étage que nous reportons les couches de sables et de grès inférieurs des environs de Paris. Ces sables sont, dans tout le bassin, placés en dessous des bancs coquilliers. Le fer hydraté y forme quelquefois comme à Courcelles (Aisne), entre Fismes et Braisne, des zones horizontales ; et lorsqu'il est abondant comme à Cuffies près Soissons, il agglutine le sable en un grès ferrugineux irisé quelquefois très-dur.

Dans la vallée de la Marne, on les rencontre à Chézy-

(1) Voir la coupe détaillée de cette localité.

l'Abbaye, Essômes, Château-Thierry, sous le vieux manoir, Mont-St-Père, Tréloup, Jaulgonne ; on en voit un lambeau depuis La Ferté-Milon jusqu'à Marolles, au-dessus de Vauciennes, dans la vallée de l'Autonne, où il contient un faible lit d'argile grisâtre dans lequel on a *prétendu* trouver quelques traces d'or.

On le voit encore près de Fleury dans la forêt de Villers-Cotterêts ; vers le bas de cette couche, il existe un dépôt d'argile noirâtre d'un décimètre à peu près d'épaisseur, qui représente dans cette contrée le terrain d'argiles à lignites. On retrouve encore ces sables du côté de Laon, où ils forment toute la forêt de Coucy et de Prémontré. Vers le nord du bassin de Paris, depuis Compiègne jusqu'au delà de Chauny, ces sables ont une autre apparence ; ils sont très-siliceux et colorés uniformément en jaune par l'oxide de fer. Ils sont en général caractérisés par la présence de rognons tuberculeux qui existent avec une grande abondance et une grande continuité dans tout le groupe. Ces concrétions, selon l'explication de M. Graves, affectent les formes les plus variées, les plus bizarres, et semblent dispersées sans ordre dans le massif sablonneux.

Quelquefois ils sont rassemblés en amas considérables, et leur exploitation aux environs de Chauny et Noyon, etc., pour l'empierrement des routes, est une source de richesse pour les localités.

Ces rognons calcaires se présentent d'abord sous la forme de sphéroïdes très-petits engagés dans une argile sableuse ; ils sont ordinairement creux. A quelques mètres, leur dimension est déjà celle du poing ; vers l'extrémité de la couche, ils prennent des dimensions plus grandes et forment de véritables bancs. La forme bizarre de ces rognons provient surtout de la soudure qui s'est opérée entre plusieurs, principalement lorsqu'ils étaient de petit volume.

Un grand nombre de ces concrétions résulte de l'agrégation des molécules élémentaires autour d'un noyau central dont les irrégularités sont reproduites et quelquefois accrues dans la configuration de chaque rognon.

Quelquefois ils présentent dans leur intérieur des concrétions géodiques tapissées de cristaux de quartz, et souvent aussi de cristaux de carbonate de chaux. Il devient ainsi facile d'expliquer leur origine et leur formation, au moyen des infiltrations des eaux chargées de carbonate de chaux ou de silice, suivant les couches que traversaient ces eaux, et qui venaient se déposer autour des rognons pour en accroître les couches concentriques.

Ces rognons appartiennent évidemment à l'étage inférieur, car on les rencontre toujours au-dessous du dépôt coquillier, lorsqu'il existe ; nous citerons seulement, parmi les preuves nombreuses que nous pourrions en apporter, la localité si intéressante de Mons-en-Laonnois, où on les voit dans la tranchée de la nouvelle route, séparés du lit coquillier qui les surmonte, par une couche de sables sans fossiles d'environ trois mètres d'épaisseur. Cependant nous les avons vus quelquefois, comme à Pierrefonds par exemple, sur la route de Villers-Cotterêts, au-dessus des lits fossilifères ; mais alors ces rognons sont beaucoup plus calcarifères et sont déposés dans une couche calcaréo-sableuse.

2. SOUS-ÉTAGE COQUILLIER.

Etage coquillier. — D'après les recherches nombreuses de M. Watelet, il paraît évident que l'on doit distinguer ici deux horizons fossilifères bien caractérisés et parfaitement distincts. Quoique dans l'un et dans l'autre on puisse rencontrer plusieurs espèces semblables de fossiles, cependant ils ont chacun leurs

espèces caractéristiques. L'un, inférieur, est celui d'Aizy (Aisne), auquel nous rapporterons le banc d'*Ostræa rarilamella* que M. Melleville indique à Laon.

M. Watelet a retrouvé à Cœuvres (Aisne) ce banc dans la même position stratigraphique au-dessous des fossiles de Cuise-la-Motte. Ce qui nous a porté à le regarder comme l'équivalent de l'horizon fossilifère d'Aizy, c'est que vers la partie supérieure du banc d'*Ostræa rarilamella*, il s'en trouve un autre de Pétoncles, tout-à-fait analogue à celui d'Aizy. Il est séparé de la couche fossilifère correspondante à celle de Mercin, par des sables sans fossiles qui peuvent avoir dix mètres d'épaisseur. C'est exactement ce que l'on retrouve à Aizy, comme nous le verrons plus bas, et même à la base des sables de Cuise-la-Motte. Dans une tranchée pratiquée sur la nouvelle route de Cuise, j'ai cru retrouver le banc d'Aizy caractérisé par la *Rostellaria lævigata;* et, cette couche fossilifère est séparée de la couche proprement dite de Cuise par une épaisseur de sables non fossilifères de huit à dix mètres environ. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à M. Watelet la description de ce nouvel horizon.

Horizon fossilifère d'Aizy ou fossilifère inférieur. — « Entre les deux villages d'Aizy et de Jouy, sur le bord gauche de la route conduisant de Vailly à l'Ange-Gardien, on voit un talus où les personnes les plus indifférentes aux faits géologiques remarquent avec étonnement un lit de coquilles de deux à trois décimètres d'épaisseur qui se continue pendant cinquante mètres au moins. Au niveau de la route est un riche dépôt coquillier ; on y rencontre une centaine d'espèces différentes et en moins de deux heures on peut rassembler les 4/5 de ce nombre (1).

(1) J'ai réuni, dans ma collection, au moins 250 espèces de ossiles trouvés dans cette couche. — E. L.

» Au-dessus se trouve un lit de Pétoncles d'espèces diverses et fort variables. Dans la couche supérieure, le sable est rempli d'une quantité prodigieuse de *Turritella hybrida*, de grande taille, mais assez fragiles; enfin, au-dessus est le lit de *Venericardia Suessoniensis*, qui sont serrées les unes contre les autres et presque sans mélange d'aucune autre espèce; c'est ce banc qui attire les regards.

» Ce magnifique banc fossilifère a au moins cinq mètres de puissance, encore le bas n'est-il pas accessible puisqu'il s'enfonce au-dessous du niveau de la route, ce qui fait que son épaisseur n'a pas encore été déterminée. Il est, ainsi que nous l'avons dit, recouvert d'un banc de sable d'une puissance assez considérable, qui le sépare d'un lit de fossiles analogues en tout point à ceux de Mercin. »

Parmi les fossiles caractéristiques de ce terrain, nous citerons entre tous la magnifique *Rostellaria Geoffroyi*, *Wat.*, qui rivalise pour la taille avec la *Rostellaria macroptera*.

Turritella perforata.
abbreviata.
Cerithium gibbosulum, Desh.
Cancellaria angusta, Wat.
Rostellaria Deshayesi, Wat.
lœvigata, Desh.
Solen angustus, Desh.
rimosus, Desh.
Panopœa Wateleti, Desh.
Corbula gallicula, Desh.
regulbiensis, Desh.
Neœra Victoriœ, Desh.
Wateleti, Desh.
Pandora primœva, Desh.
Poromya Forbesi, Desh.
paradoxa, Desh.
Syndosmya striatula, Desh.

Pectunculus ovatus, Wat.
tenuis, Wat.
Avicula fragilis.
Pecten squamula, etc., etc.

Dans les environs de Sermoise (Aisne), sur la route, on découvre le même horizon qu'à Aizy, avec les mêmes fossiles, mais silicifiés; et le banc dans lequel ils existent, tend même à passer à l'état de roche siliceuse compacte. Nous y avons trouvé dans nos recherches multipliées, M. Watelet et moi, un grand nombre des espèces d'Aizy dont les plus caractéristiques sont la *Rostellaria lævigata*, Desh., *Strombus callosus*, Desh. (Le mauvais état de conservation et de silicification de cette espèce n'a pas permis une détermination complète et probablement, d'après l'opinion de M. Deshayes, elle ne serait autre que la *Rostellaria Geoffroyi*, Wat).: *Cancellaria angusta*, *Turritella abbreviata*, *Cerithium angustum*, en abondance et dans les même conditions qu'à Aizy.

A nos yeux, il n'y a aucun doute entre la contemporanéité de ces fossiles et de ceux d'Aizy, les conditions de position stratigraphique des couches, les nombreux fossiles analogues et identiques trouvés dans ces deux localités ne permettent pas à cet égard la moindre hésitation.

J'ai dit que M. Watelet avait retrouvé le même banc à Cœuvres; ce banc sert à définir, d'une manière précise, la corrélation des horizons de Laon, Aizy, Sermoise et Cœuvres. Dans cette dernière localité, c'est un gisement séparé du banc fossilifère de Laversine, qui correspond à celui de Mercin par une couche non fossilifère d'une assez grande épaisseur. Ce gisement renferme en grande abondance l'*Ostrea rarilamella* de Laon et plusieurs coquilles que l'on rencontre à Aizy. Les Pétoncles, comme à Laon, forment avec l'*Ostræa* la plus grande partie des fossiles; ce sont exactement les mêmes espèces que

dans le banc d'Aizy que nous avons signalé plus haut, et ils varient entre eux d'une manière encore plus extraordinaire. Toutes ces preuves réunies ne suffisent-elles pas pour établir d'une manière certaine et évidente, la présence d'un horizon fossilifère inférieur distinct de celui de Mercin et de Cuise-la-Motte? Nous nous sommes étendu à dessein sur ce nouvel horizon afin de fournir tous les documents nécessaires et toutes les preuves sur lesquelles nous avons appuyé notre opinion. Il est possible que nous nous soyons trompé; mais ce qui nous rassure, c'est que M. Deshayes, qui a visité aussi cette localité, est complètement de notre avis, et avec un tel guide on ne peut pas craindre l'erreur.

Horizon fossilifère supérieur ou de Mercin. — Dans ce groupe nous comprenons tous les sables fossilifères de M. Melleville, supérieurs au banc d'*Ostræa rarilamella*, c'est-à-dire tous ses bancs, numéros 7, 8, 9, 10, 11, les sables coquilliers de M. d'Archiac et la glauconie moyenne fossilifère de M. Graves.

Cet horizon est séparé du précédent par des couches de sable sans fossiles; et souvent même les lits de fossiles sont séparés entre eux par d'autres lits de sables siliceux, argileux, ou même quelquefois un peu calcarifères: c'est sans doute ce qui a déterminé M. Melleville à faire autant d'horizons fossilifères qu'il a rencontré de bancs de fossiles. Nous ne regardons pas cette division comme suffisamment probable; car, dans ces bancs, les fossiles sont exactement les mêmes, dans les mêmes conditions de fossilisation, sans aucun caractère tranché qui en puisse autoriser la séparation. Nous sommes convaincus que ces bancs se sont formés sans aucune discontinuité, car il est à remarquer que les bancs intermédiaires sont d'une très-faible épaisseur.

Quelquefois les fossiles se présentent à l'état de conservation parfaite, dans un sable siliceux très-friable,

comme à Cuise-la-Motte ; d'autres fois, comme à Retheuil, Mercin, Laon, etc., ils sont enfouis dans un sable argileux, glauconieux et très jaune ; alors les coquilles ont moins de résistance et éprouvent quelquefois un commencement de dissolution. Enfin, les lits fossilifères forment, comme à Mercin, vers le milieu du célèbre ravin, une roche compacte siliceuse, dans laquelle les fossiles sont retenus et subissent à l'intérieur des cristallisations quartzeuses ; c'est surtout le banc de *Turritella imbricataria* qui a été ainsi imprégné de silice. Au-dessus se trouve un lit de fossiles dans lequel, comme à Cuise, on rencontre en quantité innombrable la *Nummulina planulata* avec des moules de fossiles silicifiés. A Pasly, la couche fossilifère, très dure et très compacte, affecte une couleur glauconieuse très prononcée ; c'est plutôt en cet état un grès vert pétri de moules intérieurs de coquilles.

Partout, dans toute la série de l'horizon fossilifère, l'on rencontre en grande abondance la *Nummulina lævigata*, mais d'une manière plus prononcée dans les environs de Soissons et de Cuise-la-Motte que vers le nord, dans la région de Laon.

Nous donnons comme résumé de l'examen que nous avons fait de ces couches, les divisions suivantes, quoique la superposition ne soit presque jamais complète, quelqu'une de ces couches venant souvent à manquer.

1° Sables micacés, jaunes, argileux et glauconieux, avec argiles grises sans fossiles et sables blancs ou jaunes, légèrement chargés de carbonate de chaux.

2° Sables très-fins, micacés, jaunes ou ferrugineux et légèrement argileux ; 6^{m} d'épaisseur. Dans ce banc se trouvent de remarquables géodes de quartz hyalin et des rognons tuberculeux, peu de coquilles ; c'est la couche inférieure de Pasly.

3° Sables un peu argileux, pénétrés de veines de sable glauconieux et renfermant quelquefois des graviers mélangés avec des sables fins ; nombreux fossiles, mais à l'état de moules (Pasly).

4° Sables un peu glauconieux, un peu micacés, quelquefois jaunes, souillés par une forte proportion de fer limoneux sans fossiles.

5° Sables micacés, peu ou point glauconieux, quelquefois un peu argileux et le plus souvent très-chargés de carbonate de chaux. Dans cet état, c'est presque un calcaire sablonneux, friable et incohérent, de quatre à six mètres d'épaisseur. Les sables fossilifères d'Aizy, Cœuvres, Laon (partie inférieure), Sermoise, forment la base de cette couche ; ils sont séparés des fossiles de Mercin, comme nous l'avons dit, par une couche de sable de dix mètres d'épaisseur ; c'est pourquoi nous le faisons rentrer dans la même division. La couche fossilifère supérieure se trouve à Pierrefonds, Cuise-la-Motte, Trosly-Breuil, vallée de la Brèche-Mogneville (Oise), Laversine, Retheuil, Mercin, Cuisy-en-Almont, environs de Soissons, Osly, Vregny, Verneuil près Coucy, Septvaux, Laon, Bièvres, Mons-en-Laonnois, Brasles près Château-Thierry (Aisne), etc., etc. Nous n'indiquons ici que les principaux gîtes fossilifères, ceux où l'on peut espérer une abondante récolte.

Quant aux espèces que l'on y rencontre, il serait trop long de les énumérer toutes. Nous nous contenterons de citer les espèces les plus caractéristiques, et nous renverrons pour plus de détails au mémoire de M. Melleville, aux catalogues de MM. Graves et d'Archiac, et surtout à la liste plus complète qu'en a donnée M. Watelet, dans laquelle il a rassemblé plus de 400 espèces.

Liste des principales espèces de fossiles qui se trouvent dans l'horizon fossilifère supérieur.

Dentalium abbreviatum, Desh.
fissura, Lamk.
sulcatum, Lamk.
Parmophorus elongatus, Lamk.
arenarius, Wat.
Fissurella costaria, Desh.
Pileopsis squammœformis, Desh.
Calyptrœa trochiformis, Lamk.
Bulla cylindroides, Desh.
lignaria, Lin.
semistriata, Desh.
Auricula ringens, Lamk.
Melania Cuvieri, Desh.
costellata, Lamk.
marginata, Lamk.
hordeacea, Lamk.
triticea, Desh.
Littorina elegans, Wat.
Paludina pullus, Wat.
Melanopsis Dufresnii, Desh.
obtusa, Desh.
Parkinsonis, Desh.
ancillaroïdes, Desh.
cerithiformis, Wat.
ovularis, Desh.
Ampullaria acuminata, Lamk.
spirata, Lamk.
Neritina Schemidelliana (conoidea, Lamk.)
Nerita tricarinata, Lamk.
Natica depressa, Desh.
hybrida, Desh.
Labellata, Lamk.
sigaretina, Desh.
infundibulum, Wat.
epiglottina, Lamk.
Tornatella sulcata, Lamk.

Pyramidella terebellata, Lamk.
Scalaria multicincta, Wat.
tenuilamella, Desh.
Delphinula marginata, Lamk.
turbinoides, Lamk.
Solarium bistriatum, Desh.
Suessoniense, Wat.
canaliculatum, Lamk.
Bifrontia bifrons, Desh.
Laudunensis, Desh.
Deshayesi, Mich.
Trochus agglutinans, Lamk.
Turbo lœvigatus, Desh.
turbinatus, Desh.
Turritella hybrida, Desh.
carinifera, Desh.
abbreviata, Lamk.
Cerithium acutum, Desh.
biseriale, Desh.
detritum, Desh.
papale, Desh.
pyreniforme, Desh.
Stephanophorum, Desh.
perforatum, Lamk.
breviculum, Desh.
spinosum, Desh.
Philippardi, Wat.
Pleurotoma clavicularis, Lamk.
dentata, Lamk.
Lajonckairii, Desh.
textiliosa, Desh.
proprinqua, Desh.
elongata, Desh.
Cancellaria crenulata, Desh.
evulsa, Desh.
costulata, Lamk.
Fusus semiplicatus, Desh.
longœvus, Lamk.
regularis, Sow.
aciculatus, Lamk.

Fusus bulbiformis, Lamk.
ficulneus, Lamk.
Pyrula tricostata, Desh.
nexilis, Lamk.
Murex plicatilis, Desh.
Triton angustum, Desh.
Rostellaria macroptera, Lamk.
fissurella, Lamk.
Cassidaria carinata, Lamk.
Buccinum ambiguum, Desh.
Andrei, Bast.
Terebra plicatula, Lamk.
Mitra fusellina, Lamk.
Voluta ambigua, Sow.
angusta, Desh.
depressa, Lamk.
musicalis, Lamk.
Marginella ovulata, Lamk.
Cypræa Levesquei, Desh.
Ovula tuberculosa, Duclos.
Ancillaria buccinoidea, Lamk.
olivula, Lamk.
Terebellum fusiforme, Lamk.
Oliva mitreola, Lamk.
Nautilus umbilicaris, Desh.
Sepiostera tricarinata, Wat.
Beloptera belemnitoidea, Blainv.
Pholas Levesquei, Wat.
Gastrochena bipartita, Wat.
Solen rimosus, Bellardi.
Siliqua Lamarckii, Desh.
Panopœa intermedia, Sow.
Vaudini, Desh.
minor, Desh.
Sphenia rivalis, Desh.
anatinoides, Desh.
donaciformis, Desh.
Corbulomya pullus, Desh.
seminulum, Desh.
Corbula gallicula, Desh.

Corbula muricina, Levesq.
striatina, Desh.
obliquata, Desh.
Necæra Victoriæ, Desh.
Poromya antiqua, Desh.
Mactra Levesquei, d'Orb.
Suessoniensis, Wat.
Syndosmya Lamberti, Desh.
Suessoniensis, Desh.
striatula, Desh.
macrodonta, Desh.
Tellina pseudo-rostralis, d'Orb.
transversa, Desh.
exclusa, Desh.
Edwardsi, Desh.
Beyrichi, Desh.
hybrida, Desh.
idonea, Desh.
denudata, Desh.
ovalina, Desh.
Psammobia Vaudini, Desh.
Lucina squamula, Desh.
divaricata, Lamk.
contorta, Desh.
Cyrena Gravesii, Desh.
intermedia, Desh.
Cytherea lævigata, Lamk.
nitidula, Lamk.
suessoniensis, Wat.
Cypricardia oblonga, Desh.
Venericardia suessoniensis, d'Arch.
elegans, Desh.
Cardium subporulosum, d'Orb.
discor, Lamk.
hybridum, Desh.
semistriatum, Desh.
fragile, Desh.
Arca globulosa, Desh.
obliquaria, Desh.
Pectunculus depressus, Desh.

Pectunculus angustidens, Wat.
tenuis, Wat.
ovatus, Wat.
Nucula fragilis, Desh.
Modiola hastata, Desh.
pectinata, Desh.
Mytilus serratus, d'Orb.
Avicula trigonata, Lamk.
Pecten multistriatus, Desh.
Ostrœa flabellula, Lamk.
angusta, Desh.
multicostata, Desh.
Anomia tenuistriata, Desh.
Nummulites planulata, d'Orb.
scabra, Lamk.
Alveolina oblonga, d'Orb.
Rotalia suessoniensis, d'Orb.
consobrina, d'Orb.

De l'examen des fossiles, je tirerai deux remarques sur la température et sur la nature des eaux à cette époque.

L'examen des fossiles des différents âges des terrains tertiaires, prouve que la température a été en s'abaissant constamment, passant ainsi spécialement en Europe de la température équatoriale à celle que nous avons aujourd'hui. La cause du refroidissement est attribuée par quelques géologues aux divers changements survenus dans l'atmosphère et à l'augmentation des terres à la surface du globe qui dominaient l'effet de la chaleur centrale. La température dans laquelle ont dû se déposer les sables du Soissonnais a été en moyenne d'au moins 23°, et ce qui confirme notre sentiment, c'est que l'on peut signaler des espèces identiques à celles qui vivent sur les côtes du Sénégal et dans la mer de Guinée (la *Neritina* par exemple).

Quant à la profondeur des eaux, eu égard à l'épaisseur des couches, la mer a dû être très-profonde ; elle a dû

séjourner aussi très-longtemps comme peuvent le prouver la multitude et l'alternance des couches fossilifères et non fossilifères.

3e SOUS-ÉTAGE GLAUCONIEUX.

Etage glauconieux et supérieur. — Cet étage, composé de glaises et de sables glauconieux ou ferrugineux, quelquefois panachés de rose ou de jaune, a une puissance d'environ 10 mètres dans les endroits où il est le plus développé. Les glaises sont presque toujours impures, les sables ne sont point coquilliers; les seules traces de corps organisés que nous ayons rencontrées, sont un débris d'ossement de tortue dans un grès glauconieux et de nombreux fragments de bois silicifié.

Ces sables et ces glaises se rencontrent généralement au-dessus des couches fossilifères, et là ils sont faciles à reconnaître. Dans les endroits où les fossiles n'existent pas, c'est à leurs caractères minéralogiques qu'il faut chercher à les découvrir.

Il est assez facile de les reconnaître par la présence des glaises au milieu des sables glauconieux. Quelquefois dans ces glaises l'on trouve un lit mince composé d'une roche siliceuse brunâtre. La silice y est à l'état de silex translucide mêlé de mica argentin qui rend la roche schistoïde. La cassure transverse présente une sorte de réseau formé par des veinules horizontales de silex gris qui comprennent dans leurs intervalles du mica et de la silice blanche en petits grains, souillés çà et là par un peu de fer. Quelquefois, au contraire, ce sont des plaques de silice très-blanches et spongieuses. L'épaisseur de ce lit n'est que de quelques centimètres; il est très-développé à Mercin.

Ce sous-étage ne se rencontre pas partout, ce n'est que dans quelques localités que nous citons, que l'on peut espérer le rencontrer plus facilement avec ses

caractères bien tranchés: Mercin, Belleu, Clamecy, Pasly, Vieil-Arcy, Armentières, Nanteuil-sur-Ourcq, vers le fond de la vallée de l'Ourcq, Moloy près La Ferté-Milon, Bruyères, Vorges, Chavignon, Mons-en-Laonnois, Crépy, Coucy-le-Château, Laon, etc., etc. Les glaises paraissent exister çà et là sous le calcaire grossier au-dessus de Commenchon, Caillouël, Guivry. C'est à l'existence de ces glaises que sont dues une multitude de sources; on en compte, selon M. Melleville, jusqu'à vingt réparties sur le pourtour de la montagne de Laon.

APPENDICE.

Ravin de Mercin.

Bien des fois il nous a été demandé explication de la formation des ravins. Il nous sera facile de donner cette explication sous forme d'appendice, à l'occasion de ce ravin, peut-être l'un des plus curieux qui existe dans toute la série des sables du Soissonnais, non pas tant à cause de ses nombreux fossiles que pour l'ordre parfait de la succession des couches qu'il permet d'explorer. Ce ne sera pas, je pense, nous éloigner de notre sujet, que de nous y arrêter quelques instants.

Origine et formation du ravin. — Il est à peu près certain que le ravin de Mercin n'est pas d'une époque très-ancienne; il a dû se produire à l'instar de la formation des petites vallées de dénudation et d'érosion, c'est-à-dire par l'action d'un courant. « Il est admis en géologie que les vallées d'érosion ont été formées dans des terrains meubles ou délayables, comme les ravins que les eaux des orages produisent sous nos yeux, emportant avec elles les matières qui constituaient le sol. » J'applique ces paroles de M. Beudant au sujet qui nous occupe. Le sol va en pente, l'inclinaison est assez sensible; elle part du haut de la montagne de Paris, au-

dessus de Vauxbuin et se dirige sur Mercin, du Sud-Ouest au Nord-Est. Son étendue est d'au moins quatre kilomètres. Ceci posé, je suppose que, par une cause quelconque, il se soit trouvé quelques fissures, quelques fentes dans le calcaire grossier, la couche la plus superficielle après le terrain végétal dans cette localité ; les eaux provenant des pluies abondantes, grandement accrues dans leur cours par un nombre infini de petits affluents, se seront précipitées dans cette direction avec force et impétuosité. Elles auront élargi ces fentes, et, enlevant des quartiers de roches, elles auront creusé des sillons plus ou moins profonds selon que la force en aura été plus ou moins grande. La ravine une fois formée, si vous ajoutez l'effet des agents extérieurs, le creusement et l'élargissement deviendront beaucoup plus prompts et plus sensibles. Parmi les agents extérieurs je remarquerai l'air, l'eau et la gelée.

L'air agit concurremment avec l'eau pour décomposer les roches, et l'effet est d'autant plus remarquable que les roches sont plus susceptibles de s'imbiber d'humidité. Or, ici l'effet a dû être prompt ; car de toutes les roches, le calcaire grossier est celle qui en est pénétrée le plus facilement. L'eau aura exercé une action dissolvante et délayante ; cela se conçoit sans peine : chargée de l'acide carbonique répandu dans l'air et dont elle s'empare, elle ronge les roches calcaires et, coulant le long des fissures, elle forme des sillons verticaux qui se creusent de plus en plus et provoquent des éboulements.

La couche calcaire creusée et enlevée, l'eau agira avec plus de puissance encore sur les couches glauconieuses et éprouvera moins de résistance. Parvenue aux couches argileuses, elle a dû les délayer, et leur peu d'épaisseur, qui n'est que de quelques centimètres, a rendu leur entraînement extrêmement facile. Les couches sous-jacentes ne pouvaient offrir plus de résistance, puisqu'elles sont composées de sables meubles.

L'on concevra en outre aisément quelle force devaient avoir les eaux comprimées entre les deux bords de la ravine, et leur pesanteur devait être immense contre les obstacles qu'elles rencontraient. Si à cela l'on ajoute la force de mouvement qu'a dû donner la vitesse acquise, il sera évident que l'eau, pénétrant avec une force incroyable dans de nombreuses fissures, pouvait entraîner une masse considérable de fragments de roches qui augmentaient encore le pouvoir destructeur.

En même temps que le ravin se creusait, il devait s'élargir, et une des principales causes de cet élargissement doit être attribuée aux éboulements.

Deux causes surtout concourent à produire un éboulement, l'infiltration des eaux et la gelée. Nous avons vu plus haut comment les eaux pénétrant dans les fissures des roches ont pu détremper les parties mal agrégées, les entraîner et former ainsi des vides entre les parties plus solides qui les contenaient. Celles-ci, quand elles sont coupées de fissures, se rompent par leur propre poids et se détruisent réciproquement en tombant les unes sur les autres.

L'eau, imbibée dans les roches calcaires naturellement très-poreuses et dans les fissures de ces roches, se gèle pendant l'hiver; l'expansion de la glace brise ces roches, et dans le dégel il se fait une débâcle et des éboulements considérables. Les masses minérales étant de mauvais conducteurs du calorique, les variations subites de température déterminent des fractures qui contribuent à rendre ces éboulements très-fréquents. Ces débris, qui déroulent jusqu'au fond du ravin, sont entraînés par un courant qui survient, et cette action se répétant pendant une période de temps indéfinie, il est facile de concevoir le ravin tel que nous le connaissons.

Voilà, je pense, comment ont pu s'opérer le creusement et l'élargissement du ravin. Les causes étaient-elles

autrefois plus puissantes qu'elles ne le sont aujourd'hui? Cela est probable.

J'ajouterai une seule observation, c'est que chaque année encore le ravin s'élargit et se creuse; des masses de roches s'écroulent et entraînent avec elle une plus ou moins grande quantité de sable des couches sous-jacentes. Ces masses, lorsqu'elles ne sont pas trop grandes, sont entraînées par les eaux torrentielles et on les retrouve quelque fois à 50 ou 60 mètres de l'endroit d'où elles sont parties. Les sables amoncelés au pied du ravin sont aussi entraînés par les eaux, et l'on peut remarquer qu'actuellement encore le ravin se creuse, quoique d'une manière lente.

Le courant était-il périodique? Peut-être à certaines époques fut-il continu et d'une durée quelconque; rien ne l'indique d'une manière précise.

Ordre et succession des couches.

Le ravin de Mercin est intéressant, avons-nous dit, par la succession des couches qui nous offrent par leur réunion les trois étages dont se composent les sables marins supérieurs du Soissonnais. L'étage siliceux recouvre les argiles à lignites, et le sommet du ravin qui comprend l'étage glauconieux, est couronné par les calcaires grossiers inférieurs, c'est-à-dire par une couche de glauconie grossière et friable, très-riche en fossiles, et différentes assises plus dures de calcaire grossier inférieur, un peu glauconieux, parmi lesquelles on distingue l'assise du calcaire grossier avec *Dentalium strangulatum*. Nous en parlons plus loin au chapitre des calcaires grossiers. Cette coupe des sables supérieurs du Soissonnais est d'autant plus intéressante qu'elle peut servir de type à tous les terrains de même nature, et c'est dans ce but que nous l'avons relevée avec tout le soin possible.

Succession des couches du ravin prise de bas en haut.

Etage siliceux.

1 Sables glauconieux très peu calcarifères.	??	
2 Sables micacés, quartzeux, colorés en jaune par l'oxide de fer	1m	25c
3 Sables jaunâtres moins micacés	»	70
4 Sables calcaréo-sableux légèrement glauconieux. .	»	40
5 Sables quartzeux un peu blanchâtres et un peu micacés	1	»

Etage fossilifère.

6 Couche fossilifère très-riche	2	»
7 Couche silicifiée avec Nummulina planulata, Turritella imbricataria et nombreux fossiles.	1	»
8 Sables quartzeux, blanchâtres, micacés	1	50

Etage glauconieux.

9 Sables glauconieux, un peu argileux, avec hydrate de fer en rognons.	»	60
10 Sables quartzeux avec fer hydraté.	»	50
11 Sables quartzeux micacés	1	25
12 Sables glauconieux, colorés en jaune par l'oxide de fer.	»	50
13 Couche de sables très-glauconieux avec Webstérite 1)	»	40
14 Couche d'argile dans sables jaunes	»	06
15 Sables glauconieux avec Webstérite.	»	50
16 Sables argileux, colorés en rouge	»	20
17 Grès quartzeux, un peu glauconieux dans des sables quartzeux, blanchâtres	1	12
18 Sables quartzeux, légèrement glauconieux, offrant une légère nuance avec les précédents	1	05
19 Sables verdâtres, très-fins, micacés	»	60
20 Sables glauconieux avec fer hydraté en rognons. .	»	50

Le reste de la formation appartient aux calcaires grossiers inférieurs.

(1) Sous-sulfate d'alumine blanc, terreux, tachant les doigts. Sa pesanteur spécifique est de 1,66 à 1,82; il donne de l'eau par calcination, est difficilement fusible au chalumeau et attaquable par les acides. Il happe à la langue et n'a point de saveur.

CHAPITRE III.

CALCAIRES GROSSIERS.

Origine et formation de ce dépôt. — Division. — Calcaire grossier inférieur, moyen, supérieur.

Origine et formation des calcaires grossiers. — Le groupe des calcaires grossiers (1), au point de vue pratique, est l'un des plus intéressants du Bassin de Paris, parce qu'il fournit la pierre qui sert aux constructions, sous le nom de *pierre de taille*. Au point de vue paléontologique, c'est le plus remarquable aussi, et celui dans lequel on a découvert le plus grand nombre d'espèces de fossiles ; mais au point de vue stratigraphique, c'est le plus difficile à reconnaître, non pas à la première inspection, mais quant à l'ordre de succession des couches. Ces couches, en effet, sont très-nombreuses, toutes différentes, et varient dans leur aspect et leur composition minéralogique. Si elles se trouvaient naturellement superposées les unes aux autres, la difficulté serait moindre ; mais nulle part cet ordre de

(1) Le calcaire grossier est une roche calcaire à texture lâche, grise, à gros grains, de couleur très-variée, mélangée de sable, de glauconie, etc., etc.

superposition n'existe, de sorte que ce n'est qu'après un long examen des couches et des fossiles qu'elles contiennent, que l'on peut arriver à déterminer la position exacte de chacune d'elles. Contrairement au système de formation des couches de l'étage précédent où la silice domine, dans les roches du groupe des calcaires grossiers, c'est le carbonate de chaux qui est la base essentielle et quelquefois l'unique base de chaque roche. C'est de là que lui vient le nom de calcaire.

Les roches calcaires sont, de toutes les roches, celles dont l'origine est la plus facile à comprendre, et l'explication de cette origine ne saurait avoir de difficulté. Les sources calcaires sont encore très-nombreuses et très-abondantes à la surface du sol. Il n'y a pas de raison pour ne pas en admettre l'existence à l'époque de la formation du calcaire grossier; elles pouvaient même être encore plus abondantes que de nos jours. L'eau de pluie, quand elle tombe sur un sol où des matières végétales sont en voie de décomposition, peut se charger d'une certaine quantité d'acide carbonique et acquérir ainsi le pouvoir de dissoudre une partie des roches calcaires sur lesquelles elle coule. Si, à ces premières causes, l'on ajoute la dissolution des coquilles de mollusques qui vivaient dans les eaux, il sera facile de concevoir l'énorme quantité de carbonate de chaux tenu en dissolution dans les mers tertiaires à cette époque, et dont le précipité a pu donner naissance à ces couches. Ainsi, les sources calcarifères, le désagrègement des roches calcaires antérieures et la dissolution des coquilles, telles sont autant de causes de l'origine et de la formation de cet étage.

La position stratigraphique du groupe des calcaires grossiers est entre les sables supérieurs du Soissonnais et les calcaires fragiles et crayeux, ou *caillasses des ouvriers*.

Division. — Nous partagerons les calcaires grossiers, d'après tous les géologues, en trois étages :

1° Calcaire grossier inférieur.
2° Calcaire grossier moyen.
3° Calcaire grossier supérieur.

§ Ier. CALCAIRE GROSSIER INFÉRIEUR.

1° *Glauconie friable.* — Ce calcaire a été nommé *glauconie grossière* ou *calcaire glauconieux* parcequ'il est souvent mêlé de grains de glauconie ou de silicate de fer, les uns d'un vert foncé, les autres d'un vert clair. Quelquefois, lorsqu'il repose immédiatement sur les sables supérieurs du Soissonnais, c'est une roche meuble et friable, composée de grains de quartz hyalin de la grosseur d'un grain de chenevis, de grains verts plus ou moins durs et à cassure terreuse, mêlés à de petits fragments de silex noir, le tout faiblement agglutiné par un sable verdâtre, jaunâtre ou blanchâtre, ou bien encore par du calcaire spathique. Sa puissance varie de quelques centimètres à six ou huit mètres.

Il se présente souvent sous ces différents aspects dans le département de l'Aisne.

Dans une tranchée de la route de Château-Thierry, entre Breny et Oulchy-le-Château, l'on voit des espèces de poches où la glauconie passe à l'état de sables quartzeux à gros grains de quartz un peu grisâtres ; à quelque distance, dans la même couche, cette glauconie a une couleur ferrugineuse très-prononcée et s'étend sur une longueur de deux mètres; les fossiles manquent en cet endroit.

On voit la glauconie grossière à La Ferté-Milon, au pied du vieux donjon; on y trouve des coquilles, mais dans un état complet de dissolution.

A Mercin, au sommet du ravin dont nous avons donné

la description, la glauconie grossière contient des rognons de grès quelquefois assez volumineux ressemblant à des cailloux roulés renfermant des veines de quartz hyalin, et souvent aussi des cailloux de quartz pur qui paraissent avoir été entraînés par les eaux comme les galets que l'on voit sur les bords de la mer.

Au nord du bassin de Paris, à Commenchon, près de Chauny, et en suivant la couche dans le département de l'Oise, c'est un sable beaucoup plus fin, glauconieux, dans lequel on rencontre de petites espèces de coquilles d'une ténuité et d'une fragilité extrêmes.

Cette couche friable est quelquefois très-riche en fossiles, tous identiques et analogues aux fossiles du calcaire grossier-moyen; outre les mollusques, on trouve encore assez communément trois espèces de *Turbinolia (elleptica, crispa et sulcata)*, le *Lunulites urceolata* et des fragments nombreux d'ossements de tortues, des dents de squales *(Carcharodon disoris, Otodus Macrotus, Lamna elegans, Lamna Hopei*, des dents de crocodiles et des dents provenant de l'armature de la scie.

Notre ami, M. Paul de Berville (1), a décrit, sous le nom de *Pseudo-Carcinus Chauvini*, un crustacé de la famille des Décapodes Brachyures, trouvé dans les environs de Noyon, à la base du calcaire grossier inférieur; nous avons nous-mêmes découvert dans les mêmes couches, à Commenchon, le doigt mobile de la patte de la première paire, ayant deux tubercules intacts sur ce doigt. Il ressemble exactement à l'espèce figurée par M. de Berville, et il devait probablement appartenir à la même famille.

(1) Au moment où nous donnons nos soins à l'impression de ces *Etudes géologiques*, nous avons la douleur d'apprendre la mort bien prématurée de M. P. de Berville, récemment attaché au Muséum d'histoire naturelle. Avec lui, ce sont de riches espérances perdues.

Il nous serait impossible de citer toutes les localités où ces couches sont développées, il serait même trop long d'énumérer celles où l'on rencontre des fossiles; nous ne citerons que les endroits où ils sont plus abondants et mieux conservés. Hermonville, Romain près Fismes, où nous avons vu un lit assez épais, presqu'exclusivement composé de *Venericardia planicostata* et de *Turritella terebellata*; Courlandon, Arcy-le-Ponsard (Marne), Brasles, remarquable par de nombreux échinodermes, Vauxbuin, Mercin, où dominent les *Turbinolia elliptica*, *crispa* et *sulcata*, Bellen, La Ferté-Milon, Commenchon (Aisne), etc., etc.

2. *Calcaire glauconieux*. — Au-dessus de ette ccouche, il s'en trouve une autre compacte, dure, de calcaire glauconieux, d'une épaisseur plus ou moins forte, trois à quatre mètres, composée presqu'exclusivement de moules intérieurs de fossiles. Cette roche se rencontre presque partout au-dessus de la glauconie sableuse et semble n'en faire qu'une avec elle, passant au calcaire par des nuances insensibles; cependant, elle peut manquer en quelques endroits et, en d'autres, remplacer la couche friable.

3. *Calcaire à Nummulites*. — Les couches à Nummulites sont surtout développées dans le Soissonnais et le Laonnois; elles y sont formées d'un sable calcaire jaunâtre peu chlorité. Quand la roche est à l'état friable, le sol est couvert de *Nummulites lævigata*, *N. pisum*, *N. numismalis*, et de plusieurs autres espèces. Ces roches peuvent être exploitées quand les nummulites ne sont pas trop abondantes. On les trouve surtout développées aux environs de Soissons, Laon, Saint-Gobain, Festieux, Commenchon, etc., etc.; au Mont-Gannelon, près Compiègne, les *Nummulites scabra* et *Lamarckii* sont très-communes. Les ouvriers nomment ces roches *pierres à liards*.

4. *Couches à Dentalium et couches à Cerithium giganteum.* — A cet étage, nous rapportons encore les couches à *Dentalium*, avec ou sans glauconie, qui se rencontrent presqu'uniformément dans toute la série des calcaires grossiers. Ces couches sont superposées au calcaire à Nummulites et sont composées d'une roche quelquefois un peu glauconieuse assez compacte, d'autres fois presqu'exclusivement calcaire.

La couche à *Cerithium giganteum* est placée au dessus : elle est formée d'une pierre fine et grasse, d'une teinte jaune, où de nombreux moules de coquilles sont fondus dans la masse et ne forment qu'un seul tout avec elle. Cette pierre très-tendre, mais très-durable lorsqu'elle a jeté son eau de carrière, se durcit et fournit d'excellentes roches pour les constructions ; elle peut avoir huit mètres d'épaisseur.

Dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, on appelle ces bancs *bancs de Verrains*, du nom que les ouvriers donnent aux moules nombreux de *Cerithium giganteum*.

Les bancs de verrains sont très-développés aux environs de Crépy-en-Valois et de Villers-Cotterêts, Compiègne (au Mont-Gannelon), dans les cantons de Ribécourt et d'Attichy (Oise). Depuis Noyon jusqu'à Laon, ils forment une zône presque continue, autour de Saint-Gobain où les tranchées du chemin de fer de Saint-Gobain à Chauny laissent voir la succession des couches, depuis Laon jusqu'à Soissons et au-delà. La roche de Moloy, près La Ferté-Milon, appartient aux bancs de verrains ; aux environs de Château-Thierry, ils se retrouvent encore et remontent jusqu'au département de la Marne où on les voit près de Damery, Courtagnon, etc.

« Au Nord-Ouest du bassin de Paris, dans la partie qui forme le Vexin français, dit M. Paul Michelot, le calcaire grossier inférieur ne forme généralement qu'une

seule masse sans divisions tranchées dans sa structure, bien que la distribution des fossiles y soit la même. C'est cette masse que l'on exploite à Chérence, Vallangoujard, Tessancourt et Saillancourt. Les couches à *Cerithium giganteum* ont le même aspect, quoiqu'elles soient moins développées, jusqu'à Pontoise, à la carrière du chemin de fer, et l'on peut les suivre à la base des exploitations des carrières Saint-Denis et du Bas-Meudon. »

Comme on le voit, le calcaire grossier inférieur varie beaucoup de consistance et de structure minéralogique. Vers la limite orientale, il se trouve à l'état de sable marneux et les fossiles y sont parfaitement conservés comme à Fleury-la-Rivière et Damery, près Epernay.

§ II. — CALCAIRE GROSSIER MOYEN.

Calcaire à miliolites. — Cet étage est souvent appelé calcaire à miliolites à cause du nombre prodigieux de ces fossiles foraminifères microscopiques, dont il semble entièrement composé.

La roche, dit M. d'Archiac, est composée en général de carbonate de chaux à l'état terreux, mélangé d'une quantité variable de sable siliceux fin, d'un peu d'argile et de fer. Elle est peu dure, presque friable; sa couleur est le blanc un peu jaunâtre, sa texture varie comme sa couleur, quoique dans des limites assez restreintes.

Les bancs de calcaire grossier moyen sont peu épais, mal agrégés et souvent même sableux dans le département de l'Aisne et dans le Valois. C'est sur les bords de l'Oise et de ses affluents, la Brèche et le Thérain, qu'ils ont le plus d'épaisseur et de consistance. On les désigne souvent sous le nom de *Vergelé*, qui indique un calcaire grenu, résistant, quoique tendre, ce que les carriers appellent une pierre maigre et non gélive. Ce calcaire est généralement d'un blanc jaunâtre et souvent ru-

banné de teintes de rouille plus ou moins foncées. Cette circonstance se rencontre souvent dans le département de l'Aisne, aux environs de Soissons, Mercin et Crony; on y trouve quelquefois d'excellentes pierres de construction; mais les meilleures sont exploitées à Saint-Leu, aux environs de Creil, aux carrières Saint-Denis, Nanterre, etc.

« Les bancs inférieurs des *Vergelés*, dit M. P. Michelot, sont souvent coquilliers et quelquefois assez durs pour prendre le nom de roches comme à Poissy. »

Rarement, dans le département de l'Aisne, ces bancs fossilifères se présentent à l'état friable; la roche est très-dure et les fossiles, lorsqu'il s'en trouve, sont assez difficiles à recueillir. Ce n'est guère que sur les limites du département, à Montmirail (Marne), qu'on peut le faire; mais à l'Ouest et au Sud de Paris, ils sont répandus dans un sable calcaire blanchâtre, presqu'exclusivement composé de miliolites et dans un état parfait de conservation.

L'on a pu extraire, dans la célèbre localité de Grignon, plus de quatre cents espèces de fossiles dont la beauté est très-remarquable. Ces bancs coquilliers existent encore, aussi riches et non moins beaux, à Parnes, Mont-Javoult, Gisors, Chaumont, et surtout à la ferme des Boves (Oise), localités fréquentées depuis longtemps par les géologues.

Le banc supérieur est fréquemment plus ou moins grenu; il prend alors le nom de *Banc royal*, comme à Silly-la-Poterie (Aisne), près La Ferté-Milon, Vauciennes (1). Ce banc est ordinairement coquillier et se reconnait à l'abondance des *Orbitolites plana*, *Terebellum convolutum* et *Cardium aviculare* qu'on ne retrouve guère au-dessus.

(1) Dans l'impossibilité où nous sommes de citer toutes les localités où ce calcaire se rencontre, nous nommerons seulement quelques points centraux.

Dans les environs de Château-Thierry, sur le versant gauche de la Marne, au village de Nesles, le calcaire grossier est rempli de *Cardium aviculare* qui commencent à passer à la silice.

A Vaugirard, à Passy, etc., l'on trouve quelquefois, dans ce même banc supérieur, des empreintes de palmiers et d'autres végétaux (*Flabellaria maxima*, *Zostera*, *Culmites*); des ossements de reptiles et même de mammifères (*Lophiodon*, *Palæotherium*, *Anoplotherium*) mélangés aux coquilles marines.

M. Desnoyers a signalé aussi, vers la région supérieure de ce banc, dès 1821, l'existence d'un véritable banc de lignite sur plusieurs points : à Gentilly, Bicêtre, Vaugirard et Passy. Nous avons cru en retrouver des traces à Breny, près Oulchy-le-Château.

L'assise fluvio-marine, dont dépend ce lignite, est composée de plusieurs petites couches de marne feuilletée arénacée, alternant avec de petits lits de sable quartzeux dans lequel sont des silex pétris de coquilles marines, parfois agatisées, et de coquilles d'eau douce. Au-dessus de ces silex sont des marnes brunâtres, marbrées de jaune, contenant un très-grand nombre de végétaux, et qui passent successivement à un lit de lignite de 0,15c à 0,20c d'épaisseur.

A Breny, ce ne sont que des traces de lignite donnant à la couche une couleur brune, et les silex que l'on y rencontre sont d'une couleur noire, occasionnée sans doute par son contact avec le lignite.

Toutes ces diverses couches supérieures renferment donc un grand nombre de débris de corps organisés, tels que végétaux, mollusques fluviatiles et marins, *Planorbis rotundatus* et *Prevostinus*, *Lymnæa longiscata*, *Paludina Desmaresti*, et *conica*, *Auricula*, *Natica*, *Cerithium denticulatum*, *Mytilus*, *Lucina saxorum*, *Venus*, etc. Poissons, Reptiles (Crocodiles, Tortues), Coprolites.

Enfin, le dernier banc qui surmonte le précédent dans

les localités que nous avons désignées, et auxquelles nous ajouterons Grignon et la ferme de l'Orme, est un calcaire argilifère plus ou moins verdâtre, renfermant un grand nombre de débris organiques. tels que des Coquilles d'eaux douces et marines, des Reptiles et des Mammifères.

Ce qui nous frappe surtout dans cet amas de débris organiques, c'est le mélange de fossiles fluviatiles, terrestres et marins.

Il est possible que les coquilles marines aient vécu dans l'endroit même où on les rencontre aujourd'hui ; mais les *Cyclostoma*, *Lymnœa*, *Paludina*, avec les ossements de mammifères, ont dû y avoir été apportés par des rivières ou des courants, et la quantité de ces débris triturés dénote que le mouvement des eaux devait être très-considérable.

Rien n'est plus frappant, dans cet assemblage de Mollusques fossiles, que la grande proportion des espèces qui se rapportent au genre *Cerithium*. On n'en compte pas moins de cent trente-sept. La plupart des Cérites habitent la mer près de l'embouchure des fleuves, là où l'eau est saumâtre. La quantité qu'on en trouve dans ce terrain marin dont nous parlons s'accorde avec l'hypothèse que le bassin de Paris aurait formé jadis un golfe dans lequel plusieurs fleuves ou rivières apportaient le tribut de leurs eaux. Les sédiments, abandonnés par quelques-unes d'entr'elles, auraient formé les lits d'argile, tandis que le calcaire aurait été précipité plus loin. Il est probable aussi que ces eaux entraînèrent des débris de végétaux et, venant s'attérir, formèrent ces amas de lignites que l'on observe sur quelques points seulement.

Il n'entre pas dans notre plan de donner une liste complète des coquilles que l'on rencontre dans les calcaires grossiers, inférieur et moyen. Nous aimons mieux

renvoyer aux listes qu'en ont données MM. Graves (1) et d'Archiac (2). Nous nous contenterons d'indiquer quelques espèces caractéristiques et communes aux deux étages.

Nummulina lævigata, Lamk. ; *Ancillaria buccinoidea*, Lamk., et *olivula*, Lamk.; *Voluta bulbula*, Lamk.; *cithara*, Lamk. ; *muricina*, Lamk. ; *musicalis*, Lamk. ; *Buccinum stromboides*, Lamk ; *Cassidaria carinata*, Lamk.; *Rostellaria columbaria*, Lamk. ; *fissurella*, Lamk. ; *macroptera*, Lamk. ; *Murex tricarinatus*, Lamk. ; *Mitra elongata*, Lamk. ; *labratula*, Lamk. ; *Fusus longævus*, Lamk. ; *maximus*, Desh. ; *Noæ*, Lamk. ; *uniplicatus*, Lamk. ; *Cerithium nudum*, Lamk. ; *giganteum*, Lamk. ; *lamellosum*, Brug. ; *Turritella terebellata*, Lamk. ; *carinifera*, Desh.; *sulcata*, Lamk.; *Natica cepacea*, Lamk. ; *labellata*, Lamk. ; *epiglottina*, Lamk. ; *patula*, Desh. ; *sigaretina*, Desh. ; *spherica*, Desh. ; *Ampullaria Willemetii*, Desh. ; *Pileopsis cornucopiæ*, Lamk. ; *Chama calcarata*, Lamk. ; *lamellosa*, Lamk. ; *Pectunculus dispar*, Defr. ; *Arca globulosa*, Desh. ; *Lucina gigantea*, Desh. ; *Cardium porulosum*, Lamk.; *Venericardia planicostata*, Lamk. ; *imbricataria*, Lamk. ; *Cytherea semisulcata*, Lamk. ; *nitidula*, Lamk. ; *Corbula gallica*, Lamk., etc., etc.

§ III. — CALCAIRE GROSSIER SUPÉRIEUR.

Le calcaire grossier supérieur que l'on a nommé aussi *Calcaire à Cérites*, dit M. d'Archiac, à cause de la grande quantité de coquilles de ce genre qu'il renferme dans certaines localités, n'est pas toujours facile à séparer du calcaire grossier moyen.

Il est, en général, composé de lits minces et nom-

(1) Essai sur la topographie géognostique du département de l'Oise, page 411.

(2) Description géologique du département de l'Aisne, page 131.

breux d'un calcaire solide, blanc jaunâtre, souvent en dalles et alternant, surtout vers le haut, avec des marnes calcaires blanchâtres ou des calcaires marneux.

Sur la plupart des plateaux du Nord et de l'Ouest, il n'est plus représenté que par un calcaire blanc fissile de deux à trois mètres d'épaisseur, se désagrégeant très-facilement en un sable calcaire plus ou moins coquillier.

Cet étage se compose encore de marnes (1) feuilletées qui paraissent produites par un mélange d'eau douce et d'eau marine; elles sont intercalées entre deux bancs solides d'un calcaire entièrement marin. Ces marnes se trouvent dans le département de l'Aisne au Pont-Bernard, au-dessous de Rocourt, à Fère-en-Tardenois, Presles et Nouvion-le-Vineux, où elles forment le ciel des carrières; elles sont très-développées aux environs de Paris.

Les deux bancs solides de calcaires marins, pareils par leur aspect minéralogique et leurs principaux fossiles, ne se reconnaissent que par leur position relative : ils sont d'une teinte blanche, le plus souvent coquilliers, quelquefois durs, imprégnés de silice et fournissent les meilleures pierres du bassin de Paris. Leurs fossiles les plus caractéristiques sont : la *Turritella fasciata*, avec *Cerithium interruptum*, *angulosum*, *denticulatum*, *calcitrapoïdes* et autres qui vont se multiplier dans les cou-

(1) La marne calcaire, dont il s'agit ici, est peu consistante, à structure feuilletée, blanche ou jaunâtre, poreuse, absorbant facilement l'humidité, happant à la langue, dégageant l'odeur argileuse par l'insufflation, se délitant à l'air, faisant entendre dans l'eau un léger sifflement d'absorption et dégageant des bulles d'air; elle fait effervescence avec les acides; elle se réduit, au feu, en chaux vive et se vitrifie si le feu est très-violent; sa composition varie entre les deux limites :

Carbonate de chaux.	80	95
Argile.	20	5
	100	100

ches suivantes. Ces bancs sont employés à faire des dalles, des marches d'escalier, des carreaux de salles à manger, etc.

Entre ces deux bancs, comme nous venons de le dire, existe un mélange de bancs marins et d'eau douce ; ces bancs sont marneux, généralement compactes et remplis de *Cerithium lapidum;* quelquefois ils sont assez durs et assez épais pour être exploités comme pierre de taille, et souvent aussi assez argileux pour donner de la chaux moyennement hydraulique. Le banc fin de Crouy, de Valsery et d'autres carrières du Soissonnais se rapporte encore à cet étage.

Au-dessus de ce système, dit M. P. Michelot, se trouve une suite de bancs de calcaires marins plus ou moins durs, séparés par des couches de sable calcaire plus ou moins marneux. Ces bancs sont souvent gélifs, bien qu'on les emploie beaucoup dans les constructions. Aux Cérites précédemment nommés, aux *Natica mutabilis*, *Lucina saxorum* et autres fossiles, viennent se joindre les *Cerithium lapidum* et *Cyclostoma mumia*. Ils sont développés à Bagneux, Arcueil, Gentilly, autour de Senlis, à Mont-l'Evêque.

Le calcaire grossier supérieur est très-développé dans le département de l'Aisne, au nord-est de Pargnan, où les fossiles sont assez nombreux ; les roches y forment des bancs de calcaires marins durs et solides; on les retrouve à Craonnelle, Ailles et Pargny, Aubigny, Sainte-Croix, où ils sont remarquables par la multiplicité et la régularité parfaite des lits minces, solides et friables que l'on y exploite. Sur une épaisseur de cinq mètres, on compte jusqu'à vingt-cinq de ces lits dont les plus durs fournissent une *pierre de liais* fort estimée.

Dans la vallée de l'Ourcq, ils se trouvent à Fère-en-Tardenois, Cuiry-House, Chéry-Chartreuve, près d'Oulchy-le-Château, à La Ferté-Milon, Faverolles et

Oigny. Ils sont caractérisés en ces derniers endroits par le *Cerithium lapidum* et renferment des druses de calcaire spathique, jaune de miel et de quartz carié géodique, passant du silex brun-clair ou blond au quartz hyalin en très-petits cristaux.

Dans les carrières de Port-aux-Perches, dans celles de Troësnes et dans les champs environnants, ainsi qu'autour d'Oulchy-le-Château, on trouve des plaques de silex remplies de *Cerithium lapidum* complètement siliceux, et des géodes de quartz qui ont jusqu'à trente centimètres de diamètre.

Dans les environs de Château-Thierry, au ravin de Pisseloup, sur les hauteurs qui dominent la ville, et à Brasles, l'on trouve en abondance, dans ce calcaire, des empreintes de poissons, etc.

Vers l'Ouest, dans le département de l'Oise, M. Graves n'a point séparé d'une manière bien évidente les calcaires grossiers supérieurs des étages sous-jacents, parce qu'en effet il y a souvent passage des uns aux autres. Mais il les distingue toujours par leurs caractères généraux de manière à ne jamais être incertain sur le véritable niveau des couches qu'il décrit. Ainsi, sur la rive droite de l'Oise, au sud de Canectancourt, le calcaire à Cérites est bien reconnaissable, de même qu'entre l'Aisne et l'Autonne. La rampe de la grande route, à Vauciennes, le montre sur une hauteur de sept mètres, composé de lits alternativement durs, fissiles et marneux. Dans le canton de Crépy, il n'est pas moins continu autour des tertres de Montigny et d'Haudival. Les environs de Baron, de Borest et de Mont-l'Evêque offrent des alternances de lits tendres et solides avec *Cerithium lapidum*.

CHAPITRE IV.

CALCAIRES FRAGILES ET CRAYEUX.

(Caillasses des ouvriers.)

Caractères de ce Terrain aux environs de Paris et dans le département de l'Aisne ; — Calcaire crayeux.

Pendant longtemps, les géologues ont réuni les Calcaires fragiles et les Marnes qui les accompagnent à l'étage supérieur du calcaire grossier; on les avait regardés comme une continuation de l'étage précédent. M. Cordier, le premier, et plus tard, M. Ch. d'Orbigny, les en ont séparés, en raison des caractères minéralogiques qu'ils présentent. En effet, ils se distinguent facilement du calcaire grossier supérieur qu'ils recouvrent toujours, par leur aspect brisaillé, le peu de fossiles qu'ils contiennent et par des lits de marne, de sable et de quartz grenu et carié. Cette marne renferme de nombreuses pseudo-morphoses ou épigénies de gypse lenticulaire, tantôt en quartz, tantôt en carbonate de chaux. Le quartz carié y forme souvent des rognons géodiques, tapissés de cristaux, de carbonate de chaux inverse avec quartz hyalin bipyramidé et quelquefois des cristaux de fluorite.

Environs de Paris. — Dans les environs de Paris, à la partie inférieure de ce groupe, l'on trouve un calcaire tantôt compacte, tantôt marneux, contenant des débris de corps organisés, lacustres, terrestres et marins, tels

que graines de Chara, Mollusques (*Cyclostoma mumia*, *Cylas*, *Lymnæa*, *Paludina*, *Natica*, *Corbula anatina*, *Cerithium lapidum*, *cristatum*, *echidnoides*); Poissons, Reptiles, Oiseaux, Mammifères, (*Carnassiers*, *Rongeurs*, *Anoplotherium leporinum*, *Lophiodon parisiensis*.

A Gentilly, Vaugirard, Meudon, Passy, Sèvres, ces marnes contiennent plusieurs couches de quartz grenu carié calcarifère, avec Polypiers et Coquilles marines et coquilles d'eau douce.

Le reste du système se compose des calcaires crayeux avec couches de silex noirâtre, de calcaire grenu, cristallin, fibreux, marne feuilletée verdâtre, contenant des Coquilles marines et terrestres, etc.

Un calcaire blanc très-crayeux dit *Tripoli* (1), est exploité surtout aux environs de Nanterre pour amender les terres et nettoyer les métaux ; ces dernières couches ne se rencontrent guère qu'aux environs de Paris.

Enfin ce sont diverses alternances de marne crayeuse et de calcaires marneux très-fendillés avec épigénies de gypse lenticulaire et cristaux groupés et transformés soit en quartz, soit en chaux carbonatée sans fossiles. Les marnes sont grisâtres, d'un aspect dolomitique et susceptibles de donner des chaux très-hydrauliques.

(1) Cette roche a été appelée TRIPOLI, à cause de sa grande ressemblance extérieure avec le tripoli de Bohême; on sait du reste que le nom de tripoli est souvent employé pour désigner diverses matières qui ont la propriété de polir. C'est ce qui fait que l'on confond quelquefois sous cette dénomination des substances de nature et d'origine différentes... Le véritable tripoli se trouve dans les plus anciens terrains sédimentaires au contact des roches empélitiques. C'est une roche siliceuse jaunâtre, grisâtre blanchâtre à aspect terne, texture grenue à grains très-fins. M. Ehrenberg de Berlin a reconnu que cette roche était composée de carapaces d'animaux infusoires ; il est difficile de se faire une idée de leur petitesse extrême; mais M. Ehrenberg estime qu'il y a des milliards d'individus de *Gallonella distans*, par 25 millimètres cubes de tripoli.

Département de l'Aisne. — Ce banc est représenté dans le département de l'Aisne par certaines couches calcaires pétries de Lymnées, Paludines, Planorbes, et autres fossiles d'eau douce, silicifiés. Il se présente sous la forme de plaques translucides, aux environs de La Ferté-Milon, Silly-la-Poterie, Laversine et dans plusieurs autres localités.

Au-dessus sont des alternances de marne avec ou sans fossiles ; elles consistent en un calcaire gras, blanchâtre ou jaunâtre ; quelquefois ces marnes sont verdâtres, devenant friables par la dessication ; elles contiennent des rognons plus durs, arrondis, et des plaquettes ou des lits fissiles qui se divisent à angles droits, à faces couvertes de dendrites noires, et d'un enduit jaunâtre. Presque toujours, il y a vers la partie moyenne ou vers le haut, un lit plus argileux de couleur verdâtre, et dans tout le massif, des marnes sèches blanchâtres pulvérulentes en petits filets ; c'est l'aspect qu'elles présentent au Pont-Bernard, à Château-Thierry, La Ferté-Milon (1).

Au-dessus est un calcaire très-compacte, gris marneux dur, avec *Cyclostoma mumia*, *Cerithium*, *Lymnœa*, très-développé à Nogentel près Château-Thierry, au Pont-Bernard, Lesges, Cuiry-Housse, Mont-Saint-Martin ; c'est le même calcaire que nous avons considéré aux environs de Paris...

Département de l'Oise. — « M. Graves décrit les marnes des calcaires fragiles, dit M. d'Archiac (2), comme constituant dans le département de l'Oise des amas isolés dont l'épaisseur ne dépasse pas 8 mètres ; elle est même

(1) Dans la grande carrière de Troësne, on voit au-dessous des marnes de la première assise, des calcaires marneux fissiles et des marnes verdâtres, avec des nodules géodiques de quartz hyalin dans lesquels les cristaux bipyramidaux sont groupés en rose ; des calcaires marneux avec rognons de silex bruns, empâtant des moules de Paludines et de Cérites en silex blond, leur succèdent.

(2) Histoire des progrès de la géologie, t. 2, p. 583.

en général beaucoup moindre. La composition de cet étage dans les plateaux du Valois, ressemble à celle de la vallée supérieure de l'Ourcq (Pont-Bernard). C'est de haut en bas, et sur une épaisseur totale de 7m 50, une marne calcaire se reliant avec les sables moyens, une marne grisâtre et feuilletée, coquillière, une autre de teinte jaune et verdâtre avec des pseudomorphoses siliceuses de gypse lenticulaire, une marne avec des géodes de carbonate de chaux et de quartz hyalin prismé, une marne calcaire avec veinules siliceuses et plaques de silex remplies de moules de fossiles, enfin une marne argileuse, jaune, grise ou verte, avec rognons géodiques. Sur la rive droite de l'Oise, au nord de Compiègne, une marne argileuse bleuâtre, panachée de jaune, homogène, non stratifiée et d'une épaisseur de 14 mètres, occupe le plateau de la ferme d'Attiche.

Plus à l'Ouest, les marnes ne paraissent exister d'une manière bien distincte que dans l'espace compris entre les collines de Neuville-Bosc et de Mont-Javoult, puis entre celles-ci et la mollière de Sérans. Des calcaires durs les remplacent au-dessus des carrières de Montagny. Entre Sérans, Hadancourt-le-Haut-Clocher et les limites des départements de l'Oise et de Seine-et-Oise, cet étage a les mêmes caractères et la même épaisseur qu'aux environs de Crépy-en-Valois. Les fossiles marins sont, dit M. Graves, ceux que l'on trouve dans les bancs du calcaire grossier qui alternent avec les premières couches de marne; les parties moyennes de ces dernières n'en renferment pas, on y remarque seulement des empreintes de feuilles et de tiges de *Phyllites nerii folia*, *retusa* et *linearis* du calcaire grossier supérieur. »

CHAPITRE V.

SABLES ET GRÈS DE BEAUCHAMP.

Position et puissance. — Composition. — Fossiles. — Deux horizons fossilifères, selon M. Graves. — Classification de M. Charles d'Orbigny. — Ravin de Pisseloup. — Coupe de terrain prise près de Château-Thierry.

La dénomination de sables et grès de Beauchamp donnée à cet étage, quoique vicieuse, puisqu'elle vient d'une localité où le terrain ne saurait servir de type et de comparaison, sera cependant conservée au moins comme synonymie, parce qu'elle est admise par la plupart des géologues.

Position. — La position et l'âge de cet étage ne sauraient cependant être douteux. D'une part, il repose sur les calcaires fragiles, ou sur les marnes calcaires ; de l'autre, il est recouvert par le travertin inférieur ou calcaire d'eau douce dit de Saint-Ouen.

Puissance. — Les sables de Beauchamp ont une puissance égale ou quelquefois supérieure aux calcaires grossiers ; ils peuvent atteindre jusqu'à 40 mètres d'épaisseur, et occupent un espace considérable dans les départements de l'Aisne, l'Oise, la partie nord de Seine-et-Marne, Seine-et-Oise jusqu'à Paris.

Formation et composition. — Leur formation est essentiellement marine, excepté dans une ou deux couches

où l'on rencontre, mêlées aux coquilles marines, quelques espèces d'eau douce ou terrestres, telles que *Lymnæa longiscata, Cylostoma mumia.*

Nous avons indiqué plus haut comment, dans une formation marine, l'on pouvait en quelques endroits rencontrer des espèces fluviatiles et terrestres.

Ce terrain est composé d'une masse souvent très-épaisse de sable coloré en rouge par des infiltrations ferrugineuses. Ces sables contiennent ordinairement, à leur partie supérieure, des rognons ou même des bancs de grès, ayant assez souvent un aspect lustré et qui devient par place un peu calcarifère. Les sables renferment en outre sur quelques points, (Valmondois, Auvers, Assy-en-Multieu), non-seulement des silex roulés, mais aussi des galets qui semblent avoir été arrachés à la partie supérieure du calcaire grossier, et qui ont été perforés par des coquilles térébrantes.

Les grès qui surmontent cet étage auquel ils sont subordonnés, sont d'une excellente qualité, durs, très-lustrés et atteignant une puissance de 5 à 6 mètres ; ils sont surtout remarquables à Beauchamp qui a donné son nom à tout l'étage, à Auvers où ils sont exploités en grand, dans la forêt de Villers-Cotterêts, où toutefois le grain en est moins fin et la consistance moins grande, à Caillouël près Chauny, etc.

Quelquefois dans un certain nombre de localités, comme à Rocourt (Aisne), les sables de Beauchamp présentent des buttes de sable recouvertes par des masses considérables de grès éboulés sur leurs flancs. Cet effet est dû à une dislocation brusque qui a entraîné ces blocs sur le penchant des collines.

A Rocourt encore, quelques-unes de ces masses sont friables à l'extérieur et passent vers le centre à un quartzite compacte et lustré ; il y en a qui affectent les formes les plus bizarres. A Château-Thierry, près Vin-

celles, vers le sommet du ravin appelé Ru-Fondu, l'on voit une roche énorme de grès de Beauchamp, formée par la réunion d'une infinité de petits nodules, de rognons enchevêtrés les uns dans les autres, et agglutinés par du sable quartzeux, friable, ce qui donne à cette roche un aspect des plus curieux.

Fossiles. — Ce terrain renferme un nombre prodigieux de corps organisés. Ce sont, dans leur ensemble, les fossiles qui ont déjà vécu dans le calcaire grossier; c'est ce qui a porté primitivement les géologues à les réunir à cet étage. Cependant, bien des espèces ont complètement disparu, et de nouvelles, exclusivement propres aux sables, ont été créées. En général, les grès sont peu fossilifères; cependant on y rencontre quelquefois des fossiles empâtés à l'état de moules. A Caillouël, nous avons été assez heureux pour découvrir au milieu de ces mêmes grès généralement sans fossiles, une magnifique empreinte d'une branche de *Conifère.* C'est la première fois peut-être que ce végétal a été signalé dans le bassin de Paris.

C'est surtout dans les couches de sable meuble que se trouve le plus grand nombre d'espèces fossiles dans un état de conservation parfaite.

M. Graves a distingué deux horizons fossilifères.

1. *Horizon fossilifère inférieur.* — Le premier dépôt fossilifère repose sur les marnes calcaires, et il n'en est séparé que par une couche de sable ordinairement peu épaisse.

Il consiste surtout dans une marne argileuse grossière quelquefois rougeâtre, fortement mêlée de sable, dans laquelle les débris sont accumulés sans ordre apparent. C'est le cas que présentent la localité si riche et si intéressante de Chéry-Chartreuve et Mont-Saint-Martin (Aisne), etc. Sur d'autres points, comme Assy-en-Multieu, etc, c'est un sable plus ou moins ferrugineux, un peu

argileux, contenant un grand nombre d'espèces propres au calcaire grossier, et des coquilles spéciales que l'on peut considérer comme caractéristiques de ce terrain. Ce sont : *Cerithium tuberculatum*, *trochiforme*, *Voluta Branderi*, *Turritella sulcifera*, *Ampullaria ponderosa*, *Chama turgidula*, *Venericardia cor avium*, etc.

Tel est, dit M. Graves, l'état normal du dépôt inférieur; mais c'est comme par exception qu'on le rencontre ainsi, car, dans la plupart des lieux, il a l'aspect d'un terrain de transport (Auvers, etc.); l'argile délayée est devenue terreuse et n'existe plus, les fossiles brisés et roulés remplissent le banc de sable de leurs fragments, et une marne considérable de galets siliceux de toute dimension, signale évidemment une action prolongée des eaux.

M. Brongniart avait déjà dit que les grès de Pierrelaye renfermaient des cailloux roulés qui indiquaient un rivage ou au moins un fond peu éloigné des côtes. Comme ce fait se présente à peu près partout à la base du groupe sableux, il révèle non un accident isolé, mais une cause ayant agi avec continuité et avec étendue, et un changement important des lieux ; puisque le dépôt coquillier qui avait commencé à se former tranquillement et par conséquent dans un liquide profond, est devenu une plage battue par les eaux dont le mouvement a brisé le bord, et alors elle s'est trouvée exposée à des courants qui transportaient des sédiments provenant d'autres terrains.

En effet, les galets accumulés quelquefois en masses considérables qui marquent partout la ligne où l'action des eaux s'est arrêtée, sont évidemment des silex pyromaques pouvant provenir de la craie, et il est impossible de les distinguer autrement que par leur posi-

tion, des cailloux roulés, mêlés aux grès de la glauconie inférieure (sables et grès du Soissonnais).

L'abondance des débris, en quelques lieux, montre que la cause de leur accumulation s'est soutenue pendant un certain temps. On trouve dans le nombre et au milieu de ces débris, des fragments de mollusques perforants et des espèces fragiles dont la parfaite conservation indique qu'elles ont vécu sur place, telles sont entr'autres plusieurs *Fistulanes* et la *Sanguinolaria Lamarckii*.

Enfin, plusieurs espèces roulées paraissent appartenir exclusivement à ces amas, car on ne les retrouve dans aucun autre gisement. La plus remarquable par son abondance est la *Lenticulina variolaria*, qui existe par milliers d'individus occupant en certains lieux autant de place que le sable, et formant ordinairement des lits parallèles dans le massif sablonneux.

On trouve aussi, dans la même couche, des galets et des débris de roches siliceuses transportées par des courants violents, des fragments de calcaire à Miliolites et autres, de calcaire grossier dont les aspérités ont été émoussées et usées par le frottement.

Sables et grès sans fossiles. — Le règne des fossiles cesse brusquement, et alors c'est un massif de sable quelquefois blanc, très-quartzeux, très-pur, mais souvent aussi ferrugineux, passant insensiblement de la couleur jaunâtre à une couleur blanche d'une grande pureté. Ces sables sont en général peu ou point micacés, la silice y domine ; quelquefois les couches sont interrompues par des veines d'argiles très-peu épaisses, ayant à peine quelques centimètres et d'une étendue minime. C'est surtout vers le nord que le développement de cette couche a lieu, dans les environs de Senlis (Oise), La Ferté Milon, la forêt de Villers-Cotterêts et dans une partie méridionale du département de l'Aisne. C'est à ce

niveau que se rapportent les sables et grès de Rocourt, dont nous avons parlé plus haut. On en rencontre des lambeaux aux environs de Chauny et Noyon.

Cette couche de sable peut atteindre une puissance considérable; c'est ordinairement vers la partie moyenne que ces sables commencent à contenir des blocs de grès de couleur grisâtre ou jaunâtre, à grains grossiers vers la surface, tandis que le centre est plus compacte.

L'épaisseur de ces bancs atteint jusqu'à 5 mètres, mais habituellement ils n'en ont pas plus de deux. Dans les grandes exploitations, il y a deux ou trois bancs superposés, dont les surfaces ne sont pas parallèles; ils se soudent et se séparent sans cause appréciable. Dans certains lieux surtout, aux environs de La Ferté Milon, on rencontre des bois pétrifiés dont la longueur est quelquefois de plusieurs mètres, et des parties ramifiées provenant évidemment de branches, de racines ou d'empreintes d'hydrophytes.

2. *Horizon fossilifère supérieur.* — Au-dessus de ces grès et de ces sables se trouve la deuxième couche fossilifère remarquable par l'abondance des débris organiques qu'elle contient. Quelquefois ces fossiles se trouvent immédiatement au-dessous d'une couche de grès et quelquefois immédiatement au-dessus. Ils sont aussi parfois empâtés dans la couche inférieure ou superficielle du grès. Les espèces les plus communes de ce niveau sont *Cerithium lapidum, bicaranitum, cinctum, echidnoides, thiara, thiarella; Cyrena deperdita, Fusus subcarinatus, Oliva laumontiana, Trochus monilifer, Ancillaria inflata, Ostræa cubitus, Donax basterotina, Perna Lamarckii*, de nombreux débris de crustacé (*Portunus Hericarti*). C'est la couche supérieure d'Auvers.

Peut-être ces divisions adoptées par M. Graves ne seraient-elles pas applicables à tout l'ensemble du groupe,

dit M. d'Archiac, et seraient-elles plus géographiques que stratigraphiques. En effet, on pourrait plutôt les considérer comme des niveaux différents de déposition des fossiles dans les mêmes localités pendant une période de temps plus ou moins longue. Cependant, quant à ce qui regarde le département de l'Aisne et de l'Oise, cette division semble plus applicable : aussi n'avons-nous pas hésité à l'adopter, nous réservant de donner pour les environs de Paris une coupe d'ensemble du terrain, à laquelle il sera toujours facile de rattacher les assises de ces deux départements.

Classification de M. Charles d'Orbigny.— Voici, d'après M. Charles d'Orbigny, quelle serait la succession des couches de bas en haut pour la partie sud du bassin de Paris :

1. Conglomérat bréchiforme de grès et de calcaire avec fistulanes ; Barrière d'Italie, Gentilly, Passy, etc. 0m10c
2. Marne verte très-argileuse, semblable à la marne verte supérieure au gypse ; Monceaux, Batignolles, Clichy. 1 15
3. Calcaire sableux gris-verdâtre rempli de coquilles marines, mêmes localités 0 60
4. Puissante masse de sables quartzeux, un peu calcarifère et argilifère verdâtre, blanchâtre ou jaunâtre, contenant vers la partie supérieure soit des rognons, soit plusieurs bancs de grès exploités pour le pavage. Ces sables et ces grès renferment un grand nombre de coquilles marines, des troncs d'arbres fossiles, quelques coquilles d'eau douce ; Monceaux, Batignolles, Beauchamp, Auvers, Mortefontaine, Tancrou, La Ferté-sous-Jouarre. . . . . 10 à 20m
5. Sable contenant un très-grand nombre de Polypiers roulés et coquilles marines, ainsi que quelques coquilles d'eau douce ; Auvers, Valmondois, Lisy-sur-Ourcq, Tancrou. . . . . 2 »
6. Grès calcarifère passant quelquefois au calcaire grossier sableux renfermant des débris de crustacés, *Portunus Hericarti*. Cette roche est employée

comme pierre de construction ; Docks Napoléon, Lizy-sur-Ourcq, Brégy, Mortefontaine. . . . . 3 »

7. Calcaire arénacé assez compacte, passant inférieurement à un grès friable calcarifère et très-coquillier, (*Cerithium lapidum*, *Natica mutabilis*, *Melania hordeacea*, etc ; Monceau, Docks Napoléon, Avenue de l'Impératrice. 0 20

8. Plusieurs alternances de couches. — 1. d'Argile et de marne. — 2. Calcaire argilo-sableux. — 3. Sable avec rognon de grès ; mêmes localités que le n° 7. 1 60

9. Sables et grès argilifères avec rognons de strontiane et coquilles marines ; mêmes localités que le n° 7. . . 0 15

10. Nombreuses alternances de petites couches d'argile et de marne quelquefois noirâtre ou brunâtre, de sable marneux avec plaques de silex et rognons géodiques, de quartz grenu carié calcarifère, de calcaire niviforme de marne endurcie strontianienne, etc. ; mêmes localités 0 35

On le voit, l'aspect du terrain aux environs de Paris n'est plus le même que dans la partie nord du dépôt ; peut-être pourrait-on ranger les amas de sables et de grès sans fossiles surmontant la couche fossilifère, dans les n°s 1, 2, 3, 4, 5.

La partie supérieure du dépôt fossilifère rentrerait naturellement dans les autres couches. Celles-ci, on le comprend, ne se rencontrent pas dans cet ordre parfait de superposition, mais elles sont éparses dans différentes localités. Il a fallu beaucoup de recherches pour les raccorder ensemble et pouvoir établir cette classification.

Un point qui pourrait éclaircir la question pour tout le système, serait de considérer les sables sans fossiles de la partie nord du bassin comme ayant été émergés et formant des dunes sur le bord de la mer. Dans cette mer vivaient une multitude d'animaux dont les dépouilles se sont accumulées à quelques lieues au sud, au sud-est et au sud-ouest, suivant une ligne qui, partant

du Mont-Saint-Martin (Aisne), passerait par Plessier-Huleu, La Ferté-Milon, Mareuil, Betz, Nanteuil-le-Haudouin, Ermenonville, La Chapelle, Valmondois, Auvers, se prolongeant ensuite jusqu'à Monneville.

Ravin de Pisseloup. — Dans les environs de Château-Thierry, surtout dans le ravin de Pisseloup, l'on trouve immédiatement au-dessus du banc coquillier, caractérisé par le *Cerithium lapidum*, *Natica mutabilis*, *Melania hordeacea*, correspondant au n° 7 de la coupe de M. Charles d'Orbigny, toutes les marnes et argiles calcaires qui constituent les nos 8, 9 et 10.

Coupe près de Château-Thierry. — Au-dessus de Vincelles, près de Château-Thierry et à la montée de la route de Paris au-dessus du hameau de Courteaux, se présente une couche identique que nous avons relevée et qui pourra servir à corroborer notre pensée.

1. Sable blanc grisâtre coquillier, n° 7, de M. d'Orbigny.	6m » c
2. Banc de grès quartzeux.	0 25
3. Sable siliceux, gris	0 30
4. Grès grisâtre, dur.	0 15
5. Sables jaunâtre avec nodules de grès arrondis et groupés ensemble.	1 »
6. Sables argileux, verdâtres, agglutinés par place et enveloppant des coquilles marines.	0 15
7. Grès verdâtre.	0 15

Les autres couches de la tranchée appartiennent au travertin inférieur.

Les numéros 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de cette coupe correspondent évidemment aux nos 8, 9 et 10 de la coupe de M. Charles d'Orbigny.

CHAPITRE VI.

TRAVERTIN INFÉRIEUR.

Origine du nom. — Caractères de ce terrain. — Formation et origine. — Coupe complète de M. Charles d'Orbigny. — Aspect de ce terrain dans les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Origine et synonimie du nom. — Le mot travertin vient du nom *Travertino* (1) (tuf calcaire) donné à une roche formée par les eaux douces aux environs de Rome ; cet étage a été aussi appelé *Calcaire siliceux*, mais c'est à tort, puisque dans un grand nombre de localités où il existe, on ne rencontre aucune trace de silice. On lui a donné aussi le nom de *Calcaire de Saint Ouen*, parce qu'il se trouve très-développé dans cette localité. D'autres géologues ont proposé de l'appeler *Calcaire d'eau douce* ou *Lacustre* ; cette dénomination serait peut-être la plus juste, car l'on ne trouve dans tout l'étage aucune trace de fossiles marins, mais seulement

(1) *Travertino*, roche qui se trouve aux environs de Rome, composée de carbonate de chaux jaunâtre se durcissant à l'air. Elle y sert à bâtir les monuments et la plupart des constructions, et se forme encore aujourd'hui par les dépôts des rivières ; on l'exploite à *Tivoli* d'où elle prend son nom, *Tibur* (Tivoli) ayant formé le latin *Tiburtinus* et par corruption l'italien *Travertino*. Sa grande ressemblance avec nos calcaires d'eau douce a fait donner à ceux-ci le nom général de *Travertins*.

des fossiles fluviatiles et terrestres qui indiquent assez la formation et le dépôt de ces couches dans des eaux douces succédant aux eaux marines qui avaient envahi le bassin à l'époque de la formation des sables de Beauchamp. Nous lui conserverons le nom de travertin donné par M. Cordier et généralement adopté par la plupart des géologues.

Cet étage, sur tous les points où il existe, est placé au-dessous du terrain gypseux et des marnes inférieures aux gypses qui l'accompagnent, et repose immédiatement sur les sables de Beauchamp.

Caractères du terrain. — Il se compose d'alternances de marnes, d'argiles avec silex résinite et coquilles d'eau douce, de bancs puissants de calcaires marneux avec coquilles d'eau douce et mammifères d'espèces perdues. Ces calcaires sont surmontés de lits de marnes, d'argiles calcarifères, d'un lit de calcaire siliceux avec graine de *chara* et enfin d'alternances de marne et de magnésite (1).

Formation et origine. — Le calcaire lacustre et le calcaire grossier occupent ordinairement dans le bassin de Paris des espaces séparés ; où celui-ci atteint son développement complet, celui-là ne montre qu'une faible épaisseur. Quelques auteurs les ont décrits comme alternant vers le centre du bassin de Paris à Sergy et à

(1) La magnésite ou silicate de magnésie est une roche poreuse et assez légère, elle a l'aspect d'une craie solidifiée, happe fortement à la langue, donne de l'eau par calcination, et fond au chalumeau en émail blanc ; elle ne fait point effervescence dans les acides et sa solution dans l'acide sulfurique donne par l'évaporation des cristaux de sulfate de magnésie. Sa composition est :

Magnésie.	23,68
Silice.	54,17
Eau	19,92
Alumine	2,23
	100,00

Osny par exemple. M. Constant Prévost en conclut qu'au nord où la baie s'ouvrait probablement vers la mer, il se déposa un calcaire marin, tandis qu'un dépôt d'eau douce se forma au Sud, c'est-à-dire à l'origine de cette même baie.

On suppose que pendant la période Eocène, l'océan s'étendait au nord, et le continent, où se trouvaient les grands lacs, au sud. On peut admettre que de cette région sud descendait un cours d'eau chargé de carbonate de chaux et de silice dont le volume suffisait pour refroidir la partie supérieure de la baie.

Coupe complète du terrain, par M. Charles d'Orbigny. — Ce géologue, dans une coupe qu'il a relevée à une tranchée du chemin de fer de Monceaux, a été assez heureux pour découvrir la succession complète des couches qui composent tout l'étage. Dans cette coupe on voit le travertin inférieur placé d'une manière évidente, entre les grès de Beauchamp et la partie inférieure du terrain gypseux. Voici, dit-il, en résumé en quoi consiste les 31 lits que nous y avons reconnus au-dessus des grès, en allant de bas en haut :

1. Plusieurs couches de sables, de marnes et d'argiles, établissant passage entre les grès et les travertins.
2. Diverses alternances de marne et de magnésite avec nombreuses plaques de silex résinite noirâtre, avec *Cyclostoma mumia*, comprimés et *Paludina*.
3. Banc puissant de calcaire marneux avec os de mammifères d'espèces perdues et coquilles d'eau douce.
4. Six lits de marnes et d'argiles calcarifères avec nombreuses coquilles d'eau douce.
5. Calcaire avec graines et tiges de *Chara*, feuilles comprimées de *Typha*, *Paludina*, *Lymnæa* et débris indéterminés de poissons.
6. Nouvelles alternances de marnes et de magnésite avec silex, *Paludina*, *Cyclostoma*, etc.
7. Banc assez puissant de calcaire tantôt siliceux, tantôt marneux

et quelquefois bréchiforme, renfermant souvent des rognons de silex ménilite passant au silex nectique et fréquemment entourés de magnésite, d'une couleur gris-rosâtre ou brunâtre; les ménilites sont pétris de graines de *Chara medicaginula* et de coquilles d'eau douce, telles que *Planorbis*, *Lymnæa*, *Paludina*.

8. Enfin, au-dessus du calcaire précédent viennent encore plusieurs lits de marnes et de magnésite recouverts par des couches appartenant à la formation du gypse.

Le travertin est développé surtout près de Paris et dans la contrée environnante, à Valvins, St-Ouen, aux environs de Montereau, mais c'est surtout dans la Brie qu'il atteint son plus grand développement.

Aspect du terrain dans le département de l'Oise. — On en rencontre des traces et des lambeaux dans la région orientale de l'arrondissement de Senlis, au sommet de quelques buttes du Valois, sur les plateaux inclinés qui séparent la forêt de Retz de la vallée de l'Ourcq et du vallon d'Autheuil, entre Marolles et Préciamont, aux environs de Crépy, sur la bordure du plateau de Levignen, entre Assy et Betz, au bois de Montrolle, au sud de Nanteuil-le-Haudouin, près d'Ermenonville et à l'ouest de Villeneuve-sur-Verberie. Mais le travertin n'y forme pas de plateau continu; ce sont des buttes, des traces qui se trouvent confondues avec les assises inférieures des collines gypseuses de ces contrées.

Département de l'Aisne. — Dans la partie sud, il est parfaitement caractérisé sur toute la rive droite de la Marne; on le voit près de Fère-en-Tardenois, Condé, Epaux, Bézu, Chézy-en-Orxois et La Ferté-Milon, où il forme une ligne continue.

Sur la rive gauche de la Marne on le retrouve encore aussi à Pisseloup, où il atteint une assez grande épaisseur.

Une carrière située au-dessous de Montigny et au sud de Condé présente la succession de couches suivante, de bas en haut :

1. Plusieurs bancs formés d'un calcaire marneux blanc grisâtre, peu dur, pétri de *Lymnæa longiscata*, *Planorbis rotundus* et *Paludina pusilla*.
2. Alternances de marnes d'un blanc pur avec silex bruns, et de banc de calcaire gris avec *Lymnæa longiscata*, *Paludina pusilla*.
3. Calcaire bréchiforme et marne grise et blanche avec *Lymnæa*, etc.
4. Alternances de calcaires marneux et de marnes endurcies.
5. Marne grise avec *Lymnæa*.

Près de Fère-en-Tardenois, c'est exactement la même apparence dans la coupe.

1. Sables marins.
2. Banc de calcaires marneux grisâtres.
3. Banc dur blanchâtre, avec *Lymnæa longiscata*, *Planorbis rotundus*, *Paludina pusilla*.
4. Calcaire marneux bréchiforme.

Il n'est donc pas possible de ne pas reconnaître dans ces coupes tous les caractères du travertin inférieur. Dans les endroits où il est le plus développé dans le département de l'Aisne, il peut atteindre jusqu'à 80 mètres d'épaisseur.

Aux fossiles déjà cités, nous ajouterons des ossements d'Oiseaux et de Mammifères, *Palæotherium minus*, *Dichobunes*, *Lophiodon*, etc. Parmi les mollusques, *Planorbis inversus*, Desh.; *Paludina varicosa*, Ch. d'Orb.; *Puludina pusilla*, Desh. Toutes ces traces d'êtres organisés ne laissent aucun doute sur l'origine de ce terrain dans une formation d'eau douce.

CHAPITRE VII.

MARNES FLUVIO-MARINES INFÉRIEURES AU GYPSE.

Aspect du terrain. — Sa composition. — Ordre des couches, fossiles.

Cet étage est parfaitement caractérisé aux environs de Paris. Dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, MM. d'Archiac et Graves l'ont assimilé et réuni au terrain gypseux dont il forme la base, et où il se présente souvent sous la forme de marnes ordinairement sans fossiles et de couleur verdâtre et blanchâtre, surmontant habituellement le travertin inférieur dans les endroits où il existe.

Il se compose de couches de formation marine, alternant avec des calcaires ou des marnes blanchâtres d'eau douce, ce qui a fait donner au dépôt le nom de fluvio-marin, et le caractérise nettement du travertin inférieur et du gypse, tous deux de formation essentiellement d'eau douce, et entre lesquels il se trouve intercalé.

Ordre des couches et leurs fossiles. — On y découvre une multitude de couches souvent de peu d'épaisseur et dont le nombre s'élève jusqu'à 42, dit M. Ch. d'Orbigny, dans les endroits où il est le plus développé, et présente une épaisseur de 13 mètres.

La couche la plus inférieure est une marne coquillière

de formation marine, composée tantôt de grès calcarifère, très-souvent consistant, servant à faire des pavés; tantôt de calcaire sabloneux pouvant donner des pierres de construction. On cite parmi les nombreux fossiles que l'on y rencontre, les genres, *Cerithium*, *Natica*, *Fusus*.

Au-dessus est un calcaire lacustre ou d'eau douce, très-compacte, avec *Paludines*.

Ensuite diverses alternances de marnes argileuses d'une forme schisteuse d'une couleur verdâtre, blanchâtre (1), qui ont leurs analogues dans les départements de l'Aisne et de l'Oise; des marnes arénifères avec rognons de calcaire sableux ou strontianien; des sables quartzeux avec cailloux roulés et plaques de grès analogues, soit aux caillasses, soit au grès de Beauchamp.

Marne marine sableuse (2), quelquefois à retraits

(1) La marne argileuse contient peu de calcaire; elle est, dans le terrain qui nous occupe, d'un gris rougeâtre, verdâtre, noirâtre; elle développe une forte odeur argileuse, happe aussi à la langue, fait une pâte courte avec l'eau et produit peu d'effervescence avec les acides.

La marne verte de Montmartre donne les éléments suivants :

Silice. . . .	66	Argile. . . .	85
Alumine . .	19		
Calcaire			7
			92

(2) La marne sableuse ou siliceuse renferme très peu de calcaire et contient au contraire beaucoup de sable siliceux. Celle de Montmartre a donné à l'analyse :

Silice.	74
Alumine . . .	6
Magnésie. . .	8
Oxyde de fer.	11
Calcaire. . . .	1
	100

octaédriques avec nombreux débris de corps organisés décrits par M. Constant Prévost, tels que Végétaux, Radiaires, Coquilles marines, *Clavagella coronata*, *Crassatella*, *Pholodomya margaritacea*, *Cardium*, *Corbula gallica*, *Psammobia*, *Lucina*, *Venericardia*, *Arca*, *Voluta*, etc.; Insectes et Crustacés, Poissons (dents de Squales), et enfin Reptiles (Tortues).

Cette marne est séparée par d'autres marnes schisteuses et sableuses avec rognons de calcaire strontianien, à retraits géodiques, d'une couche de gypse non exploitable; enfin, ce sont des couches de calcaire grossier un peu semblable au gypse lenticulaire avec *Cerithium*, changé en gypse cristallin, et de calcaire compacte avec *Cerithium* et *Paludina*.

CHAPITRE VIII.

GYPSE ET MARNES GYPSEUSES.

Composition. — Ordre des couches. — Direction du terrain gypseux. — Théorie de la formation du gypse — Fossiles.

Composition. — Le gypse ou pierre à plâtre qui constitue la roche principale de cet étage est un sulfate de chaux hydraté, c'est-à-dire renfermant une certaine quantité d'eau. On peut facilement le rayer avec l'ongle; sa texture est cristalline ou lamelleuse, fibreuse, grenue, saccharoïde, compacte, etc. Sa couleur est le plus souvent blanchâtre, mais quelquefois salie par des oxydes de fer qui lui communiquent des teintes jaunâtres. Le gypse est parfois mélangé de calcaire, d'autrefois de marne et d'argile. Quand il est pur, il ne fait jamais effervescence avec les acides, ce qui le distingue nettement des calcaires dont il diffère d'ailleurs par divers autres caractères.

Le sulfate de chaux hydraté, ou pierre à plâtre, pèse 2.260 à 2.350; il donne du plâtre au feu. Lorsqu'il est cristallin, il offre un clivage tellement facile qu'on en sépare des feuillets très-minces. Sa forme primitive est un prisme rectangulaire droit; son éclat est vif, sa transparence souvent hyaline, elle possède la double

réfraction à deux axes ; sa composition chimique donne pour trois variétés :

	CRISTALLISÉ.	SACCHAROÏDE.
Chaux.	33 »	33 88
Acide sulfurique .	46 »	44 16
Eau.	21 »	21 »
	100 »	99 04

La *variété calcarifère* répond à la même composition, quoiqu'elle soit mélangée à du carbonate de chaux et à de l'argile. Son analyse donne :

Chaux	29 39
Acide sulfurique . .	41 »
Eau.	18 77
Carbonate de chaux.	7 63
Argile	3 21
	100 00

La variété fibreuse est nacrée et soyeuse ; ses fibres sont tantôt droites, tantôt contournées ; elle est d'un blanc laiteux et translucide. Quelquefois elle offre de petites paillettes cristallines, et ressemble assez à de la neige, ce qui l'a fait désigner sous le nom de *chaux sulfatée niviforme*. La variété saccharoïde porte le nom commun d'albâtre ; elle est grenue comme le marbre statuaire, mais plus translucide ; elle se laisse rayer à l'ongle et se taille facilement en objets d'arts et d'ornements. La variété calcarifère tient le milieu entre la variété cristallisée et celle qui est saccharoïde. Sa texture, qui paraît grenue, est composée de petits cristaux visibles à la loupe. Elle est d'un blanc jaunâtre et presque toujours grossièrement schisteuse.

Le terrain gypseux est placé immédiatement au-dessus des dépôts fluvio-marins inférieurs au gypse exploité, et qui sont comme une transition entre celui-ci et le travertin inférieur. On le rencontre dans la plupart des

collines de la partie méridionale des départements de l'Aisne et de l'Oise, dans les buttes qui avoisinent Paris, Montmorency, Ménilmontant, Pantin, Meaux, Triel, etc.; mais la localité la plus intéressante pour la série complète des couches qu'elle présente est sans contredit la butte de Montmartre, devenue classique pour l'étude de ces terrains.

Ordre des couches. — Quoiqu'il soit très-difficile de faire des divisions bien tranchées entre les différentes couches du terrain gypseux, cependant à l'exemple de la plupart des géologues, nous distinguerons trois formations gypseuses séparées entr'elles par des couches de marnes.

1° La partie la plus inférieure du dépôt se compose de couches de marnes blanches, jaunes ou verdâtres, alternant ensemble et contenant quelquefois des rognons de gypse niviforme ou pulvérulent, surmontées d'une autre couche marneuse un peu plus compacte, ayant l'apparence de calcaire avec dendrites (1). Cette couche se rencontre aussi uniformément dans les plâtrières de l'arrondissement de Château-Thierry, Beuvardes, Bézu-St-Germain, Champ-Cadet, Crouttes, Villaret, ravin de Pisseloup, etc.

Dans le département de l'Oise, cette marne se rencontre sur les pentes de Mont-Mélian à Montagny où, selon M. Graves, elle est maculée de jaune fauve et couverte dans ses fissures de dendrites noirâtres.

Au-dessus de ces marnes se trouve la troisième masse de plâtre (basse masse des ouvriers), composée d'une multitude de couches de marnes, de variétés de gypse, soit saccharoïde, soit cristallisé confusément, quelquefois coloré par l'oxyde de fer et par du manganèse sous

(1) Imitation plus ou moins parfaite d'arbres, de plantes, de rameaux, etc., formée à la surface de certaines roches.

forme de dendrites, pouvant atteindre une puissance de dix mètres ; ce gypse contient très-rarement des ossements.

Il est surmonté par une couche de marne blanchâtre ou jaunâtre, très-fendillée, assez compacte, à cassure conchoïdale, avec dendrites de manganèse, et présentant de nombreux retraits remplis par du gypse fibreux. Cette couche a au moins un mètre d'épaisseur.

2° La deuxième masse de gypse, de 8 à 9 mètres d'épaisseur, comprend ce que, dans le département de l'Aisne, les ouvriers appellent le banc blanc, où le gypse est le plus pur, alternant avec des marnes ou des couches de gypse marneux avec rognons de silex ménilite (1) bleuâtre, d'argile smectique (2) marbrée, appelée vulgairement pierre à détacher ; gypse albâtre lamellaire, ou albâtre gypseux, marnes blanchâtres avec cristaux de gypse lenticulaire, en fer de lance que l'on trouve à Montmartre, et gypse saccharoïde ou plâtre sec du département de l'Aisne renfermant des plaques de silex corné brunâtre. Ce banc contient parfois des ossements de Mammifères, de Tortues et des débris de Poissons ;

(1) Le silex ménilite se présente dans les dépôts d'eau douce en rognons mamelonnés, à texture compacte, grenue, un peu feuilletée. Il a pour composition :

Silice.	85 50
Eau.	11 »
Oxide de fer. .	» 50
Alumine	1 »
Chaux	» 50
	98 50

(2) L'argile smectique diffère essentiellement des autres argiles par deux caractères principaux : elle contient beaucoup plus d'eau (presque toujours le double), et la proportion de silice est plus considérable, ce qui l'empêche généralement de faire pâte avec l'eau.

mais ce n'est que dans quelques localités. Dans les environs de Château-Thierry, l'on n'a rencontré que très-peu de fossiles dans les plâtrières du Glandon. L'on nous a montré un ossement de *Palæotherium*, provenant de plâtrières du Champ-Cadet; malgré tout le soin que nous avons pu mettre dans nos recherches multipliées dans cette localité, nous n'avons pu rien y découvrir depuis.

3° Enfin une dernière masse de gypse couronne le système. Cette masse est surtout développée aux environs de Paris; c'est la plus importante, tant par sa puissance qui peut aller au moins à dix mètres que par l'abondance des êtres organisés qu'elle contient. Les bancs de gypse sont principalement composés de gypse saccharoïde et de gypse sélénite.

C'est vers la partie inférieure de cette masse qu'a été trouvée la presque totalité des fossiles reconstruits par Cuvier, tels que *Palæotherium*, *Anoplotherium*, *Chœropotamus*, *Raton*, *Civette*, etc... *Empreintes d'Oiseaux*, *Reptiles (Tortues, Crocodiles)*, enfin une multitude de Poissons. On y a trouvé aussi un petit nombre de coquilles terrestres et d'eau douce, *Lymnæa*, *Planorbis*, *Cyclostoma mumia*.

Direction du terrain gypseux. — « Les amas gypseux, dit M. d'Archiac (1), dans leur disposition générale actuelle, sont compris dans une large zône dirigée à peu près N.-E., S.-O., de Beuvardes et de Villeneuve-sur-Fère (Aisne), à Longjumeau au sud de Paris; zône à laquelle se rattachent obliquement trois chaines de collines parallèles se dirigeant du S.-E. au N.-O.; celle du Nord passant par Dammartin, celle du centre par Montmorency et celle du Sud un peu au-dessus de Versailles, En outre des lambeaux isolés dans les intervalles que

(1) *Histoire des progrès de la Géologie*, T. 2, page 560.

ces bandes laissent entre elles, témoignent de l'ancienne continuité des couches auxquelles le gypse est subordonné. Le plus ordinairement ils sont encore alignés et forment de petits chaînons dirigés, comme les bandes principales, du N.-O au S.-E.

« Ainsi qu'on pouvait le prévoir, cette disposition, en partie déjà indiquée par Alex. Brongniart, s'accorde avec la puissance relative des dépôts gypseux ; c'est en effet dans la chaîne des collines du centre à laquelle appartiennent les buttes qui dominent Paris, que ces amas acquièrent la plus grande épaisseur. C'est dans cette partie sub-centrale du bassin lacustre, que les causes productrices du sulfate de chaux hydraté, ont agi avec le plus d'intensité ou pendant un temps plus long. Ces renflements considérables du gypse qui ont pu le faire regarder comme une formation, sont également en rapport avec une moindre épaisseur des dépôts d'eau douce postérieurs qui les recouvrent partout. C'est encore, comme nous l'avons dit plus haut, dans les derniers sédiments gypseux de cette partie du lac que l'on rencontre le plus de débris de fossiles. Les ossements dans les bandes nord et sud des calcaires gypseux dans les départements de l'Aisne et de Seine-et-Marne sont comparativement très-rares. »

M. Graves signale des ossements de *Palæotherium*, d'*Anoplotherium commune*, et des débris de Poissons dans le gypse de Montmélian (Oise).

Théorie de la formation du gypse. — De toutes les théories présentées pour expliquer la formation du gypse, celle qu'a donnée M. Lyell nous semble, de toutes, la plus rationnelle; nous allons l'exposer en quelques mots

M. Constant Prévost a pensé que des rivières avaient pu entraîner au loin les animaux et les plantes qui vivaient sur les bords ou dans les lacs qu'elles traversaient,

et les déposer au centre d'un golfe où arrivaient des eaux imprégnées de sulfate de chaux. Nous savons que le fleuve de Salzo en Sicile, entre à la mer tellement chargé de sels de différente nature que les bestiaux refusent de s'y abreuver. Un ruisseau d'eau sulfureuse, aussi blanche que du lait, descend à la mer de la montagne volcanique d'Idienne à l'est de Java. A une certaine époque, un torrent d'eau chaude chargée d'acide sulfurique s'échappa du même volcan, inonda et détruisit la végétation sur une vaste étendue de pays. De même, le Pusanibio, ou Rio-Vinagre, en Colombie, qui sourd au pied du Puracé, volcan éteint, situé à plus de 700 mètres au-dessus du niveau de la mer, roule des eaux fortement imprégnées d'acide sulfurique, d'acide chlorhydrique et d'oxyde de fer. Admettons des rivières de cette sorte, infectées de propriétés nuisibles aux animaux qui vivent dans la mer, et nous expliquerons ainsi l'absence totale de débris marins dans les gypses à ossements. Cette roche ne contient ni cailloux roulés, ni sable grossier, circonstance qui s'accorde bien avec l'hypothèse qu'elle serait le résultat d'une précipitation opérée dans une eau chargée de sulfate de chaux en dissolution et transportant des restes d'animaux.

Mais si ces sources provenaient de l'intérieur de la terre, on devrait retrouver quelque part les cheminées d'où s'échappaient ces eaux imprégnées de sulfate de chaux.

M. Gressly a résolu le problème, et voici comment M. Hébert annonçait cette découverte à la Société géologique de France (1).

M. Gressly a étudié avec soin le terrain *Sidérolitique* (2);

(1) *Bulletin*, tome XII, page 765 et suivantes.

(2) Ce terrain *Sidérolitique* avait été classé jusque dans ces derniers temps parmi les assises crétacées. Aujourd'hui, c'est surtout aux recherches de M. Greppin que l'on doit d'être fixé sur

il en a cherché l'origine, et de ses recherches est résultée pour lui la conviction que ces dépôts étaient bien les produits d'épanchements analogues aux éruptions boueuses de sources chaudes, jaillissantes, chargées de fer et de manganèse, de silice, d'alumine, de chaux et d'acide sulfurique. Ces matériaux, après avoir pénétré et incrusté les crevasses, les fentes des roches environnantes, se répandaient en éventail dans les dépressions du sol. Or, M. Greppin décrit des faits qui s'adaptent très-bien à cette explication ; il retrouve les cheminées, les unes avec leurs parois remplies d'argiles et de gypse, d'autres donnant passage à des nappes d'eau assez considérables.

Et maintenant, pour nous qui nous sommes souvent demandé d'où venait notre gypse, il est clair que l'origine est celle qu'indique M. Gressly ; seulement, moins heureux que lui, nous ne voyons pas autour de nous les cheminées qui l'ont amené. Il est même certain que leur point de départ est à une assez grande distance du bassin où le dépôt s'est effectué. Il a bien fallu que les produits de ces éruptions boueuses fussent entraînés par des courants, pour qu'ils pussent recevoir la stratification si remarquablement régulière que l'on observe dans nos carrières sur des étendues aussi considérables. La destruction des *Palæotherium* et des *Anoplotherium* a été le résultat de courants puissants, pro-

l'âge de ces dépôts. Il y a découvert en effet des ossements de *Palæotherium*, et ces grands amas de marnes avec des couches et des filons de gypse se trouvent encore avoir avec notre système gypseux des environs de Paris cette autre analogie, de contenir les mêmes ossements de grands mammifères. La position de ces marnes gypseuses à *Palæotherium* au-dessous des marnes marines avec les mêmes fossiles que l'on retrouve au sommet de Montmartre, ne saurait laisser la moindre incertitude sur la conclusion que pose M. Greppin, que le terrain *Sidérolitique* est du même âge que le gypse des environs de Paris.

bablement d'inondations déterminées par des phénomènes analogues à ceux que suppose M. Gressly.

M. Fénéon regarde le gypse comme le produit de solfatares qui ont agi sur quelques points des bassins tertiaires et ont converti en sulfate les bancs de carbonate de chaux. Cette explication aurait besoin d'être longuement développée, car elle satisfait bien moins que la précédente aux conditions qu'exigent la composition, l'étendue et la position de ces terrains. Aussi regardons-nous comme la plus probable l'hypothèse de M. Lyell, en y ajoutant les explications de M. Gressly et de M. Hébert.

Fossiles. — Les fossiles sont très-abondants dans ces terrains, comme nous l'avons dit, et ils se présentent dans un état de conservation assez parfait. Les squelettes de mammifères y sont ordinairement isolés, parfois entiers, les extrémités les plus délicates en sont bien conservées, comme si les animaux, enveloppés de leur peau et de leur chair, étaient tombés au fond de l'eau, aussitôt après leur mort et pendant que les gaz produits par leur première décomposition gonflaient encore leurs cadavres.

Les quadrupèdes terrestres qui abondent dans cette formation et dont on rencontre les débris d'environ 50 espèces, étaient, dit M. Lyell, de ceux qui habitent dans les plaines alluviales et les marais, les bords de rivières et des lacs, et sont conséquemment plus exposés à périr dans les inondations. On remarque parmi eux différentes espèces de *Palæotherium* et *Anoplotherium*, tribu qui se place entre les Pachydermes et les Ruminants. On cite aussi quelques carnassiers, l'*Hyænodon Dasyuroïdes*, une belette (*Cynodon Parisiensis*), une espèce de chien (*Canis Parisiensis*).

L'ordre des Rongeurs fournit un écureuil et celui des Insectivores une chauve-souris. Les Marsupiaux, qu'on ne

rencontre aujourd'hui vivants que dans l'Amérique, n'y figurent que par un *Opossum*.

Les oiseaux présentent environ 10 espèces, la plupart avec leurs squelettes entiers; mais aucun d'eux ne peut être rapporté aux espèces vivantes.

La même remarque s'applique, suivant MM. Cuvier et Agassiz, aux Poissons et aux Reptiles. Parmi ces derniers, on rencontre encore des Crocodiles et des Tortues des genres *Emydes* et *Trionix*.

Les quelques coquilles qui accompagnent ces fossiles sont de ces espèces légères qui flottent avec les bois à la surface des rivières.

Les amas gypseux se sont déposés dans de faibles dépressions préexistantes du sol sous-lacustre, qui étaient circonscrites, et sans communication entr'elles, de nouvelles couches marneuses étant venues les recouvrir ensuite, ces dépôts ont été enveloppés de toutes parts et parfaitement isolés les uns des autres. Ils sont tous contemporains; ils ont été formés dans des circonstances semblables, par des causes analogues, et leur disposition en amandes, de même que leurs rapports avec les couches qui les entourent, ne permet pas de leur attribuer une origine métarmorphique, tandis que tout concourt à les faire regarder comme sédimentaires.

TERRAIN TERTIAIRE MOYEN.

CHAPITRE IX.

MARNES SUPÉRIEURES AU GYPSE.

Composition de ce terrain. — Aspect qu'il présente dans le département de l'Aisne.

Ordre des couches. — Ce dépôt, ainsi que son nom l'indique, est essentiellement composé de couches nombreuses de marnes de diverses couleurs. Dès 1811, elles avaient été réunies par Cuvier et Brongniart à la formation gypseuse, sous le nom de marnes à Cythérées, parce qu'elles surmontent toujours les gypses ; elles en furent séparées en 1834, elles le sont encore aujourd'hui par M. Hébert qui les prend pour base du terrain tertiaire moyen.

Ce sont d'abord de nombreuses alternances de marne bleuâtre, verdâtre, jaunâtre ou blanchâtre, souvent pyriteuse et plus ou moins mélangée de gypse, surtout vers la partie inférieure où ce dépôt présente de petites couches de gypse grenu ; elles servent de transition au gypse. Au-dessus, ce sont encore de nombreuses alternances de couches de marne feuilletée avec cristaux de quartz et coquilles fossiles (*Glauconomya plana*, *Paludina*, *Potamides*). A ces marnes s'en joignent d'autres banlches

hydrauliques, dans lesquelles l'on rencontre des coquilles d'eau douce avec des ossements de Poissons et de Mammifères rongeurs *(Campagnols)*. Quelquefois c'est une marne très-calcaire et peu hydraulique qui se présente sous une forme très-feuilletée avec un grand nombre de débris organisés.

Enfin l'on voit au sommet du dépôt des couches de marnes verdâtres avec rognons de sulfate de strontiane calcarifère (1), alternant avec de petites couches de marnes vertes, jaunes et blanches, dans lesquelles on trouve des ossements de tortue. Tous les débris organiques que l'on y trouve prouvent que ces marnes se sont déposées dans des eaux douces.

Telle est l'apparence que présente cet étage qui peut avoir une épaisseur de 12 à 15 mètres aux environs de Paris, Villejuif, Romainville, les buttes Chaumont, Montmartre, Champigny, Melun, etc.

Département de l'Aisne. — On retrouve ces marnes vertes dans le département de l'Aisne. Elles y sont souvent d'un vert foncé, variant du gris-bleuâtre au vert clair. On peut les suivre sur les deux versants de la montagne de Reims dans les collines qui se continuent d'Epernay à Montmirail (Marne), dans les escarpements du grand et du petit Morin, sur toutes les collines qui bor-

(1) Cette variété de sulfate de strontiane pourrait s'appeler calcaréo-sulfate de strontiane, car le carbonate de chaux se trouve associé à la strontiane sulfatée. M. Dufrénoy, qui a analysé trois échantillons différents, a trouvé qu'ils contenaient :

	VARIÉTÉS.		
	Opaque.	Demi-transparente.	Hyaline.
Sulfate de strontiane . .	82 40	91 65	96 80
Carbonate de chaux. . .	17 15	8 20	3 60
	99 55	99 85	100 40

dent la Marne et l'Ourcq, et leur épaisseur est, dans ces endroits, de 4 à 5 mètres.

En général, dans le département de l'Aisne elles surmontent tous les dépôts de gypse.

M. d'Archiac rapporte aussi à cet étage les glaises grises et jaunâtres placées sous les sables supérieurs de la forêt de Villers-Cotterêts, le long de la ligne du Faîte, depuis la grande route jusqu'au signal de Montaigu. Vers l'ouest, cet étage semble diminuer d'importance et ses caractères sont moins prononcés qu'au sud. On leur rapporte encore les marnes ou argiles verdâtres de Montmélian, Goupillon et Serans (Oise).

CHAPITRE X.

TRAVERTIN MOYEN ET MEULIÈRES DE LA BRIE.

Aspect du groupe. — Variétés du silex molaire. — Son utilité. — Localités où on le rencontre. — Origine et formation de la meulière.

Aspect du groupe. — Les marnes vertes sont séparées de la meulière par des marnes et des calcaires tantôt marneux, tantôt siliceux; ce qui a fait donner à cet étage le nom de *calcaire siliceux* (1) par MM. Brongniart et Dufrénoy. Quelquefois ce calcaire est bitumineux, perforé de petites cavités et de cellules tapissées de carbonate de chaux. On y rencontre aussi des coquilles fluviatiles et des graines de chara. Il est très développé aux buttes de Chaumont, près Paris, Villejuif, Montmartre (Seine), Château-Landon, Champigny, Melun (Seine-et-Marne).

(1) Roche dans laquelle le carbonate de chaux est mélangé intimement avec la silice et qui est d'autant plus dure que la silice domine. Il raye souvent le verre, et laisse toujours dans les acides un résidu grenu de silice. Composition suivant M. Vène :

Carbonate de chaux. . . .	44 60
Carbonate de magnésie. .	3 60
Silice	51 40
Eau et perte	» 40
	100 00

Dans le département de l'Aisne, le calcaire est gris-blanchâtre, à cassure mâte, quelquefois conchoïde, et passe au gris-jaunâtre par la silice. Les silex y sont disséminés en rognons aplatis diversiformes ; ils sont gris-blanchâtres, marbrés de gris foncé, rouge brun, brun clair, zonés de blanc et de brun comme des onyx bleuâtres et passant à la calcédoine. Ces calcaires marneux, avec rognons de silex, sont séparés de la meulière par des marnes blanches. On les observe vers la partie supérieure des talus sur la rive droite du Petit-Morin ; on les voit aussi au sud de Chézy-l'Abbaye et de Nogentel.

Sur la rive droite de la Marne on les rencontre à Essommes, au-dessus de Cramailles et de Mareuil-en-Dôle ; mais alors ce dépôt se présente sous forme de couches marneuses blanchâtres. La puissance de ces couches varie de 4 à 6 mètres dans le département.

La partie supérieure de cet étage se compose de glaises ou d'argiles impures, colorées en brun, en rouge, en jaune et quelquefois en gris bleuâtre ou blanchâtre, et enveloppant des bancs discontinus de silex molaire ou *pierre meulière*.

Cette dernière roche, dit M. d'Archiac, présente des caractères très-variables et constitue plutôt des masses irrégulières, ou de grands rognons disséminés dans la glaise, que de véritables bancs.

Variétés de la pierre meulière. — Nous distinguerons avec cet auteur cinq variétés, ou plutôt cinq nuances de la meulière. La première est complètement siliceuse, compacte, d'un gris-blanc et offre très-peu de vides.

La seconde ressemble un peu à la première, mais elle est d'un rose plus ou moins violacé ; elle est souvent marbrée de veines blanchâtres et prend quelquefois une teinte cornée.

La troisième, moins compacte, est maculée de taches blanches et arrondies de matière calcaire.

La quatrième présente à peu près autant de vides que de pleins. Les cavités ne sont pas très-grandes et la plupart ont été remplies par de la silice en masses spongiformes ou filamenteuses. Sa couleur est le jaunâtre, le blanchâtre ou le rose sale.

Dans la cinquième, enfin, les vides sont encore plus grands et remplis en partie de silice filamenteuse. Sa pâte, d'un gris bleuâtre, devient calcédonieuse.

Ces variétés passent de l'une à l'autre par des nuances insensibles; on les rencontre surtout entre Nogent-l'Artaud et Vieils-Maisons, dans le département de l'Aisne. Quelquefois, mais rarement, on trouve dans ces meulières des coquilles d'eau douce, *Lymnæa planorbis* avec graines de *Chara*.

Utilité de la roche. — On connaît assez l'emploi du silex molaire. Cette roche est indestructible, elle est employée avec un grand succès pour les travaux de fondations, de canaux. Les fortifications de Paris sont bâties en meulière caverneuse. La meulière sert aussi à la confection des meules à moudre le grain; les plus renommées de ces meules s'élaborent à La Ferté-sous-Jouarre. Malheureusement, les grands blocs de meulières ne sont pas communs; aussi fabrique-t-on le plus souvent les meules en morceaux de rapport. Pour être bonne, la meulière doit présenter de nombreuses cellules ou cavités, mais peu étendues afin que le grain puisse subir l'action de la meule sans s'engager dans les cellules.

Localités où on trouve la meulière. — On la rencontre à Montreuil, Villejuif (Seine), La Ferté-sous-Jouarre, Champigny, Lagny, Melun (Seine-et-Marne). Nous avons déjà indiqué sa position dans le département de l'Aisne; elle existe encore sur tout le plateau qui est entre la vallée du Petit-Morin et celle de la Marne, entre la Marne et l'Ourcq. Les parties élevées du sol présentent encore

les glaises et les meulières dans beaucoup d'endroits, mais d'une manière discontinue. On la retrouve aussi sur les plateaux de Beuvardes, Villeneuve, Ronchères et Cierges, près Fère-en-Tardenois.

Quand la meulière paraît être en place, elle est simplement accompagnée de glaises pures, grises, jaunes ou rougeâtres, dans lesquelles sont également englobés de petits débris de la roche et quelques lentilles de sable.

Le massif, pris dans son ensemble, affecte bien une disposition horizontale; mais ses diverses parties, au lieu de faire corps entre elles, ou de se lier l'une à l'autre par des veinules plus ou moins épaisses, consistent au contraire en fragments de toute grosseur, à surfaces droites séparées les unes des autres par des intervalles très-étroits remplis de glaise.

Formation de la meulière. — Comment peut-on concevoir le mode de formation des meulières et des glaises qui les accompagnent ?

De graves discussions se sont élevées au sein de la Société géologique de France entre MM. Meugy et Hébert. S'appuyant sur ces paroles de Brongniart: *les meulières semblent avoir été la carcasse siliceuse du calcaire siliceux*, M. Meugy aurait, dit-il, fait de véritables meulières artificielles, en jetant du calcaire siliceux dans de l'acide nitrique.

D'après ces expériences, l'auteur du mémoire sur les meulières aurait soupçonné que des eaux acides ont pu envahir le lac parisien, se déposer sur les calcaires siliceux et les décomposer plus ou moins complètement en laissant pour résidu, d'une part, le squelette siliceux du calcaire, et d'autre part l'argile ferrugineuse primitivement mêlée d'une matière intime au carbonate de chaux. Un peu plus tard, les vides nombreux et irréguliers existant au milieu de ce squelette ou de cette car-

casse du calcaire siliceux auraient été remplis par les glaises et les sables.

A l'appui de ces conclusions, M. Meugy déposa des échantillons de calcaire siliceux attaqué par l'acide muriatique et transformés en meulières.

M. Hébert, dont les idées sont toujours justes, parce qu'elles sont toujours appuyées sur la recherche constante des faits, opposa à cette théorie quelques objections qui suffirent pour la battre en brèche. M. Hébert démontra d'une manière évidente que M. Meugy a pris pour du calcaire siliceux, origine première, etc., selon lui, de la meulière, un calcaire marin qui, dans la partie méridionale du bassin de Paris, sert de base aux sables de Fontainebleau dont il renferme les fossiles.

Quant au second fait, celui de la production artificielle de la meulière à l'aide du calcaire siliceux et d'un acide, M. Hébert, dans tous ses essais, n'a pas obtenu de résultat satisfaisant. Il a bien réussi, dit-il, à obtenir quelque chose d'analogue aux échantillons présentés par M. Meugy, mais ce n'était pas du silex molaire; c'était toujours du calcaire siliceux dans lequel le défaut d'homogénéité de structure déterminait des inégalités dans la corrosion, et l'action prolongée de l'acide a toujours fait disparaître la carcasse ainsi produite et n'a laissé qu'un résidu pulvérulent, tandis que la meulière est parfaitement inattaquable.

La seule explication qui paraisse admissible et toute naturelle, dit encore M. Hébert, est celle des sources thermales, les unes siliceuses et, comme les Geysers, rejetant en même temps des matières argileuses, les autres calcaires, agissant ensemble ou successivement de manière à produire cette variété infinie de couches compactes sous le nom de calcaire siliceux. La structure particulière de la meulière est un des phénomènes produits par ces sources aux deux époques du calcaire de

la Brie et du calcaire de la Beauce ; mais on ne saurait l'attribuer à une même époque. L'opinion de M. Hébert est celle de tous les géologues...

CHAPITRE XI.

SABLES ET GRÈS SUPÉRIEURS OU DE FONTAINEBLEAU.

Composition de ce terrain. — Succession des couches.

La formation du travertin moyen et des meulières de la Brie a été brusquement interrompue par l'invasion des eaux marines dans le bassin de Paris. Ces eaux constituèrent un nouveau dépôt connu sous le nom de sables et grès supérieurs ou de Fontainebleau, parce qu'ils sont très caractérisés dans cette localité.

1. Cette formation commence par un dépôt de marnes à huîtres (*Ostræa longirostris*). Ce dépôt peut avoir un mètre d'épaisseur.

Ce sont ensuite, dans la partie méridionale du bassin de Paris, des alternances de calcaire sableux avec *Natica crassatina*, *Curdium obliquam*, *Miliolites*, etc., et de sables quartzeux non coquilliers qui peuvent atteindre une puissance de 3 mètres. Ces couches se rencontrent à Romainville, Belleville, Villejuif, Montmartre.

2. Sables quartzeux et bancs de grès très-coquilliers; c'est l'horizon de Jeur, Etréchy, Ormoy, Morigny. Ces sables renferment quelquefois des rognons de silex. Cette couche est très-riche en fossiles; les espèces les plus caractéristiques sont : *Ostræa cyathula*, *Lucina*

saxorum et divaricata, Cytherea incrassata, *Corbula striata*, *Natica labellata et crassatina*, *Pectunculus terebratularis*, *Dentalium grande*, *Cerithium plicatum*, dents de squales, etc.

3. Masse de sable quartzeux, tantôt blanchâtre, jaunâtre, très-fin, non micacé. C'est la roche la plus puissante de l'étage ; elle peut atteindre jusqu'à 40 mètres d'épaisseur. Elle est couronnée par des bancs de grès quartzeux, non coquilliers, souvent ondulés, tantôt très-siliceux et alors aussi très-lustrés comme à Etampes, Daumont, tantôt calcarifères et en partie mamelonnés ou même cristallisés en rhomboèdres. C'est surtout à Fontainebleau que se trouve cette variété cristallisée.

Ces grès supérieurs, qui n'existent pas partout, présentent parfois des veines manganésifères et cobaltifères par suite d'infiltrations. Ces bandes de grès sont très communes dans les environs de Villers-Cotterêts.

4. Sable quartzeux, blanchâtre, jaunâtre ou noirâtre, souvent argileux, renfermant quelquefois soit de l'hydrate de fer, soit du manganèse par suite d'infiltration, et recouvrant ordinairement cette couche de grès.

5. Enfin les couches superficielles rapportées à ce système sont une marne sablonneuse contenant beaucoup de *Paludina Dubuissoni* et de *Cerithium Lamarckii*, et une couche de sable quartzeux avec quelques espèces de coquilles marines ; c'est surtout à Etampes et Ormoy que cette couche se rencontre.

Dans le département de l'Aisne ce groupe est très peu développé ; il se compose de sables siliceux, en général très-ferrugineux, et de quelques grès qui leur sont subordonnés ; c'est l'équivalent de la couche de sable non fossilifère et de grès de Fontainebleau. On en voit un lambeau au-dessus et à l'est de Ronchères, sur la limite du département de la Marne.

Dans la partie nord de la forêt de Villers-Cotterêts,

on voit ces sables au Signal de Montaigu et à la Croix de Bellevue où ils ont à peu près 12 à 13 mètres d'épaisseur. Ce sont à peu près les seules localités où ils soient représentés. On n'y trouve pas de fossiles ; il est probable que ces sables occupaient encore une certaine partie des plateaux situés entre les vallées de l'Aisne et du Petit-Morin, et que, détruits lors du cataclysme qui déposa l'alluvion ancienne, les grains de fer hydraté qu'ils contenaient ont été mêlés à ce dernier dépôt où ils sont en effet fort abondants.

CHAPITRE XII.

TRAVERTIN SUPÉRIEUR.

Succession des couches. — Indices de ce terrain dans le département de l'Aisne.

Cet étage peut parfaitement se diviser en deux assises. 1. L'une, composée de diverses alternances de couche de marne blanchâtre, feuilletée, parfois noirâtre, de marne sablonneuse et de calcaire plus ou moins compacte, bréchiforme ou fragmentaire, et quelquefois siliceux ou bitumineux.

2. L'autre est une argile sableuse, ferrugineuse et bigarrée, contenant quelquefois du manganèse et presque toujours du fer hydraté, soit globulaire, soit en rognons ou en couches exploitables. Ce dépôt contient en outre des blocs et des plaques de meulières, quelquefois calcarifères, plus ou moins poreuses ou compactes, dans lesquelles on trouve fréquemment des coquilles fluviatiles et terrestres, *Lymnæa cornea* et *cylindrica*, *Planorbis cornu*, *Helix Morognesi*, *Cerithium Lamarckii*, des végétaux nombreux (*Chara medicaginalis*, *Lycopodites squammatus*, *Nymphæa Arethusa*), et des troncs silicifiés de conifères.

C'est au-dessus de cette couche que viendrait se placer le calcaire à Helix de la Beauce.

Ce groupe, comme le précédent, est très peu développé dans le département de l'Aisne, où on ne le rencontre que par lambeaux ; ainsi, au bois de Tertre, sur la limite du département de Seine-et-Marne et dans la forêt de Villers-Cotterêts, au Signal de Montaigu, à la Croix-Morel ; mais dans ces endroits ce sont des fragments de travertin remplis de coquilles et de plantes, et enveloppés dans un sable ferrugineux.

L'épaisseur de ces blocs, près de la Croix-Morel, où ils sont le plus développés, est de 2 m. à 2 m. 50.

Ils ont été formés dans les eaux douces comme le prouvent les coquilles d'eau douce et les plantes dont ils sont pétris. Leur formation pourrait être regardée comme analogue à la formation de la meulière de la Brie, car la roche compacte se présente sous l'aspect d'un calcaire siliceux, compacte, ayant à peu près la même composition minéralogique.

CHAPITRE XIII.

ÉTAGE DES FALUNS.

Bien que cet étage ne se trouve pas dans cette partie du bassin de Paris qui nous occupe, cependant nous avons cru devoir le mentionner ici afin de donner une suite complète de toutes les couches tertiaires qui se rencontrent dans le bassin de Paris.

Les faluns, dit M. d'Archiac (1), sont des dépôts marins, ordinairement composés de coquilles brisées et de polypiers mélangés de sables siliceux à grains plus ou moins gros. La roche est en général meuble, quelquefois faiblement agglutinée par un ciment calcaire et donnant alors un grès grossier, tendre, poreux. Ces dépôts, dont la puissance n'est jamais considérable, sont peu étendus, discontinus, isolés, et occupent des dépressions à la surface des terrains primaire, de transition, secondaire, et même du calcaire lacustre tertiaire qui les a précédés immédiatement.

Sans indiquer les différentes localités où on le rencontre, nous citerons seulement les environs de Tours (Indre-et-Loire); les coquilles fossiles s'y trouvent en abondance, et leur grand développement a fait donner à tout le groupe le nom de Faluns de la Touraine.

(1) Histoire des progrès de la Géologie, tome II, page 508.

Dans le plus grand nombre de cas, ces amas de coquilles brisées sont formés sur des rivages, sur une grève, ou sur des bas-fonds, et leur position actuelle peut faire croire qu'ils n'ont pas été déposés dans un long golfe occupant tout le bassin que parcourt aujourd'hui la Loire. Les couches lacustres sous-jacentes montrent que le creusement de la vallée est plus récent que la période de leur dépôt, et leur relation avec les sédiments marins porte à croire que le soulèvement qui a incliné tous les terrains vers l'Ouest et déterminé la Loire à suivre cette direction, est postérieur au dépôt des faluns. La différence des niveaux auxquels on rencontre ces derniers est sans doute le résultat de ce même soulèvement qui, ayant été lent, aura produit un déplacement successif du rivage.

On peut citer près de 300 espèces de coquilles fossiles trouvées dans ce terrain, parmi lesquelles un grand nombre sont analogues ou identiques aux espèces qui vivent encore actuellement, une vingtaine d'espèces de Polypiers, quelques Echinodermes, plusieurs espèces de Poissons. Dans le département de Loir-et-Cher, on a rencontré beaucoup d'ossements de *Mastodontes*, de *Tapirs gigantesques*, de *Cerfs*, de *Tortues*, de *Chœropotamus*, d'*Hippopotames*, de *Castors*, de *Crocodiles*, de *Rhinocéros*, de *Dinotherium*; parmi ces espèces, la plupart apparaissent pour la première fois.

TERRAIN TERTIAIRE SUPÉRIEUR.

CHAPITRE XIV.

CRAG.

On a donné le nom de *Crag* à des couches de sable ferrugineux, de gravier, d'argile, et de marne bleue ou brune, avec coquilles. La réunion de toutes ces couches forme la base du terrain tertiaire supérieur.

Ce terrain n'existe pas dans le bassin de Paris, on le trouve au contraire très-développé en Angleterre dans le comté de Norwich et de Suffolk; dans ces régions il est composé de sable, de cailloux, de limon et d'argile feuilletée, en couches régulières dont l'épaisseur totale est d'environ 12 mètres : Il offre partout un mélange de coquilles marines, terrestres et d'eau douce avec des os de Poissons et de Mammifères, *Rhinocéros*, *Eléphant*, *Mastodonte*, *Cheval*, *Daim*, *Cochon*, etc. C'est dans ce terrain surtout que l'on rencontre le plus d'espèces analogues aux espèces vivantes, environ 50 à 60 pour 100.

On rapporte encore à l'étage du Crag toutes les couches superficielles de la vallée du Rhône jusqu'à la Méditer-

rannée, les collines subapennines qui s'étendent sur les deux versants de la chaîne des Apennins.

Cet étage comprend aussi les nombreux mammifères qu'on trouve au val d'Arno supérieur, en Toscane, *Elephas méridionalis*, *Hippopotamus major*, *Mastodon angustidens*; diverses espèces d'édentés trouvés dans d'autres localités, *Glyptodon clavipes*, *Mylodon robustus*, *Megatherium*, etc.

CONCLUSION.

Le voyageur, au terme d'une longue route, porte un dernier regard sur le chemin qu'il a parcouru ; il aime à repasser dans son esprit sa pénible course, à résumer les dangers qu'il a surmontés, les obstacles qu'il a franchis.

Nous aussi, en terminant cette étude, nous éprouvons le besoin de jeter un coup d'œil sur le trajet que nous avons fait, court par le nombre des pages que nous avons écrites, immense par l'étendue des matières que nous avons parcourues.

Peut-être nous sommes-nous trompé en quelques endroits ; car, quelque soin que l'on apporte à un travail, quelques minutieuses que soient les recherches, nul ne peut oser dire qu'il n'a pas erré. Peut-être aussi nous sommes-nous trouvé parfois en opposition avec quelques géologues ; nous avons alors exposé simplement nos raisons et nos preuves sur notre manière de voir, et la franchise que nous avons mise dans ces explications est une preuve de la pensée qui nous guidait. C'est d'ailleurs avec reconnaissance que nous accueillerons toutes les observations qui pourraient nous être profitables sur le sujet que nous venons de traiter.

Dans notre introduction, nous avons reproduit et adopté cette pensée de M. Deshayes, que chacune des formations géologiques renfermait des êtres organisés essentiellement différents les uns des autres, en sorte que l'on pouvait les considérer comme autant de créations successives; nous allons essayer d'appliquer ces paroles au terrain qui nous occupe, mais il est nécessaire pour que notre pensée soit parfaitement comprise que nous remontions à l'origine des choses. Quelques mots bien courts sur les créations antérieures ne seront donc pas inutiles.

La géologie est une science fondée sur l'observation, elle a dû nécessairement comparer avec les générations actuelles, toutes les créations qui peuplèrent les différentes formations géologiques. De cette observation attentive et minutieuse, est résulté un fait évident énoncé plus tard sous forme de loi générale : *Les êtres actuellement vivants, sont essentiellement différents de ceux qui récurent dans les créations antérieures.*

Une étude de jour en jour plus approfondie des fossiles qui ont vécu dans chacune des périodes géologiques, amena naturellement cette autre conclusion tout aussi évidente que la première. *Chacune des grandes formations des terrains, avait ses espèces de fossiles caractéristiques et distinctes de celles qui les précédèrent ou qui les suivirent, et s'il se trouve dans les couches plus récentes des espèces identiques ou analogues aux espèces qui vivent au sein de nos mers actuelles, ce nombre est très-restreint;* en sorte que les premiers êtres qui habitèrent notre globe, n'ont rien de commun avec ceux qui vivent de nos jours.

Un autre fait non moins remarquable s'offre aux regards de tout observateur sérieux, je veux dire la complication et le perfectionnement progressif que l'on

remarque dans la structure des êtres animés qui ont existé dans chacune des formations, en sorte qu'il semblerait que ce ne fut que d'une manière lente et graduée, que les êtres arrivèrent au perfectionnement qu'ils ont de nos jours. Ainsi, les premières formations des terrains palœozoïques ne renferment, d'après les découvertes des géologues, que des *Végétaux carbonisés* et plus tard des Zoophytes, les plus simples des êtres de la création, avec eux des *Mollusques* et des *Crustacés* qui seuls leur disputent l'empire des mers.

Dans les couches supérieures à ces formations, apparaissent les premiers vertébrés, et ce sont encore les genres les plus simples, les *Poissons* dont on retrouve des traces nombreuses dans le terrain carbonifère, avec quelques restes de *Reptiles*

A l'époque jurassique et crétacée, ce sont les *Reptiles gigantesques*, les *Ichthyosaurus*, *Plesiosaurus*, *Ptérodactyles*, dont les nombreux débris présentent une organisation plus parfaite et plus compliquée.

Enfin, ce n'est que vers l'époque tertiaire ou la plus récente que l'on trouve, pour la première fois (1) et *d'une manière constante*, des animaux d'un ordre supérieur, les Mammifères, et d'abord ceux qui habitent les eaux ; les espèces les plus simples parmi ces animaux, rappellent jusqu'à un certain point les poissons, les êtres les moins organisés des vertébrés. Après ces races aquatiques, sont venus les Mammifères qui se plaisent

(1) M Lyell cite, il est vrai, des ossements de mammifères trouvés dans les schistes de Stonesfield, qui appartiennent à l'oolite inférieure. Ces ossements datent-ils de l'époque de la formation de ces schistes, et n'ont-ils pas été enfouis postérieurement ? C'est encore une question indécise Leur existence, même dans ces conditions, ne détruirait en rien la loi générale *que les mammifères ont paru les derniers sur la terre* ; toutes ces questions sont loin d'être éclairées et prouvées d'une manière évidente.

sur les terres sèches et découvertes. Les premiers mammifères terrestres ont donc été des Pachydermes, races en quelque sorte aquatiques, vivant ou dans le sein des eaux ou sur leurs bords; plus tard des Rongeurs, des Ruminants, enfin des Carnassiers, les derniers venus sur la scène de l'ancien monde.

La même loi se remarque quant aux végétaux. La végétation d'abord bornée aux *Agames*, dans les formations les plus anciennes, a été enrichie plus tard des *Cryptogames semi-vasculaires* qui, à leur tour, ont été accompagnés par des individus rares de plantes *Monocotylédones* et *Gymnospermes*.

Pendant les périodes suivantes vécurent d'autres espèces; au lieu des immenses *Fougères arborescentes*, des *Prèles gigantesques* des premiers âges, des *plantes Dicotylédones* variées apparaissent dans des proportions numériques à peu près égales à celles de la flore actuelle ; et aux époques les plus récentes des périodes géologiques, plusieurs espèces présentent des analogies assez grandes avec les espèces vivantes.

Cette première loi qui constate l'apparition successive d'êtres plus parfaits et plus compliqués, amena la découverte d'une autre loi non moins intéressante, je veux dire l'uniformité de distribution des êtres organisés. En effet, dès les premières époques de l'apparition de la vie sur le globe, les contrées les plus diverses et les plus éloignées offraient les mêmes animaux et les mêmes végétaux, et si l'on consulte les entrailles de la terre, partout on retrouvera à ces anciennes époques les contrées polaires nourrissant des espèces semblables à celles que l'on rencontre au sein des mêmes couches dans les régions équatoriales.

Les anciennes créations diffèrent surtout des créations actuelles, non sous le rapport des genres, mais sous le rapport des espèces. En effet, depuis la première appa-

rition de la vie jusqu'aux dépôts tertiaires récents, on ne découvre presque pas d'espèces semblables aux espèces actuelles; les genres seuls ont persisté, mais perfectionnés et plus compliqués. Sous ce rapport, selon la pensée d'un géologue illustre, M. Marcel de Serres, les fossiles ont une plus grande importance pour l'histoire de l'ancien monde, que les médailles pour l'histoire des peuples, puisqu'ils caractérisent les changements qui ont eu lieu successivement dans l'organisation des végétaux et des animaux; ils sont donc les anneaux perdus qui rattachent les anciennes créations aux nouvelles.

L'étude des houillères nous présente un fait intéressant à étudier dans le développement remarquable des végétaux. Laissons parler M. Marcel de Serres (Paléontologie, tome II, page 174). « Ce développement était aidé par l'humidité produite par une quantité d'eau plus considérable et par les deux sources de chaleur dont le globe ressentait alors l'influence (la chaleur centrale de la terre se faisant sentir à la surface, et la chaleur du soleil). L'excès d'acide carbonique répandu dans l'atmosphère à l'époque où la vie s'est manifestée pour la première fois à la surface de la terre, ne pouvait qu'y contribuer d'une manière puissante. Les végétaux et même les animaux qui éprouvaient les effets de pareilles influences, ne pouvaient être les mêmes que ceux que nous voyons soumis maintenant à des actions totalement différentes. » Ainsi, l'excès d'acide carbonique nuisible aux animaux aériens et terrestres était surtout favorable au développement des végétaux; il a rendu les espèces aquatiques singulièrement prédominantes sur les espèces terrestres, et les espèces respirant l'air en nature, ont été excessivement rares aux premiers âges de la terre; tandis qu'il en a été le contraire des végétaux terrestres. Cette primitive végétation

(Terrain houiller) a acquis une vigueur plus florissante que celle des arbres les plus magnifiques des régions de l'équateur.

La rareté des oiseaux à toutes les phases de l'ancien monde, et leur absence totale aux plus anciennes de ces phases s'explique tout naturellement, dit encore M. Marcel de Serres : Ces animaux n'auraient pu vivre lors des premiers temps où la vie a apparu à raison de l'excès d'acide carbonique répandu dans l'air atmosphérique et de la température élevée de cette époque.

Longtemps les espèces aquatiques ont dominé sur la scène des temps géologiques ; les animaux marins ont été à peu près les seuls lors des premiers dépôts de sédiment, après eux ont paru les races fluviatiles, et plus tard les espèces terrestres, surtout celles dont les habitudes ont les plus grandes analogies avec les animaux qui habitent les eaux douces.

Ce n'a été que lorsque toutes les créations successives des êtres organisés ont été faites, lorsque la terre refroidie graduellement et augmentant en étendue fut arrivée à l'état où nous la possédons actuellement, par suite de révolutions et de bouleversement du globe, que l'HOMME a paru enfin le dernier, en conquérant et en maître de cet univers qu'il domine et sur lequel il exerce l'empire souverain qui lui a été donné par le créateur.

Comme résumé de l'ensemble de tous ces faits, nous pouvons tirer les conséquences suivantes :

Les êtres vivants n'ont pas toujours existé sur le globe, ils n'y ont apparu que longtemps après sa formation. La température de sa surface étant dans le principe trop élevée pour permettre à la vie de s'y développer.

Aux créations les plus simples, ont succédé des générations de plus en plus compliquées ; celles-ci, les dernières des temps géologiques, ont été remplacées par les espèces actuelles.

La création des êtres vivants n'a donc pas eu lieu d'un seul jet, ni d'une manière instantanée ; elle s'est opérée graduellement et à des intervalles inégaux.

Il est inutile de nous arrêter sur la concordance qui existe entre les faits géologiques et le récit de Moïse touchant la création ; nous avons à dessein formulé en la développant, la succession des créations pour fournir d'une manière évidente la preuve de cette parole de notre introduction : *L'âme éprouve une véritable jouissance en assistant pour ainsi dire à chacun des jours de la création.* Car la géologie et le récit de la Bible s'accordent d'une façon merveilleuse pour nous révéler ces trois faits : 1° l'existence de plusieurs créations successives ; 2° l'apparition des différents êtres, identiquement la même dans l'ordre des temps, soit dans les débris du monde ancien, soit dans le récit mosaïque ; 3° enfin les diverses périodes séculaires, réclamées par les formations géologiques et indiquées dans les livres saints, soit dans l'espace indéterminé qui sépare la première création du ciel et de la terre de l'œuvre des six jours, soit dans chaque période de temps également indéterminée, exprimée si probablement par chacun de ces six jours.

Ces considérations générales que nous venons de présenter sur l'ensemble de la succession des êtres dans les différentes formations géologiques, s'appliquent non-seulement aux terrains inférieurs et au groupe tertiaire dont nous nous sommes occupé, mais surtout aussi aux couches supérieures à ce terrain, quant à ce qui regarde les mammifères et les autres espèces de fossiles analogues aux espèces actuellement vivantes.

Nous avions eu d'abord l'intention d'embrasser dans notre travail, le terrain de transport ou diluvien qui est postérieur aux couches tertiaires, et forme le dépôt des cailloux roulés de nos vallées. Nous voulions aussi donner l'étude des terrains modernes et contemporains, tels

qu'ils se forment encore de nos jours; cette description nous eût entraîné trop loin, nous aimons mieux la remettre à une autre époque, et peut-être un jour, si notre premier travail obtient quelque faveur, pourrons-nous publier les résultats de nos études et de nos recherches. Nous avons pensé cependant que nous ne pouvions nous dispenser de donner ces idées générales sur l'ensemble des êtres organisés que l'on rencontre dans la succession des couches. Il nous reste maintenant à faire l'application de ces lois au groupe du terrain tertiaire objet de ce mémoire.

Les terrains tertiaires inférieurs offrent, pour la première fois, avons-nous dit, des débris de Mammifères qui se rapportent à des espèces qui vivaient dans le sein des eaux courantes ou au bord des eaux stagnantes. Les uns sont des Carnassiers du genre des Loutres dont les habitudes sont assez connues pour ne pas douter de celles des races qui ont précédé le monde actuel. Avec ces Carnassiers, trois genres de *Pachydermes* ont également vécu. Les mœurs de ces derniers ont été les mêmes que celles de la famille précédente. Les *Coryphodons*, les *Lophiodons* et les *Anthracotherium* habitaient comme les Rhinocéros et les Hippopotames, le bord des eaux et se plaisaient comme eux à se vautrer dans la fange liquide des lieux à demi-inondés. On le suppose, puisque ces mammifères ont été accompagnés par des Reptiles qui habitaient aussi le sein des eaux. Tels étaient les *Crocodiles*, les *Monitors*, les *Trionyx* et les *Emydes* de l'époque tertiaire. Il y avait alors, nous l'avons vu, des terres hors de l'eau puisque nous rencontrons associés à ces espèces, de nombreux Mollusques fluviatiles et terrestres et des animaux à respiration aérienne.

Les Crustacés, en petit nombre à l'époque des lignites, y sont bornés à quelques genres. Des Arachnides, des Scorpions et quelques insectes trouvés dans le succin ont été contemporains de ces Crustacés.

Les Oiseaux n'ont encore été représentés dans les argiles à lignites que par un seul genre, le *Gastornis parisiensis*, Heb., dont le développement paraît gigantesque.

Le groupe des calcaires grossiers est très-riche en fossiles ; on y reconnaît des Zoophytes, des Articulés, des Arachnides et des Crustacés en nombre très-marqué, des Mollusques qui semblent atteindre leur maximum de développément, tels que *Cerithium giganteum*, *Rostellaria macroptera*, *Fusus maximus*, *Ostræa grandis*.

Les Poissons appartiennent pour la plupart à des familles que l'on rencontre dans la création actuelle. Il n'est pas cependant une seule de leurs espèces qui soit semblable aux races vivantes, surtout parmi les poissons d'eau douce. Les Reptiles paraissent bornés aux Crocodiles.

La flore de ces terrains, quoique comprenant beaucoup d'individus, n'est pas encore assez connue pour que l'on puisse se prononcer d'une manière certaine ; les espèces découvertes paraissent se rapporter aux *Algues*, *Characées*, *Naïades*, *Palmiers*, *Conifères* et *Amentacées*.

Les terrains d'eau douce ou de gypse se font remarquer aussi par la présence simultanée des quatre classes des vertébrés, avec cette différence que les races terrestres ont été en excès. Ainsi les Oiseaux et surtout les Mammifères terrestres ont été, relativement aux autres vertébrés, dans une proportion supérieure à celle de ces animaux aux époques antérieures. La proportion est la même parmi les Mollusques, dont la plupart se rapportent à des genres des eaux douces ou des terres sèches et découvertes.

Les vertébrés de cette époque se rapportent donc aux quatre classes de cet embranchement, aux Poissons, aux Reptiles, aux Oiseaux et aux Mammifères. Les Poissons sont assez nombreux et ils se font remarquer par leur parfaite conservation et par l'uniformité de leur po-

sition au milieu des marnes fissiles dans lesquelles ils se trouvent ; mais leur organisation n'est point parfaite, leur corps est tout d'une venue, leur tête ne se détache pas du tronc dont elle n'est qu'un prolongement, leurs organes sont obtus et leurs facultés très-bornées.

Les Reptiles qui succèdent aux Poissons dans l'ordre des temps offrent déjà une organisation plus parfaite. Leur tête se détache plus ou moins du reste du corps, elle peut même s'élever au-dessus de la ligne horizontale que forme encore le tronc ; leurs membres pairs, lorsqu'ils existent, sont de véritables organes locomoteurs ; cependant ils ne peuvent pas encore soulever toute la masse du corps qui est traînée plutôt qu'elle n'est portée par les pattes.

Les Oiseaux à leur tour se rencontrent plus nombreux que dans les formations précédentes ; leur organisation est complète et leurs débris sont parfaitement conservés dans ces terrains.

La classe la plus perfectionnée que l'on rencontre dans cette formation a été celle des Mammifères ; cette époque a été caractérisée par l'apparition d'un plus grand nombre de genres dont les habitudes aquatiques ne sauraient être contestées. Avec ces races aquatiques, la même époque vit apparaître un grand nombre de familles dont les espèces vivaient sur les terres sèches et découvertes, les Ruminants, les Rongeurs, les Marsupiaux, les Cheiroptères.

La plupart de ces espèces ont disparu, mais cependant on en rencontre quelques-unes qui ont leurs analogues de nos jours dans différents genres. Telle est en résumé l'apparition successive des êtres organisés sur notre globe.

Il nous reste en terminant à parler de la formation stratigraphique des couches du bassin tertiaire, et nous aurons complété notre étude.

Nous avons compris dans notre travail tout l'ensemble

des terrains qui constituent le bassin de Paris, et parcouru chacune des révolutions qu'ils ont subies.

Toutes les formations tertiaires se composent d'une alternance de couches formées par les envahissements et les retraits de la mer, pour faire place au développement des êtres organisés à la surface du globe.

A l'origine du terrain tertiaire, la mer crétacée couvrait tout le sol, mer immense et qui enveloppait une grande partie de l'Europe. Dans cette mer vivaient une multitude d'êtres organisés et surtout de Mollusques dont la décomposition, nous l'avons dit, fournit, selon la plupart des géologues, une surabondance de carbonate de chaux ; les eaux en furent donc imprégnées à l'excès et formèrent les sédiments de la roche crétacée. Cette période de l'envahissement de la mer de craie a dû être immensément prolongée, si l'on considère l'épaisseur énorme des couches crayeuses qui, pour les seules craies blanches de Meudon, peut aller jusqu'à plus de 200 mètres.

Une oscillation, on pourrait dire un soulèvement lent et gradué du sol, venant à exhausser la partie Nord-Est du bassin de Paris, les mers crétacées furent refoulées et laissèrent des terres émergées sur lesquelles plus tard se déposaient les sables de Rilly-la-Montagne, et les marnes à *Physa gigantea*, avec fossiles terrestres amenés dans ces dépôts par les courants d'eau douce.

Alors commença la formation du terrain tertiaire, tout-à-fait différente par les fossiles de la formation crétacée, puisque l'on n'y rencontre aucune espèce de fossiles identique ou analogue aux fossiles de la craie. Combien ce temps a-t-il duré? Quelle était l'étendue de ce lac? Nous l'avons indiqué suffisamment.

Lorsque la formation fut complète, un nouveau mouvement du sol permit à la mer d'envahir encore ces contrées, et alors se déposèrent les sables marins du Soissonnais. Nous retrouvons les traces de la couche

inférieure aux points les plus éloignés des contours du bassin. Si ces sables ont disparu vers le centre, ils ont pu être entraînés ou dénudés par des courants sous-marins qui transportaient les sédiments qu'ils enlevaient vers des plages situées à l'extrémité. Au milieu de cette formation se formèrent comme des îlots sur lesquels une végétation assez grande se développa et permit aux forêts de s'accroître, de se peupler d'êtres organisés, et quand les eaux marines reprirent leur domaine, ces forêts ensevelies sur place constituèrent les amas de lignites si nombreux au nord du bassin.

Dans un nouvel envahissement de la mer, pendant une période de temps indéterminée, les sables supérieurs du Soissonnais se déposèrent, différents de la couche inférieure, en ce que des espèces d'êtres organisés ont disparu pour faire place à de nouvelles espèces. Cette mer persista très-longtemps et subit une modification très grande. Ces eaux jusque-là siliceuses furent remplacées par une immense quantité de carbonate de chaux tenu en dissolution ; un nouveau dépôt se forma et donna naissance au groupe des calcaires grossiers.

Vers la fin des calcaires et à l'époque des caillasses, il y eut comme une lutte entre la mer et les formations d'eau douce, et cela s'explique très-bien par le mélange des couches marines et fluviatiles.

Les terres commençaient à s'agrandir et à le disputer en domaine à la mer, le sol s'exhaussait ; mais cette lutte devait se terminer par un envahissement subit de la mer à l'époque des sables de Beauchamp. Alors les terres émergées avaient gagné en étendue, car en suivant les contours du bassin, il est à remarquer que les formations différentes se rétrécissent de plus en plus ; ainsi la mer crétacée entoure de toutes parts le bassin parisien, les sables du Soissonnais forment le second contour, enfin les calcaires ont moins d'étendue en sur-

face et semblent former de nouvelles zônes concentriques moins développées. Une remarque nous a frappé : plus l'on se rapproche du centre, plus la superficie des couches semble décroître, et en effet, ce n'est guère que vers le centre que les couches les plus modernes se rencontrent, en sorte qu'il nous paraît à peu près certain qu'il y avait comme un soulèvement lent et progressif du sol qui ne permettait aux nouvelles couches de se développer que vers la partie centrale de ce vase immense auquel on pourrait comparer le bassin de Paris, vase dont les bords se seraient soulevés graduellement. Que l'on nous pardonne cette comparaison, elle est la seule qui puisse rendre exactement notre pensée.

Les eaux marines, à l'époque des sables de Beauchamp, envahirent donc la partie centrale du bassin de Paris; ces eaux n'étaient plus remplies de carbonate de chaux, mais étaient siliceuses, ainsi que le témoigne l'aspect du terrain.

Cette époque de la mer siliceuse a été aussi d'une durée très-grande. Lorsque cette couche si épaisse se fut déposée, les terres émergées s'agrandirent davantage, et alors fut formé le calcaire d'eau douce dit de St-Ouen. Après le dépôt de ce calcaire, dont l'étendue est encore plus restreinte, il y eut une nouvelle lutte des terres émergées avec les eaux marines, et le résultat fut un dépôt fluvio-marin inférieur au gypse.

Les amas gypseux se déposèrent dans des eaux douces, et des courants auraient amené une immense quantité de débris de mammifères qui vivaient sur les bords du lac où se formait le dépôt gypseux. Cet état de choses eut une durée assez prolongée, puisqu'il continua non-seulement pendant la formation du gypse, mais encore pendant celle des marnes qui lui sont supérieures, du travertin moyen et des meulières de la Brie, terrains évidemment formés dans les eaux douces. Un dernier envahissement de la mer vint ensuite couvrir nos con-

trées et permit aux sables et grès de Fontainebleau de se déposer. Enfin, les mers se retirèrent, les terres émergées se couvrirent de végétaux, d'animaux, et permirent au travertin supérieur de former dans des eaux douces la dernière couche des terrains qui constituent le groupe tertiaire au nord du bassin de Paris.

Voilà en quelques mots les conditions de formation du groupe supercrétacé, les révolutions ont été nombreuses, les successions des envahissement de la mer multipliées et, comme nous ne nous lasserons pas de le répéter, les preuves que nous avons de ces nombreuses révolutions sont la succession alternante des couches marines et des couches d'eau douce dans l'ordre que nous avons décrit.

Ces révolutions de notre globe ne sont point les dernières, mais elles sont les seules que j'ai dû étudier pour ne point franchir les limites imposées à ce travail.

En terminant ces lignes, ma pensée a besoin de remonter encore jusqu'à Dieu. Je le considère opérant dans sa sagesse et sa puissance ces immenses bouleversements, et préparant ainsi à l'industrie de l'homme toutes les ressources dont elle sait aujourd'hui si merveilleusement profiter. GLOIRE A CELUI DONT LE SOUFFLE CRÉAIT LA VIE ET QUI RENOUVELAIT LA FACE DE LA TERRE. GLOIRE A JAMAIS AU DIEU QUI SE RÉJOUIT DANS SES ŒUVRES. *Emittes spiritum tuum et creabuntur : et renovabis faciem terræ. Sit gloria domini in sæculum : lætabitur Dominus in operibus suis.* (Ps 103, ℣ 30 et 31.)

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

LAURENDEAU.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÉCHEUR.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1857.

Bureau.

MM LECLERCQ DE LAPRAIRIE ✻, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président*.

WILLIOT, ancien principal du collége de Soissons, *Vice-Président*.

PÉCHEUR, l'abbé, curé de Fontenoy, *Secrétaire*.

DECAMP, rédacteur-gérant du JOURNAL DE SOISSONS, *Secrétaire-Archiviste*.

SUIN, notaire, *Trésorier*.

Membres titulaires.

MM. AUGER, avoué à Soissons.

BALDY, principal du collége de Soissons.

BARBEY, maire de Braine.

BETBÉDER, peintre à Soissons.

BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.

CLOUET, propriétaire au château de Vic-sur-Aisne.

DE COURVAL (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne, à Pinon.

DARAS, l'abbé, chapelain-économe de Saint-Médard.

DELSART, curé de Crouy.

DILLY, professeur de physique au collége.
DUCROCQ, l'abbé, chanoine honoraire à Soissons.
DUPONT, architecte de l'arrondissement de Soissons.
FLOBERT, au Thiollet près d'Attichy (Oise).
FOSSÉ-DARCOSSE ✻, imprimeur à Soissons.
GRICOURT, sous-inspecteur des écoles, à Soissons.
LAURENDEAU, professeur de dessin à Soissons.
LEFÈVRE, curé de Prémontré.
LEGRIS, avocat à Soissons.
LEMAIRE, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.
MARTIN, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conse général.
MOREAU, propriétaire à Fère-en-Tardenois.
PÉRIN, Charles, juge-suppléant à Soissons.
POQUET, l'abbé, ancien directeur de l'institut des sourds-mu ets de Saint-Médard, membre des comités historiques.
PRIOUX, Stanislas, quai des Augustins, 46, à Paris.
RIGAUX, notaire à Soissons.
SIEYÈS, propriétaire à Fontenoy.
USSON, curé-archiprêtre à Château-Thierry.
DE VILLERMONT, propriétaire au château de Nesle.
WATELET, professeur au collége.
DE VUILLEFROY ✻, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, à Soissons.

Membres correspondants.

MM. ADAM, médecin à Montcornet.
DE BARTHÉLEMY, à Châlons-sur-Marne.
DE BERTRAND, à Dunkerque.
BOUVENNE, peintre, rue de la Victoire, 82, à Paris.
CLERGET, maître de dessin à l'école d'état-major, à Paris.
COUTANT, Lucien, président de la société de sphragistique, aux Riceys (Aube).
DELAHÈGUE, instituteur à Nouvion-le-Vineux.
DELBARRE, artiste peintre à Paris.
DEMIMUIDS, imprimeur à Château-Thierry.
DESTREZ, docteur en médecine.
DUCHESNE ✻, propriétaire à Vervins.
DUQUESNELLE, pharmacien, membre de l'Académie de Reims.

FLEURY, Edouard ✻, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*.
FOURNAISE, instituteur à Roucy.
GALLOUZEAU DE VILLEPIN, artiste à Paris.
GOMART, Charles, à St-Quentin.
GUYOT, curé de Chery-lès-Pouilly.
LAMBERT, vicaire à Chauny.
LEBEAU, receveur des contributions indirectes à Wormhoudt (Nord).
LECOMTE, premier clerc de notaire à La Ferté-Milon.
MATTON, archiviste à Laon.
NOURRIT, artiste peintre à Paris.
PARIZOT, l'abbé, aumônier à l'hôpital de Laon.
PEIGNÉ-DELACOURT, manufacturier à Ourscamp et à Paris, rue d'Arcy, 43.
PERSIN, curé de Bois-lès-Pargny.
PETIT, Victor ✻, correspondant du Comité des arts et monuments, à Paris.
PILLOY, à Neuilly-St-Front.
DE PISTOYE ✻, chef de bureau au ministère des travaux publics, à Paris.
SOULIAC, correspondant du Comité historique des arts et monuments, à Château-Thierry.
TAUXIER, graveur à Paris.
TÉTART, notaire à Genlis.
THÉNOT, artiste peintre à Paris.
TOURNEUX, Joseph, directeur au collége de Vervins.
DE TUGNY, propriétaire à Beaurieux.

Membres honoraires.

MM. BOITELLE ✻, préfet de police, à Paris.
DIDRON ✻, directeur des Annales archéologiques.
LHERBETTE, ancien représentant du peuple.
QUINETTE ✻, ancien ambassadeur en Belgique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE ONZIÈME VOLUME

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1857.

PREMIÈRE SÉANCE.

Pages.

Compte-rendu par M. de Laprairie, président, des travaux de l'année 1856 6
Dissertation sur les arbres de Jessé à propos d'un ivoire de Longpont 13
Note sur une inscription du huitième siècle, par M. Ch. Gomart, correspondant 21

DEUXIÈME SÉANCE.

Etude sur les rapports administratifs de la couronne avec le pays d'aujourd'hui compris dans le département de l'Aisne, par M. l'abbé Daras 27

TROISIÈME SÉANCE.

Note sur des tombes Mérovingiennes trouvées à Laffaux, par M. de Laprairie 36
Lettre de D. Jean Elie, religieux de St-Crépin-le-Grand, et observations par M. l'abbé Pécheur 38

QUATRIÈME SÉANCE.

Note sur le musée de Soissons, par M. l'abbé Pécheur. . . . 48
Renseignement sur une découverte de médailles, par M. Branche de Flavigny 49

CINQUIÈME SÉANCE.

Protestation des Célestins de Villeneuve contre la contribution du clergé à l'entretien de l'armée de la ligue, fournie par M. Suin 53
Notice biographique sur M. l'abbé Félix Lecomte, par M. de Laprairie. 56

SIXIÈME SÉANCE.

Notes sur la démolition d'une ancienne porte de l'abbaye de St-Crépin-le-Grand, par M. Laurendeau. 67
Renseignements sur l'histoire de Soissons pendant la ligue, le règne d'Henri IV et le commencement du règne de Louis XIII, par M. Suin. 69

SEPTIÈME SÉANCE.

Compte-rendu de l'excursion archéologique du 2 juillet, par M. l'abbé Pécheur, secrétaire 82
Biographie de Raoul de Presles, par M. Prioux 86
Note sur le passage de Napoléon Ier à Soissons en 1815, par M. Laurendeau 94
Deuxième partie du travail sur la ligue de 1603 à 1618, par M. Suin 99

HUITIÈME SÉANCE.

Renseignements sur l'abbé Delettre, fournis par M. Lebeau, correspondant 108
Note sur la découverte d'une tête de cerf fossile, par M. l'abbé Lambert. 111
Notes sur l'église de Vézaponin, par M. l'abbé Darras. . . . 115
Notice biographique sur M. Théodore Lorin, par M. l'abbé Pécheur 116

NEUVIÈME SÉANCE.

Renseignements sur l'Académie de Soissons en 1757, fournis par M. Prioux 130
Description de l'église de Billy-sur-Aisne et notes sur plusieurs cloches, par M. Decamp 132
Note sur la maison des Attaches, par M. Laurendeau 137
Renseignements sur une ancienne chapelle de la cathédrale, par le même membre. 139

DIXIÈME SÉANCE.

Lettres de Henri III au gouverneur de Soissons, envoyées par M. le colonel de Baulaincourt 143
Etude géologique sur le terrain tertiaire du nord du bassin de Paris, par M. l'abbé Lambert. 145

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU ONZIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

A

Abbaye Notre-Dame, note sur l'histoire de l', 38.
Académie de Soissons, (l') en 1757, 130.
Actes admistratifs de la couronne dans le département de l'Aisne, 28.
Allocations, du ministère de l'instruction publique, 66, du conseil général, 107.

B

Bague en cuivre trouvée dans une tombe, 66.
Billy, description de l'église de, 116, 132.
Bureau, composition du, de la société, 5.

C

Calcaire grossier, composition et description du, 212.
Camp romain de Berneuil, 82.
Célestins de Villeneuve (les) au temps de la ligue, 53.
Chapelle du Beau-Pignon, renseignements sur la, 140.
Charte de Carloman, 44.
Château d'Albâtre, traces de rues nombreuses sur l'emplacement du, 113.
Cloches, de Billy-sur-Aisne, 133, de Vierzy, 135.
Collection Gaignières, note sur la, 114.
Crépin-le-Grand (St-), renseignement relatif à l'histoire de, 40, 116; destruction d'une ancienne porte de, 40.

D

Delettre, détails sur la vie de l'abbé, 108.
Démission d'un membre titulaire, 12.
Dons au musée, 36, 44.

E

Excursion de la Société le 2 juillet 1857, 82.

F

Fossile, description d'une tête de cerf, 111.

G

Géologie, observations sur l'étude de la, 143, 173.

I

Inscription du VIIIe siècle, 12, 21.

J

Jean Elie, religieux de St-Crépin-le-Grand, lettre de D., 38.

L

Lecomte, notice biographique sur l'abbé, 56.
Lettres d'un auteur espagnol au président de la Société, 12, du Ministre de l'instruction publique, 83, de Henri III au gouverneur de Soissons, 143.
Lignites, description des, 172.
Ligue, protestation des Célestins contre la, 53 ; Soissons au temps de la, 69, 99.
Liste des membres de la Société, 289.
Lorin (Théodore), biographie de, 116.

M

Maison des Attaches, renseignements sur la, 137.
Malmaison (arpentage de la), en 1641, 114.
Mard (St-), église de, 85.
Médailles, découvertes de, XVIe et XVIIe siècles, 49, autres, 136.
Musée de Soissons, création du, 48.

N

Napoléon Ier à Soissons en 1815, 94.
Nomination du bureau, 5, de membres, 25, 35, du président, 26.

O

Objets trouvés dans des tombes mérovingiennes, 37.
Ouvrages offerts à la Société, 12, 33, 51, 65, 82, 107, 137, 142.

P

Peintures murales à Vregny, 67.
Pierres tombales de Vierzy, 136.
Pont-Arcy, fortifications de, 86.
Pougens, note sur la vie de, 117.
Presles, église de, tombeau de Raoul de, 84.

R

Raoul de Presles, biographie de, 86.
Rapport du président sur les travaux de l'année, 6.
Règlement, interprétation du, 26.

S

Sables du Soissonnais, description des, 163, 184, 230.
Séances de la Société, 5, 25, 33, 47, 51, 65, 81, 107, 137, 142.
Sépultures, découvertes d'anciennes, 36.
Souscription du Ministre d'Etat au Rituel de Nivelon, 66.

T

Tables, des matières, 293, alphabétique, 295.
Terrain tertiaire au nord du bassin de Paris, étude sur, 145.
Tombes mérovingiennes, 36, 38.

V
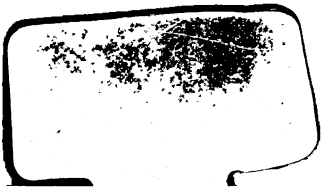
Vailly, notes sur, 83.
Valois, comté, 41.
Vézaponin, église de, 115.